



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS

DDT - MAT - RT
Site de Bourges

24 JAN. 2022

ARRIVÉE

Établi le mercredi 15 décembre 2021

CONCLU ENTRE

La **Communauté d'Agglomération Bourges Plus**, représentée par sa Présidente, Irène FELIX, ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

L'**État**, représenté par Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher et ci-après désigné par « l'État » ;

Le **Conseil régional Centre-Val de Loire**, représenté par Président François BONNEAU, et ci-après désigné par « la Région » ;

Le **Conseil Départemental du Cher**, représenté par son Président, Jacques FLEURY et ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part.

En présence de la **Ville de Bourges**, représentée par son Maire, Yann GALUT ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.* »

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Département du Cher accompagne les CRTE dans le cadre de la stratégie qu'il a définie au titre de ses politiques d'interventions, dont la politique d'aménagement du territoire visant à bâtir un projet de territoire global et cohérent, vecteur d'équité.

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus, l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Cher se sont engagés, le 25 juin 2021, à élaborer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, prenant appui sur le projet de territoire voté le 17 juin 2021 par l'Agglomération, et les autres plans et programmes du territoire (SCoT, PLUi, PCAET, etc.).

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les bassins de vie dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Article 2 – Ambition du territoire de Bourges Plus

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux du territoire (annexe 1) à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires et de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter ce dernier. Le partenariat construit autour de ce contrat permet de fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.1 Le projet de territoire de Bourges Plus

Le projet de territoire a été adopté par délibération en Conseil Communautaire accompagné de l'avis du Conseil de développement le 17 juin 2021.

Le projet de territoire a pour but d'apporter collectivement une réponse aux interrogations suivantes :

- Quelle vision du territoire et de son développement partageons-nous ?
- Quelles valeurs partageons-nous ?
- Quel est le sens de « vivre ensemble » au sein de la communauté d'agglomération ?
- Qu'avons-nous envie de faire de notre territoire dans les années à venir ?

Le nouvel Exécutif de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus issu des élections de 2020 a souhaité, dès son installation, engager une démarche de projet, structurante pour le mandat et au-delà pour l'avenir du territoire. Cet exercice a une importance particulière pour les intercommunalités dont le contrat politique est, par constitution, à établir en faisant dialoguer et chaque fois que possible converger les projets communaux, intercommunaux et supra-communautaires.

Le projet de territoire, en annexe 2, est donc organisé autour de trois axes : « Bourges Plus », « Bourges Mieux » et « Bourges Autrement ».

- « Bourges Plus » : Quelle valeur ajoutée vise-t-on lorsque l'on décide que 17 communes –la ville de Bourges et son territoire- constitueront désormais une communauté de projet ?
- « Bourges Mieux » : Une bifurcation s'impose partout vers de nouveaux modèles de développement, de progrès, de production de richesses, de société, où le « toujours plus » doit laisser place au « toujours mieux ». Il s'agit d'être à la hauteur de questions que l'on ne se posait pas, ou pas suffisamment encore il y a dix ou vingt ans, alors que les défis, notamment environnementaux, étaient déjà là.
- « Bourges Autrement » : L'ambition sur les projets doit s'accompagner d'une ambition sur les modalités et les moyens de les réaliser. Au « plus » et au « mieux » s'ajoutera donc un « autrement », qui porte moins sur le contenu programmatique du projet que sur les modalités de sa mise en œuvre effective.

Les trois axes du projet de territoire sont déclinés en plusieurs chapitres constituant autant d'orientations stratégiques, illustrés pour les engagements majeurs et les projets les plus mûrs dans 27 fiches-actions.

2.2 Les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire

Le CRTE s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, et listés dans la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021, rappelés ci-après :

- *Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Bourges pour la période 2018-2026*
- *Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Mehun sur Yèvre pour la durée de 2021 à 2026*
- *L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'agglomération Bourges Plus et l'OPAH RU 2019-2023*
- *Le Contrat de ville visant les quartiers prioritaires de Chancellerie – Gibjongs – Moulon et Val d'Auron 2015-2022*
- *Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain engagé sur la commune de Bourges (quartiers nord)*
- *La Convention Territoriale Globale signée avec la CAF et le Conseil départemental approuvée en décembre 2020 par l'Agglomération*
- *Le Contrat local de santé de la Ville de Bourges signé avec l'Agence Régionale de Santé, ainsi que le futur Contrat local de santé du PETR Centre Cher (en cours d'élaboration en 2021)*
- *Le programme Territoires d'industrie Berry Sologne dont relève l'intercommunalité Bourges Plus*
- *Le Contrat d'Objectif Territorial signé par l'intercommunalité avec l'ADEME*
- *Le programme européen LIFE Let's Go for Climate*
- *Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (LEADER)*
- *Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale de l'agglomération Bourges Plus (2018 – 2024) signé par l'agglomération, la Ville de Bourges et la Région Centre-Val de Loire*
- *Le « Contrat de ville centre » (2017 – 2021) signé avec l'agglomération Bourges Plus, les Villes de Bourges, St Doulichard, St Germain du Puy, Trouy.*

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en Conseil Communautaire du 17 juin 2021, partagées avec l'ensemble des partenaires signataires du présent contrat par le comité de pilotage du 26 novembre 2021.

Les orientations stratégiques permettent de répondre à trois grands enjeux : attractivité, transition écologique et cohésion sociale.

- Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité.
- Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique.
- Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet.
- Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques.
- Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération.
- Mieux aménager l'héritage et le confort urbain.
- Mieux vivre dans les villages aussi.
- Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique.

Les orientations stratégiques sont détaillées en annexe dans le projet de territoire de Bourges Plus.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en opérations portées par les acteurs territoriaux.

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe 5.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'un examen spécifique par le comité des financeurs afin d'être proposés par la suite à l'intégration du contrat de relance et de transition écologique.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité de pilotage seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

Le Préfet du Cher peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.1 Les actions de coopération inter territoriale

L'agglomération Bourges Plus s'inscrit dans plusieurs schémas, plans et programmes d'actions menés en coopération avec d'autres territoires.

- Avec le PETR Centre Cher, dont la communauté d'agglomération est membre :
 - Contrat Local de Santé (CLS) du PETR et Contrat Local de Santé de la Ville de Bourges
 - Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'échelle du PETR Centre Cher
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon

Pour les années à venir, Bourges Plus fait le choix de ces modalités de travail coopératif resserré, plutôt que celui des recompositions territoriales qui bousculent en permanence les acteurs locaux. Le projet de territoire de Bourges Plus est, par définition, intercommunal, mais aussi intercommunautaire, avec ses voisins.

Par échange de courriers à l'été 2021, l'agglomération Bourges Plus et le PETR Centre-Cher ont convenu d'une coopération étroite entre les deux structures, que les équipes de Bourges Plus et du PETR puissent travailler ensemble sur la mise en compatibilité de leurs CRTE respectifs, notamment sur les dossiers transversaux tels que le Contrat Local de Santé (CLS) du PETR et le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

- Avec les autres agglomérations et territoires

Il s'agit de renforcer l'effet réseau et les complémentarités entre villes petites et moyennes (Vierzon, Châteauroux, Issoudun, St-Amand-Montrond, Nevers...) pour valoriser nos atouts communs mais aussi proposer voire revendiquer, en particulier en ce qui concerne la fréquence et la régularité du service ferroviaire vers Paris.

Se faire entendre en tant que grappe de villes riches de leurs activités conjointes doit permettre de rééquilibrer les relations avec les territoires métropolisés. Avec ceux-ci (Orléans, Tours), des stratégies communes sont à écrire, pour l'équilibre de l'offre de santé, pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour l'offre touristique autour de la nature et du patrimoine culturel.

La forme de ces coopérations reste à définir, qu'il s'agisse d'une structuration en pôle métropolitain ou de protocoles bilatéraux ou multilatéraux, concrets et ciblés, sur les enjeux partagés. Elle le sera en lien étroit avec la Région Centre-Val-de-Loire.

- Au niveau international :

Les coopérations internationales portées par les communes, les entreprises, les associations locales enrichissent l'ensemble du territoire. Parce que les enjeux environnementaux, au cœur de ses compétences, sont éminemment des sujets globaux, Bourges Plus ambitionne de développer des coopérations internationales sur ces sujets majeurs (eau, économie circulaire, « une seule santé »).

La candidature de la commune de Bourges pour être capitale européenne de la culture en 2028 est un projet interterritorial et multi-partenarial puisque Bourges Plus, le conseil départemental du Cher, la Région Centre-Val-de-Loire, l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher (AD2T), le syndicat départemental d'électricité et la CCI se sont d'ores et déjà associés à ce projet.

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Engagements de l'agglomération Bourges Plus

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Bourges Plus assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

L'Agglomération s'engage à animer le travail d'élaboration et de pilotage du CRTE, en associant étroitement les partenaires (Etat et ses opérateurs, Région, Département, porteurs de projet et société civile) afin d'engager et de maintenir la dynamique de projets sur le territoire, en réponse aux objectifs du projet de territoire de l'agglomération Bourges Plus.

L'Agglomération s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté d'Agglomération a désigné dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et a affecté un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Le poste de ce dernier est financé par l'État.

Des animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises...) pourront éventuellement être mobilisés.

Le projet de territoire, et donc le CRTE, comporte des projets portés directement par la collectivité pilote du CRTE (Bourges Plus), des projets portés par les communes membres de Bourges Plus, et des projets portés par des tiers (Syndicats intercommunaux, entreprises, associations...).

Cela implique un suivi du projet à plusieurs échelles.

5.2 Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Les établissements publics identifiés comme concourant à la mise en œuvre des actions comprises dans le CRTE sont les suivants : ADEME, Agence de l'eau, Établissement public Loire, ANRU, ANAH, Action Logement, Caisse des dépôts, PETR Centre-Cher, CCI du Cher, CMA du Cher, Chambre d'agriculture, Val de Berry, France Loire.

Une convention d'initialisation a été signée entre le territoire de Bourges Plus, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Etat le 25 juin 2021, marquant l'engagement de l'ensemble des partenaires et du territoire.

Pour soutenir le déploiement du CRTE, l'État finance un poste de chef de projet CRTE à hauteur de 75%, soit 60K€ sur 2 ans.

Le rôle de ce chef de projet CRTE est notamment d'accompagner l'élaboration, l'animation, la mise en œuvre, la communication, le suivi et l'évaluation du contrat.

L'appui de l'État porte également sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence de l'Eau, l'Agence régionale de Santé (ARS), ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les services déconcentrés de l'État et agences techniques départementales pourront également être sollicités.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles.

5.3 Engagements de la Région Centre Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique

...

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

5.4 Engagements du Département du Cher

Chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale, le Département du Cher privilégie les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité.

En cohérence avec les principaux Schémas départementaux, il met notamment à disposition des collectivités expertise, conseils et dispositifs d'ingénierie de projets dans une logique de développement territorial et d'aménagement durable.

Il apporte son soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de sa politique d'intervention en termes d'aménagement du territoire définie en complémentarité avec ses politiques sectorielles relevant de ses compétences, autour des trois enjeux majeurs identifiés que sont la jeunesse, l'insertion par l'activité économique et la ressource en eau.

5.5 Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés. Chaque partenaire financeur mobilisera les dispositifs en vigueur, au regard d'une

sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la région Centre-Val de Loire.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

6.1 Le comité de pilotage

Comme le précise la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021, le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Cher et par la Présidente de Bourges Plus. Il est composé des représentants de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Cher, de la Ville de Bourges et de la Ville de Mehun-sur-Yèvre.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Etablir la convention annuelle de financement de l'État.

Les représentants de l'État et de la collectivité territoriale porteuse mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants de l'Agglomération, des services de l'Etat, de la Région et du Département, et des collectivités associées (Villes de Bourges et de Mehun sur Yèvre). Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunit à l'initiative de l'Agglomération.

L'Agglomération se charge d'associer aux comités techniques, en accord avec les services de l'Etat, de la Région et du Département, les partenaires dont la mobilisation est nécessaire pour l'accompagnement des projets et actions inscrits au CRTE.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il est modifié autant de fois que jugé nécessaire d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 8 - Suivi et évaluation

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des projets inscrits au CRTE :

- Nombre d'emplois créés
- Gaz à Effet de Serre économisés
- KWh économisés
- Hectares artificialisés

Ce socle pourra être enrichi, projet par projet, d'autres indicateurs spécifiques d'évaluation.

Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Liste des annexes

Annexe 1 : Portrait du territoire de Bourges Plus

Annexe 2 : Projet de territoire de Bourges Plus

Annexe 3 : Orientations stratégiques

Annexe 4 : Fiches-actions

Annexe 5 : Tableau des projets

Annexe 6 : Convention financière annuelle

Annexe 7 : Indicateurs de suivi

Annexe 8 : Contribution des établissements publics et opérateurs

Établi en 4 exemplaires et signé le mercredi 15 décembre 2021.

La Présidente de la
Communauté d'Agglomération
Bourges Plus

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Irene Félix', written over a horizontal line.

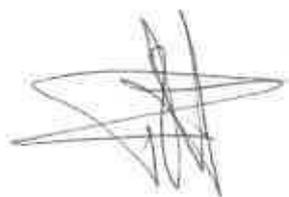
Mme Irene FÉLIX

Le Président du Conseil départemental
du Cher

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacques Fleury', written over a horizontal line.

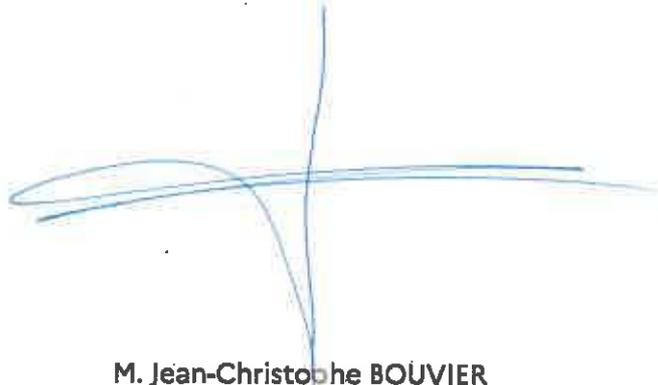
M. Jacques FLEURY

Pour le Président du Conseil
régional Centre-Val de Loire
et par délégation, le Vice-président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Fournié', written over a horizontal line.

M. Philippe FOURNIÉ

Le Préfet du Cher

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Christophe Bouvier', written over a horizontal line.

M. Jean-Christophe BOUVIER

En présence de la Ville de Bourges, représentée par son Maire, Yann GALUT.

ANNEXE 1 : Portrait du territoire de l'agglomération Bourges Plus

La présentation du territoire développée ici s'appuie notamment sur la présentation de schémas d'aménagement et de synthèses issus de documents de planification officiels (Le SRADDET et le SCoT notamment) permettant de situer le territoire dans son environnement et de comprendre dans quelles dynamiques il s'inscrit.

Les données socio-économiques sont basées sur le portrait territorial mandaté par Bourges Plus auprès du cabinet d'études Le Compas en janvier 2020 et sur l'étude de l'Observatoire urbain interne à Bourges Plus édité en mars 2021 intitulé « Neuf indicateurs socio-économiques de référence ». Par ailleurs, un extrait du diagnostic territorial du Plan local de l'Habitat en cours d'élaboration a été intégré à ce document.

Les données environnementales sont issues du diagnostic du PCAET arrêté le 11 février 2021 et du diagnostic du PLUi arrêté le 17 juin 2021.

Certains éléments statistiques sont issus directement de notes d'analyse de l'Insee, et sont signalés comme tels.

La présentation du territoire qui suit ne prétend pas à l'exhaustivité, impossible à atteindre, mais doit permettre aux co-contractants de saisir les enjeux du territoire auxquels doit répondre le contrat : attractivité, transition écologique, cohésion territoriale.

Le choix a été fait de s'appuyer sur des documents existants afin de bénéficier des travaux d'analyses et des consultations déjà effectués. Cette optique permet au présent contrat de s'appuyer sur un socle commun de connaissances et de présentation du territoire déjà acquis, et donc de ne pas entrer en concurrence avec les documents de planification déjà existants.

1. Le territoire de Bourges Plus dans son cadre régional et départemental

Le territoire de Bourges Plus se situe au centre du département du Cher, un département rural, au Sud d'une région polarisées par les métropoles¹ d'Orléans et de Tours. Capitale historique du Berry (actuellement l'Indre et le Cher), et 1^{ère} ville du département, Bourges constitue également la commune la plus importante de la communauté d'agglomération puisqu'elle concentre à elle seule plus de 60% de la population du territoire communautaire. Elle entretient par ailleurs des relations directes avec les métropoles citées précédemment et joue un rôle de tête de pont du département face à la région.

Bourges (et son agglomération) apparaît dans le rapport approuvé du SRADDET² (Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) comme « la troisième ville régionale en termes de population, ville dont l'aire urbaine³ compte 140 500 Habitants en 2014⁴. [Elle] dispose d'un large rayonnement dans le sud régional, sur les départements du Cher, de l'Indre, de l'Allier et de la Nièvre. La capitale historique du Berry a vu renforcée sa fonction de pôle universitaire technologique avec l'implantation de l'INSA Centre-Val de Loire. La capitale berruyère est aussi inscrite de longue date dans le paysage culturel national (Maison de la Culture, Printemps de Bourges, cathédrale inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco...). »

¹ Au sens de l'article L 5217-1 du code général des collectivités territoriales.

² Page 33

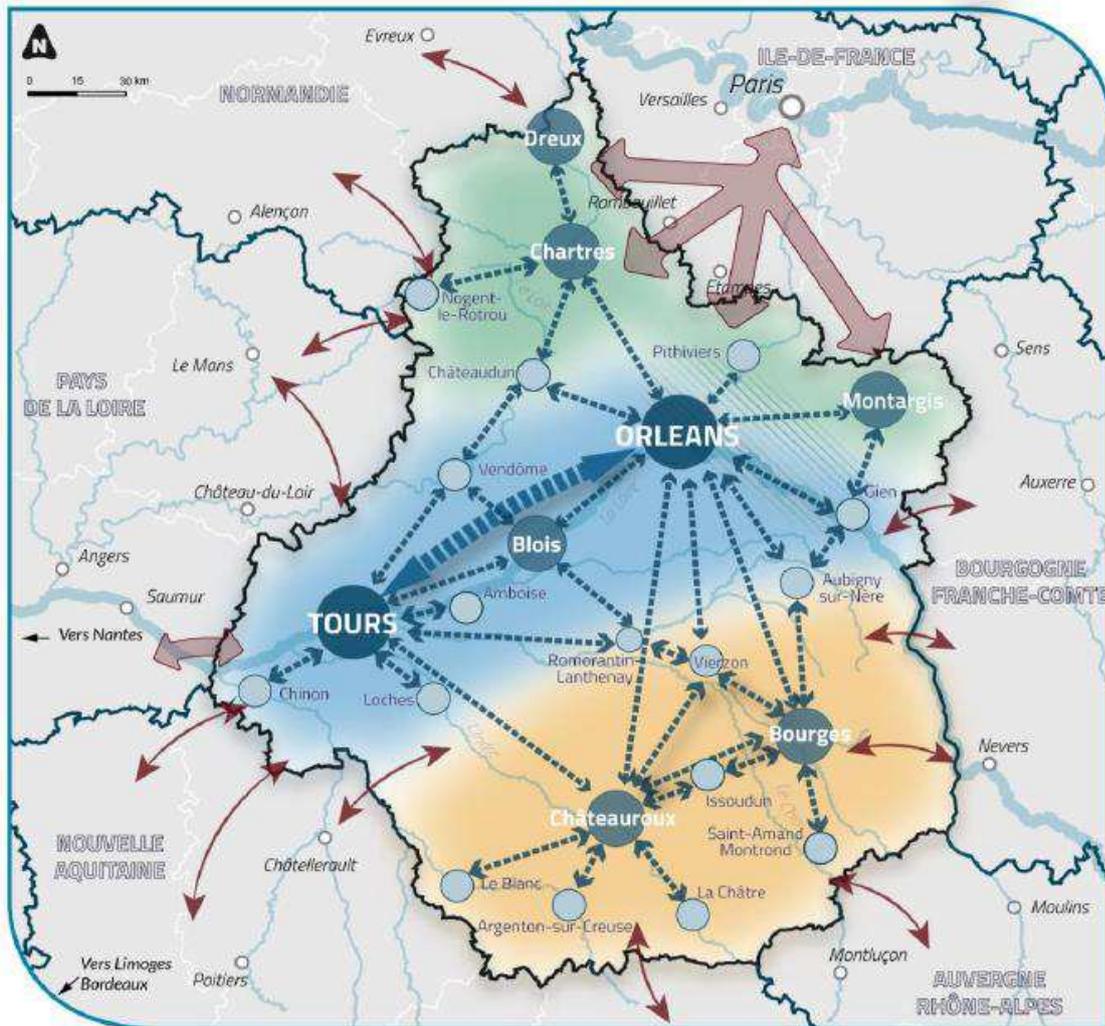
³ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (source : Insee)

⁴ Il est à noter que l'aire d'attraction de la Ville de Bourges comprend 174 771 habitants en 2018, la troisième de la Région Centre-Val de Loire en termes de population (source : *Insee analyses Centre-Val-de-Loire* paru le 29/12/2020).

[L'aire d'attraction d'une ville définit] l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants.

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010. (source : Insee)

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT A L'HORIZON 2030 : POUR UN CENTRE-VAL DE LOIRE FORT, ACCUEILLANT, RAYONNANT, RESPONSABLE



Un projet spatial qui :

Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filières industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire

- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional

- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux

- Métropoles
- Pôles régionaux
- Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires



Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles

- Renforcer spécifiquement :
- les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocity urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

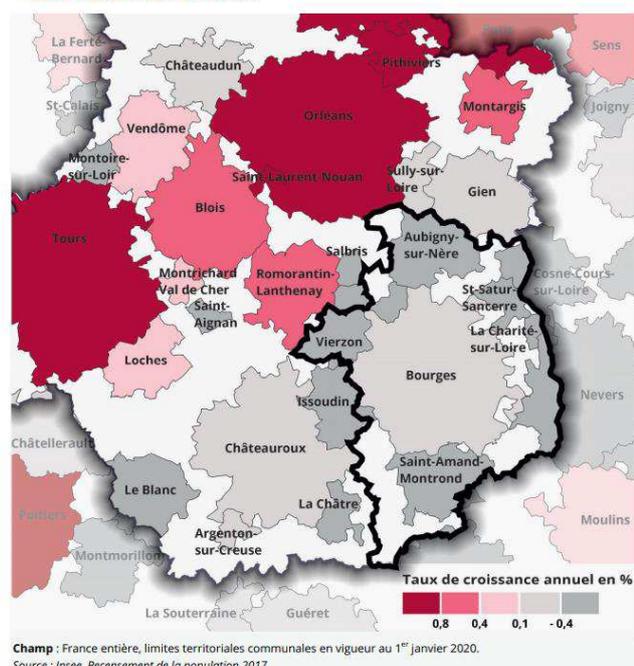
Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

↔ Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes



Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

► 1. Taux de croissance annuel de la population entre 2007 et 2017 par aires d'attraction des villes



Source (carte et commentaire): Insee Analyse Centre-Val-de-Loire n°78-Juillet 2021

Par ailleurs, Bourges demeure à l'échelle régionale une importante destination étudiante, la troisième après Tours et Orléans. La majorité des étudiants post-Bac résidant dans le Cher poursuivent ainsi leurs études dans le département et résident principalement dans l'aire d'attraction de Bourges. Elle attire 65,7% des bacheliers et 64% des diplômés de l'enseignement supérieur qui résident dans le Cher. La préfecture du département dispose d'un campus universitaire pouvant accueillir près d'un millier d'étudiants dans divers cycles de formation de niveau licence, et compte au total environ 3000 étudiants fréquentant des établissements d'enseignement supérieur implantés en divers points de l'agglomération.

La carte des zones d'emploi ⁵ (page suivante) montre que le rayonnement de Bourges Plus en termes d'emploi dépasse largement les limites communautaires.

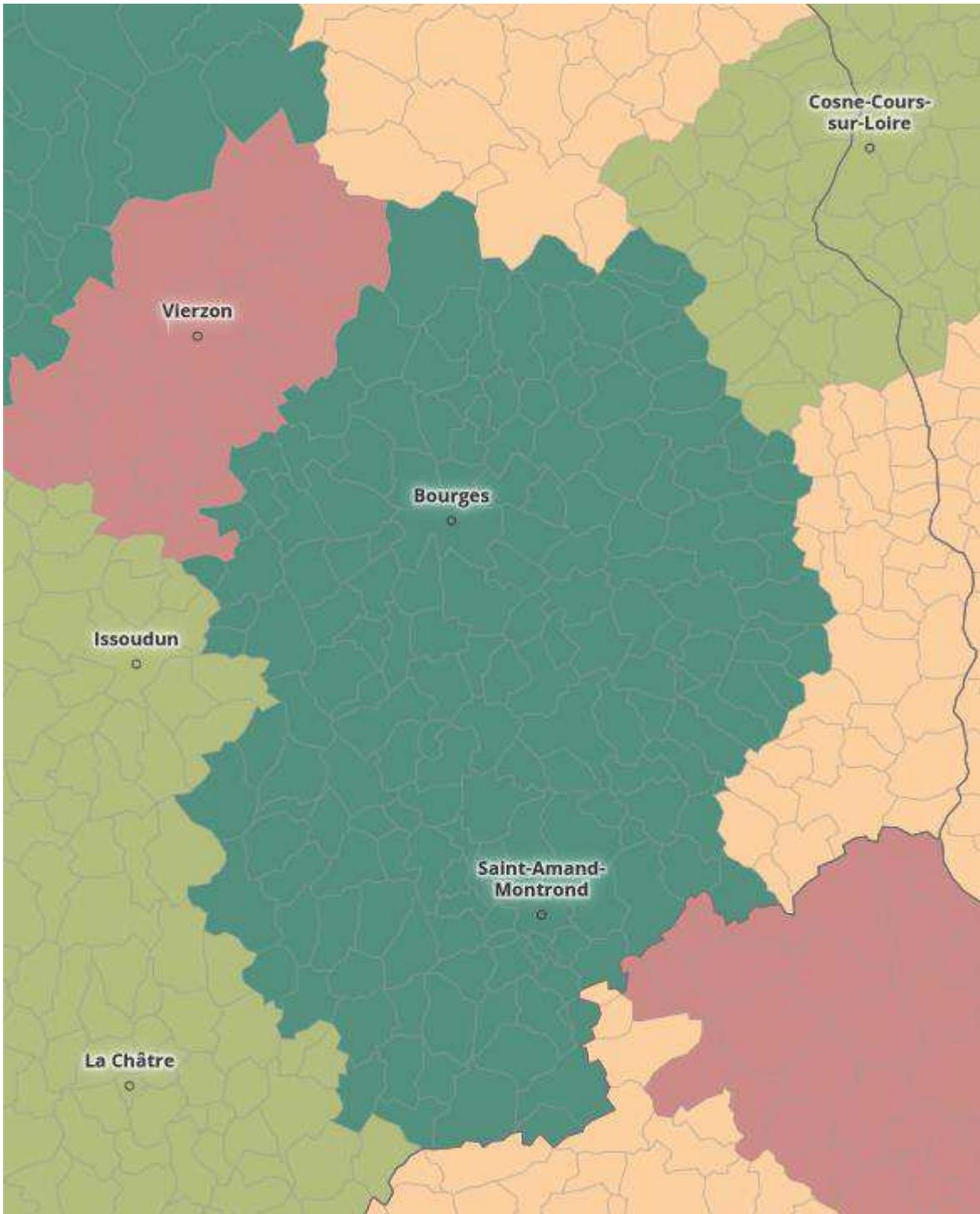
L'aire d'attraction de Bourges Plus recouvre la majeure partie du département du Cher et regroupe plus de la moitié de la population du département (174 700 habitants pour un département comptant 304 250 habitants en 2017). Si sa population régresse légèrement (-0,1% par an) entre 2007 et 2017, cette régression est bien moindre que dans le reste du département. L'aire d'attraction de Bourges joue ainsi un rôle de stabilisateur démographique du département.

L'aire d'attraction de Bourges comporte en tout 112 communes.

⁵ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Périmètre des zones d'emploi 2020 – Source : INSEE, 01/01/2020



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 – IGN Admin Express

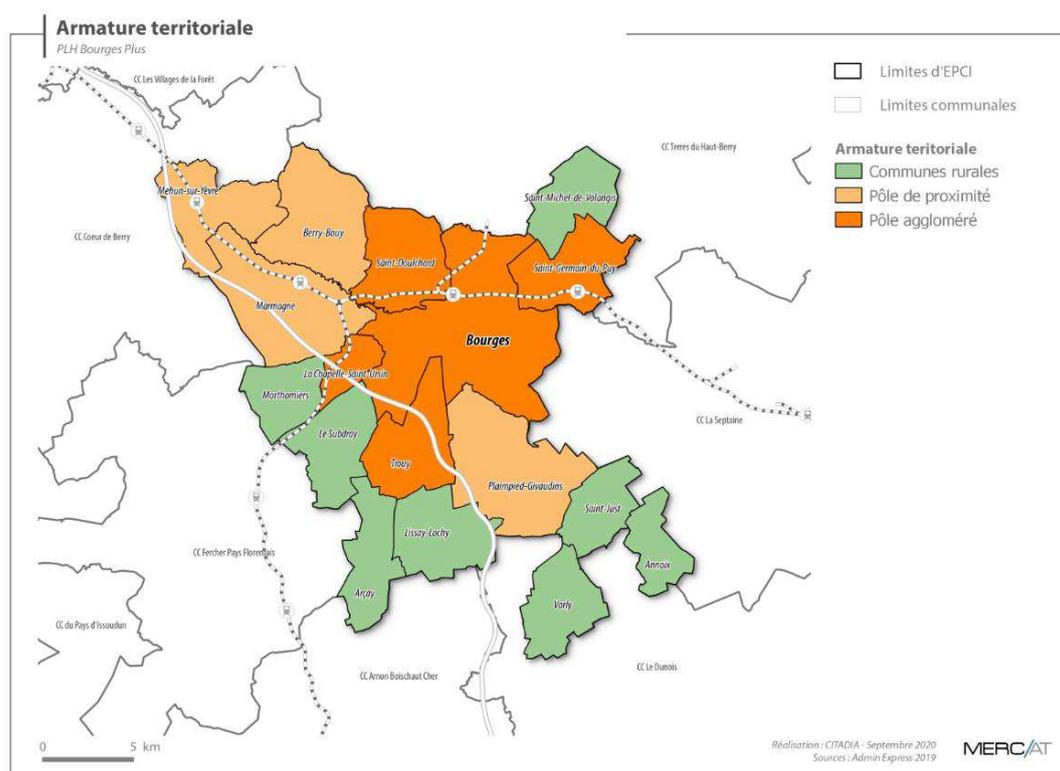
2. Organisation du territoire

(source : projet de PLH)

En matière de développement, Bourges s'implante d'abord le long de la rive de l'Auron, et déploie largement son urbanisation au XIX^{ème} siècle au moment de l'ouverture du canal Berry, permettant la mise en relation de la ville avec les centres métallurgiques de la région. Par la suite, l'aire urbaine de Bourges tend à se détendre autour des communes qui l'entourent et composent aujourd'hui Bourges Plus.

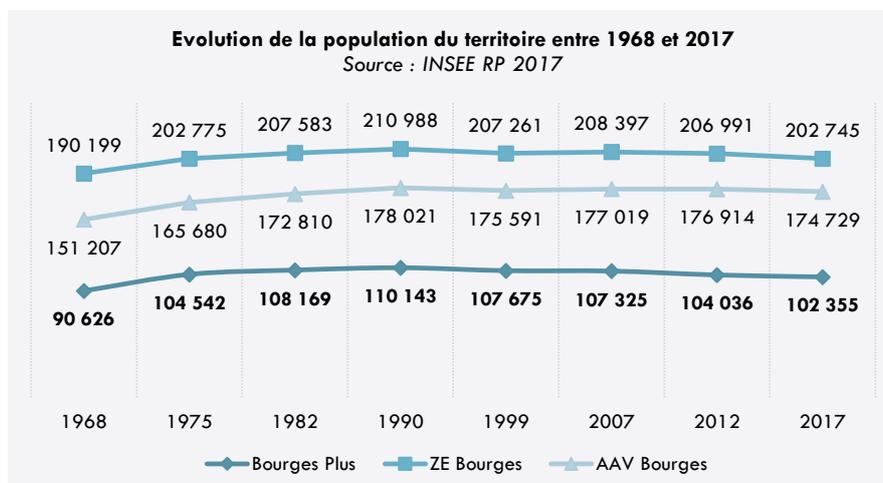
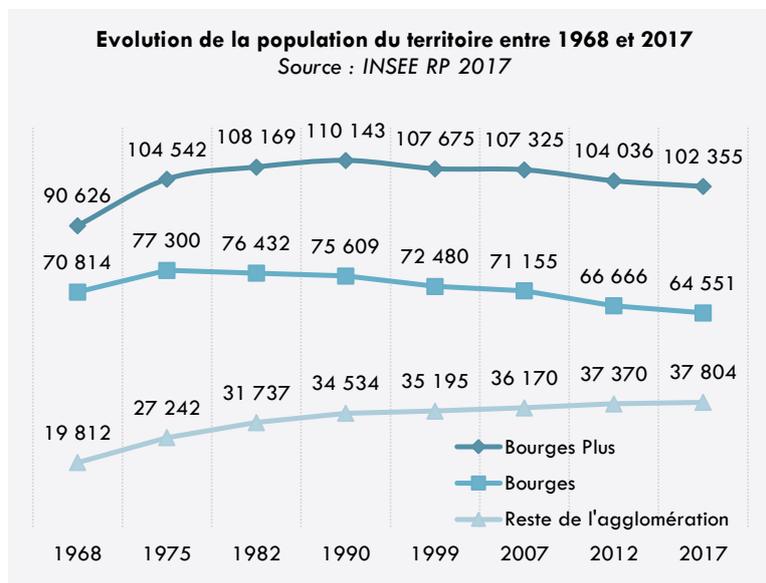
La structuration du territoire comprend trois niveaux :

- Le **pôle aggloméré**, concernant les communes de Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy et Trouy. Ce secteur compte 86 642 habitants en 2017, soit 85% de la population du territoire. Bourges détient par ailleurs un rôle majeur dans ce pôle. La commune de Bourges détient notamment deux tiers de la population de l'ensemble du territoire, et 75% de la population du pôle.
- Les **pôles de proximité**, il s'agit des communes de Berry-Bouy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Plaimpied-Givaudins. Elles accueillent 11 710 habitants en 2017, soit 11% de la population du territoire.
- Les **communes rurales** Annoix, Arçay, Le Subdray, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel de Volangis, Vorly comptabilisent 4 003 habitants en 2017 soit 4% de la population du territoire. Certaines de ces communes dites rurales au sens de la nomenclature de l'Insee comptent sur leur territoire des établissements industriels de premier plan comme MBDA au Subdray.



3. Un territoire marqué par une relative stabilité démographique

Le territoire de l'agglomération Bourges Plus compte 102 355 habitants en 2017, un nombre relativement stable depuis 1975. La ville de Bourges concentre à elle seule 64 551 habitants. Les tendances à une échelle plus large que l'agglomération sont sensiblement les mêmes. En effet, que ce soit à l'échelle de la zone d'emploi⁶ de Bourges, ou de son aire d'attraction, la tendance est à une certaine stabilité démographique depuis les années 1990.



L'évolution différenciée des courbes démographiques de la ville-centre et du reste de l'agglomération montre que le développement des communes périphériques s'est réalisé aux dépens de la ville-centre.

Bourges Plus a connu une croissance démographique jusque dans les années 1990, avant de perdre des habitants à partir des années 2000. Cette dynamique démographique générale est à mettre en lien avec le rôle du pôle aggloméré⁷ qui voit sa population décroître (-0,1% à -0,4% en moyenne par an depuis les années 1990) pour revenir à un niveau proche de 1968.

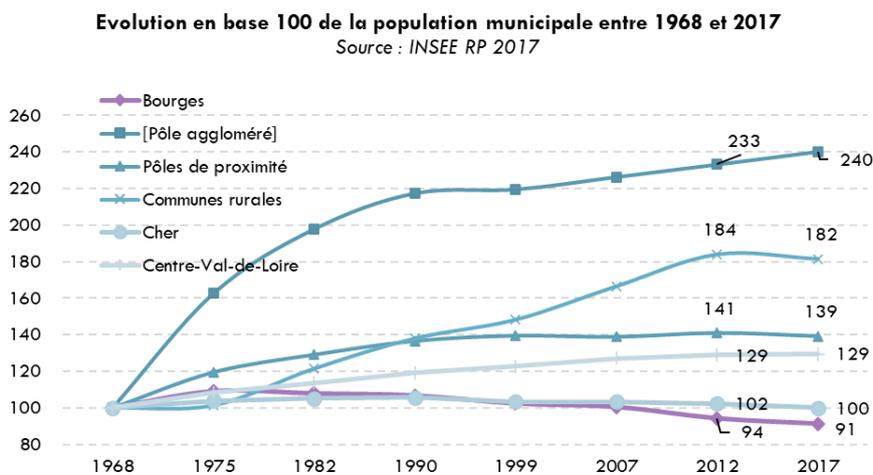
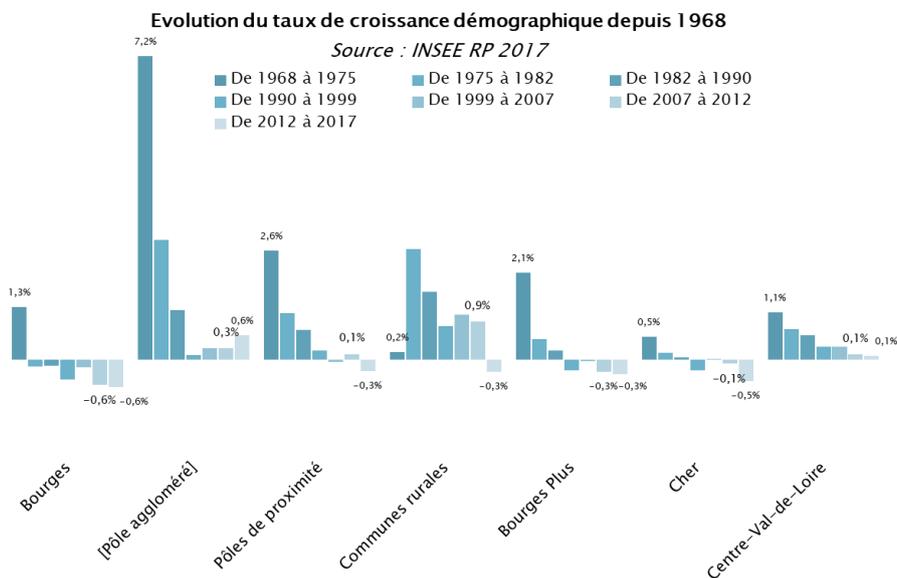
La population des pôles de proximité a cru de 40% entre les années 1970 et 1990 (avec une croissance annuelle moyenne comprise entre 1 et 2,6% par an entre 1968 et 1982), se stabilisant depuis (alternance de croissance et de récession).

⁶ Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016. Source, INSEE

⁷ Le pôle aggloméré est composé des communes de La Chapelle-Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy et Trouy

Les communes rurales ont connu un développement plus récent, à partir des années 1980 sous l'effet du phénomène de périurbanisation, et très marqué jusque dans les années 2010 (+84% par rapport à 1968), avant de connaître une légère déprise sur la dernière période intercensitaire.

Le report de population qui se faisait auparavant du cœur de l'agglomération vers sa périphérie se fait maintenant au-delà des limites intercommunales, perceptible dans l'analyse des migrations résidentielles.

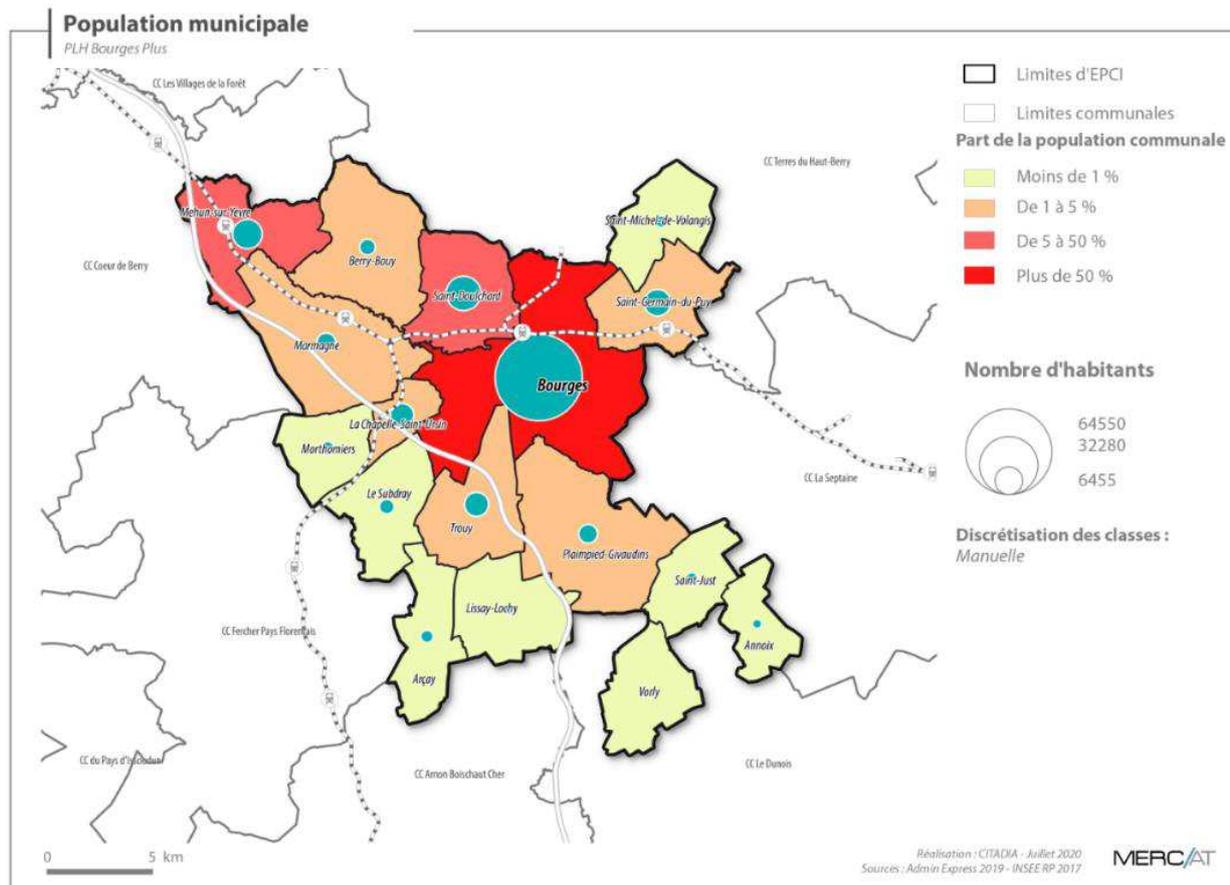


La carte issue du projet de PLH ci-dessous montre que la commune de Bourges occupe un poids prépondérant dans l'agglomération puisqu'elle concentre près des deux tiers de ses habitants.

Les autres communes comportant entre 1% et près de 10% de la population communautaire (seule la commune de St-Doulchard est dans ce dernier cas de figure) constituent le pôle aggloméré de la communauté d'agglomération, ou bien constituent des pôles de proximité, selon la typologie indiquée en 2.2.

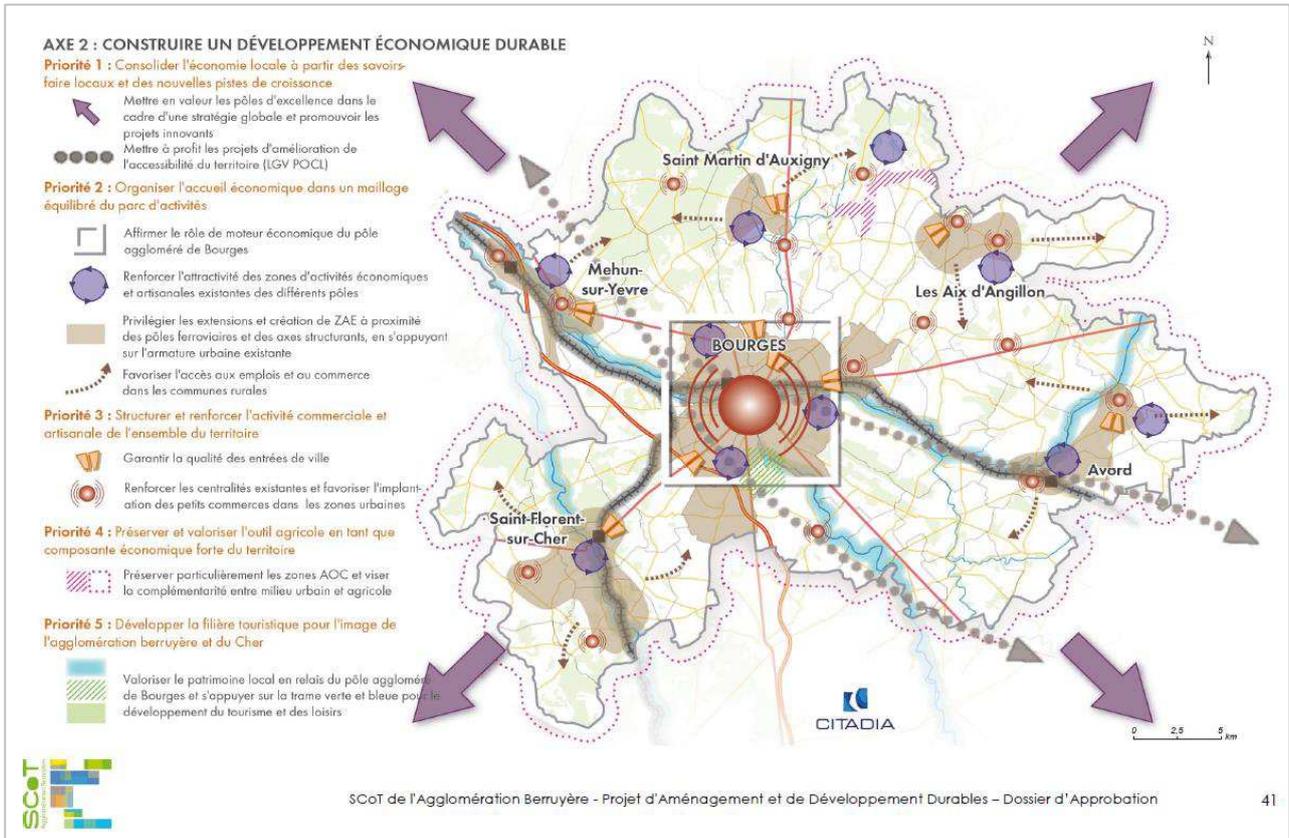
Les autres communes sont des communes rurales comportant moins de 1000 habitants.

Toutefois, il convient de signaler que certaines de ces communes rurales du point de vue de leur densité et de l'occupation des sols accueillent des industries de premier plan pour l'agglomération.



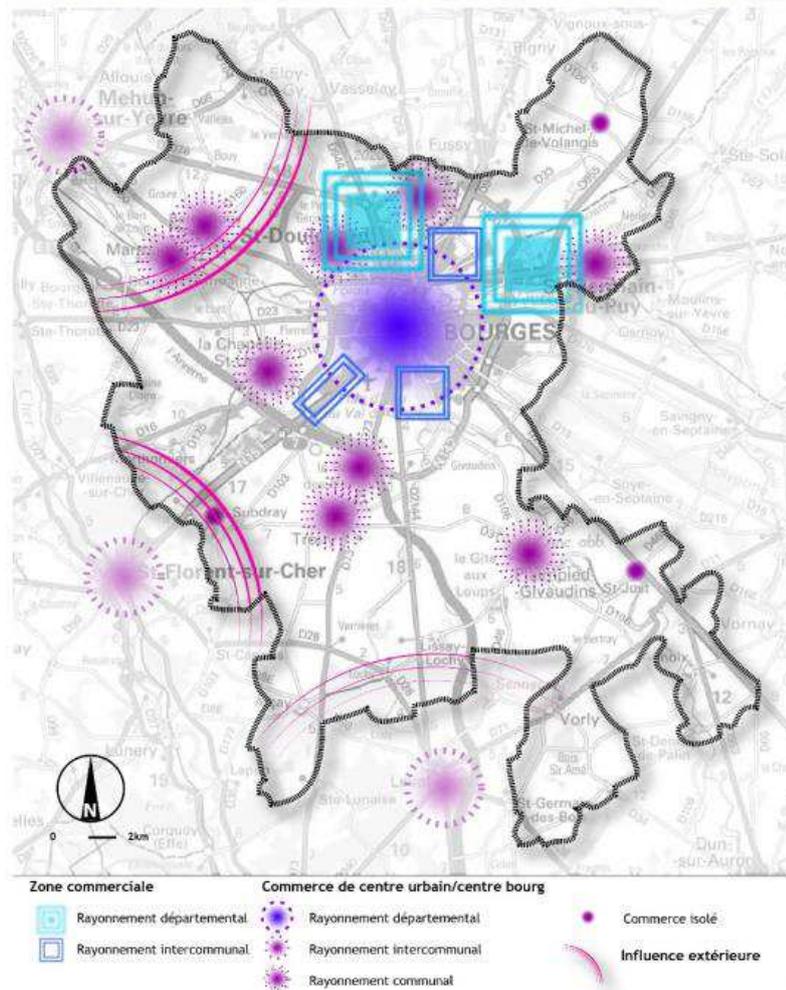
4. L'armature économique et commerciale du territoire

Un nouveau SCoT intégrant Vierzon et Avord est en cours d'élaboration, mais le schéma de 2013 permet de situer l'agglomération berruyère et son poids économique au sein d'un périmètre élargi aux pôles secondaires en périphérie proche de l'agglomération berruyère.



Cette armature du tissu économique est confirmée par le PLUi arrêté le 17 juin 2021 à l'échelle de l'agglomération berruyère, à laquelle il convient d'associer Mehun-sur-Yèvre.

L'armature commerciale de Bourges Plus (selon le SCoT de l'agglomération Berruyère)

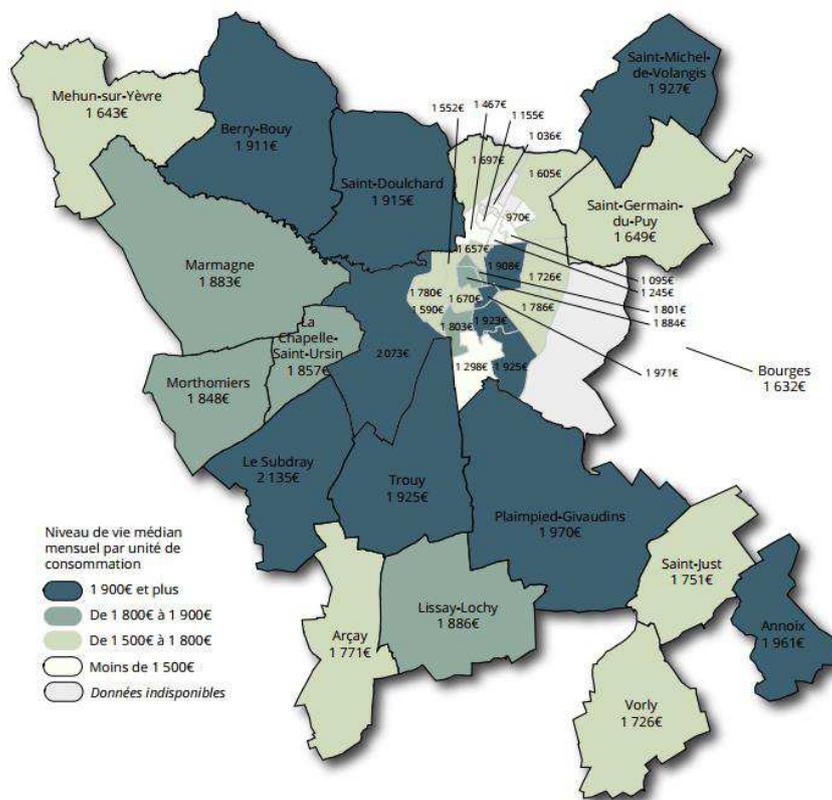


5. Le portrait socio-économique du territoire

5.1 LES NIVEAUX DE VIE

Cartographie du niveau de vie médian mensuel par unité de consommation

Source : Insee, Filosofi 2015



Atlas territorial - © Compas janvier 2020

Source : Atlas territorial⁸

Le niveau de vie est toujours calculé sur la base de l'analyse des revenus du ménage. La pauvreté est mesurée de la même manière. Dès lors, le calcul du niveau de vie impose de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage (revenus du travail, de la retraite, de société, du patrimoine, de redistribution, et des prestations sociales, familiales, logement) auxquelles sont soustraits les impôts directs, payés.

Le seuil de pauvreté est déterminé sur la base de 60% du revenu médian par unité de consommation⁹. Par conséquent toute personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à ce seuil est considérée comme pauvre.

Le niveau de vie médian dans la CA Bourges Plus est de 1 729€ : 50% de la population vit avec moins de 1 729€ / mois (sources Insee 2015).

10% de la population de Bourges Plus vit avec moins de 905€ / mois et 10% vit avec plus de 2 977€/mois. L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré par l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 2072€. Ainsi le niveau

⁸ L'Atlas territorial fourni en janvier 2020 par le cabinet Le Compas permet d'appréhender le portrait social du territoire de Bourges Plus dans sa configuration actuelle correspondant au périmètre du CRTE à travers des indicateurs objectifs.

⁹ Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,

de vie des populations les plus riches de la CA Bourges Plus est supérieur de 2 072€ à celui des populations les plus pauvres.

La CA de Bourges Plus présente une situation proche de la moyenne de l'aire urbaine et de la France métropolitaine en termes de niveau de vie avec une répartition plus homogène qu'au niveau national entre les populations les plus riches et les plus pauvres.

5.2 LES ETABLISSEMENTS¹⁰

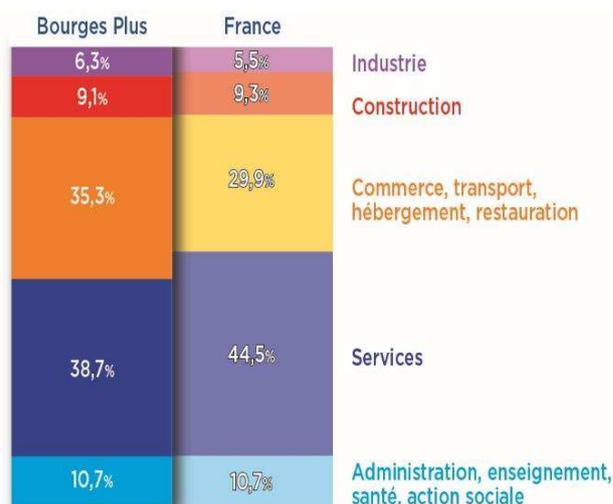
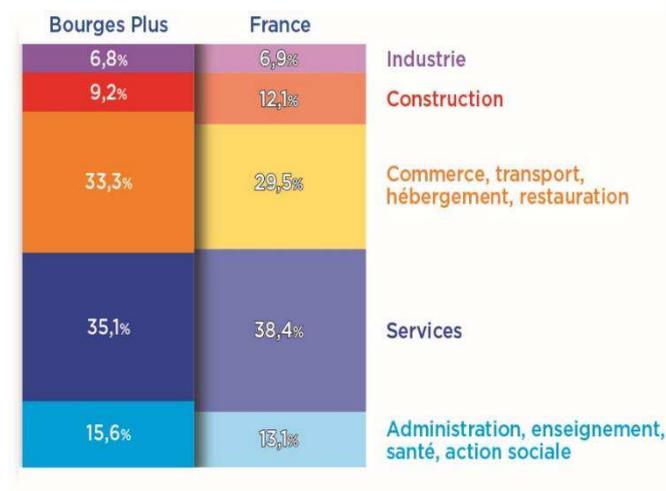
Les données relatives aux établissements, aux actifs et à l'emploi présentées dans ce document sont issues de *Neuf indicateurs socio-économiques de référence* de mars 2021¹¹.

Les établissements actifs au 31/12/2018

6 761 établissements actifs en 2018.

35% relèvent des Services et presque autant des Commerces, transport, hébergement, restauration.

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE-2019)



Les créations d'établissements au 31/12/2019

882 établissements ont été créés en 2019 sur le territoire, relevant majoritairement des services et du commerce.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) -2019

¹⁰ Au nombre d'entreprises, il est préféré le nombre d'établissements, unités de production constituant le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

¹¹ Les *Neuf indicateurs socio-économiques de référence* édités en mars 2021 par l'Observatoire urbain de Bourges Plus et portant sur l'année 2021 permettent d'appréhender le profil socio-économique de l'agglomération berruyère.

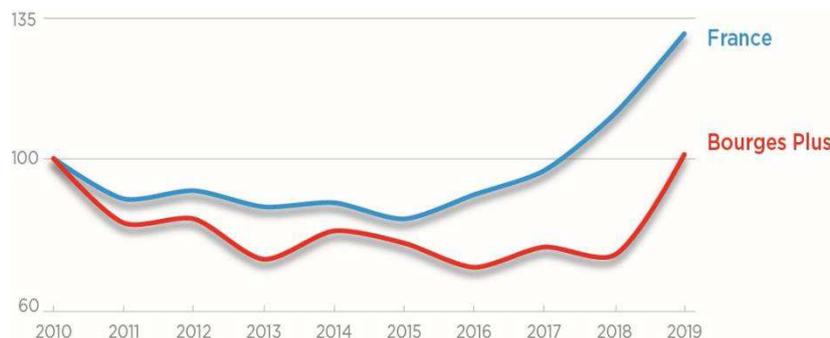
Trois thèmes ont été retenus : les établissements, les actifs, les emplois, chacun illustré par plusieurs indicateurs.

En matière économique, les sources sont nombreuses mais bien souvent ne se recoupent pas. C'est pourquoi la majorité des données présentées sont issues de l'Insee et plus particulièrement du recensement de la population, car elles sont exhaustives, détaillées et homogènes.

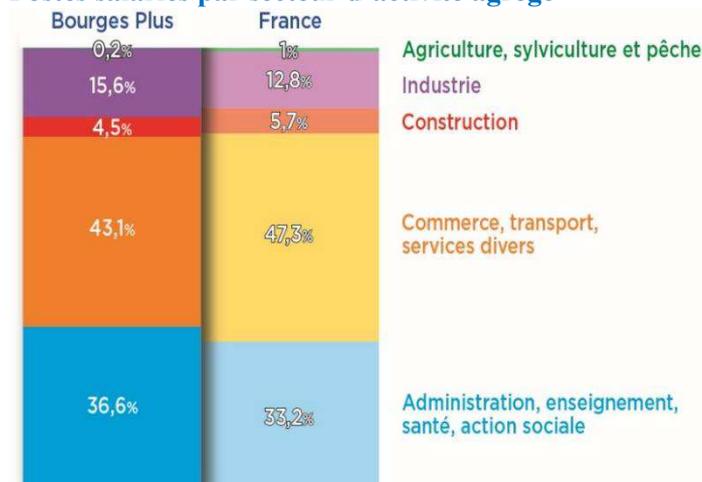
Les chiffres relatifs à la France concernent toute la France métropolitaine et les Dom-Tom. Ces chiffres sont issus des recensements de population traités par l'Insee.

Évolution des créations d'établissements (base 100 en 2010)

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) -2019



Postes salariés par secteur d'activité agrégé



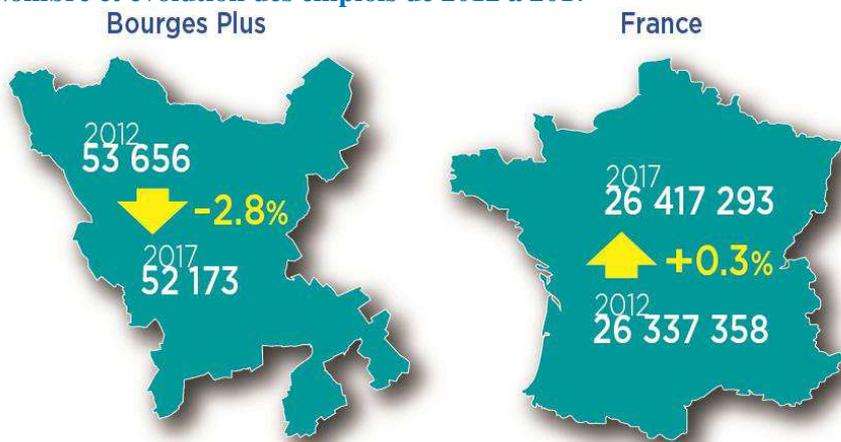
Parmi les 49 628 postes salariés relevés en 2017, 2 sur 3 relèvent de la sphère économique présenteielle, c'est-à-dire la production de biens et services pour satisfaire les besoins des résidents et touristes de l'agglomération.

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi salarié (Flores)- 2017

5.3 L'EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL

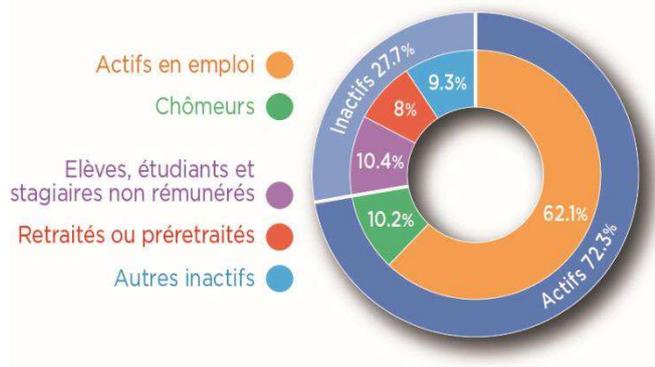
52 173 emplois sont localisés dans l'agglomération en 2017, soit 1483 emplois de moins qu'en 2012 (-2,8%). Cette baisse relève principalement des secteurs Administration publique, enseignement, santé, action sociale (-1031 emplois) et Construction (-493 emplois).

Nombre et évolution des emplois de 2012 à 2017



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

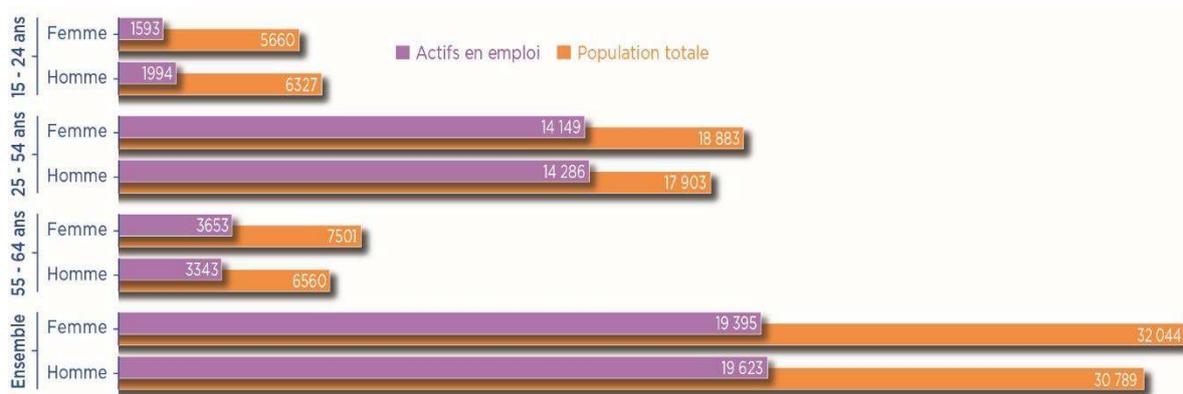
Population des 15-64 ans par type d'activité à Bourges Plus



La population des 15-64 ans est caractérisée en 2017 par une part de retraités (8%) plus importante qu'au niveau national (6,7%). Il a été constaté entre 2012 et 2017 une baisse de la population totale des 15-64 ans de 3959 personnes, dont 2351 actifs en emploi.

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail- 2017

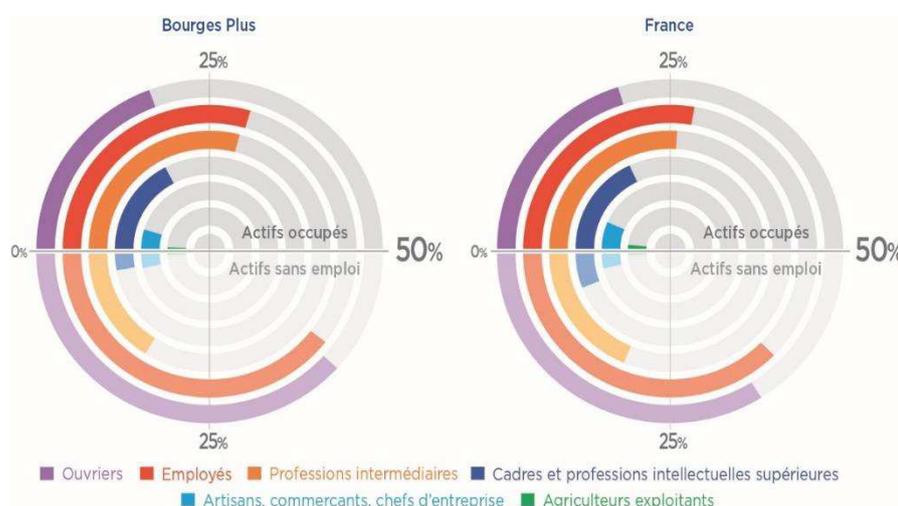
Activité et emploi des femmes et des hommes de 15 à 64 ans à Bourges Plus



Les catégories socio-professionnelles des actifs en 2017

Les actifs ayant un emploi sont majoritairement des employés (29,4%) et des professions intermédiaires (28,9%). Les actifs sans emploi (chômeurs) sont majoritairement des employés (39,6%) et des ouvriers (38,2%).

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2017



Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois, au 31/12 de chaque année



Source : STMT, Pôle Emploi, Dares

Au sens de Pôle Emploi et de la DARES, il y a 9025 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 31/12/2019, en diminution depuis 2018 pour retrouver le niveau de 2015.

Le nombre de DEFM de plus de 50 ans est en constante augmentation, il a plus que doublé depuis 2009. Sa part parmi les DEFM est aussi en hausse : il représentait 15,9% des DEFM en 2009 et en représente désormais 24,8%.

Ces évolutions sont néanmoins à comparer avec celle de la population de Bourges Plus, qui a diminué de près de 5 000 personnes entre 2007 et 2017.

Au sens du recensement de la population de l'INSEE (2017), 6 385 actifs de 15 à 64 ans résidents de l'agglomération se déclarent au chômage au 01/01/2017, soit un taux de chômage global de 14,1% ; ce taux atteint 29,1% pour les 15-24 ans.

Entre 2012 et 2017, le nombre de chômeurs s'est montré stable, passant de 6347 en 2012 à 6385 en 2017, faisant néanmoins augmenter le taux de chômage global de 13,3 à 14,1% du fait de la baisse de la population active totale.

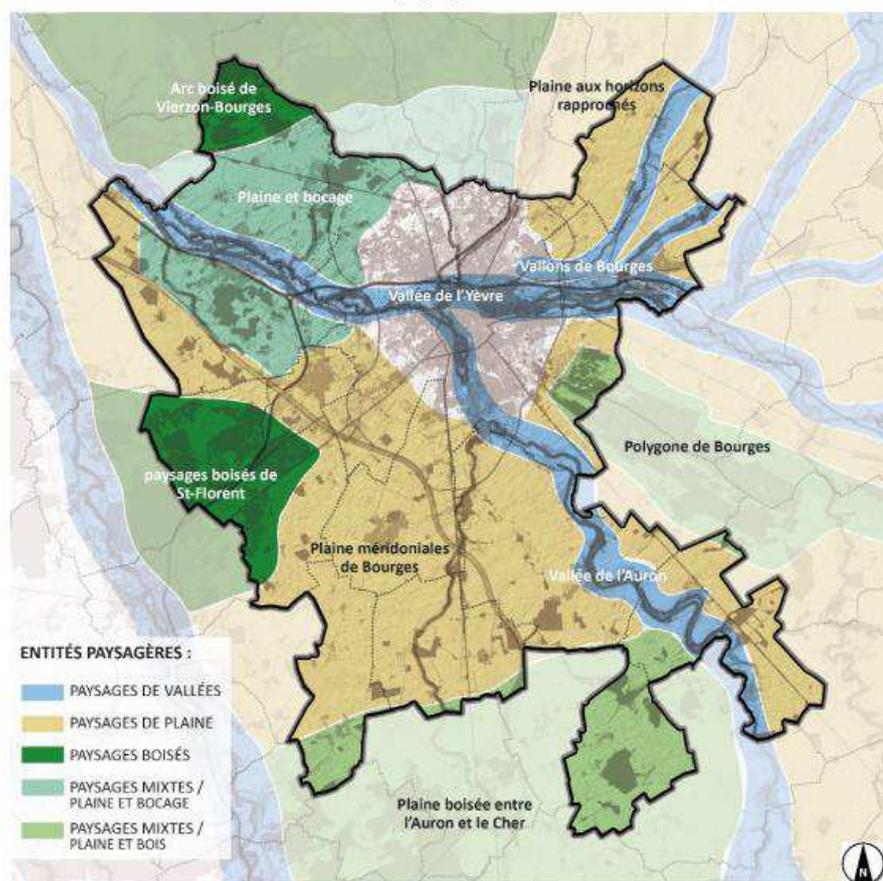
6. Portrait environnemental du territoire

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial a mis en évidence les principaux enjeux liés au changement climatique. La préservation de la ressource en eau constitue un enjeu fort à traiter dans le cadre de la politique d'adaptation au changement climatique de l'Agglomération. D'autres enjeux ont également été mis en évidence : la production agricole (sécheresse), le maintien de la biodiversité, la sécurité des personnes (inondations), la santé des personnes (canicule, îlots de chaleur urbain, pollution atmosphérique).

6.1 LES PAYSAGES

La partie centrale du département où est situé le territoire de Bourges Plus se distingue par des paysages de plaines ouvertes, de bocage relativement transparent et des paysages mixtes dans lesquels les espaces de vallées sont clairement identifiables.

Carte des entités paysagères et de leurs unités



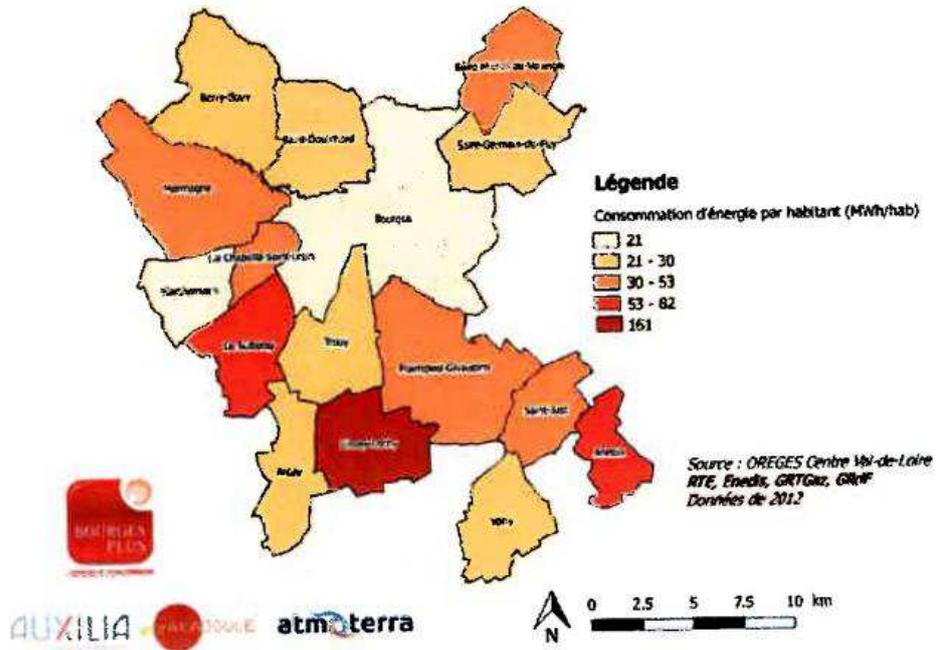
Source : diagnostic du PLUi arrêté le 17 juin 2021. Ce périmètre ne comporte pas Mehun-sur-Yèvre, qui a rejoint la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2019, soit après la date de prescription du PLUi, et qui sera donc intégré au périmètre du CRTE.

6.2 LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

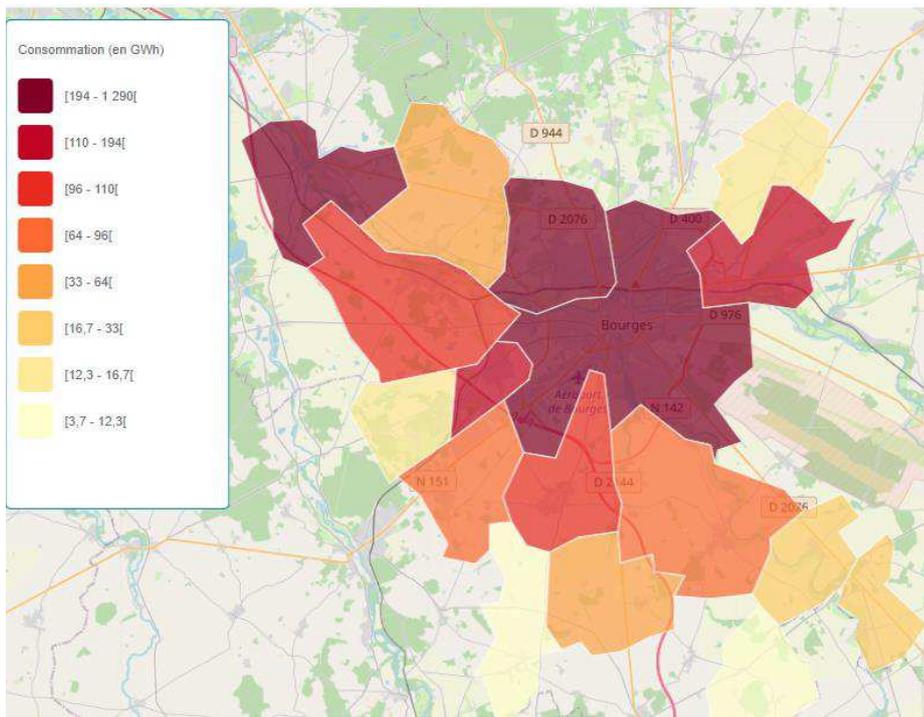
Lorsque l'on compare la consommation énergétique par habitant de différentes communes, on remarque que pour une consommation moyenne du territoire de 24,5 MWh/ hab / an, Bourges présente une consommation de 20,8 MWh par habitant par an. C'est la valeur minimale de consommation par habitant sur l'ensemble du territoire.

(remarque : la commune de Mehun/Yèvre n'avait pas encore intégré Bourges Plus lors de la réalisation de la carte de consommation d'énergie par habitant)

Consommation d'énergie par habitant sur le territoire de Bourges Plus



Consommation d'énergie par commune sur le territoire de BOURGES PLUS

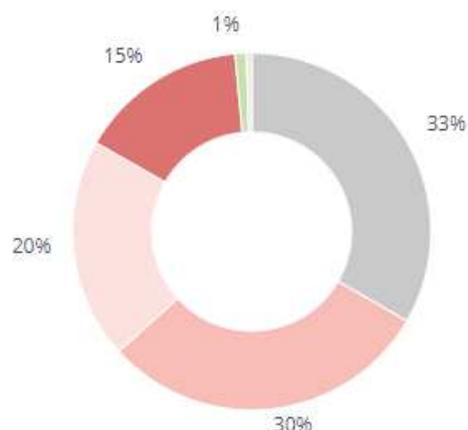


Source : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre, données 2018

En 2018, le territoire a consommé 2540 GWh soit environ 0,020 GWh/habitant (moyenne régionale = 0,030 GWh/habitant).

Consommation d'énergie par secteur d'activité

- Transports routiers
- Résidentiel
- Tertiaire
- Industriel
- Agriculture
- Transports autres que routiers



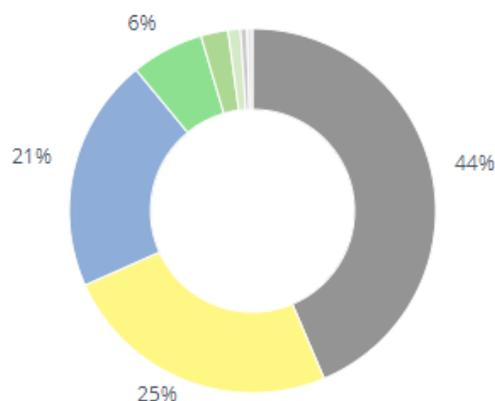
Source : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre, données 2018

83% des consommations énergétiques proviennent de trois secteurs : Transports routiers, Résidentiel et Tertiaire. La moitié de la consommation énergétique est liée aux secteurs résidentiel et tertiaire.

Une consommation énergétique par habitant (24,5 MWh/ habitant) inférieure de 10% aux moyennes françaises (27,4 MWh/ habitant), mais une consommation des bâtiments supérieure aux niveaux régional et national.

Consommation d'énergie en fonction du type d'énergie

- Produits pétroliers
- Electricité
- Gaz Naturel
- Bois-énergie (EnR)
- Autres énergies renouvelables (EnR)
- Chaleur et froid issus de réseau
- Autres non renouvelables
- Combustibles Minéraux Solides (CMS)

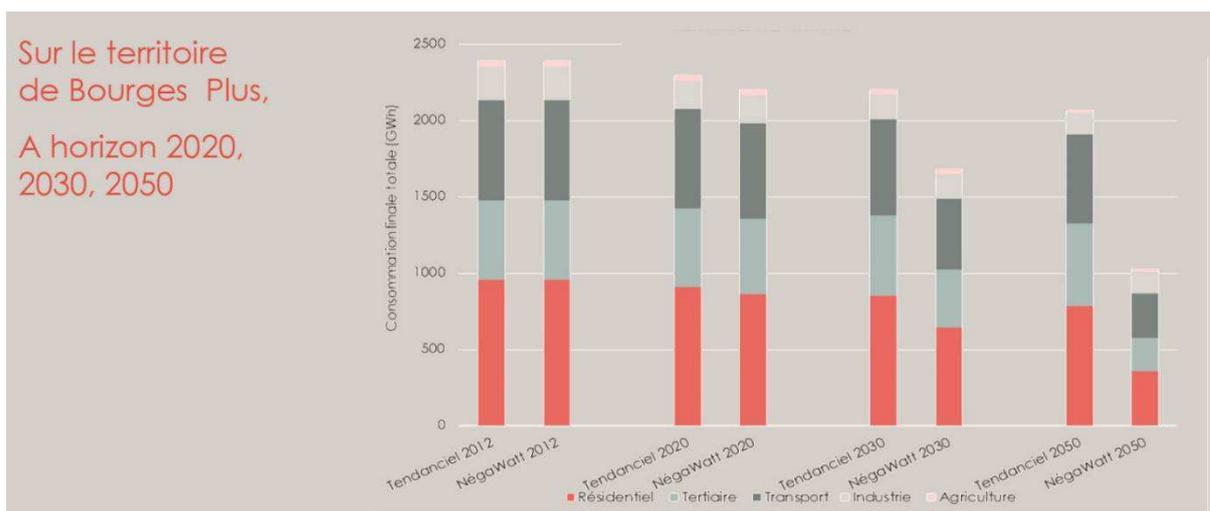


Source : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre, données 2018

Les produits pétroliers constituent le premier poste énergétique et sont consommés principalement dans le transport (72%) et le tertiaire (15%).

L'électricité et le gaz naturel sont consommés en majorité dans le secteur résidentiel (47% et 72% respectivement).

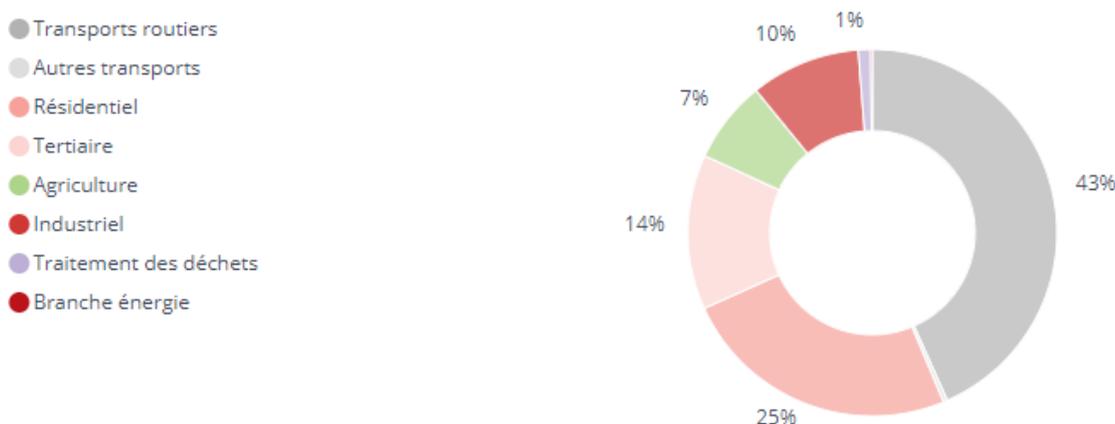
Scénario Négawatt Centre-Val de Loire d'évolution des consommations énergétiques :



6.3 LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE¹²

En 2018, les activités du territoire ont généré l'émission de 503 ktéqCO₂ de gaz à effet de serre (GES) soit environ 4,9 teqCO₂/habitant (moyenne régionale = 6,8 teqCO₂/habitant).

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité



Source : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre, données 2018

Les émissions de GES sont essentiellement liées aux consommations d'énergie fossile qui représente 65% du mix énergétique de Bourges Plus.

Le transport routier est le premier secteur émetteur de GES (43% du bilan GES du territoire). Les émissions cumulées des secteurs résidentiel et tertiaire contribuent à 39 % des émissions totales.

6.4 LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2016, le territoire a produit 189 GWh d'énergie renouvelable, soit 0,002 GWh/habitant. Cette production a permis de couvrir 7,6% des besoins énergétiques du territoire.

¹² Source : diagnostic du PCAET adopté le .. / 04/2021.

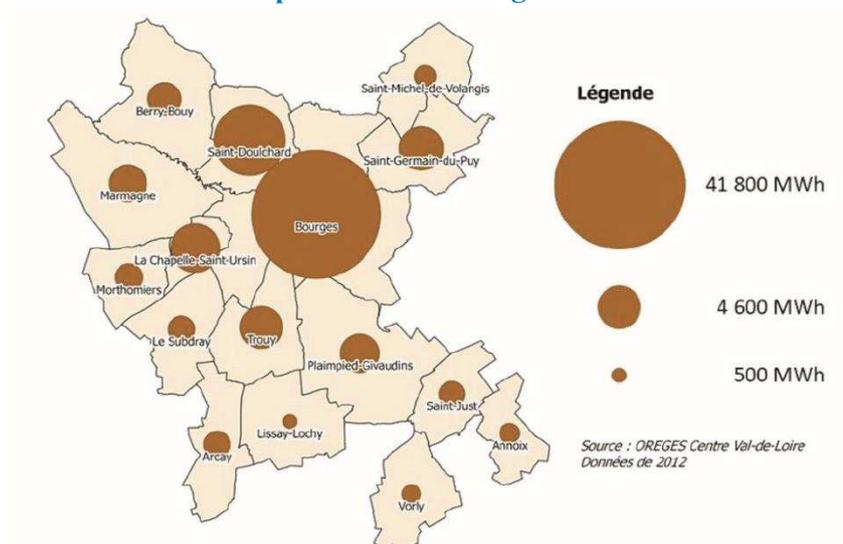
Répartition de la production d'énergie renouvelable par filière



Source : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre, données 2016

96% de la production d'énergie renouvelable est de la chaleur produite à partir de biomasse. La production d'électricité d'origine renouvelable est assurée par le solaire photovoltaïque à hauteur d'environ 3% de la production totale.

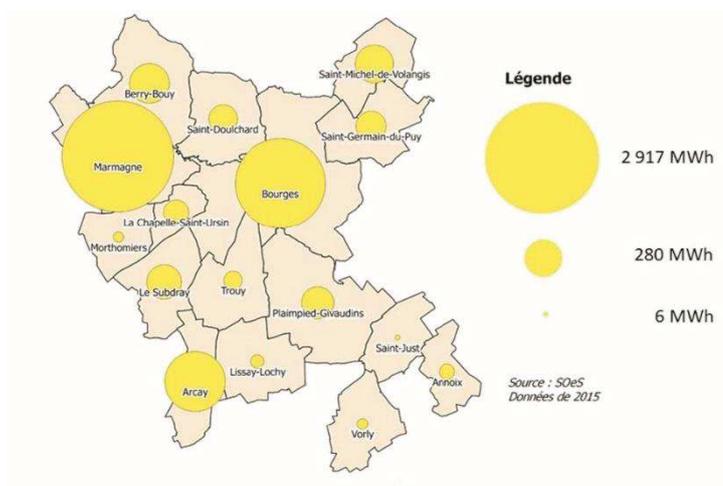
Production d'ENR à partir de bois-énergie



75% de la production d'énergie renouvelable (ENR) est de la chaleur produite à partir de bois-énergie, soit 92 GWh/an, essentiellement à Bourges et Saint-Doulchard.

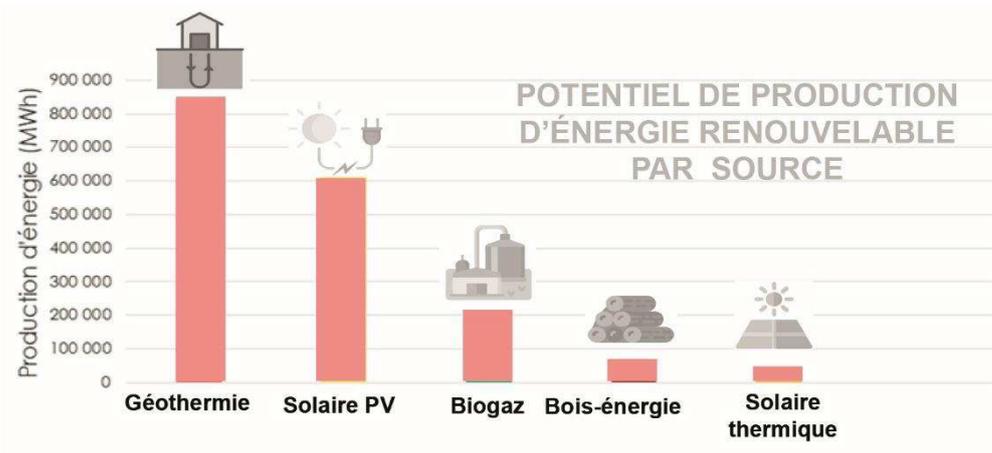
Production d'ENR à partir de photovoltaïque

La production d'électricité d'origine renouvelable (8 GWh, soit 6% des productions ENR) est assurée uniquement par le solaire photovoltaïque, essentiellement à Marmagne, Bourges et Arcay.



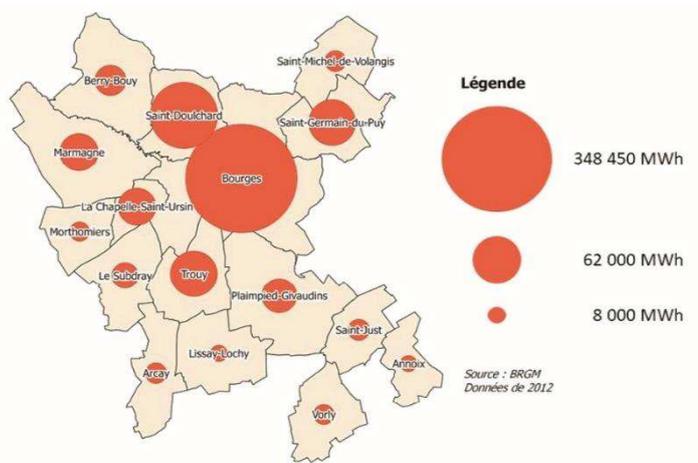
Potentiel de production d'énergie renouvelable

Un potentiel de production estimé à 1750 GWh d'énergie renouvelable, dont 85% proviendrait de la géothermie et du solaire photovoltaïque.



Potentiel géothermique des communes de l'agglomération

Le potentiel géothermique (sur nappe et sur sonde) est évalué à 843 GWh et est localisé en grande partie à Bourges et à Saint-Doulchard.



Potentiel photovoltaïque des communes de l'agglomération



Le potentiel photovoltaïque, de 600 GWh, inclut les toitures propices (206 ha), les ombrières sur parking des bâtiments commerciaux (26ha) et les centrales au sol autour de l'aéroport et sur les sites pollués (215 ha).

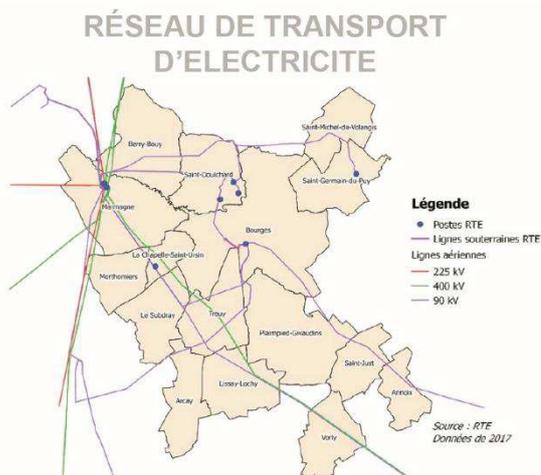
Par ailleurs, il existe un potentiel de production de 210 GWh de biogaz, dont les intrants proviendraient à 90% des résidus de culture.

6.5 LES RESEAUX ENERGETIQUES

Le territoire de Bourges Plus dispose d'une bonne interconnexion électrique avec les territoires adjacents. Il y a donc un potentiel de raccordement important, mais une capacité réservée aux ENR électriques encore assez limitée.

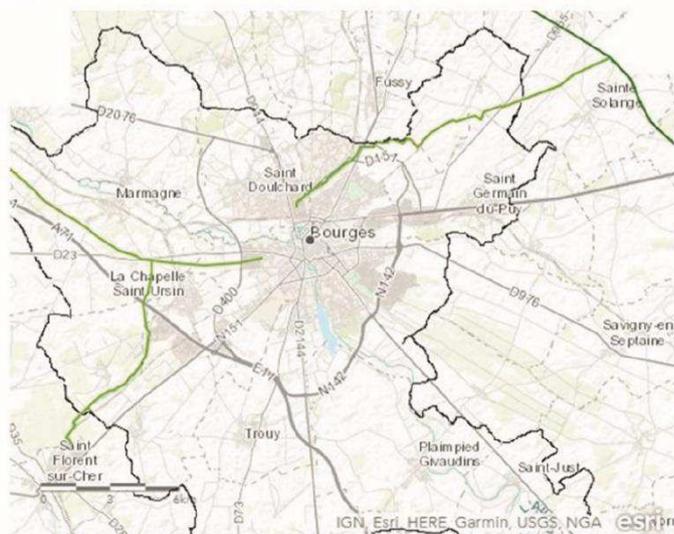
Marmagne	346	
Aubin (Marmagne)	59	
St-Doulchard	178	1
St-Germain-du-Puy	94	1
Mazières (Bourges)	103	1
Les Orchidées (La-Chapelle-St-Ursin)	89	12

Potentiel de raccordement et Capacité réservée aux ENR (MW) selon les postes de transformation



RÉSEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

■ < 300 m³ (n)/h
 ■ < 1 000 m³ (n)/h
 ■ > 1 000 m³ (n)/h



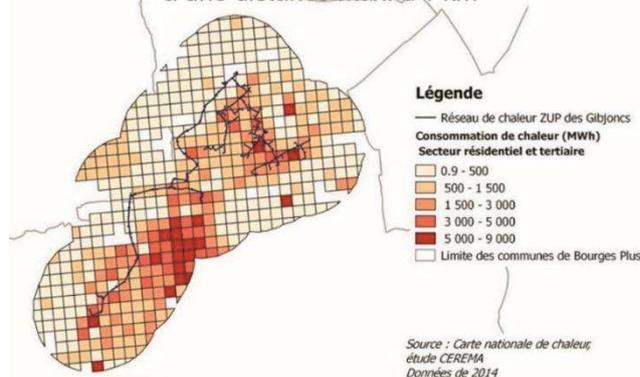
Le territoire dispose d'une bonne desserte en gaz naturel, puisque seules 5 communes sont hors zone de gaz. Le potentiel d'injection dans le réseau nécessite des études de préféabilité et de débouchés individuelles.

Le réseau de chaleur de Bourges alimente 10 000 habitants et plusieurs équipements municipaux.

Le centre-ville de Bourges est le principal potentiel de développement du réseau. Plusieurs zones de consommation importantes de chaleur dans les secteurs résidentiel et tertiaire pourraient profiter de la mise en place d'un réseau de chaleur, notamment à Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard.

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR DE BOURGES

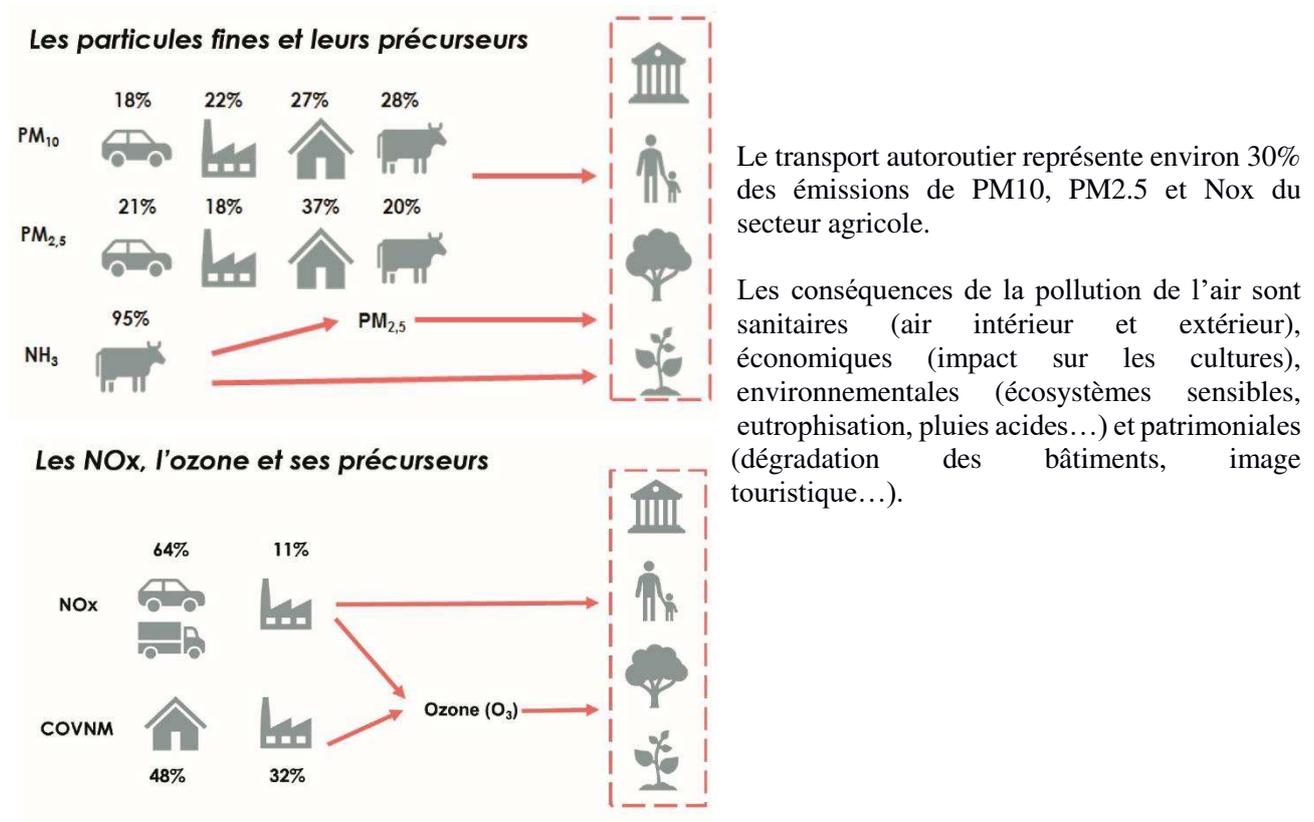
à une distance max. d'1 km



6.6 LA QUALITE DE L'AIR

Les concentrations de polluants sont conformes à la réglementation mais élevées pour les particules fines, les oxydes d'azote, l'ozone, les pollens, le benzène, les pesticides.

Les dépassements réguliers des valeurs de références pour certains polluants (particules fines, ozone) et les risques de dépassement pour les oxydes d'azote (Nox) sont majoritairement liés au transport routier, au secteur résidentiel et à l'agriculture.



6.7 LE CYCLE DE L'EAU

La question de l'eau doit faire l'objet d'une attention particulière. Le cycle de l'eau, dans une région calcaire comme le Berry encore dédiée à une agriculture céréalière à forts niveaux d'intrants, pose une série de problèmes (qualité de l'eau potable, sécurisation de la ressource, gestion des niveaux d'étiage, le cas échéant inondations, gestion des cours d'eau), en même temps qu'il doit être le guide de nouvelles approches de l'environnement de la communauté.

Par ailleurs, l'eau est un enjeu de santé publique qui permet de réinterroger aussi bien les modèles agricoles que les modèles d'urbanisation. Elle invite à concevoir un projet alimentaire à l'échelle de l'ensemble de la communauté, avec les communes qui ont déjà entrepris cette politique, comme St-Just et Bourges, et dans le cadre du chantier entrepris par le PETR du Centre-Cher sur ce sujet.

Eau potable

La sauvegarde et la sécurisation des captages pour l'eau potable, qui ont été rattrapés par l'urbanisation (St-Ursin, pour Bourges, le Prédé pour St-Doulchard) ou dont l'avenir dépend d'une adaptation de l'agriculture (Le Porche), évoluant de façon prioritaire dans les périmètres de captage, est de première urgence.

Eaux pluviales urbaines

La gestion des eaux pluviales urbaines (compétence GEPU) appelle de nouveaux modèles techniques et formes d'urbanisation pour ralentir le ruissellement de l'eau et contribuer à son infiltration : désimperméabilisation et végétalisation des sols, stockage pour une réutilisation raisonnée (arrosage, nettoyage de voirie).

L'agriculture aussi a un rôle à jouer pour retenir l'eau, en consommer moins et surtout mieux, et modifier l'ambiance micro-climatique sur le territoire départemental pour peu que l'on mobilise et que l'on développe les capacités locales de recherche et d'innovation.

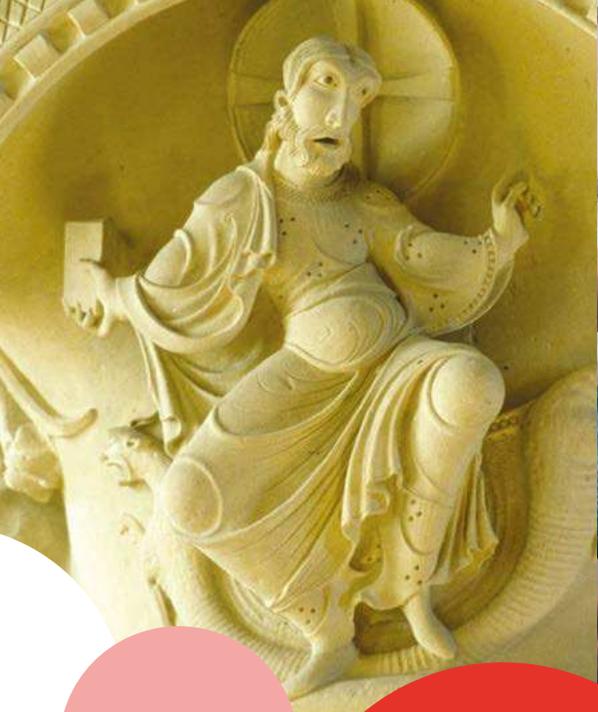
Milieux aquatiques et marais

Au-delà de l'eau comme ressource, les milieux aquatiques et humides sont aussi des richesses environnementales et naturelles qui font la qualité d'un territoire. Les communes de Bourges Plus se sont construites autour des cours d'eau, l'Yèvre et ses affluents l'Auron, le Langis, le Moulon, l'Annain, les Rampennes, etc. Les hommes ont utilisé et apprivoisé l'eau, drainant les marécages pour en faire des terres de maraichages et aujourd'hui des jardins ouvriers. Aujourd'hui, un chemin est à tracer entre la préservation de ce patrimoine façonné par l'homme, support de ressources naturelles et de lien social, et le respect de la rivière.

Retrouver les rivières, les renaturer, les restituer dans leurs fonctions écologiques sans perdre la marque de l'histoire, font partie d'une politique globale de l'eau, qui doit être aussi une politique des rivières dont Bourges Plus veut pouvoir se ressaisir. L'eau est, comme l'énergie dans les bâtiments et la mobilité décarbonée, un sujet très concret à partir duquel les citoyens peuvent se sentir concernés par les grands enjeux écologiques.

Les marais classés de l'Yèvre, du Langis et de la Voiselle demandent une attention particulière ; ils sont actuellement confrontés à une problématique de comblement qui nécessite des travaux pour permettre une meilleure régulation et répartition des écoulements.

Les usagers des marais (propriétaires de parcelles, promeneurs, riverains) sont incités par l'action publique à concourir à leur maintien comme zone humide préservée et privilégiée. La commune de Bourges agit également en propre depuis plusieurs années dans ce sens par la gestion des ouvrages de régulation hydraulique, l'entretien des emprises communales, le financement et l'exécution du plan du curage des coulants par voie de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), etc.



PROJET DE TERRITOIRE 2021



**BOURGES PLUS
BOURGES MIEUX
BOURGES AUTREMENT**



LES VILLES ET LES TERRITOIRES ONT L'HISTOIRE DE LEURS PROJETS 4

Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà engagés et veut ouvrir une nouvelle page	4
Le projet de territoire est le projet de tout le territoire, pas seulement celui de la communauté d'agglomération	5

BOURGES PLUS : PLUS D'AMBITION, PLUS DE TRANSITION, PLUS DE FIERTÉ ET PLUS DE SOLIDARITÉ 7

Le projet de territoire investit dans un nouveau cycle de développement	7
Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	8
Le projet de territoire donne la priorité des priorités à la relance de l'attractivité	8
Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique	11
Le projet de territoire marque un tournant dans les politiques locales de la transition écologique	11
Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet	12
Le projet de territoire relève le défi de la lutte contre toutes les fractures	12
Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	13
Le projet de territoire revendique l'audace collective des aventures culturelles	13

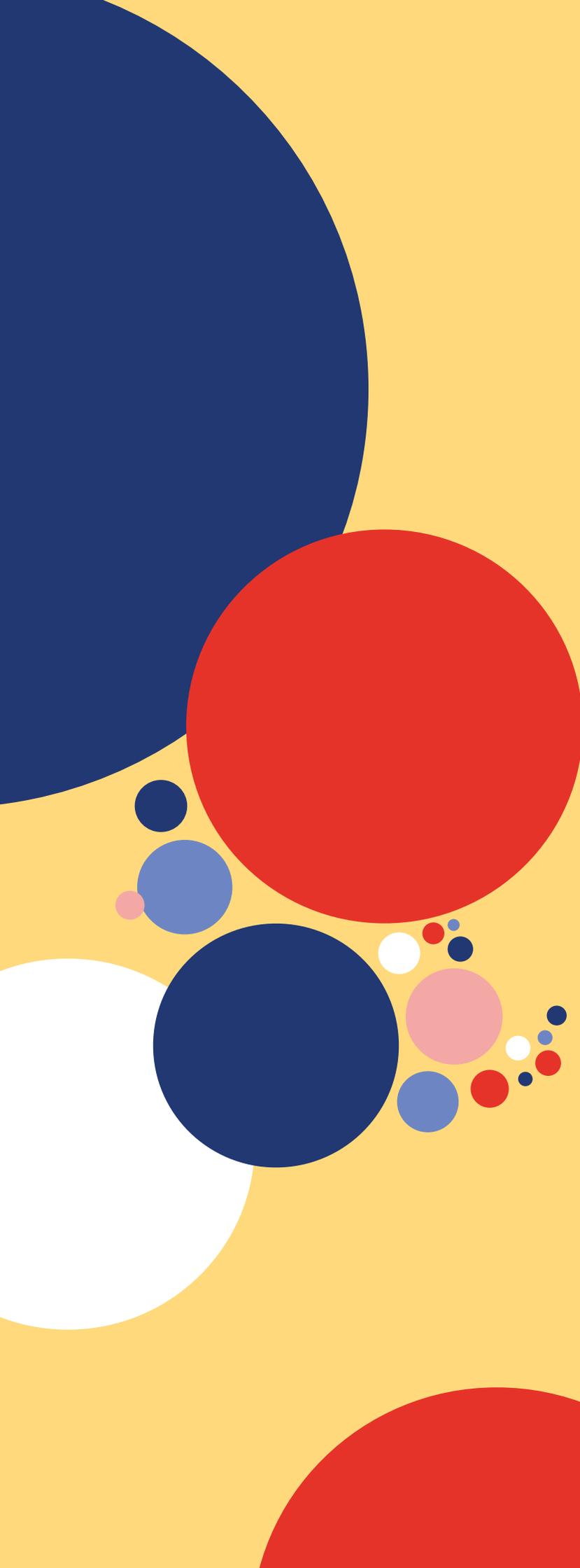
BOURGES MIEUX : MIEUX SE DÉPLACER ET MIEUX AMÉNAGER, MIEUX VIVRE ET MIEUX ACCUEILLIR 15

Le projet de territoire installe la perspective de nouveaux modèles de développement et d'aménagement	15
Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	16
Le projet de territoire fait du droit à la mobilité de tous et partout un objectif central	16
Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	16
Le projet de territoire s'appuie sur les centralités de toute taille pour porter un urbanisme durable	16
Mieux vivre dans les villages aussi	17
Le projet de territoire vise une véritable politique communautaire des villages en appui sur les projets locaux	17
Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique	19
Le projet de territoire promeut un territoire accueillant pour tous et propose à la communauté d'avancer sur le terrain de l'éducation et la santé	19

BOURGES AUTREMENT : AUGMENTER LES CAPACITÉS DE PROJET DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE 22

Le projet de territoire ouvre une nouvelle étape de l'intercommunalité	22
Une autre relation entre les communes et leur communauté : la coopération par les projets	23
Le projet de territoire propose une nouvelle relation entre la communauté et les communes et de nouvelles façons de travailler ensemble	23
Une politique de coopération à toutes les échelles, au-delà du territoire (Bourges Plus n'est pas une île)	24
Le projet de territoire est une politique des alliances interterritoriales tous azimuts	24
Le partenariat de projets avec les forces vives du territoire	25
Le projet de territoire a vocation à être le projet de tous les acteurs du développement du territoire	25

FICHES-PROJETS 27



Les villes et
les territoires
ont l'histoire
de leurs projets

LES VILLES ET LES TERRITOIRES ONT L'HISTOIRE DE LEURS PROJETS

Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà engagés et veut ouvrir une nouvelle page

Les villes et les territoires ont l'histoire de leurs projets : ce qui les constitue aujourd'hui et fonde leur identité, prestigieuse ou plus modeste, résulte d'abord de la longue accumulation des projets structurants des époques successives. Ceux de Bourges et de son territoire s'appellent le Marais de l'Yèvre, patiemment aménagé depuis le VII^e siècle, l'Abbatiale St-Martin De Plaimpied-Givaudins, du XI^e-XII^e siècle, la Cathédrale St-Etienne de Bourges, dont la construction a duré plus de 300 ans à partir de 1195, le château royal de Mehun-sur-Yèvre (1376-1416), le Palais Jacques Cœur (1443-1453), le Canal de Berry (1808-1840), la Fonderie impériale de canons de 1860, d'où résultent les actuelles industries de défense, la Maison de la culture d'avant puis d'après-guerre, l'arrivée de Michelin à Saint-Doulchard dans les années 1950 et ses 4 000 emplois, le Lac d'Auron mis en eau en 1977, le Printemps de Bourges lancé la même année, et tant d'autres lieux urbains et non urbains ou rendez-vous emblématiques, qui tous sont nés par des projets.

Depuis 2002 Bourges et son territoire ont décidé de ne faire qu'un au sein d'une communauté de destin, une communauté qui assemble aujourd'hui 17 communes. L'histoire des projets de la ville et de son territoire s'est poursuivie dans ce cadre. Un premier projet de territoire, en 2006, puis un deuxième, en 2013, sont venus exprimer la visée globale des projets locaux. On leur doit notamment le technopôle de Lahitolle, le centre de La Chancellerie à Bourges Nord, ou le lancement du Plan Vélo intercommunal.

Huit ans après, voici un nouveau projet de territoire et de nouveaux projets pour y contribuer, continuer l'histoire, et ce qu'elle exprime de volontés locales. Trois raisons à cela, qui font l'ossature du projet.

La première est dans le nom même de la communauté d'agglomération qui aura bientôt 20 ans. En l'appelant « Bourges Plus », les fondateurs ont posé **une question qui n'a pas fini de trouver sa réponse : que veut-on obtenir de plus, que veut-on augmenter, quelle valeur ajoutée vise-t-on, lorsque l'on décide que 17 communes, la ville de Bourges et son territoire, constitueront désormais une communauté de projet ?** Partout en France, cette question est posée aux intercommunalités. Chacun y répond à son rythme. Quand on décide de s'appeler « Bourges Plus », c'est qu'on ne veut pas se contenter d'une coexistence tranquille des projets communaux, avec l'intercommunalité à leur service, mais qu'on veut **aller chercher une augmentation des capacités collectives, grâce à la communauté de projet.** La première raison du présent projet est donc de continuer à répondre à la question initiale : « Bourges Plus » mais plus de quoi ?

La deuxième raison est dans les défis du temps. **Une bifurcation s'impose** partout vers de nouveaux modèles de développement, de progrès, de production des richesses, de société, où le « toujours plus » doit laisser place au « toujours mieux ». Ce n'est pas une clause de style, et il ne s'agit pas d'opposer le plus et le mieux. **Il s'agit d'être à la hauteur de questions qu'on ne se posait pas, ou pas suffisamment encore il y a 10 ou 20 ans**, alors que les défis étaient déjà là. Le réchauffement climatique les résume tous. Il s'accompagne d'un effondrement accéléré de la biodiversité et d'une tension sans précédent sur les ressources vitales, à commencer par l'eau. Bourges et son territoire n'échappent pas à ces défis et aux questions qu'ils posent, en particulier sur le sujet de l'eau. Que faut-il faire mieux pour y répondre ? C'est la deuxième raison pour ré-ouvrir l'exigence du projet.

La troisième en découle. Vouloir faire plus et mieux implique de **s'interroger sur les façons de faire.** Des bons projets, Bourges Plus en a déjà imaginé par le passé : tous n'ont pas abouti, malgré les intentions. L'ambition sur les projets doit s'accompagner d'une ambition sur les moyens et les modalités pour les réaliser, faute de quoi le projet de territoire n'est qu'incantatoire. Passer concrètement du projet-programme à la mise en œuvre, donc au projet en actes, appelle à se questionner sur les façons de faire autrement, pour que les porteurs de projets puissent les conduire jusqu'au bout. Au « plus » et au « mieux » s'ajoutera donc un « autrement », qui porte moins sur le contenu programmatique du projet que sur les modalités de sa mise en œuvre effective.

Le projet de territoire est le projet de tout le territoire, pas seulement celui de la communauté d'agglomération

Par ce projet, la communauté d'agglomération de Bourges Plus **s'adresse à tous celles et ceux qui voient dans leur territoire un bien commun**, et veulent contribuer à y produire les conditions de leur épanouissement individuel et collectif. Le sens de l'intérêt général et de la solidarité, l'attention portée à chacun comme au projet collectif, le goût pour l'innovation, l'ouverture et le partenariat dans l'action collective : telles sont les fondations de cette adresse, ses valeurs premières.

L'intercommunalité affiche ici l'ambition et le sens de ses politiques publiques, mais le projet de territoire va au-delà. Ecrire une nouvelle page de l'histoire du territoire ne se décrète pas : le projet de territoire n'a, en réalité, de portée **que s'il entraîne au-delà des responsables publics qu'il engage**.

Au-delà de l'établissement public de coopération intercommunale, ses élus et ses services, c'est l'ensemble des collectivités locales, des communes à la Région en passant par le Département, mais aussi l'ensemble des institutions et administrations publiques, qui sont à rassembler autour des sujets qui suivent.

Et au-delà de cet ensemble d'acteurs publics, ce sont tous les autres acteurs du territoire, individuels et collectifs, modestes et puissants, dans tous les domaines, à l'égard desquels ce projet ambitionne d'être un boussole commune. Cela ne va pas de soi. Les intérêts locaux sont multiples, souvent contradictoires, parfois résolument opposés. Les idéaux ne sont pas spontanément communs. Il faut proposer, débattre, convaincre : c'est cela aussi un projet de territoire, **un processus démocratique au cours duquel se dessine et se décide le projet commun**. Le projet de territoire est, en soi, une politique : celle qui consiste à rassembler des volontés et à leur proposer d'aller sur un chemin commun, de sorte que l'avenir relève aussi des choix et du courage de celles et ceux qui auront à le vivre.

A quel horizon ? Celui du mandat en cours, puisqu'il s'agit d'être concret et de passer aux actes, mais au-delà aussi. L'ambition du projet invite à regarder loin comme à regarder large. Vingt ans d'expérience communautaire en bagage, pour ouvrir le « regard avant » vers les vingt ans à venir : sans prétention aucune à l'exhaustivité, car la vie est aussi faite d'événements imprévus et d'opportunités, telle est l'amplitude temporelle que se donne le présent projet.

Bourges Plus :
plus **d'ambition**,
plus de **transition**,
plus de **fierté** et
plus de **solidarité**

BOURGES PLUS : PLUS D'AMBITION, PLUS DE TRANSITION, PLUS DE FIERTE ET PLUS DE SOLIDARITE

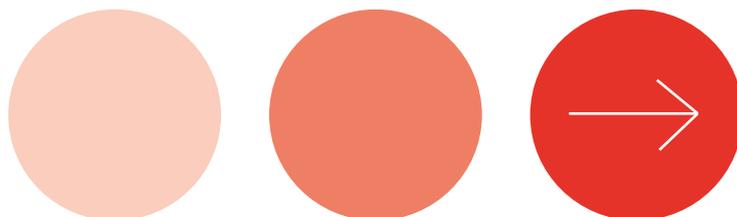
Le projet de territoire investit dans un nouveau cycle de développement

La communauté d'agglomération de Bourges Plus est la locomotive du département du Cher et le 3ème pôle de la région Centre-Val-de-Loire ; et la locomotive de Bourges Plus, c'est la ville de Bourges elle-même. L'aire d'attraction de Bourges rassemble aujourd'hui 58 % de la population du Cher, et la Ville de Bourges 63 % de la population de sa communauté. Partir de ces simples chiffres ne doit pas conduire à effacer ni les 37 % d'habitants des 16 autres communes, ni les 42 % de ceux du reste du département. **Bourges Plus et le Cher ont besoin de tout le monde**, et de toutes les entreprises qui font la richesse du territoire, à Mehun-sur-Yèvre, à Saint-Doulchard, à La Chapelle-Saint-Ursin, à Saint-Germain-du-Puy, au Subdray et ailleurs.

Mais il faut être lucide sur le problème de fond du Berry : ce qui le pénalise aujourd'hui et en a fait une région trop oubliée en France, ce n'est plus tant l'exode rural (il a eu lieu) que **l'insuffisant dynamisme de ses villes-centres, dont Bourges**. La ville-centre a perdu à elle seule près de 13 000 habitants depuis son maximum démographique de 1975, tandis que le reste de la communauté d'agglomération en gagnait globalement 5 000, surtout en première couronne : le compte n'y est pas, et le problème est bien celui de la locomotive.

Cependant, le temps n'est pas au déclinisme. **L'emploi industriel de l'agglomération a progressé de 8 % entre 2007 et 2019, malgré les rudes années de cette période**, et même de 12 % si l'on ne considère que les huit branches principales (industries de défense, ingénierie-études techniques-instrumentation, pneus, agro-alimentaire, mécanique-outillage-machines, biens de consommation manufacturés, matériel électrique, plasturgie). **Le solde migratoire de l'ensemble de Bourges Plus (la différence entre les arrivées et les départs) tend à redevenir légèrement positif**, notamment avec l'Île-de-France. Il n'y a jamais eu autant d'élèves de l'enseignement supérieur à Bourges (4 600 en 2021) et leur nombre continue de croître.

Aujourd'hui, et malgré les difficiles années 2020-21 de la pandémie de Covid dont les conséquences vont se faire sentir encore, **on peut penser que Bourges et son territoire commencent à sortir de la spirale du déclin si obsédante au début des années 2000**. Les efforts produits par la communauté et ses communes ont payé, il faut les amplifier pour rendre irréversible un nouveau cycle de développement pour tous.



Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité

Le projet de territoire donne la priorité des priorités à la relance de l'attractivité

Renouer avec l'attractivité n'est pas une option stratégique dont on pourrait débattre, c'est une nécessité vitale pour le Cher tout entier, et plus largement pour le Berry et ses voisins. Le centre géographique de la France (Cher-Indre-Allier-Nièvre) demeure un fragment de la trop célèbre « diagonale du vide », et le devoir de Bourges Plus, avec d'autres agglomérations, est de peser de toutes ses forces et ses potentiels pour renverser une tendance lourde de perte de substance démographique.

Au demeurant, l'attractivité en 2021 ce n'est plus celle des années 1990 ou même 2000. Elle n'est plus dans la croyance de l'arrivée salvatrice d'un manne économique apportée par une grande firme mondialisée. Elle désigne la volonté partagée avec les acteurs économiques d'une plus grande souveraineté industrielle et d'un plus fort ancrage territorial des activités qui produisent de la richesse et du bien-être. Être attractif en 2021, c'est créer les conditions de cet ancrage territorial.

L'attractivité est un tout : elle interpelle tous les marchés d'emploi, public et privé, et le secteur productif en même temps que le service public dans son ensemble. On n'attire pas de nouveaux actifs sans garantir la qualité des services collectifs, dans le domaine de l'éducation, de la santé hospitalière, de la culture, de l'administration, etc. L'enjeu est aussi sur les **38 % d'emplois publics** de l'agglomération et sur la capacité à accueillir des fonctions support d'administrations ou de grands groupes.

La stratégie de Bourges Plus vise plusieurs domaines à la fois, parce qu'ils sont fondamentalement complémentaires :

>> Attractivité économique d'abord : Bourges Plus est une terre d'industries qui ont aujourd'hui toutes les raisons d'être vues comme ses activités d'avenir. **Les secteurs productifs sont variés** et le territoire présente l'intérêt de ne pas être trop spécialisé, même si **les industries de la défense continuent de jouer un rôle central dans le développement**, en entraînant dans leur sillage d'autres secteurs en particulier dans la mécanique, les matériaux, l'instrumentation, les technologies du risque, la cyber-sécurité, toutes industries dont les évolutions intègrent désormais une forte composante numérique. L'industrie agro-alimentaire est l'autre branche forte, mais demain d'autres secteurs peuvent s'affirmer dans le prolongement de ce qui existe, par exemple dans les technologies liées aux énergies nouvelles (hydrogène), aux biomatériaux et aux sciences de l'environnement. Il faut même appréhender plus largement encore cette terre d'industries, car **il n'y a pas d'industrie sans art et sans culture** (le patrimoine bâti en témoigne), et ces deux derniers domaines sont aussi des champs économiques, de production de richesses, d'emploi, de rayonnement, et donc des potentiels d'attractivité. C'est d'attractivité de la production au sens le plus large dont il s'agit ici.

Les fleurons industriels du territoire sont célèbres, et méritent de l'être davantage encore : MBDA (missiles), Nexter (munitions), Michelin (pneumatiques), Monin (sirops de prestige), Bovida (épices culinaires), Pillivuyt (céramique), Gattefin (mécanique de précision), Auxitrol (capteurs, équipements aéronautiques), des entreprises du luxe, etc. Ils prouvent que le territoire est doté d'incontestables avantages comparatifs, même dans le contexte de concurrence exacerbée de la mondialisation, et malgré les moments de crise qu'elle traverse. Ce sont ces avantages comparatifs qu'il s'agit de continuer à faire valoir. Ils résultent de la combinaison d'un triple capital, clés de l'attractivité :

- **Le capital technologique** : il est commun à tous les secteurs productifs quels que soient les produits et les marchés, parce que tous sont concernés par le défi de l'innovation, de l'ingénierie de l'automatisation et de la robotique, ou de la qualité. De l'industrie de défense à la maroquinerie de luxe, des produits alimentaires de qualité aux pneus d'avion, et de la mécanique de précision à la plasturgie, les sujets ne sont évidemment pas les mêmes, mais les ressources de connaissance et les évolutions technologiques sont partagées. C'est en cela qu'elles forment un capital, qui s'est forgé dans le temps sur le territoire de Bourges Plus et autour de lui. Le secteur des industries de la défense et les activités qui lui sont liées (mécanique de précision, matériaux et maîtrise de la fabrication additive, capteurs et appareils de mesure, câblage électrique, etc.) ont joué le rôle central dans la formation de ce capital technologique. L'objectif de Bourges Plus en matière d'action économique est d'abord de tout faire pour conforter ce capital et sa dynamique et permettre aux entreprises de s'emparer de toutes les transitions pour réduire leurs impacts environnementaux. **Le moteur de l'attractivité économique du territoire est technologique mais sa résilience dépendra aussi de sa capacité à innover dans ses organisations et à s'interroger sur son rapport au vivant.** Investir avec les entreprises sur le capital technologique du territoire est une stratégie ambitieuse, parce que sélective. C'est aussi la seule qui **garantit la résilience du tissu industriel dans la durée.**

- **Le capital social et culturel** : il est inséparable du capital technologique, mais il se cultive en tant que tel. Les actifs de plus en plus qualifiés de l'économie productive, de l'ouvrier à l'ingénieur, sont son capital social et culturel, à condition qu'ils trouvent dans le territoire de Bourges Plus toutes les raisons souhaitées de s'y installer, d'y demeurer, et de s'y épanouir, par la formation, la culture, la richesse des innovations sociales. L'attractivité économique dépend ici de l'attractivité territoriale dans son ensemble (logement, services et commerces, culture, sport et loisirs, facilités de la vie au quotidien, en particulier facilités de se déplacer, adaptation du territoire aux changements climatiques). Les entreprises se développent ou s'installent lorsqu'elles sont convaincues que leurs salariés trouveront leur bonheur sur place : tout le projet de territoire est tourné vers cette ambition. Le territoire a des acquis, mais il faut les faire fructifier.

- **Le capital spatial** : c'est l'enjeu de l'aménagement des espaces économiques, de leur desserte et accessibilité, donc de la logistique. Contrairement aux précédents, ce capital n'est pas extensible à l'infini, parce qu'il entre en concurrence avec d'autres, à commencer par celui de la nature. Il y a de la place dans le Berry, mais le capital spatial économique de Bourges Plus doit être traité avec parcimonie. Avec environ 120 hectares réservés à l'extension des espaces économiques et énergétiques en zone à urbaniser, Bourges Plus se donne des capacités d'accueil pour une décennie environ. D'autres possibilités d'accueil existent dans les zones déjà urbanisées. Faire fructifier le capital spatial de l'économie du territoire passera aussi par la requalification ou le recyclage des espaces économiques déjà occupés, pour une meilleure valorisation des investissements qui y ont été consentis par les collectivités et les entreprises.

L'autre grand enjeu de ce capital est sa bonne connexion au reste du pays, c'est-à-dire sa place dans les chaînes logistiques. **Il n'y a pas d'industrie sans logistique.** Mais il y a parfois de la logistique sans industrie. Valoriser le capital spatial du territoire, c'est préférer le développement des fonctions logistiques liées à la production locale aux grands hubs de stockage sans lien avec l'écosystème productif. Bourges Plus entend bien valoriser en ce sens son capital spatial, qui est aussi celui que lui confère sa position centrale dans l'espace national et sa bonne desserte par les infrastructures de transport routier, ferré et aérien avec Châteauroux-Déols. A cet égard, l'aménagement de la N151 sur l'axe Bourges-Châteauroux est une priorité. Elle le fera en étroite entente avec d'autres sites de développement logistique, comme les communautés de communes FerCher et Vierzon-Sologne-Berry, pour concourir à une offre régionale globale et cohérente.

Par ailleurs, la fin de la politique de la grande vitesse ferroviaire en France ne doit pas se traduire par une lente et inexorable dégradation du service sur les lignes classiques comme le Paris-Bourges. **Avec 197 km de distance ferroviaire entre les deux villes, on doit pouvoir, au 21ème siècle, espérer un parcours en une heure quarante,** une augmentation du nombre de trains directs et une amélioration significative des correspondances. C'est la revendication que porte Bourges Plus, avec les autres territoires de la région, et elle vaut aussi dans ses principes pour la liaison Nantes-Lyon.

>> Attractivité étudiante : elle est particulièrement précieuse parce qu'elle rajeunit une population qui tend à vieillir par les échanges migratoires (départ des jeunes et jeunes actifs, arrivée de retraités ou d'actifs en fin de carrière), elle est nécessaire au confortement du capital technologique évoqué, et elle participe beaucoup à l'effervescence culturelle indispensable à l'attractivité territoriale. 85 % des étudiants de l'INSA Bourges viennent hors de la région Centre-Val-de-Loire : il est normal qu'une grande partie d'entre eux repartent dans le monde entier pour apprendre leur métier, mais **meilleur sera le souvenir de leur passage à Bourges, plus ils auront, un jour, l'idée d'y revenir.** Bourges Plus mise résolument sur le déploiement du pôle d'enseignement supérieur et de recherche que constituent à ce jour les UFR de sciences et de droit-éco-gestion de l'université d'Orléans, l'IUT, l'INSA, l'ENSA, l'ESTACOM, le CFSA Hubert Curien, l'IFSI, les formations aux métiers de l'éducation. Elle continuera à porter ardemment l'ambition de **constituer avec Lahitolle et autour de ce site un véritable campus de ville moyenne, jouxtant le centre de formation de la défense, les écoles militaires de Bourges, et les fonctions de R&D du projet technopolitain (centres de ressources du CETIM-CERTEC et de l'INERIS, transfert, incubation).** Le site de Turly (IUT, formations sanitaires et sociales, faculté de sciences, CREPS, centre de formation des apprentis) et le centre-ville (ENSA) sont les deux autres pôles de ce campus.

>> Attractivité touristique : Bourges Plus est une terre d'histoire, de patrimoine culturel en même temps que naturel, une de ces destinations qui parlent de la France et de l'Europe. Cette destination est à la fois identifiée et mal connue, **insuffisamment valorisée au niveau où elle pourrait l'être compte tenu de son potentiel.** Il n'y a en France que sept cathédrales classées au patrimoine mondial de l'Unesco (vingt en Europe), et la cathédrale St-Etienne est l'une d'entre elle (avec Paris, Rouen, Reims, Chartres, Amiens et Albi), mais les Berruyers en sont-ils bien conscients ? Bourges Plus veut renforcer sa palette touristique, en appui sur son patrimoine architectural d'exception, dans deux domaines :

- **tourisme de loisir, récréatif et d'itinérance douce,** en s'appuyant notamment sur l'aménagement des itinéraires cyclables. Une offre est à construire, en partenariat avec des porteurs de projets publics et privés, pour accueillir un tourisme vert, apaisé, valorisant la notion de bien-être, autour des marqueurs patrimoniaux forts que sont Bourges et Mehun-sur-Yèvre.
- **Le tourisme d'affaires,** pour lequel les entreprises et les organisations professionnelles expriment des besoins qui correspondent bien à ce que le territoire de Bourges Plus peut proposer à condition de plus d'ambition : accessibilité centrale en France, capacités hôtelières suffisantes, lieux d'accueil de qualité, gastronomie, offre culturelle. Outre le complexe des Rives d'Auron (centre de congrès, parc des exposition), Bourges Plus propose de s'orienter, avec la Ville de Bourges et les autres communes de l'agglomération qui le souhaiteront, vers une offre diffuse, à partir des nombreux bâtiments remarquables du territoire, par exemple une partie de l'Hôtel Dieu à Bourges, mais aussi dans les communes rurales qui présentent des potentiels sur des sites à développer en partenariat avec des investisseurs publics ou privés.

Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique

Le projet de territoire marque un tournant dans les politiques locales de la transition écologique

L'accélération des désordres écologiques majeurs, avec ses effets locaux incontestables comme l'assèchement estival sans précédent de l'Yèvre et de l'Auron, exige aujourd'hui une **accélération des politiques de transition énergétique et écologique**. Les enjeux du développement durable faisaient déjà l'objet des projets de territoire de 2006 (« L'environnement, une démarche volontariste de développement ») et de 2013 (« Une croissance soutenable dans un territoire économe »), mais l'exigence s'est faite plus grave. Après un Agenda 21 élaboré à partir de 2007 et une démarche de Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEP-CV) initiée en 2014, Bourges Plus a relancé sa politique de transition énergétique et écologique avec son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2021. **S'emparer et assumer la transition écologique sera aussi facteur d'attractivité pour l'agglomération tout entière.**

Les sujets entremêlés sont considérables :

- **des activités humaines** pour reprendre le contrôle du cycle du carbone.
- Par conséquent **sobriété énergétique**, en premier lieu dans les bâtiments et dans la mobilité, et nouveau mix énergétique privilégiant les énergies renouvelables, impliquant la collectivité car la résilience du territoire dépendra aussi de sa maîtrise autonome d'une part de la production d'énergie.
- **Rétablissement de la biodiversité** générale des milieux par une véritable « politique de la nature », de santé des environnements, et de protection et connexion des milieux vivants.
- **Economie des ressources locales** que sont l'eau, les sols, les matériaux extractifs.
- Recherche de **l'équilibre du métabolisme territorial** par la valorisation de tous les déchets dans le cadre d'une économie circulaire.
- Adaptation du territoire au changement climatique, en milieux urbain et rural.

A l'égard de toutes ces nécessités, il s'agit désormais de « changer de braquet » et de déployer les transitions concrètement partout dans la communauté d'agglomération. **Le PCAET décline cette intention globale en 5 axes stratégiques (prise en compte de l'environnement, énergie, mobilité, alimentation et exemplarité), 26 objectifs et 83 opérations.** Leur contenu alimente tout le présent projet de territoire. C'est un document de référence majeur pour lui.

La question de l'eau doit faire l'objet d'une attention particulière. Le cycle de l'eau, dans une région calcaire comme le Berry encore dédiée à une agriculture céréalière à forts niveaux d'intrants, pose une série de problèmes (qualité de l'eau potable, sécurisation de la ressource, gestion des niveaux d'étiage, le cas échéant inondations, remise en état des cours d'eau), en même temps qu'il doit être le guide de nouvelles approches de l'environnement de la communauté. **La sauvegarde et la sécurisation des captages** pour l'eau potable, qui ont été rattrapés par l'urbanisation (St-Ursin, pour Bourges, Le Prédé pour St-Doulchard) ou dont l'avenir dépend d'une adaptation de l'agriculture (Le Porche), évoluant vers l'agriculture biologique de façon prioritaire dans les périmètres de captages, est de première urgence. La gestion des eaux pluviales urbaines (compétence GEPU) appelle de **nouveaux modèles techniques et formes d'urbanisation pour ralentir le ruissellement de l'eau et contribuer à son infiltration** : dés-imperméabilisation et végétalisation des sols, stockage pour une réutilisation raisonnée (arrosage, nettoyage de voirie). L'agriculture aussi a un rôle à jouer pour retenir l'eau, en consommer moins et surtout mieux, et modifier l'ambiance micro-climatique sur le territoire départemental pour peu que l'on mobilise et que l'on développe les capacités locales de recherche et d'innovation. L'eau est **un enjeu de santé publique**, qui permet de réinterroger aussi bien les modèles agricoles que les modèles d'urbanisation. Elle invite à concevoir **un projet alimentaire** à l'échelle de l'ensemble de la communauté, avec les communes qui ont déjà entrepris cette politique, comme St-Just et Bourges, et dans le cadre du chantier entrepris par le PETR du Centre Cher sur ce sujet.

Au-delà de l'eau comme ressource, les milieux aquatiques et humides sont aussi des richesses environnementales et naturelles qui font la qualité d'un territoire. Les communes de Bourges Plus se sont construites autour des cours d'eau, l'Yèvre et ses affluents l'Auron, le Langis, le Moulon, l'Annain, les Rampennes, etc. Les hommes ont utilisé et apprivoisé l'eau, drainant les marécages pour en faire des terres de maraichages et aujourd'hui des jardins ouvriers. Aujourd'hui, un chemin est à tracer entre la préservation de ce patrimoine façonné par l'homme, support de ressources alimentaires et de lien social, et le respect de la rivière. Retrouver les rivières, les renaturer, les restituer dans leurs fonctions écologiques sans perdre la marque de l'histoire, font partie d'une politique globale de l'eau, qui doit être aussi **une politique des rivières** dont Bourges Plus veut pouvoir se resaisir. L'eau est, comme l'énergie dans les bâtiments et la mobilité décarbonée, un sujet très concret à partir duquel les citoyens peuvent se sentir concernés par les grands enjeux écologiques.

Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet

Le projet de territoire relève le défi de la lutte contre toutes les fractures

Plus le territoire est porteur d'ambition de développement économique, de transformation collective, et de transition écologique, et plus la communauté d'agglomération se doit d'être attentive à sa **cohésion sociale, territoriale et culturelle**. Si l'on trouve des personnes en situation difficile dans toutes les communes de l'agglomération, quelques quartiers de la commune de Bourges concentrent à eux seuls la très grande majorité des ménages fragiles : le revenu médian des 12 000 habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est de 8500 € à la Chancellerie et 9200 € au Val d'Auron, un montant inférieur de 60 % au revenu médian des habitants de l'agglomération.

Les fragilités et difficultés sociales de tous ordres (chômage de longue durée, échec d'insertion et dépendance structurelle aux emplois aidés, augmentation des foyers monoparentaux particulièrement vulnérables, vieillissement et isolement, ...) n'ont rien de particulièrement spécifique à Bourges Plus. Par contre, le tri spatial qui se réalise de fait dans le territoire, par les trajectoires résidentielles des ménages, aggrave les conséquences de ces fragilités, et transforment les difficultés sociales en fractures territoriales, parce qu'il les concentre dans quelques quartiers (devenant de ce fait « prioritaires »), lesquels s'isolent alors par rapport aux dynamiques potentielles de la communauté. **Le logement est le premier facteur de ce tri spatial, et sera par conséquent le premier levier d'intervention de Bourges Plus** en faveur de la cohésion sociale, territoriale et culturelle.

La communauté poursuivra ses politiques résolues de soutien spécifique aux grands quartiers prioritaires de Bourges, en renforçant son implication pour le développement de l'emploi au cœur même des quartiers concernés. C'est la raison de son soutien attentif et résolu à la Mission locale au service de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des jeunes actifs. Le secteur de l'économie sociale et solidaire sera, lui aussi, un partenaire déterminant. Cet engagement permettra à la ville de concentrer ses efforts sur la priorité absolue que doit constituer l'éducation. Cependant, sur tous les enjeux, elle travaillera avant tout pour **les dégager du statut de quartiers à handicaps sociaux** qui leur a été assigné de fait. Deux convictions la guident dans cette voie :

- **Prioriser les politiques sociales de droit commun par rapport aux politiques distinctives basées sur le zonage**, pour que des besoins comme la prévention sanitaire, l'accès au logement aidé, la lutte contre la précarité énergétique, l'insertion professionnelle, l'inclusion numérique, la protection des droits des femmes, la prévention de la délinquance, et bien d'autres, trouvent **des réponses partout dans le territoire** le plus équitablement possible. C'est d'abord en donnant accès partout aux mêmes droits qu'une communauté se reconnaît comme telle. Trouver des réponses au chômage de longue durée qui abîme des générations successives d'habitants sera un impératif. La Mission locale, qui installe une antenne au cœur de la Chancellerie, est mobilisée dans la crise pour trouver à chaque jeune une solution. De son côté, l'Institut Communautaire d'Éducation Permanente (IMEP) continuera à porter l'ambition de l'éducation permanente en luttant contre la fracture numérique.

• **Faire de la cohésion culturelle la mère de toutes les cohésions.** Au-delà du progrès collectifs par les droits sociaux, le défi de fond posé aujourd'hui à la cohésion est culturel. C'est parce qu'elle partage des repères essentiels qu'une société locale « tient ensemble », malgré les différences, les disparités et même parfois les inégalités. Ces repères doivent être cultivés, transmis, réénoncés, réenchantés : c'est pourquoi la culture est et continuera à être l'objet de tant d'attention pour la communauté d'agglomération de Bourges Plus

Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques

Le projet de territoire revendique l'audace collective des aventures culturelles

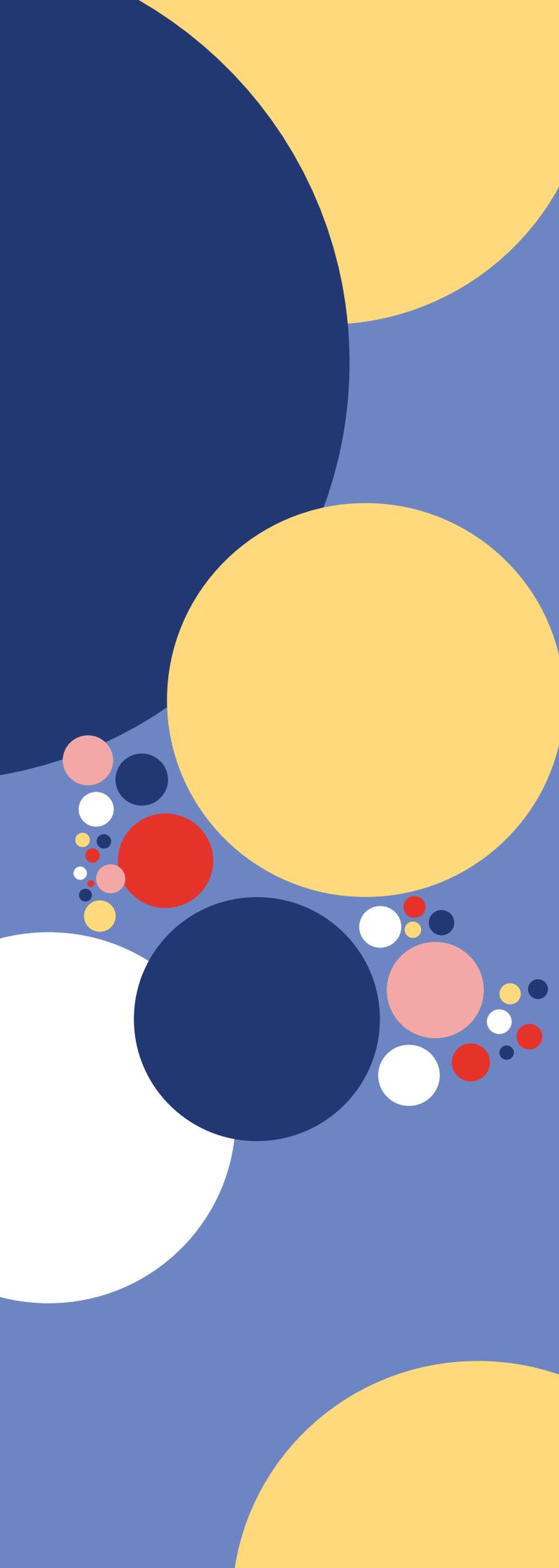
L'ambition de Bourges Plus est économique, environnementale, sociale, mais elle est plus fondamentalement sociétale, au sens où elle vise à **renforcer l'intérêt et le goût de vivre ensemble dans le territoire**. Bourges Plus est juridiquement un établissement public de coopération intercommunale, et aspire à devenir, à travers cette forme institutionnelle, **une communauté d'habitants et de citoyens**, qui partagent des valeurs, des biens communs et la fierté de leur territoire.

L'invocation de la fierté de vivre dans l'agglomération de Bourges Plus n'est pas une manifestation d'orgueil. Les Berrichons et les Berryers sont réputés discrets et plutôt modestes. Ce sont des qualités humaines qui facilitent le vivre ensemble, mais qui ne sont pas incompatibles avec l'audace collective, comme le raconte à sa façon la déjà longue histoire du basket féminin professionnel à Bourges (le plus ancien club de la Ligue Féminine de Basket, 14 fois champion de France, 3 fois champion d'Europe), ou celle du Printemps de Bourges, rendez-vous majeur de la scène musicale en France qui a dépassé ses 40 ans.

Rendre ce genre d'audace contagieuse, pour **un territoire plus effervescent, plus créatif et plus épanouissant pour tous** fait partie des ambitions de Bourges Plus, et il n'y a pas de limite à ce « Bourges Plus » là. L'économie sociale et solidaire (ESS) peut et doit jouer ici un rôle fondamental. Elle n'est pas un secteur à part, encore moins un marché de l'emploi marginal. Avec 11 % de l'emploi, elle pèse aussi lourd dans le département du Cher que l'industrie de la défense, et traverse toutes les domaines d'activités : services aux ménages ; formation et insertion ; accueil, tourisme, loisirs ; éducation et culture ; santé et bien-être ; gestion environnementale ; petite production et réparation ; bâtiment ; cycle des produits alimentaires ; production de l'énergie renouvelable... Elle prouve que l'innovation sociale peut contribuer partout à renouveler les rapports économiques, et permet à ceux qui en ont été exclus d'y reprendre place.

Bourges Plus n'a pas de compétence réglementaire en matière de culture et de sport, sauf pour « la création et la gestion de centres aquatiques qui seraient créés par elle » (compétence facultative). Pour autant, la communauté est bel et bien un acteur culturel à part entière, par son action sur l'archéologie, par sa politique sur l'enseignement supérieur et son soutien au laboratoire de recherche artistique Ursulab, par sa stratégie globale d'accueil et d'attractivité et à travers la plupart de ses projets. C'est pourquoi elle porte la candidature de « Bourges capitale européenne de la culture 2028 » avec la Ville de Bourges, comme **elle accompagnera, par l'ensemble de ses compétences, les projets culturels des communes qui ont une portée communautaire et territoriale**. Il est temps de relancer la dynamique culturelle du territoire dont les belles ambitions des années 1960-70 se sont trop assagies.

En outre, Bourges Plus contribuera au renforcement de la fierté et de l'identité communautaire en réalisant **un nouvel hôtel de communauté dans les locaux de l'ancienne Maison de la Culture**, part remarquable du patrimoine berruyer. Il **incarnera la communauté civique et sera le siège de la démocratie territoriale**, représentative et participative, sans laquelle il n'y a pas de développement acceptable. C'est un projet majeur pour Bourges Plus, sa visibilité, sa lisibilité, son utilité.



Bourges mieux :
mieux **se déplacer**
et mieux **aménager**,
mieux **vivre**
et mieux **accueillir**

BOURGES MIEUX: MIEUX SE DEPLACER ET MIEUX AMENAGER, MIEUX VIVRE ET MIEUX ACCUEILLIR

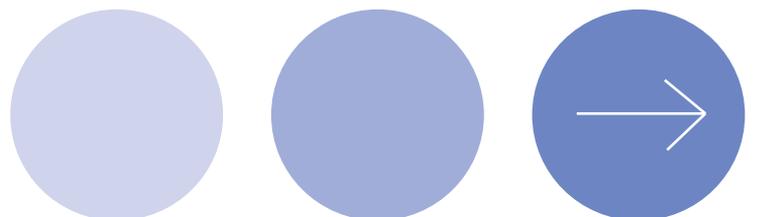
Le projet de territoire installe la perspective de nouveaux modèles de développement et d'aménagement

La communauté d'agglomération de Bourges Plus représente aujourd'hui aux yeux des Français un de leurs idéaux en matière de cadre de vie : une ville à taille humaine à forte identité patrimoniale formant une agglomération sans démesure mais bien dotée en services et commerces, avec une bonne proximité avec la nature, grâce à une couronne de campagnes et de villages qui offrent diverses possibilités à la trajectoire résidentielle à laquelle chaque ménage aspire au cours de sa vie.

Des situations de ce type d'une « ville-territoire » bien polarisée par son centre patrimonial, mais aussi fortement marquée par la dispersion résidentielle qui l'entoure, la France en compte des dizaines, voire des centaines. Bourges Plus est une des plus belles pour la richesse de son patrimoine, et des plus typiques pour l'intensité de sa périurbanisation.

Ce modèle de ville-territoire a cependant besoin d'être reconsidéré, ici comme ailleurs. Il ne génère pas que le meilleur pour la qualité de vie au quotidien et pour celle de l'espace habité, toutes fonctions confondues. Il active les déplacements sur des rayons de mobilité toujours plus amples, avec des inégalités en la matière de plus en plus mal vécues. Il procède d'une conception extensive de l'urbanisation, qui ne peut pas être durable. Il bouscule la ruralité en mettant les villages en difficulté dans leurs fonctions de base (commerces et services). Il doit assumer d'importantes charges de gestion des bâtiments remarquables parfois en friche. Et pourtant il reste attractif, et l'évolution du solde migratoire de Bourges Plus montre que le potentiel qu'il représente vu de l'extérieur est réel.

C'est pour continuer à s'inscrire dans ce modèle de ville à taille humaine en harmonie de développement avec sa campagne que Bourges Plus veut être aussi Bourges Mieux : **mieux dans le domaine crucial de la mobilité, qui est désormais le premier facteur d'inclusion ou d'exclusion selon qu'elle est facilitée ou pas** ; mieux dans le domaine de l'aménagement, celui des villes, bourgs et villages dont on a hérité et qu'il faut penser à transmettre plus beaux et plus confortables ; **mieux par son cadre général de services publics et d'intérêt collectif, en particulier d'éducation et de santé**, qui sont deux repères essentiels pour tout habitant présent ou à venir.



Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération

Le projet de territoire fait du droit à la mobilité de tous et partout un objectif central

Parce qu'elle est la condition de toutes les activités et la variable d'ajustement entre elles, au quotidien, la mobilité est devenue **l'objet des attentes et des revendications prioritaires**, devant le logement et l'emploi. Le territoire de Bourges Plus est très contrasté à cet égard : d'un côté, il progresse en matière d'offre de transport en commun, en appui sur son syndicat mixte Agglobus ; de l'autre, il demeure, hors de l'agglomération centrale, le royaume de l'automobile, ce qui laisse chaque ménage face à ses propres solutions, donc la population tout entière devant **de fortes inégalités de capacité de se déplacer et d'accéder** d'une manière générale.

Ce qu'on sait mieux aujourd'hui en matière de transport et de mobilité, c'est qu'il n'y a pas de solution unique et encore moins de solution miracle, et qu'**il faut combiner toutes les solutions possibles**, y compris celles qui peuvent conduire à économiser des déplacements, en appui sur les pôles de commerces et services de proximité, repérés dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme cœurs de quartiers. La mobilité n'est pas une fin en soi, c'est l'accessibilité qui est réellement en jeu, y compris l'accessibilité numérique qui étend toujours plus son empire, mais crée de nouvelles inégalités de possibilités ou de capacités.

C'est pourquoi le projet de territoire est ici particulièrement riche en projets divers et concrets, sur lesquels des études ont été conduites parfois depuis plusieurs années déjà. Des projets importants sont en cours de réalisation, comme le plan vélo intercommunal, d'autres sont mûrs, sur lesquels il faut maintenant passer aux actes, comme l'aménagement des pôles d'échanges de Bourges. Deux enjeux fondamentaux les traversent tous.

>> L'enjeu de l'équité sociale : la mobilité est le nœud des nouvelles inégalités sociales, c'est à travers elle qu'elles sont le plus explicitement vécues. En annonçant **la volonté d'aller vers la gratuité des transports d'Agglobus**, Bourges Plus donne un signal fort pour plus de solidarité, d'intégration sociale et culturelle. Elle fait le choix de transformer la ville en apaisant la circulation en son cœur. **La mobilité doit devenir un bien commun** et cela vaut aussi, et tout particulièrement, pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles la justice dans les accès est une revendication permanente.

>> L'enjeu d'équité territoriale : il ne s'agit pas d'imposer à tous les mêmes solutions de déplacement et d'accès, mais bien d'**apporter partout des réponses aux contraintes rencontrées au quotidien**. Dans les communes rurales, cela passe par la construction de solutions sur mesure, pour des flux qui, par définition, sont de faible dimension, mais n'en sont pas moins vitaux pour les personnes qu'ils concernent. L'agglomération ne doit s'interdire aucune expérimentation, pour construire, avec les habitants, les solutions qui leur correspondent.

Mieux aménager l'héritage et le confort urbains

Le projet de territoire s'appuie sur les centralités de toute taille pour porter un urbanisme durable

Bourges Plus a décidé en 2020 de retravailler son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour aller dans le sens d'une plus grande modération de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols. La communauté ne renonce pas pour autant à son ambition de développement et d'accueil. Si elle entend saisir sa chance pour accueillir celles et ceux qui veulent organiser leur vie à distance des grandes métropoles, elle inscrit cette ambition dans une autre approche de l'urbanisme.

Désormais, beaucoup de solutions d'urbanisation doivent être recherchées en priorité dans les espaces déjà urbanisés, à densifier, à mieux occuper, à requalifier, à reconverter. C'est un travail de mutation urbaine plus exigeant et plus difficile que la simple urbanisation d'extension, mais bien plus **soucieux des héritages** qu'il laisse. Un territoire qui ne cultiverait pas toutes ses centralités comme la prunelle de ses yeux seraient sur une très mauvaise pente.

L'enjeu de l'héritage et du confort urbains est particulièrement posé dans l'unité urbaine centrale. St-Doulchard a beaucoup investi dans la qualité de son espace public central. Bourges Plus s'est engagée dans l'action cœur de ville concernant le centre de Bourges, et va poursuivre dans cette voie avec le programme « Petites villes de demain » pour Mehun-sur-Yèvre. La Chapelle Saint-Ursin reconstruit son cœur de village, Trouy et Saint-Germain-du-Puy en ont lancé le projet. Des **pôles de proximité et de centralité de premier niveau sont à reconquérir** partout où les extensions urbaines du XXème siècle les a un peu oubliés. La forte identité des quartiers de Bourges doit être aussi une des assises de cette reconquête. Plus généralement, ce sont toutes les centralités, dans les quartiers comme dans les villages, qui doivent être considérées comme les lieux des réponses à apporter aux besoins du développement, et non plus les nouvelles extensions périphériques qui étirent le fonctionnement urbain et posent à terme bien des problèmes sociaux et environnementaux. Cela vaut en particulier pour l'appareil commercial de l'agglomération, qui devra désormais évoluer dans l'enveloppe existante et **imaginer de nouveaux projets attractifs sans extension nouvelle**. Et cela vaut d'autant plus que le vieillissement généralisé de la population, ici comme ailleurs, appelle un urbanisme adapté, très attentif aux fonctionnements de proximité.

D'ailleurs, le territoire de Bourges Plus a la chance de présenter des centralités riches d'un patrimoine exceptionnel, de tous âges, porteurs d'une forte identité. Trop de friches, publiques et privées, le ponctuent encore, mais elles sont autant de potentiels magnifiques pour réinventer les lieux, les quartiers, les ambiances et les activités. Progressivement, **il faut aller vers un urbanisme de recyclage systématique**, avant de se tourner en second lieu vers des extensions urbaines, lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités. Les projets en sont, certes, ralentis, et il faut donc les anticiper très à l'avance et s'en donner les moyens juridiques, financiers et opérationnels mais le bilan dans la durée est incomparable : l'urbanisme ne doit plus être une fuite en avant ; il est fondamentalement une quête de transformation des héritages, pour mieux les transmettre d'une génération à l'autre, et continuer à raconter l'histoire du territoire.

Mieux vivre dans les villages aussi

Le projet de territoire vise une véritable politique communautaire des villages en appui sur les projets locaux

Bourges Plus, c'est l'agglomération de la ville-centre et de quatre communes urbaines (St-Doulchard, St-Germain-du-Puy, La Chapelle-St-Ursin et Trouy nord), ainsi qu'une petite ville distincte (Mehun-sur-Yèvre), mais ce sont aussi trois pôles relais (Plaimpied-Givaudins, Marmagne et Berry-Bouy) qui se définissent eux-mêmes comme des villages, et une dizaine d'autres villages plus petits (en comptant Trouy bourg et le village de Givaudins) parfois organisés en deux ou trois hameaux bien distincts (pour Berry-Bouy, Vorly et Lissay-Lochy).

On vit avec plus de commodités dans un village doté de quelques commerces ou services d'une commune de 1 000 ou 2 000 habitants et près d'un axe de circulation, que dans un hameau d'une commune cinq à dix fois moins peuplée et à l'écart. **Les 11 communes rurales de la communauté ne font pas une réalité homogène**. Trois communes n'ont pas d'école, tandis que d'autres ont pu se doter progressivement de services à la petite enfance (crèches), aux personnes âgées (EHPAD), ou d'équipement sportifs et culturels.

En presque 20 ans (1999-2017), la plupart des communes rurales ont gagné des habitants, jusqu'à 41 % pour St-Michel-de-Volangis, 35 % pour Arçay, 29 % pour Morthomiers. Seuls Annoix et Vorly en ont perdu. **Les villages attirent, dans le Berry comme ailleurs**. Ils sont investis d'idéaux résidentiels, voire d'idéaux écologiques, et la crise du Covid les confirment dans l'esprit des Français comme la promesse d'un cadre de vie alternatif sur de nombreux plans. **Ils sont, de toute évidence, une richesse pour le territoire de la communauté**.

Le projet de territoire propose aux communes rurales d'agir dans deux directions :

>> **redonner de la qualité à l'espace bâti et au cadre de vie des villages**, en soutenant :

- Le réaménagement de l'espace central du village lorsque nécessaire, avec notamment une attention aux arbres remarquables et à l'inscription dans les trames vertes et les cheminements doux.
- La réintroduction d'activités commerciales.
- Le réinvestissement de lieux d'usage collectif.
- La revalorisation du patrimoine bâti historique.
- La réhabilitation énergétique des « passoires thermiques ».

>> Pour **redonner de la vie, des commodités et un élan collectif aux villages**, en soutenant :

- Toutes les solutions de mobilité qui doivent nécessairement combiner une offre de transport en commun sur les axes structurants et l'organisation de pratiques coordonnées de mobilité personnelle.
- La mutualisation des possibilités de développer, par grappes de communes, les services à la population, en particulier en matière de petite enfance d'une part (Berry-Bouy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Doulchard sont déjà organisés en ce sens), et de personnes âgées dépendantes d'autre part (la solidarité organisée autour des centres de vaccination éphémères a été un autre exemple à suivre).
- La mise sur le marché locatif de logements aidés en milieu rural aussi.
- Les projets publics, privés ou partenariaux pour développer l'hébergement touristique.
- Les projets d'animation festive et culturelle, dont les nouveaux habitants sont demandeurs et parfois porteurs, en particulier les jeunes ménages

Pour aller dans ces directions, le projet de territoire propose :

>> De doter la communauté d'agglomération d'une **Délégation aux nouvelles ruralités** dont la fonction sera l'appui à l'ingénierie de projet et à leur financement auprès des communes, en partenariat avec d'autres soutiens comme celui du Département.

>> De maintenir la politique du **fonds de concours communal comme levier de la politique communautaire des villages** bonifiant, comme c'est déjà le cas, le soutien aux projets communaux des petites communes. Ce fonds de concours fera l'objet en 2023, au moment de sa reconduction pour trois nouvelles années, d'un débat sur l'opportunité de l'orienter de façon prioritaire vers les projets communaux qui vont dans les directions sus-citées et portent à travers elles le projet de territoire.

Quelques projets communaux à portée communautaire

- > **À Annoix**, la mise en accessibilité de la mairie, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour la salle des fêtes et de l'écopâturage
- > **À Arçay**, le développement de l'observatoire astronomique en lien avec la politique de trame noire et un projet de café associatif ;
- > **À Berry-Bouy**, la pérennisation de l'installation des commerces sur la commune (boulangerie, coiffeur) avec des baux commerciaux adaptés ;
- > **À La Chapelle-Saint-Ursin**, le réaménagement du cœur du bourg ;
- > **Au Subdray**, la mise en place d'une solution géothermique pour la salle polyvalente ;
- > **À Lissay-Lochy**, le projet de réaménagement du centre-bourg et le développement d'une salle des fêtes associative dans un ancien restaurant ;
- > **À Marmagne**, un projet sur un espace naturel de prairie humide en bord de rivière et le développement de plusieurs projets en matière d'énergies renouvelables ;
- > **À Mehun-sur-Yèvre**, l'accueil d'entreprises de haute technologie et le projet Petites Villes de Demain ;
- > **À Morthomiers**, la réhabilitation des trottoirs de l'ensemble de la commune et l'aménagement d'un verger communal sur un terrain public ;
- > **À Plaimpied-Givaudins**, un projet d'une résidence sénior avec des logements domotisés ;
- > **À Saint-Doulchard**, un projet de rénovation thermique de bâtiments ;
- > **À Saint-Germain-du-Puy**, un projet de valorisation patrimoniale sur l'ancienne colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre ;
- > **À Saint-Just**, la construction d'une nouvelle boulangerie et le développement d'une offre bio et locale dans les cantines scolaires ;
- > **À Saint-Michel-de-Volangis**, des projets de densification de parcelles en cœur de bourg ;
- > **À Trouy**, le projet de réhabilitation du château en centre-bourg pour y installer la mairie et un espace public ;
- > **À Vorly**, un projet pour le développement de la vie locale culturelle et associative.

Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique

Le projet de territoire promeut un territoire accueillant pour tous et propose à la communauté d'avancer sur le terrain de l'éducation et la santé

Faire plus en attractivité, priorité des priorités, c'est aussi faire mieux en accueil. Chaque année, 11 % des ménages changent de domicile en France. En majorité, ils demeurent dans leur commune, et en grande majorité dans leur département, mais c'est tout de même 1,3 million de ménages qui font chaque année le choix de changer complètement de territoire. **Pourquoi pas le Cher, pourquoi pas Bourges et ses campagnes ?**

Deux pics de mobilité longue distance (c'est-à-dire hors du département de résidence) rythment la vie des Français : 20-30 ans, au moment des études supérieures, et 60-70 ans, au moment de l'entrée en retraite. **Bourges Plus veut pouvoir accueillir les deux, mais aussi les ménages d'actifs et leurs jeunes enfants**, sachant par ailleurs que les actifs les plus diplômés bougent trois fois plus que les autres.

Outre l'emploi pour les actifs, **deux sujets guident le choix des Français qui bougent : l'éducation et la santé**. Ce sont évidemment les préoccupations de la société tout entière, mobile ou non. Bourges Plus ne peut pas rester à l'écart de ces sujets majeurs pour la vie de chacun. La communauté n'est pas réglementairement compétente en matière d'éducation et de santé, mais en prenant en 2019 la compétence d'action *sociale d'intérêt communautaire* elle s'est ouverte des marges d'action partenariale avec les collectivités et institutions concernées.

>> **En matière d'accompagnement des enfants et des familles**, la communauté d'agglomération, qui est déjà mobilisée sur l'enseignement supérieur, veut apporter son appui à d'autres attentes de la communauté éducative du territoire pour concourir à l'épanouissement et l'émancipation des jeunes. L'éducation, **c'est l'affaire de la nation toute entière**, et l'école, plus particulièrement celle des communes dont c'est souvent le cœur de vie. Sous quelle forme et en jouant quel rôle complémentaire à celui des communes, du département et de la région qui sont là au cœur de leurs missions, la communauté d'agglomération peut-elle apporter sa pierre à l'édifice ?

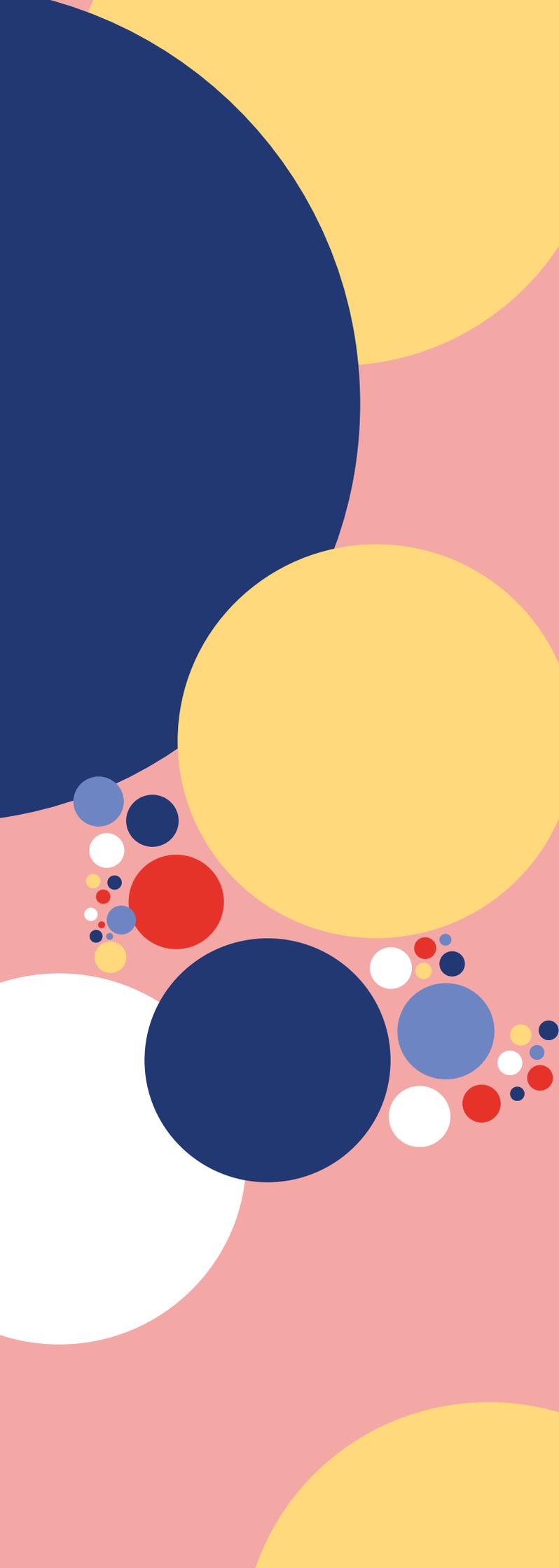
Il peut s'agir de **l'enseignement artistique**, autour du conservatoire de Bourges et en soutien aux écoles de musique existantes ou souhaitées. Il peut s'agir d'une action sur **l'éducation numérique**, incluant à la fois l'apprentissage des outils et celui de la distance à adopter à leur égard, compte tenu du problème de santé publique que les excès du numérique sont en train de développer dans toute la société, particulièrement sa jeunesse et ses enfants. Il peut s'agir de **mise à niveau des accès aux lieux d'éducation populaire et de culture pour tous les enfants et les jeunes**, pour que le handicap ne signifie plus l'exclusion. Il peut s'agir aussi d'une invitation à circuler entre les lieux et événements culturels du territoire avec une offre à préciser.

Le projet de territoire n'a pas de réponse toute faite : il ouvre ici une possibilité d'intervention qui reste à définir au plus près des attentes des acteurs des politiques de l'enfance et de la jeunesse et en fonction des capacités qui sont celles de la communauté. **Construire ensemble un projet pour la jeunesse, à travers des objectifs concrets et ciblés**, est une des conditions majeures pour être un réel territoire d'accueil, en même temps qu'il contribue au mieux vivre pour tous les habitants et protège ses enfants.

>> **En matière de santé**, la communauté d'agglomération souhaite participer à **l'élaboration du Contrat Local de Santé porté par le PETR Centre Cher**, ou prendre l'initiative sur des sujets bien délimités, en lien étroit avec ses compétences (air, eau, mobilités, ...). Là aussi, le projet de territoire propose d'ouvrir un cadre de travail, avec les partenaires de santé, publics et privés et les communes, pour que le territoire tout entier apporte des réponses en matière de prévention pour les ménages, installés ou à venir. Les plus de 60 ans font déjà 32 % de la population du département, et en feront probablement 40 % en 2050, selon les projections de l'INSEE : la politique de santé prendra nécessairement un poids croissant dans l'action de la communauté.

Bourges Plus veut **soutenir les différentes professions médicales et paramédicales au service d'un hôpital public de qualité**, qui fait entièrement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire, pour un accès solidaire au bien-être. Il s'agit aussi de mailler toujours mieux les maisons et centres de santé, de former aux métiers du soin et de l'aide, de les valoriser.

La force d'un territoire, c'est aussi de reconnaître et promouvoir celles et ceux qui sont en première ligne en temps de crise, et au premier chef les agents de nos collectivités.



Bourges autrement :
augmenter
les capacités de projet
de tous les acteurs
du territoire

BOURGES AUTREMENT : AUGMENTER LES CAPACITES DE PROJET DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

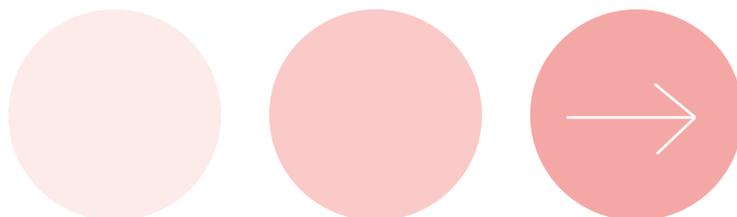
Le projet de territoire ouvre une nouvelle étape de l'intercommunalité

La communauté d'agglomération de Bourges Plus a-t-elle les moyens des ambitions qui précèdent, pour faire plus et mieux ? La réponse n'est pas certaine si elle ne fait pas évoluer les modalités du travail intercommunal qui sont les siennes depuis sa création, malgré les incontestables progrès réalisés au cours de ces 20 ans, notamment par la mutualisation des services avec la Ville de Bourges. Mais si elle accepte d'ouvrir une nouvelle étape pour commencer à s'y prendre autrement, de nouvelles perspectives peuvent s'offrir. Ce « autrement » consiste en un triple changement :

>> Changement des relations entre la communauté et les communes qui ont décidé de son existence. La communauté demeure à l'heure actuelle un guichet de services (voire une « banque » diront certains) : comment en faire une véritable communauté de projet qui, sans effacer les destins communaux, les galvanisent dans une espérance plus grande que chacun d'eux ? C'est un changement de posture politique pour les élus du territoire, et c'est aussi un changement, non moins profond et exigeant, de posture professionnelle pour les agents des collectivités concernées.

>> Changement d'échelle pour construire les solutions de demain, dès lors qu'il paraît évident que le périmètre des 17 communes ne correspond parfois plus à certaines réalités fonctionnelles à traiter, par exemple en matière de mobilité et de transport, ou en matière d'environnement et de politiques de transition écologique. Cela ne signifie pas qu'il faille nécessairement redéfinir le périmètre de la communauté, mais bien, et c'est déjà beaucoup, qu'il faut construire autour d'elle les alliances interterritoriales qui décupleront son efficacité, et cultiver toujours mieux les coopérations existantes.

>> Changement des rapports avec les partenaires multiples du développement territorial. La communauté d'agglomération de Bourges Plus veut faire plus et mieux, mais elle ne peut pas tout faire pour autant, et ne doit pas tout faire. Dans la société en général, les attentes de politiques publiques et d'actions de la part des pouvoirs locaux sont croissantes. Il faudrait pouvoir être sur tous les fronts. Or, il n'y a pas de sauveur suprême, il n'y a que l'efficacité collective, à laquelle Bourges Plus veut contribuer, par son rôle politique majeur au sein du système d'acteurs publics et privés du territoire. C'est ce système qu'il s'agit d'organiser désormais, au-delà du strict exercice des compétences d'action publique dévolues à la communauté.



Une autre relation entre les communes et leur communauté : la coopération par les projets

Le projet de territoire propose une nouvelle relation entre la communauté et les communes et de nouvelles façons de travailler ensemble

Communes et communautés agissent de concert, et souvent seulement en parallèle, au sein du « bloc local ». Ce bloc local est fondé sur le partage des compétences, la spécialisation fiscale qui l'accompagne désormais, et un principe constitutionnel qui vaut partout en France : l'établissement public de coopération intercommunale est au service des communes. Cependant, même sur ces bases juridiques communes, toutes les intercommunalités ne jouent pas partout le même rôle en France au sein de leur bloc local respectif.

Au bout de près de 20 ans d'expérience, **le choix initial qui a présidé à la création de Bourges Plus a montré son utilité, mais aussi ses limites** : il n'a pas permis réellement aux communes de se rassembler autour d'un projet communautaire agrégateur. La communauté s'est trop souvent cantonnée aux champs techniques des compétences transférées. Dans ces conditions, la dynamique de projets est restée souvent uniquement communale. De ce fait, Bourges Plus a réalisé depuis 20 ans beaucoup d'études qui sont restés sans suite, ce qui lui a été ensuite reproché. Le projet de territoire de 2021 propose deux virages importants pour son fonctionnement de la communauté :

>> Que le bloc local s'organise autrement, pour que Bourges Plus et les communes puissent réaliser leurs ambitions en convergence.

- Le projet de la communauté n'est pas d'étendre nécessairement son domaine de compétences toujours plus au détriment des communes : il est de **travailler toujours plus étroitement avec les communes**, pour que leurs projets convergent avec celui de la communauté et le nourrissent. En paraphrasant J.F. Kennedy à propos de l'Amérique, on pourrait dire : « ne demandez pas seulement ce que la communauté peut faire pour vous, demandez-vous aussi ce que vous pouvez faire pour la communauté ».

- Concrètement, ce n'est pas la pratique souveraine des compétences exclusives qui doit animer le bloc local, avec des communes et une communauté qui travaillent séparément chacune à leur niveau et en domaines séparés, mais celle de la **coopération systématique entre niveaux et par des groupes-projet**, qu'ils soient d'initiative communale ou communautaire. La coopération par projet est le principe de base de « Bourges Autrement ».

>> Que le travail des agents (directions et services) de la communauté et des communes s'organisent progressivement autour de projets partagés.

- Le silotage par champ de compétence est la maladie chronique de l'administration territoriale et de l'administration en général. A l'échelle d'une communauté de travail comme celle de Bourges Plus et de ses 17 communes, on peut agir pour dépasser ce constat. Le travail en groupes-projet consiste à **organiser des équipes dédiées d'agents des deux niveaux du bloc local, pour la durée du portage du projet considéré**. Ce principe n'efface pas la nécessité de maintenir une administration de gestion par domaine de compétence, elle la complète par un management transversal d'une part de l'administration intercommunale et des administrations communales.

- De ce point de vue, la mutualisation partielle réalisée entre le Ville de Bourges et Bourges Plus doit être reconsidérée. La mutualisation a permis de donner à la communauté les moyens de gestion indispensables qui devaient accompagner les transferts de compétence dont elle est née. Mais elle a pu donner en même temps un mauvais signal aux autres administrations communales de la communauté et à leurs élus, celle d'un couple privilégié dont ils étaient exclus. Le passage à l'organisation systématique de groupes-projet, impliquant les communes avec les moyens qui sont les leurs, sur les projets autour desquels communes et communauté décident de se réunir, permettrait de dépasser ce soupçon et de contribuer à une meilleure implication du bloc local dans son ensemble. Les élus ont déjà pu en faire l'expérience positive lors de l'élaboration du PLUI, dans le fonctionnement des services instructeurs en urbanisme réglementaire. Ils projettent de le faire par le déploiement mutualisé des services informatiques, à travers les projets d'échange d'expériences et de compétences pour mise en accessibilité des bâtiments publics ou la définition de la trame verte et bleue. Il s'agit maintenant d'inscrire cette logique de travail étroit entre communes et communauté dans le futur Pacte de gouvernance qui les liera.

Une politique de coopération à toutes les échelles, au-delà du territoire (Bourges Plus n'est pas une île)

Le projet de territoire est une politique des alliances interterritoriales tous azimuts

Au-delà du bloc local que forment la communauté et ses communes, le projet de territoire se veut aussi un cadre stratégique de coopérations interterritoriales élargies. Ces coopérations sont à plusieurs échelles, et chacune d'elles porte un enjeu spécifique, qui relève soit de **politiques de voisinages**, en proximité donc, soit de **politiques de réseaux**, à distance avec d'autres agglomérations. Elles doivent faire partie des missions des élus de Bourges Plus, qui sont autant d'ambassadeurs de leur territoire, mais aussi des agents, qui savent que l'efficacité de leur travail tient de plus en plus à son approche interterritoriale.

>> Avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher et les intercommunalités qui le composent, Bourges Plus travaille déjà sur le futur Contrat Local de santé et l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Elle veut poursuivre en partageant, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon, la vision générale du développement durable et de l'aménagement du grand territoire, et son positionnement dans la région Centre-Val-de-Loire. Des enjeux stratégiques comme ceux de la mobilité interurbaine et périurbaine, des ressources environnementales sous tension (eau, biodiversité, cycle des matières), de l'offre portée par le service publics, notamment hospitalier, ou encore de l'accueil d'entreprises très consommatrices d'espace, pourront faire l'objet de conventions intercommunales, à l'échelle des six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou avec les EPCI volontaires. Pour les années à venir, Bourges Plus fait le choix de ces modalités de travail coopératif resserré, plutôt que celui des recompositions territoriales qui bousculent en permanence le système des acteurs locaux. Autrement dit, **le projet de territoire de Bourges Plus est, par définition, intercommunal, mais il est aussi résolument intercommunautaire, avec ses voisins.**

>> Avec le Département du Cher, Bourges Plus porte des intérêts inséparables qui parcourent tout le présent projet de territoire, en premier lieu dans son ambition de plus d'attractivité et de plus de solidarité. La coopération entre l'Agglomération et le Département est décisive, en particulier dans les domaines dans lesquels le Département est chef-de-file. En matière d'accès au logement aidé, d'insertion sociale et professionnelle, d'action sociale et de soutien aux plus fragiles, de politique éducative et de la jeunesse, de politique de santé et de soutien aux personnes âgées dépendantes, d'accessibilité et de handicap, de politique culturelle et de musées, d'accès au sport pour le plus grand nombre, de promotion et offre touristiques en réseau, de liaisons routières stratégiques (comme Bourges-Châteauroux) **c'est toujours en étroite intelligence avec le Département que Bourges Plus veut avancer.**

>> Avec les autres agglomérations de la région Centre-Val-de-Loire ou en proximité, il s'agit de renforcer l'effet réseau et les complémentarités entre villes petites et moyennes (Vierzon, Châteauroux, Issoudun, St-Amand-Montrond, Nevers...) pour valoriser nos atouts communs mais aussi proposer voire revendiquer, en particulier en ce qui concerne la fréquence et la régularité du service ferroviaire vers Paris. **Se faire entendre en tant que grappe de villes**, certes de taille modeste, mais riches de leurs activités conjointes, doit permettre de rééquilibrer les relations avec les territoires plus métropolisés. Avec ceux-ci (Orléans, Blois, Tours), des stratégies communes sont à écrire, pour l'équilibre de l'offre de santé, pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour l'offre touristique autour de la nature et du patrimoine culturel. La forme de ces coopérations reste à définir, qu'il s'agisse d'une structuration en pôle métropolitain ou de **protocoles bilatéraux ou multilatéraux, concrets et ciblés, sur les enjeux partagés**. Elle le sera en lien étroit avec la Région Centre-Val-de-Loire qui a besoin de ses villes fortes.

>> Au-delà de l'horizon régional et de celui du grand voisin francilien, Bourges Plus a des raisons d'établir des coopérations plus larges encore, sur la base de projets scientifiques et techniques, culturels et artistiques, événementiels et associatifs, etc. L'attractivité d'un territoire se mesure aussi à sa capacité à s'ouvrir à l'étranger et à l'altérité. Les projets lointains entraînent les projets locaux. **Les coopérations internationales** portées par les communes, les entreprises, les associations locales enrichissent l'ensemble du territoire. Parce que les enjeux environnementaux, au cœur de ses compétences, sont éminemment des sujets globaux, Bourges plus ambitionne de développer des coopérations internationales sur ces sujets majeurs (eau, économie circulaire, « une seule santé »). C'est aussi tout le sens de la **candidature de Bourges pour être Capitale européenne de la culture en 2028, qui doit être aussi la candidature de toute la communauté d'agglomération**.

Le partenariat de projets avec les forces vives du territoire

Le projet de territoire a vocation à être le projet de tous les acteurs du développement du territoire

Le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Bourges Plus n'est pas le projet du seul établissement public de coopération intercommunal, engageant ses élus et ses agents. Il est cela, mais il veut aussi être beaucoup plus. **Un projet de territoire, c'est une dynamique, un processus de transformation**, ce n'est pas seulement un programme d'opérations publiques à réaliser dans un temps donné. **Les entreprises, les habitants, les usagers, les citoyens, les associations, les institutions publiques et privées, les groupements professionnels, les clubs, et toutes les forces vives du territoire dans leur diversité sont les parties prenantes du développement territorial**.

Travailler avec toutes ces parties prenantes, dans le sens du projet de territoire sur lequel il s'agit donc de converger, n'est pas une mince affaire. Cela implique pour tout le monde de « s'y prendre autrement », et d'accepter de partager en partie les objectifs, les façons de faire et les projets de chacun, à travers le projet de territoire. Il ne s'agit pas de tout mélanger : chaque partie prenante a ses intérêts propres et ses responsabilités, son périmètre d'action, ses priorités et ses logiques, ses moyens et ses urgences. Mais **il s'agit bien de les décloisonner et de rechercher les bénéfices de leur articulation, sur la base du présent document d'orientations**.

Le conseil de développement est un des cadres prévus par la loi pour aller en ce sens. La communauté d'agglomération souhaite **s'appuyer sur le conseil de développement constitué à l'échelle du PETR**, qui est la bonne échelle pour une mobilisation plurielle. Ecouter les avis formulés par ce conseil de développement, y compris sur les sujets dont il se saisit de lui-même, pouvoir compter sur ses capacités prospectives ou ses capacités d'évaluation, s'appuyer sur lui pour proposer le débat à un large public, sont les attentes que Bourges Plus formule à son égard.

D'autres cadres de projet sont à activer en parallèle :

>> Avec les habitants, les usagers, les citoyens et leurs associations, Bourges Plus propose de **travailler par sujets et projets concrets**, renouvelant les solidarités de proximité, entre voisins et entre générations, notamment dans le sens de la mise en oeuvre des actions annoncées par le Plan Climat :

- Organisation et coordination, à travers des projets citoyens, de la production domestique ou coopérative et de l'autoconsommation des énergies renouvelables.
- Contributions de tous ordres au Projet Alimentaire Territorial (compostage collectif, jardins partagés et jardins ouvriers, agriculture urbaine et projets d'insertion, prise en charge des invendus...)
- Implications dans des **Assises de l'eau**, rassemblant largement les nombreux acteurs du cycle de l'eau, de la gestion de l'eau en ville comme dans les espaces ruraux.

>> Avec les institutions culturelles, éducatives, sportives, de santé, Bourges Plus souhaite faire vivre des partenariats de projets qui permettent de les impliquer dans le projet de territoire. Par exemple, avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, Bourges Plus propose d'écrire **une stratégie commune concernant la vie étudiante et les synergies possibles entre formations**.

>> Avec les entreprises et leurs représentants, dont les chambres consulaires, Bou Bourges Plus propose d'établir des relations durables pour partager régulièrement les réflexions sur les dynamiques du territoire et échanger sur les besoins et les attentes. Le projet de territoire doit être une invitation pour des rencontres informelles avec les dirigeants, mais aussi les salariés, sous des formes qui conviennent à chacun.

Par son Projet de territoire 2021, Bourges Plus propose sa vision stratégique globale et annonce les engagements qui lui reviennent et que la communauté porte à travers ses propres politiques publiques. Ce document veut être une plateforme pour réunir et engager dans le même sens tous les acteurs publics et privés qui croient dans le territoire. Il n'est donc pas une fin, mais un commencement : il est un marqueur, un repère politique fort, dans un processus de projet pour le territoire qui doit se poursuivre et s'amplifier.

FICHES-PROJETS

Bourges Plus : plus d'ambition, plus de transition, plus de fierté et plus de solidarité

Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité

[>> Fiche 1 - Lahitolle](#)

[>> Fiche 2 - Réhabilitation de l'ENSA](#)

[>> Fiche 3 - Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire : le centre de ressources des industries de défense \(CID\)](#)

[>> Fiche 4 - Le foncier économique de demain](#)

[>> Fiche 5 - Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus : Cœur de France à vélo \(V46\) et la V48 \(étang du Puits / cathédrale de Bourges\)](#)

[>> Fiche 6 - Développer les énergies renouvelables comme facteur d'attractivité et de résilience économique](#)

Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique

[>> Fiche 7 - Le Plan Climat Air Energie Territorial : une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique](#)

[>> Fiche 8 - Cycle de l'eau et changement climatique](#)

[>> Fiche 9 - Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage \(AAC\)](#)

[>> Fiche 10 - Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire du territoire de l'agglomération](#)

Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet

[>> Fiche 11.1 - Le contrat de ville 2015/2022](#)

[>> Fiche 11.2 - La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancelierie/Les Gibjoncs](#)

[>> Fiche 12 - Institut Communautaire d'Education Permanente \(IMEP\)](#)

[>> Fiche 13 - PLH 2022-2028 : élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'agglomération](#)

[>> Fiche 14 - Amélioration de l'Accessibilité du territoire de Bourges Plus](#)

Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques

[Fiche 15 - Requalification d'un bâtiment emblématique de Bourges pour développer un projet hybride rassemblant une partie des services de l'Agglomération, un centre d'interprétation et un lieu d'accueil touristique](#)

[>> Fiche 16 - Bourges Plus Capitale Européenne de la Culture 2028](#)

[>> Fiche 17 - Centre de Conservation et d'Etudes \(C.C.E.\)](#)

Bourges Mieux : mieux se déplacer et mieux aménager, mieux vivre et mieux accueillir

Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération

[>> Fiche 18 - Le réseau de Bus à Haut Niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges](#)

[>> Fiche 19 - Plan Vélo Intercommunal](#)

[>> Fiche 20 - Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus](#)

Mieux aménager l'héritage et le confort urbains

[>> Fiche 21 - Programme Action Cœur de Ville de Bourges](#)

[>> Fiche 22 - Reconquête des friches et projets culturels : Axereal](#)

[>> Fiche 23 - La rénovation des logements](#)

Mieux vivre dans les villages aussi

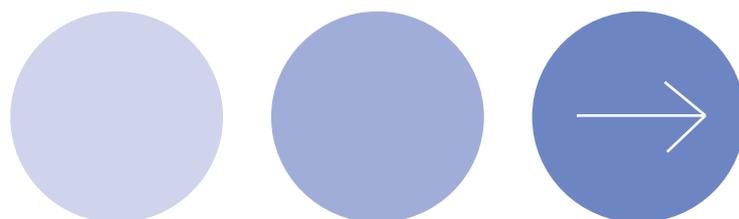
[>> Fiche - Quelques projets communaux à portée communautaire \(dans le corps du document\)](#)

Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique

[>> Fiche 24 - Bourges Vie Nouvelle : développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations](#)

[>> Fiche 25 - Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie](#)

[>> Fiche 26 - Mutuelle complémentaire santé territoriale](#)



FICHE 1 - LAHITOLLE

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges

• **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

• **Visée stratégique du projet** :

Le quartier Lahitolle, ancien faubourg et site industriel majeur de la ville de Bourges, a fait l'objet de mutations profondes et d'importants remaniement urbains depuis de nombreuses années.

Bourges Plus, a acquis auprès de l'Etat une partie du site industriel en vue d'un nouveau quartier à dominante enseignement supérieur, économique, tertiaire. La revitalisation de l'ensemble du quartier historique doit également recréer du lien avec le centre-ville et inciter le dialogue entre ce pôle universitaire et les fonctions urbaines du cœur de ville.

• **Objectifs du projet** :

- La valorisation d'une friche industrielle située aux portes du centre de ville de Bourges,
- Le développement de l'enseignement supérieur pour tendre vers un campus universitaire
- Le renforcement du pôle technologique
- L'intégration d'un gymnase destiné principalement à l'INSA dans le quartier ;
- Le développement de surfaces cessibles destinées à l'accueil d'activités économiques à vocation tertiaires en lien avec le développement du territoire / attractivité du territoire et la requalification du quartier (deux axes enseignement supérieur et activités économiques innovantes) ;
- La possibilité de développer des immeubles de logement, notamment étudiant, sur le long de la rue de Pignoux.
- La gestion de la pollution industrielle ;
- L'intégration des enjeux environnementaux ;
- L'articulation entre la requalification du quartier et le projet de site du Centre de Formation de la Défense (CFD) ;
- L'ouverture de ce site à son quartier environnant et plus largement au cœur de ville

• **Perspectives du projet** :

- Ouverture des infrastructures réalisées lors de la 2ème tranche de travaux ;
- Engager l'aménagement de la 3ème et dernière phase d'aménagement
- Accompagner le projet de Campus CCI et plus largement les porteurs de projet
- Construction du gymnase universitaire

• **Partenaires associés au projet** : INSA, SEM TERRITORIA, ETAT, CFD, CCI du Cher, Conseil de quartier, les entreprises présentes sur le quartier (UIMM, Cetim Centre - Val de Loire, SDE, Rectorat, Orphéopolis, INSPE...)

• **Budget prévisionnel 2021** : 1 744 000 € HT

FICHE 2 - RÉHABILITATION DE L'ENSA

- **Porteur du projet : Bourges Plus**

- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges, agglomération, Région

- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

- **Visée stratégique du projet** : L'École Nationale Supérieure d'Art, créée en 1881 à Bourges, a marqué la ville au fil des années en offrant à Bourges des générations successives de jeunes artistes et des enseignants célèbres. En sont issus des initiatives remarquables, en particulier dans les trente dernières années le pôle culturel associatif de l'Antre-peaux et son laboratoire de recherche Ursulab, Bourges Contemporain, la galerie la Box, des post-diplômes en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse, une action culturelle forte enfin autour de sa formation de plasticiens intervenants. Au plan régional, l'ENSA de Bourges est la seule école nationale (on en compte sept en France), la première en arts visuels.

Une convention entre Bourges Plus et l'École Nationale Supérieure d'art, signée en 2014 pour la période 2014/2023 prévoit des travaux de rénovation conséquents sur l'école. Cette rénovation significative du patrimoine, indispensable au vu de l'état du bâtiment, a pour objectif de garantir le maintien de l'école au cœur de la ville. Ce projet a par ailleurs été inscrit dans le programme Action Cœur de Ville, contribuant ainsi à la revitalisation du centre de Bourges. Le montant des travaux prévus dans la convention 2014/2023 s'élevait à 3 255 K€. La dégradation du bâtiment va imposer des travaux complémentaires, certains en urgence. Une nouvelle convention est en cours de négociation avec l'ensemble des partenaires, afin de lancer une nouvelle phase de travaux et maintenir le rayonnement de l'école dans la ville et dans son agglomération.

Au-delà de l'intervention sur le bâti, une seconde convention traite spécifiquement de l'accompagnement par Bourges Plus des actions de l'école, dépassant sa seule mission d'enseignement pour ouvrir sur les formations post-diplômes dans les domaines sonores, de l'intervention artistique et des métiers de l'exposition, et inscrivant l'école dans des réseaux et des labels nationaux..

- **Objectifs du projet :**

- La valorisation d'un monument historique en cœur de ville
- L'ouverture de la cour sur la place Cujas, nouvelle centralité
- Le développement de l'enseignement supérieur et de filières artistiques spécifiques
- Renforcer la visibilité de Bourges comme Ville accueillante pour les artistes

- **Perspectives du projet :**

- l'établissement d'un schéma directeur immobilier permettant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention (avec un phasage financier des travaux) ;
- l'élaboration du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre et la coordination de l'ensemble des interlocuteurs de ce dossier (DRAC, CRMH, ABF, architecte conseil de la DGCA, ENSA, etc.) ;
- la montée en puissance de la convention d'accompagnement des actions de l'école.

- **Partenaires associés au projet** : Etat, DRAC, DGCA, ENSA, Région Centre Val de Loire

- **Budget prévisionnel 2021** : au-delà des 3,255 M€ de la convention actuelle, le programme de travaux est en cours de réévaluation. 3 M€ sont inscrits par l'Etat au titre du CPER 2021-2027.

Aller au terme de la réhabilitation engagera sans doute les partenaires au-delà de cette échéance.

FICHE 3 - DÉVELOPPER L'INNOVATION POUR LES INDUSTRIES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE : LE CENTRE DE RESSOURCES DES INDUSTRIES DE DÉFENSE (CID)

- **Porteur du projet : Bourges Plus**

- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus, le département du Cher et la région Centre-Val de Loire

- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

- **Visée stratégique du projet** : l'industrie de défense représente plus 5000 emplois directs dans l'agglomération, dans une trentaine d'entreprises, PME et ETI. On compte également plus de 4000 personnels civils et militaires du Ministère des Armées sur le territoire. Pour pérenniser cette présence, les industriels ont besoin d'un soutien fort de la collectivité et de s'inscrire dans un territoire dynamique. En développant un programme centré sur l'innovation, Bourges Plus ambitionne de fédérer le tissu autour de projets structurants et technologies de pointe telle la cybersécurité pour rester attractive. Créé en 2017, le CID porte une partie de ces ambitions. L'objectif est également de développer la visibilité de Bourges Plus auprès des acteurs économiques.

- **Objectifs du projet** : Le projet cherche à attirer et développer l'activité en visant spécifiquement deux cibles :

- >> Les jeunes pousses du digital capables de modifier profondément les technologies et processus de productions (impression 3D, cybersécurité, industrie 4.0...) et les jeunes pousses capables de proposer de nouveaux produits s'appuyant sur les compétences déjà fortes du territoire : mécanique de précision, transformation de matériaux, électronique... via un outil d'accélération « DefStart l'accélérateur » vers le marché de la défense et les marchés duaux (civils et militaires) ;

- >> Les entreprises industrielles déjà présentes sur le territoire en faisant la promotion de leur savoir-faire, facilitant leur mise en relation avec les acteurs institutionnels du territoire (collectivités, armées) et en les soutenant dans la dynamisation de leur outil industriel.

- **Perspectives du projet :**

- >> Installer 2 start-up lauréates sur le territoire en mai 2021, et déployer « DefStart l'accélérateur » ;

- >> Accompagner à la création et au déploiement d'un Groupement d'intérêt d'entreprise (GIE) pour la mécanique de précision dans le domaine des matériels militaires ;

- >> Organiser plusieurs événements à dimensions régionale et nationale (Université de la Défense, La Fabrique défense, Ateliers Industriels, Ateliers Cyber) et présence sur des salons internationaux (Eurosatory) ;

- >> Renforcer le partenariat avec la Direction générale de l'armement et son établissement de Bourges « techniques terrestres » (DGA-TT) pour l'animation du cluster technique Lahitolle ;

- >> Développer la culture et les outils de cybersécurité sur le territoire au travers de nouveaux outils de formation, d'emploi et de mutualisation de moyens.

- >> Accompagner à la mise en place d'une filière pyrotechnie, avec un volet formation et la perspective de relocalisations industrielles.

- **Partenaires associés au projet** : DGA-TT, Ecoles Militaires de Bourges (EMB), Région Centre-Val de Loire, Dev'Up, CCI du Cher, CRT CRESITT, Cetim Centre-Val de Loire, Groupe SII, Bellicom ; UIMM.

- **Budget prévisionnel 2021** : 121 700 €

FICHE 4 – LE FONCIER ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus, en particulier les communes de Bourges, Saint Germain du Puy et Saint Doulchard

• **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen terme

• **Visée stratégique du projet** : La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable de notre territoire pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles. Le recyclage foncier implique de lourdes procédures d'acquisition, de remembrement, de dépollution et d'aménagement mais également un investissement difficilement soutenable par la seule collectivité sans l'appui financier de partenaires institutionnels (Etat, Région ...).

Les projets soutenus par la collectivité visent l'exemplarité en matière de développement (sobriété foncière et énergétique, intensification des usages par la multifonctionnalité, valorisation des circuits courts, respect environnemental avec un fort accent porté sur la végétalisation et le cycle de l'eau ...) mais également une diversité des usages (voies vertes, parcs et équipements pour la famille). La ville devant également se construire sur elle-même, le foncier économique retrouvera le cœur des quartiers notamment grâce aux réflexions en cours dans le cadre du NPNRU (Cap Nord, site Axéreal par exemple) mais aussi au nord de la gare, à Lahitolle, etc. Certaines zones d'activités devront trouver de nouvelles destinations en lien avec les exigences de protection des ressources notamment en eau, comme le secteur du Porche. Plusieurs objectifs stratégiques relèvent de cet enjeu :

>> Conforter et amplifier la dynamique de développement économique pour consolider le poids économique de l'agglomération et des communes notamment en réservant des espaces constructibles pour permettre aux entreprises en place de poursuivre leur développement.

>> Développer de nouvelles capacités d'accueil d'activités économiques soit via la requalification de parcs d'activités existants ou la revalorisation de friches économiques.

Sur différents secteurs du territoire offrir des sites de développement aptes à accueillir sur de nouveaux parcs d'activités des typologies d'activités complémentaires et variées.

Soutenir le développement économique du territoire et renforcer l'exploitation de ses atouts

• **Objectifs du projet** : optimiser l'utilisation du foncier ; recycler les friches foncières ; favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ; permettre la création d'emplois.

• **Perspectives du projet** :

>> Finaliser la requalification de la zone d'activités des Danjons

>> Requalifier le zone d'activités économiques Charité-Sancerrois et déboucher sur un nouveau zonage des activités

>> Poursuivre l'aménagement du secteur du Moutet en densifiant l'usage du foncier

>> Aménagement du site Villepellet-COMITEC derrière la gare

>> Friche Axéreal (Cf. fiche n°15)

>> Développement de la zone d'activités artisanale du Bois-Givray à Trouy et valorisation de celle de Berry-Bouy

• **Budget prévisionnel** : acquisitions foncières : 3 000 000 € (montant AP) ; Danjons : 5 000 000 € (montant AP) ; Lahitolle (tranche III) : 5 300 000€ (montant AP) ; Charité-Sancerrois : 90 000 € (2021).

FICHE 5 - LES VÉLO-ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE BOURGES PLUS: CŒUR DE FRANCE À VÉLO (V46) ET LA V48 (ÉTANG DU PUIITS / CATHÉDRALE DE BOURGES)

• Porteurs du projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : syndicat mixte du Canal de Berry et CD du Cher
- >> **V48**, Véloroute Loing - Loire - Berry : études de faisabilité par le CD du Cher

• Communes et territoires concernés par le projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus (Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just et Annoix), Région Centre-Val de Loire
- >> **V48** : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry, Région Centre-Val de Loire

• Horizon temporel de réalisation :

- >> **Cœur de France à Vélo** : un tronçon entre Plaimpied-Givaudins et Annoix reste à aménager en 2021 ou 2022
- >> **V48** : à moyen terme (études de 2021 à 2025 et travaux de 2022 à 2026)

• **Visée stratégique du projet** : Cœur de France à vélo et la V48 participent au maillage du schéma national et régional des véloroutes. Equipement structurant à destination touristique permettant de relier Montluçon à Tours (Cœur de France à Vélo) et Argent-sur-Sauldre à Bourges (V48). Cœur de France à Vélo permet de disposer d'une boucle pour les cyclotouristes depuis la Loire à vélo. La V48 propose un itinéraire pour relier le Canal de Berry à la Loire. Ces deux équipements s'articulent avec le plan vélo intercommunal de Bourges Plus et par leurs connections vers l'ouest, le nord, le sud et l'est peuvent faire de Bourges un vrai carrefour du cyclotourisme régional.

• **Objectifs du projet** : développer le cyclotourisme pour en faire un levier de développement et aménager un équipement structurant pour les populations locales. Le canal de Berry et la V48 permettent des déplacements de tourisme, de loisir mais aussi de mobilité quotidienne. Un des objectifs sera d'attirer vers les bourgs et leurs commerces les utilisateurs de ces deux axes.

• **Perspectives du projet** : mise en œuvre des aménagements et valorisation touristique. La valorisation touristique nécessitera une coordination entre les enjeux de mobilité et de tourisme et entre l'agglomération et les communes pour réaliser les signalétiques, les services et les communications adaptées. Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.

• Partenaires associés au projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus ainsi que la Région Centre-Val de Loire. Concernant l'enjeu cyclo-touristique de cet axe, l'Ad2t et les entreprises bordant le canal sont aussi des partenaires potentiels.
- >> **Pour la V48** : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry ainsi que la Région Centre-Val de Loire.

• Budget prévisionnel :

>> **Cœur de France à Vélo de Thénieux à Plaimpied-Givaudins** : 6 371 158 € (budget annoncé en 2016) correspondant à la phase 1. La phase 2 de Plaimpied à Bannegon n'est pas encore chiffrée.

A ce jour le montant des travaux déjà réalisés sur le territoire de Bourges Plus s'élève à 3 037 111,60 € HT. Participation de Bourges Plus : 224 000 € (Fonds de concours). Pour

>> **Véloroute Bourges Etang du Puits/Cathédrale de Bourges** : Budget Prévisionnel 7 835 000 €. Participation de Bourges Plus : en cours de définition.

FICHE 6 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus, communes, acteurs privés & citoyens
- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus et territoires limitrophes
- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen et long terme
- **Visée stratégique du projet** : 90% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont directement liées à l'énergie que nous utilisons quotidiennement pour nous déplacer, nous chauffer, nous alimenter, nous développer... Si la diminution des consommations d'énergie doit rester un objectif premier et majeur, la décarbonation de l'énergie qui restera nécessaire aux activités humaines est le second objectif de la transition énergétique pour diminuer nos émissions de GES. Le défi est de taille : il s'agit de remplacer les énergies dites fossiles (le gaz naturel, le pétrole...) fortement carbonées par des énergies renouvelables produites localement et faiblement carbonées (l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse-énergie, la méthanisation, l'hydrogène ...) et ce dans tous les secteurs d'activités du territoire (transports, résidentiel, économique, agricole, etc.).
- **Objectifs du projet** : Les dernières données disponibles indiquent que la production locale d'énergie renouvelable permet de couvrir environ 7,6% des besoins énergétiques du territoire. A travers le Plan Climat Air Energie Territorial, le territoire s'est engagé dans la mise en œuvre d'une transition énergétique locale pour atteindre notamment un taux de couverture des besoins énergétiques d'environ 33% à 2030. Toutes les filières énergétiques renouvelables sont à investiguer pour constituer à terme un mix énergétique climato-compatible, en capacité d'assurer une résilience énergétique aux habitants et aux acteurs économiques.
- **Perspectives du projet** : sur les court et moyen termes (2021-2030), les orientations et actions suivantes guideront l'action locale :
 - >> **Pour produire des énergies renouvelables** : Bourges Plus deviendra productrice d'énergie renouvelable à travers la valorisation des boues de la future station d'épuration par méthanisation. Un programme de solarisation des toitures publiques de l'agglomération et de ses communes membres sera engagé. Des montages financiers innovants sont également en cours d'étude pour investir dans des centrales photovoltaïques, alors que d'autres seront à développer pour favoriser l'essor de technologies comme la géothermie.
 - >> **Pour orienter le territoire vers de nouveaux usages** : par l'expérimentation de nouvelles motorisations comme l'hydrogène et en poursuivant la conversion au bioGNV du réseau de bus urbains dans la prochaine concession, ou bien encore en consolidant le schéma directeur du réseau de chaleur de la ville de Bourges. L'animation territoriale pour favoriser l'usage des énergies renouvelables produites localement sera renforcée, en particulier à destination des entreprises pour les accompagner dans leur transition énergétique.
 - >> **Pour accompagner les particuliers et les entreprises** en transmettant les informations pertinentes notamment sur le potentiel énergétique du territoire via la construction d'un cadastre solaire ou par des conseils neutres et indépendants lors des projets de rénovation. La modernisation des systèmes de chauffage fortement émissifs en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques à effet sanitaire sera également poursuivie. Les projets d'énergie citoyenne seront privilégiés autant que possible afin de donner la possibilité à l'ensemble des acteurs du territoire (communes, citoyens) d'être parties prenantes des projets de production d'énergie verte.
- **Partenaires associés au projet** : Bourges Plus veut développer certains projets mais également encourager l'association d'autres parties prenantes dans des dynamiques collectives et citoyennes favorables à l'essor des énergies renouvelables.

FICHE 7 - LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Porteur du projet et partenaires** : Bourges Plus et une mise en œuvre partagée par tous les acteurs : communes, Région Centre-Val de Loire, PETR Centre-Cher, entreprises, associations, chambres consulaires, citoyen, etc.
- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen (2021-2030), long terme (2021-2050)
- **Visée stratégique du projet** : afin de coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire, la communauté d'agglomération de Bourges Plus s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Co-construit avec les acteurs, il constitue un cadre commun pour lutter contre le dérèglement climatique et vise la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de tous les secteurs d'activités (résidentiel, tertiaire, transports, industries, agriculture, etc.) ainsi que l'adaptation locale aux effets du dérèglement climatique (canicule, perturbations de la pluviométrie, etc.). La ligne globale fixée par le Plan Climat s'inscrit dans un tryptique sobriété / efficacité / développement des énergies renouvelables.
- **Objectifs du projet** : il s'agit dans un premier temps de réduire notre consommation d'énergie en priorisant les besoins essentiels individuels et collectifs (limiter le gaspillage énergétique, maîtriser l'étalement urbain, sensibiliser et accompagner le changement de comportement) et en optimisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un besoin (isolation des logements pour mieux se chauffer ou se protéger des épisodes de fortes chaleurs par exemple). Puis dans un second temps de décarboner l'énergie résiduelle en développant les énergies renouvelables pour remplacer l'usage des énergies fossiles. Le PCAET définit 5 grands objectifs stratégiques :
 - >> Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;
 - >> Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables ;
 - >> Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;
 - >> Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;
 - >> Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et des communes un levier de mobilisation du territoire.
- **Perspectives du projet** : en 2030 (par rapport à l'année 2012), la consommation énergétique finale totale du territoire et les émissions de GES devront avoir diminué respectivement de 20% et de 47%. Un tiers de l'énergie nécessaire aux activités du territoire sera d'origine renouvelable et produite localement. La qualité de l'air se sera elle aussi améliorée, notamment grâce à la modernisation des systèmes de chauffage et au remplacement progressif des énergies fossiles. 26 fiches-actions et 90 opérations précisent la manière avec laquelle ces grands objectifs se concrétisent.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la mobilisation de la communauté d'agglomération et de l'ensemble des communes est indispensable. Le premier champ d'actions à renforcer est celui de la rénovation thermique des bâtiments publics. Une trentaine de projets a été identifié dans le PCAET à l'échéance 2025. Afin d'accompagner techniquement les communes et/ou les aider à mobiliser les financements disponibles, la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé sera étudiée dans l'objectif d'accélérer la dynamique d'amélioration énergétique du patrimoine .

FICHE 8 - CYCLE DE L'EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus
- **Visée stratégique du projet** : protéger la ressource en eau, le milieu récepteur et limiter l'impact des accidents climatiques
- **Objectifs du projet** : préservation de la qualité de la ressource en eau ; gestion quantitative de la ressource en eau ; adaptation des cultures et la végétalisation de l'urbain aux changements climatiques ; préservation des espaces naturels et mise en place de mesures compensatoires dans les projets à impacts environnementaux ; sécurisation de l'alimentation en eau potable
- **Perspectives du projet** :
 - >> **Amélioration de la qualité du traitement des eaux usées** pour ne pas perturber le milieu récepteur ou polluer les nappes : poursuite des suppressions des stations d'épurations avec des rejets non conformes en période d'étiage et transfert des effluents de Saint Germain du Puy vers la station de Bourges ; gestion des premières pluies d'orages, limitation du linéaire de réseau unitaire et du nombre de déversoirs d'orages ; renforcement des contrôles des assainissements non collectifs (ANC) et mise en place de procédures d'aides aux particuliers dans les périmètres de protection de captage
 - >> **Limitation de l'imperméabilisation** : par les règles d'urbanisme (PLUi), par le recourt à des matériaux perméables pour les chaussées et trottoirs, par la création de noues plutôt que des collecteurs d'eaux pluviales, par la gestion des flux sédimentaires (lac d'Auron, Langis, marais), par le Plan d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI)
 - >> **Systèmes agricoles** : mise en place de cycles culturaux adaptés au changement climatique, choix de variétés nécessitant peu d'eau sur la période estivale, développer de nouvelles cultures (agroforesterie). L'irrigation à partir de retenues de substitution ne peut être pensée qu'en diminution des autres prélèvements et après évaluation de leur absence d'impact sur les rivières et les nappes, avec une utilisation prioritaire pour des productions agricoles à forte valeur ajoutée territoriale, en lien avec le plan alimentaire territorial et le développement de biomatériaux.
 - >> **Végétalisation de l'espace urbain** : verdier les secteurs urbanisés avec des plantes et fleurs nécessitant peu ou pas d'eau en période estivale, rafraîchir la ville par des aménagements adaptés : ombrager les espaces bétonnés pour limiter les îlots de chaleurs, en cas d'impossibilité végétaliser les façades des bâtiments, favoriser la création de toitures végétalisées.
 - >> **Optimisation du réseau d'eau pluvial** : étude du réseau d'eau pluvial
 - >> **Stockage des eaux pluviales** : chaussées réservoir, bassins paysagés (en vue de réutilisation pour de la végétalisation par exemple)
- **Horizon temporel de réalisation** :
 - Court terme : PLUi, gestion eaux pluviales urbaines (GEPu), action cœur de ville (ACV), étude sédimentation du Langis en amont de Bourges
 - Moyen terme : suppression STEP St Germain du Puy, choix variétaux, limitation imperméabilisation, GEMAPI, limitation îlots de chaleur
- **Partenaires associés au projet** : communes, lotisseurs, aménageurs, agence de l'eau (STEP, PAPI...), syndicats de rivières (SIVY et SIAB3A)
- **Budget prévisionnel** : Déplacement de la STEP de St Germain : 5 000 000 € / 500 000 € pour l'étude de réseau d'eau pluviale (sur les 17 communes) /

FICHE 9 - SÉCURISATION DES POINTS DE CAPTAGE D'EAU POTABLE ET DE LEURS AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (AAC)

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Aires d'Alimentation de Captage des différents champs captant, communes de Bourges Plus et communes extérieures comme Herry par exemple.

• **Visée stratégique du projet** : Bourges Plus exploite actuellement en régie 4 champs captant: Herry (sur la commune d'Herry dans le Cher, à 50km à l'Est de Bourges), Le Porche (sur la commune de Plaimpied-Givaudins), Saint-Ursin (sur la commune de Bourges), le Prédé (sur la commune de Saint Doulchard). Bourges Plus envisage également d'exploiter le forage existant de la Geneste 2 (sur la commune de Quincy).

• **Objectifs du projet** : l'objectif est la protection de la ressource en eau potable, particulièrement dans les aires d'alimentations des captages

• **Perspectives du projet, budget prévisionnel et horizon temporel de réalisation** :

1. Sécurisation du champ captant d'Herry : réalisation et mise en exploitation d'un 4ème puits à drains - Moyen à long terme (2028)

2. Mesures de protection dans l'AAC de Saint-Ursin : validation du PLUi, études du réseau d'eau pluviale (zone AAC de Saint-Ursin) - Cf.fiche 8 pour montant étude générale - Court à moyen terme (2021-2022)

3. Réhabilitation du champ captant de Saint-Ursin : comblement du F3, réhabilitation du F2, réhabilitation de la chambre de comptage de F1 - 35 000 € pour le comblement F1 + 80 000€ pour la réhabilitation F2 + 50 000€ pour la chambre de comptage - Court à moyen terme (2021-2023)

4. Recherche de substitution de la ressource captée à Saint Ursin : études au site de La Peuple-raie de Souaires (sur les communes de Bourges et Saint Germain du Puy) - 3,5 millions € - Moyen à long terme (2021 à 2031)

5. Mesures de protection dans l'AAC du Porche : lancement du 4ème programme d'actions en 2023 avec mise en place d'une stratégie foncière ou de conventions avec les agriculteurs pour tendre vers une agriculture biologique sur l'ensemble des périmètres de captage en zone agricole - Non défini, de l'ordre probable de : 400 000 € - Court à moyen terme (début du programme d'actions en 2023)

6. Mise en place des périmètres de protection de captage (PPC) et contrôle de l'urbanisation et des activités anthropiques (champ captant du Porche notamment) - Travaux PPC Porche : 500 000 € - Court à moyen terme (démarrage en 2021)

7. Limiter les fuites : poursuivre l'effort en sectorisation des réseaux et recherche de fuites (corrélateurs acoustiques, comparaison des consommations etc.) ; inciter les usagers à contrôler leurs consommations (portail usager), à utiliser des appareils ou adopter des usages plus économes ; développer le contrôle du service sur les augmentations de consommations - Court à moyen terme (suivant les actions)

8. Diversifier les ressources pour pallier à l'indisponibilité de l'une d'elles (Loire, Cher, Yèvre, Auron, Quincy) et sécuriser chaque commune avec si possible 2 solutions d'approvisionnement pour éviter une rupture hydraulique (ex : interconnexion Mehun sur Yèvre) - Sécurisation Mehun sur Yèvre : 4 000 000 € en AP- Court terme (interconnexion Mehun sur Yèvre) à long terme

• **Partenaires associés au projet** : Financements potentiels (1 à 5) : Agence de l'eau, Conseil départemental, Conseil régional. Seul le 4ème programme d'actions (5) devrait comporter des partenaires extérieurs (entreprises ou associations liées au monde agricole)

FICHE 10 - DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

- **Porteurs du projet :** Bourges Plus et les communes de l'agglomération

- **Visée stratégique du projet :** la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire est un enjeu majeur au regard des enjeux climatiques et environnementaux actuels. Cette politique environnementale s'articule pleinement avec de nombreux enjeux portés par l'agglomération : urbanisme (via le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), aménagement de l'espace public (accompagnement paysager des axes cyclables du Plan Vélo Intercommunal, des voies communautaires et des zones d'activités ...), politique de préservation de la ressource en eau, adaptation au dérèglement climatique (actions inscrites dans le PCAET)...

- **Objectifs du projet :** afin de pouvoir les préserver au mieux, voire les développer, il est nécessaire de bien les connaître et de les caractériser finement. C'est pour cela que dès le premier exercice budgétaire de ce nouveau mandat a été programmée une étude (estimée à 50 000 euros) qui aura pour objectif de définir l'ensemble des éléments de végétations et de milieux naturels (haies, arbres remarquables, cours d'eau et ripisylves, prairies permanente, mares...) présents sur le territoire de Bourges Plus (localisation et qualité écologique). Devront également être identifiés des corridors écologiques à restaurer et à aménager dans chacune des communes de l'agglomération. Les zones identifiées seront hiérarchisées selon plusieurs critères (dégradation écologique du site, intérêt écologique fort, opportunité à saisir sur un projet d'aménagement public...). Une attention particulière sera portée aux zones dans lesquelles Bourges Plus aurait la maîtrise d'ouvrage.

En parallèle, une trame noire sera définie. Elle cartographiera toutes les zones dans lesquelles les animaux pourront se déplacer sans rencontrer de pollution lumineuse nocturne. Toutes les sources lumineuses (éclairage public des voies et parking, mise en valeur des bâtiments, panneaux d'affichages) seront identifiées et des solutions trouvées pour ajouter de nouvelles zones sans impact lumineux et favoriser ainsi le maintien de la biodiversité animale sur le territoire de l'agglomération, notamment dans les zones les plus urbaines.

- **Perspectives du projet :** l'objectif des années à venir sera de bien identifier les leviers d'actions dont Bourges Plus dispose pour définir une politique ambitieuse sur ces sujets et les dispositifs à imaginer pour accompagner et inciter les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens...) à s'emparer de cette problématique et à agir pour que chacun, à son niveau, puisse contribuer à développer les trames verte, bleue et noire du territoire.

FICHE 11.1 – LE CONTRAT DE VILLE 2015/2022

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Territoires concernés par le projet :** à Bourges, les quartiers de la Chancellerie / Gibjoncs et Val d'Auron

• **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme 2022

• **Visée stratégique du projet :** politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés, elle est conduite par l'État sous l'égide de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils de citoyens. Elle vise à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins

• **Objectifs du projet :** un cadre unique pour traiter les dimensions urbaines, sociales et économiques. Trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain dont NPRU, emploi et développement économique

• **Perspectives du projet :** en 2021, le contrat ville c'est : 67 projets déposés dans le cadre de l'appel à projet, un programme de Réussite éducative et un volet d'action dans le cadre du CLSPD .L'actuel contrat arrive à échéance en 2022 . L'enjeu du nouveau contrat sera d'y intégrer les axes d'actions retenus par l'agglomération en veillant à mieux articuler les trois piliers. Les grands axes d'intervention pour Bourges Plus :

1 - Renforcer la présence d'emplois sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs

- En valorisant et développant l'immobilier tertiaire et artisanal
- En implantant de nouveaux services qui rendent la fréquentation du quartier incontournable pour les habitants de la ville et de l'agglomération : centre de santé, Centre médico-psychologique, le cas échéant agence de pôle emploi, développement des formations sanitaires et sociales, ...
- En renforçant les associations d'économie sociale et solidaire : réimplantation de l'Entr'aide Berruyère et création d'un atelier de transformation de légumes bio, à mettre en lien avec les projets de quartiers fertiles, projet territoire zéro chômeur de longue durée
- En renforçant l'accompagnement des acteurs de l'insertion et de la mobilité
- En innovant par l'implantation d'un pôle d'entrepreneurs créatifs et artistes en lien avec le quartier (projet Axereal)

2 - Intensifier l'accompagnement éducatif :

- L'engagement de l'agglomération sur les volets emploi/insertion/mobilité (cf supra) permettra à la ville d'accentuer sa présence sur les plans éducation et prévention.
- Vers une implication de l'agglomération sur le volet prévention de la délinquance, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, comme ses compétences obligatoires l'y invitent ? Une réflexion à reprendre.

• **Partenaires associés au projet :** collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés, société civile, etc.

• **Budget prévisionnel :** 668 000€ de budget dédié annuel par l'ensemble des partenaires ville/ Etat/agglomération

FICHE 11.2 - LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN CHANCELLERIE / LES GIBJONCS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus, en lien avec la Ville de Bourges,
- **Communes et territoires concernés par le projet :** dans la commune de Bourges, les quartiers de la Chancellerie / Gibjoncs et Val d'Auron
- **Horizon temporel de réalisation :** 2020/2029
- **Visée stratégique du projet :** identifier les leviers de transformation qui doivent permettre réduire les écarts de développement entre ce quartier défavorisé et le reste du territoire de l'agglomération et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
- **Objectifs du projet :** intervention sur plusieurs registres d'intervention dont certains feront l'objet de négociation avec l'ANRU :
 - >> **l'habitat :** démolir beaucoup, pour reconstruire un peu plus et mieux adapté permettant une meilleure mixité sociale, le relogement d'anciens et nouveaux habitants
 - >> **une offre de services nouveaux** contribuant à redonner de l'attractivité au quartier (centre de santé, pôle culture citoyenneté, services et commerces de proximité), une desserte en transport de qualité via le BHNS
 - >> **développer une stratégie de renforcement de la présence d'emplois** sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs
 - >> **concevoir de nouveaux équipements** en synergie avec les équipements existants
 - >> **conserver un maillage d'équipements dans le quartier** en compléments des pôles dans le souci du maintien d'associations dans le diffus.
 - >> **s'appuyer sur le potentiel des franges Sud du quartier** (IUT, CFA, lycée, formations sanitaires et sociales), pour créer une offre de services aux utilisateurs et du logement non conventionne
- **Perspectives du projet :** livraisons d'une série d'équipements de proximité dont un pôle de santé municipal, négociations avec l'ANRU de certaines évolutions souhaitées :
 - >> Reconstitution de 300 logements dont la moitié sur le quartier
 - >> Intégration cité Louis Loucheur (démolition-reconstruction)
 - >> Relocalisation du projet de centre social
 - >> Intégration du centre commercial
 - >> Intégration du projet de l'Entr'aide Berruyère
 - >> Prise en compte des Copropriétés dégradées
- **Partenaires associés au projet :** Ville de Bourges, DDT, ANRU, Action Logement ; Région Centre-Val de Loire, bailleurs (Val de Berry et France Loire).
- **Budget prévisionnel :** 108 M€, répartis comme suit :
 - >> Ville de Bourges : 18 M€
 - >> Bourges Plus : 5 M€
 - >> Conseil Régional : 4,5 M€
 - >> France Loire et Val de Berry : 22 M€
 - >> ANRU : 55,2 M€
 - >> Autres : 3,3 M€

FICHE 12 - INSTITUT COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION PERMANENTE (IMEP)

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus

• **Horizon temporel de réalisation :** 2021/2022

• **Visée stratégique du projet :** l'Institut Communautaire d'Education Permanente, transféré de la ville de Bourges le 1er janvier 2012, a pour mission de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle permanente adaptée aux besoins des entreprises et des administrations.

Il propose des formations dans les domaines aussi variés que les langues (Anglais, Allemand, espagnol, Italien, Chinois, japonais, Russe, Français langues étrangères ou encore langue des signes français), la bureautique ou la comptabilité. Il organise des préparations aux concours administratifs, des Tests de Connaissances du Français (TCF) pour les étrangers désireux d'obtenir une carte de résidents ou la naturalisation française et des examens d'anglais « Cambridge ». L'IMEP propose aussi une formation diplômante le « Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires » (DAEU) qui permet à des personnes qui ont interrompu leur parcours scolaire d'acquérir un diplôme équivalent au Baccalauréat pour suivre des études dans l'enseignement supérieur. Enfin, il fait partie du réseau des Campus Connecté qui permet la poursuite d'études supérieures à distance, depuis les locaux de l'IMEP, avec l'accompagnement d'un coach et rend ainsi possible à des jeunes de l'agglomération de ne pas voir leur cursus bloqué par la distance ou les difficultés financières.

• **Objectifs du projet :** permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de se former à proximité de leur lieu d'habitation. L'IMEP a pour mission, dans un contexte de forte concurrence entre les structures de formation sur le territoire générant une tension sur les prix et une faiblesse des marges sur ces activités, de proposer une alternative de formation à ce que ne touche pas l'offre du marché aussi bien du fait du type de formation proposé que des modalités d'enseignements. Il doit aussi pouvoir adapter ses formations aux besoins du territoire (lutte contre illettrisme, besoins liés à l'insertion professionnelle....).

• **Perspectives du projet :** indicateurs existants pour l'IMEP : le nombre d'heures de cours dispensées, les taux de réussite aux certifications et examens divers ainsi que l'évaluation de la progression des stagiaires

• **Partenaires associés au projet :** Bourges Plus, la région Centre-Val de Loire, l'INSA et l'Université d'Orléans., la mission locale, les établissements de formation et d'enseignement supérieur, les employeurs, le GRETA, ... : un des enjeux pour l'avenir de l'IMEP est d'élargir les partenariats

• **Budget :** en 2020, dépenses 683 000 € / recettes 292 000 €

FICHE 13 - PLH 2022-2028 : ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE LOCALE EN MATIÈRE D'HABITAT DE L'AGGLOMÉRATION

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus et autres échelles (bassin de vie, aire urbaine, zone d'emploi, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, département)
- **Horizon temporel de réalisation :** mise en œuvre pour 6 ans à partir de septembre 2022
- **Visée stratégique du projet :** il s'agit d'élaborer la 3ème génération de PLH de l'agglomération qui au-delà de sa dimension stratégique comprendra une visée plus opérationnelle en proposant une programmation territorialisée des réponses à apporter aux besoins en logement et en hébergement ainsi qu'en matière d'adaptation ou de développement de l'offre. Les spécificités et le contexte local devront être pris en compte dans la déclinaison locale des politiques nationales du logement à savoir : l'égalité et la cohésion des territoires ; la mixité sociale dans l'habitat ; la prise en compte des besoins des plus fragiles ; la garantie du droit au logement ; tout en assurant une gestion économe de l'espace afin de lutter contre l'étalement urbain. En cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, la diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sera un des fils rouges du Plan Local de l'habitat.
- **Objectifs du projet :** dans un contexte local de marché de l'habitat détendu et de stabilité démographique, l'enjeu est dans la capacité de renouvellement du parc de logement ancien déqualifié au regard du développement abondant d'une offre de logements individuels neufs en périphérie. La lutte contre la vacance (7 000 logements dont un quart relève d'une vacance structurelle) établie à 12% (contre 8,8% en 2012) et les situations de fragilisation du bâti (habitat indigne et non décent, copropriétés dégradées) sont un enjeu de la rénovation de l'habitat. Les questions de développement d'une offre de logements recyclés, la maîtrise du développement de l'offre neuve en extension, l'adaptation de l'offre de logements et la production d'une offre de logements diversifiée seront des objectifs à intégrer dans la politique locale. Ces préoccupations touchent aussi bien le parc privé que public. Le développement d'une offre diversifiée et adaptée doit répondre aux évolutions socio-démographiques et à la nécessité de maintien du niveau de population (vieillesse, maintien des familles y compris mono-parentales, développement de logements étudiants etc.) et aux besoins spécifiques des plus fragiles (retraités à faibles ressources, sortants d'hébergement, gens du voyage, personnes en insertion etc.). Par ailleurs le parc social est inégalement réparti sur le territoire avec 85% du parc sur Bourges et 4 communes sous le seuil de la loi SRU. Les enjeux d'équilibre de peuplement au sein de l'agglomération et des quartiers seront des questions importantes au regard des obligations de la loi SRU, des projets d'aménagement futur ou de renouvellement urbain (sur le cœur de ville ou dans le cadre du NPNRU) ou bien encore des politiques d'attribution.
- **Perspectives du projet :** évaluation et un suivi permanent de la politique de l'habitat via un observatoire de l'habitat et du foncier et obligation de mettre en place une évaluation annuelle et une révision à mi-parcours (2025) pour ajuster le document.
- **Partenaires associés au projet :** l'adhésion des élus des communes de l'agglomération au projet est une condition de sa réussite. Le document est élaboré en partenariat étroit avec l'Etat qui doit préalablement autoriser son approbation mais également avec les partenaires institutionnels et privés (bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, collectivités etc.). Les communes membres et le PETR seront consultés sur le projet.
- **Budget prévisionnel :** budget de l'étude 90 000 € // budget des actions opérationnelles restent à chiffrer (phase élaboration du programme d'action en septembre)

FICHE 14 – AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE DE BOURGES PLUS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme
- **Visée stratégique du projet :** la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement entre cadre bâti, voirie, espaces publics et systèmes de transports. Cette loi s'est traduite pour Bourges Plus par la création en 2021 d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui a 3 missions principales :
 - >> Améliorer l'accessibilité du patrimoine d'intérêt communautaire,
 - >> Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
 - >> Faire le bilan des actions effectuées en la matière sur le territoire de l'Agglomération et assurer une bonne diffusion de l'information.
- **Objectifs du projet :**
 - >> Mettre en accessibilité la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire ainsi que des équipements recevant du public gérés par Bourges Plus, afin de tendre à une continuité dans la chaîne des déplacements
 - >> Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap
- **Perspectives du projet :**
 - >> 2021-2026 : Réalisation du diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire : hiérarchisation et mise en oeuvre des actions relevant des priorités et réalisables à moyen et long terme
 - >> 2021-2026 : Amélioration de l'accessibilité des ERP communautaires
 - >> 2021-2026 : Organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées du territoire
- **Partenaires associés au projet :** Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (élus, associations représentant les personnes handicapées, les usagers, les acteurs économiques, les personnes âgées, représentants de l'État), bailleurs sociaux, services des collectivités.

FICHE 15 - REQUALIFICATION D'UN BÂTIMENT EMBLÉMATIQUE DE BOURGES POUR DÉVELOPPER UN PROJET HYBRIDE RASSEMBLANT UNE PARTIE DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION, UN CENTRE D'INTERPRÉTATION ET UN LIEU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus

• **Horizon temporel de réalisation :** ouverture du bâtiment fin 2025

• **Visée stratégique du projet :** première Maison de la Culture, inaugurée le 18 avril 1964 par André Malraux, cet ensemble est doté d'un passé culturel très riche qui a marqué les habitants. Longtemps lieu d'échanges, de rencontres des associations, de carrefour des arts, de la musique, de la photo, lieu de spectacles, de cabarets, il a vu naître en ses murs le Printemps de Bourges qui participe toujours à la notoriété de Bourges. Les habitants restent, pour ces raisons, très attachés à ce lieu, très curieux de son devenir, avec l'espoir d'une appropriation possible en préservant une ouverture au public. Symbole du passé, ce bâtiment peut devenir un carrefour entre les équipements culturels présents sur le « quartier Séraucourt », nouvelle Maison de la Culture, Château d'Eau, Conservatoire de Musique et de Danse, Médiathèque, et le cœur historique patrimonial de Bourges, en développant une complémentarité avec les autres sites existants. Véritable porte d'entrée vers la cathédrale, ce bâtiment présente une situation privilégiée pour devenir une force d'attraction vers le centre ancien, en invitant les passants à la déambulation pour partir à la découverte de Bourges et de son territoire. Le déplacement de l'Office de Tourisme en son sein, pourrait permettre une présentation sous diverses formes des richesses touristiques de Bourges, de son territoire, en identifiant un véritable cheminement à créer, à matérialiser et à promouvoir. Voisin de l'Hôtel de Ville, le projet pourrait rassembler les agents des collectivités Agglomération / Ville répartis aujourd'hui sur des sites très nombreux. La requalification du site de l'ancienne Maison de la Culture, imaginée sous la forme d'un lieu hybride grâce à sa situation privilégiée dans le centre-ville, constitue une action fondamentale de la démarche Action Cœur de Ville, pour construire un véritable centre d'agglomération, au service du bassin de vie et en améliorer le rayonnement et l'attractivité.

• **Objectifs du projet :** ce projet doit permettre la contribution au développement touristique et économique, et la valorisation patrimoniale du bâtiment, tout en fournissant l'accès aux équipements et services publics. Présentant un intérêt considérable dans la reconquête d'une friche urbaine et la requalification du centre-ville de Bourges, ce projet permettrait de redonner vie à ce lieu que les habitants de Bourges, qu'ils y travaillent ou qu'ils s'y divertissent, pourraient se réapproprier. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec la nouvelle Maison de la Culture, un dialogue symbolique pourrait s'établir entre les deux sites grâce à une liaison douce et paysagère.

• **Perspectives du projet :** Le projet devra faire l'objet d'un concours d'architecture, et un maximum de latitude devra être laissé au groupement retenu dans l'élaboration de son projet en termes d'aménagement des espaces. Toutefois, le programme pourra fixer un nombre minimum « plancher » d'agents à accueillir sur le site. Une consultation pour retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du concours est lancée sur la base d'un cahier des charges validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France. Il est demandé à l'AMO de prévoir dans le programme : une extension du bâtiment ; de prendre en compte dans les réflexions l'hypothèse de l'utilisation de l'ancien mess Condé pour accueillir des services.

• **Partenaires associés au projet :** Etat, ville, région, acteurs privés et société civile.

FICHE 16 – BOURGES PLUS CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

- **Porteur du projet :** Ville et Agglomération de Bourges
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation : court terme :** 2021-23. Dépôt, présélection et sélection de la ville lauréate CEC28 // moyen terme : 2024-28. Déploiement sur le territoire, que Bourges soit lauréate ou pas // long terme : 2028 et au-delà. Bilan de la dynamique, déploiement des bénéfices
- **Visée stratégique du projet :** dans les années 1960-70 Bourges a connu une phase nationale d'essor culturel (Maison de la Culture, Printemps de Bourges), à l'époque sans dimension intercommunale. Aujourd'hui, l'opportunité de lancer une nouvelle dynamique d'agglomération se présente, à l'occasion de la candidature de Bourges pour devenir ville française « Capitale européenne de la culture 2028 ». Si l'Union européenne impose que la candidature soit administrativement déposée par une commune, elle attend aussi que le projet CEC28 soit au service d'un territoire plus large et profite à l'ensemble de ses habitants, avant, pendant et après l'année « Capitale ». Ce qui est une exigence peut être reçu comme une vraie chance pour mettre en valeur les engagements de l'agglomération en faveur de la culture et pour construire une appartenance commune au territoire. L'ensemble des communes de l'agglomération peut sans doute se retrouver dans les enjeux sous-tendus par la candidature de Bourges et notamment : échange des cultures et accueil de l'altérité, transmission des savoirs et des savoirs-faire, partage des pratiques artistiques, qualité de vie et travail des artistes, reconnaissance des droits culturels, valorisation de la diversité des patrimoines historiques, culturels et naturels.
- **Objectifs du projet :** l'objectif est d'utiliser la dynamique culturelle du territoire comme un levier de cohésion sociale et d'attractivité résidentielle. Trois axes sont retenus :
 - développer le sentiment d'appartenance des habitants à leur agglomération,
 - dynamiser l'activité économique et touristique,
 - renforcer la cohésion entre communes de l'agglomération.
- **Perspectives du projet :**
- **Valoriser l'engagement communautaire en faveur de la culture :**
 - >> l'archéologie préventive et son centre de conservation (cf fiche suivante),
 - >> l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'engagement en faveur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) et les formations post-diplômes qu'elle propose : dans le domaine sonore avec la perspective partagée d'une labellisation comme Centre National de Création Musicale, dans le domaine de l'intervention artistique en inscrivant Bourges dans un réseau national de Centre de Formation des Plasticiens Intervenants aux côtés de Marseille et Strasbourg, dans le domaine enfin des métiers de l'exposition autour de la Box, outil pédagogique de l'ENSA intégré au réseau Arts en résidence et Devenir.art - réseau des arts visuels en Région Centre-Val de Loire
 - >> la recherche avec le soutien du laboratoire de recherche artistique Ursulab créé par l'Antre-peaux et intégré dans deux réseaux principaux européens European Media Arts Platform et Bio-Friction
 - >> le développement économique de la filière culturelle technique et artistique : musique, sons, images, patrimoines
 - >> la facilitation de l'installation d'artistes, créateurs et leurs familles dans les communes de Bourges plus. Il offrirait à l'échelle du territoire des conditions propices de vie (habitat, scolarisation des enfants...) et de travail (espaces individuels / collectifs de création, ressources en ingénierie culturelle et créative favorisant la professionnalisation, l'emploi et les activités culturels...)... Le projet Axérial en est un des lieux support.
- **Ouvrir le débat sur le périmètre des compétences de l'agglomération dans les champs culturels, artistiques et patrimoniaux.** Pourrait être proposé soit la mise en place d'un dispositif partagé d'éducation artistique et culturelle (EAC) incluant le Conservatoire de Musique et de Danse ; soit la constitution d'un réseau d'échange des bonnes pratiques « culture / patrimoine » ; soit le développement d'un réseau commun musées - patrimoine historique - archéologie...soit tout autre sujet dont les élus voudraient s'emparer.
- **Partenaires associés au projet :** Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Chambre de commerce et d'industrie du Cher. Autres collectivités avoisinantes, entreprises, autres institutions publiques (Ex : Ecoles militaires), participation citoyenne et associative, etc.

FICHE 17 – CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDES (C.C.E.)

- **Porteurs du projet :** Bourges Plus en collaboration avec la Drac - Centre-Val de Loire - Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.)

- **Communes et territoire concernés par le projet :** en fonction de l'étude de faisabilité à engager en 2022, possibilité d'intégrer des collections archéologiques conservées par les structures muséales de la ville de Bourges et par le Conseil Départemental du Cher.

- **Horizon temporel de réalisation :** à moyen terme (3 à 4 ans)

- **Visée stratégique du projet :**
 - >> Renforcer la reconnaissance du rôle de l'Agglomération en matière d'archéologie préventive et d'en asseoir la position dans le paysage scientifique régional ;
 - >> Enrichir l'offre culturelle et touristique en conduisant des actions de valorisation de qualité (expositions, conférences, animations) mettant en valeur 2500 ans d'histoire de Bourges et de son territoire ;
 - >> Apporter des propositions ambitieuses de valorisation du patrimoine archéologique dans le cadre de la candidature de « Bourges capitale européenne de la culture 2028 ».

- **Objectifs du projet :**
 - >> Assurer une totale maîtrise du patrimoine et des biens archéologiques mobiliers découverts sur le territoire de la collectivité :
 - Opportunité de désengorger les réserves des musées de Bourges en accueillant les collections archéologiques au cœur d'un CCE, dont l'infrastructure offrira des conditions de conservation optimale.
 - Possibilité donnée au Conseil Départemental du Cher de déposer les collections de l'ancien service archéologique départemental.
 - Offrir à l'Etat la possibilité de recevoir d'autres collections archéologiques provenant d'opérations d'archéologie préventive ou de prospections conduites sur le territoire de la collectivité.
 - >> Faire vivre les collections archéologiques :
 - Identifier et proposer des sujets de recherche pour des étudiants ou des chercheurs ;
 - Monter des expositions et des animations pour tous les publics en s'appuyant sur le réseau des musées de la ville de Bourges et le service ville d'art et d'histoire.

- **Perspectives du projet :** étude de faisabilité, obtention de la labélisation, réalisation des travaux, réception de nouvelles collections (ville de Bourges, CD 18, DRAC/SRA), campagnes de chantier des collections, ouverture aux chercheurs et étudiants, réalisation d'expositions et d'animations.

- **Partenaires associés au projet :** Ville de Bourges, Conseil Départemental du Cher et la DRAC Centre-Val de Loire (Service Régional de l'Archéologie)

- **Budget prévisionnel :** à définir dans le cadre d'une étude de faisabilité à programmer pour 2022

FICHE 18 - LE RÉSEAU DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE DE L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES ET LE PÔLE DE LA GARE DE BOURGES

- **Porteur du projet :** AggloBus (à ce stade, dans le cadre de Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Echanges Multimodaux).
- **Communes et territoires concernés par le projet :** le projet, en facilitant la mobilité, bénéficiera à toutes celles et tous ceux qui fréquentent l'agglomération de Bourges et les communes associées au syndicat AggloBus. Il prévoit des aménagements sur les communes de Bourges, St Doulchard et St Germain du Puy.
- **Horizon temporel de réalisation :** projet phasé sur 2 mandats (2020/2026 & 2026-2032) avec l'engagement des premiers travaux au plus tard fin 2025 (cadre de l'Appel à Projets). Le pôle Gare et la première phase du projet de BHNS seront mis en service en septembre 2026.
- **Visée stratégique du projet :** L'accessibilité au territoire de l'agglomération et l'attractivité des modes alternatifs à l'automobile : train, bus urbain, car interurbain, vélo, marché à pied. Les aménagements proposés traitent systématiquement les cheminements piétons et cyclables en plus des transports collectifs. L'interface entre le train, les cars interurbains, le réseau de bus et les transports individuels (vélo ou voiture). La mise en valeur de l'axe urbain et touristique Gare-Baudens. Le développement du secteur de la Gare et son rôle dans l'articulation des quartiers Politique de la Ville au nord et Cœur de Ville au sud.
- **Objectifs du projet :** aménagement du pôle d'échanges de la Gare et de 24km de voiries support des 5 lignes principales du réseau urbain de bus, sur des secteurs à forts enjeux de priorisation des transports et des modes doux, de maîtrise des circulations automobiles et de valorisation des espaces publics :
 - >> les espaces centraux des communes de Bourges (hypercentre et première ceinture de boulevards), St Germain du Puy et de St Doulchard
 - >> le quartier de la Gare de Bourges
 - >> les principales voies pénétrantes de l'agglomération
 - >> les quartiers prioritaires de la politique de la ville.Permettre la hausse de la part des déplacements alternatifs à l'automobile de 32% (référence 2006) à 50% (pour les déplacements tous motifs). Ceci correspond aux objectifs identifiés dans le Plan de Déplacements Urbain pour l'horizon 2030.
- **Perspectives du projet :** résultat de l'Appel à Projet en Septembre 2021 et signature de la convention de financement en cas de retour positif; préparation et lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage fin 2021 puis des études de maîtrise d'œuvre courant 2022.
- **Partenaires associés au projet :** AggloBus, BourgesPlus, Ville de Bourges, ville de St Doulchard, ville de St Germain-du-Puy, Région Centre-Val de Loire, SNCF, potentiel partenaire privé sur le futur parking en ouvrage de la gare, Etat, Europe.
- **Budget prévisionnel :** 73M€HT (première estimation hors études de maîtrise d'œuvre et hors assistance à maîtrise d'ouvrage)

FICHE 19 - PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus porte le projet en partenariat avec les communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; à ce jour sont concernées : la Ville de Bourges, les communes de Marmagne, Berry-Bouy, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint Germain-du-Puy, Trouy, Plaimpied-Givaudins Saint-Just, le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM).
- **Horizon temporel de réalisation :** le plan vélo intercommunal a été adopté en 2016. Sa mise en œuvre effective a été engagée en 2017, le programme devant être réalisé sur une dizaine d'années.
- **Visée stratégique du projet :** le plan vélo intercommunal est un axe fort du plan de déplacements urbains de l'agglomération berruyère approuvé en 2013 par AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité, en vue de développer des alternatives aux déplacements motorisés. Le Plan vélo intercommunal a pour ambition d'encourager la pratique des modes de déplacements actifs, et de renforcer la part modale du vélo pour les déplacements domicile travail et de loisir. Il s'inscrit dans les démarches d'Agenda 21 et Plan Climat Territorial (PCET). Il s'agit de donner une impulsion à la politique « modes doux » de l'agglomération, en maillant et en confortant le réseau cyclable existant pour ce qui concerne les itinéraires d'intérêt intercommunal. Il s'articule avec les démarches nationales et régionales (Véloroutes) et plus locales : plans vélos des communes.
- **Objectifs du projet :** réalisation d'aménagements, de stationnement, de signalétique et propositions de services vélos. A noter qu'AggloBus porte le service de location Vélo Cycloplus. Pour les aménagements il s'agit de développer des itinéraires de rabattement vers le canal de Berry, des continuités cyclables sur les boulevards, sur les pénétrantes vers le cœur de l'agglomération et de permettre la desserte des parcs d'activités et des pôles générateurs principaux. Le plan vélo s'articule avec les axes structurants du Canal de Berry (Cœur de France à vélo) et de la Véloroute 48 (de la Cathédrale de Bourges à Argent sur Sauldre). Ainsi le Plan vélo intercommunal participe à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Pour traduire ces objectifs, le plan vélo intercommunal prévoit 17 liaisons soit 51 km d'itinéraires d'intérêt communautaire.
- **Perspectives du projet :** Mise en œuvre des aménagements et valorisation. Révision du plan en vue d'intégrer de nouveaux itinéraires (par exemple Vorly-canal de Berry ; Trouy-Bourges ; Saint-Michel-Bourges). Animations. Articulation avec la desserte en transports collectifs (pour les stationnements notamment). Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.
- **Partenaires associés au projet :** Bourges Plus porte le projet en partenariat avec l'ensemble des communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM), gestionnaires de voiries.
- **Budget prévisionnel :** le coût des travaux a été estimé à 9,7millions d'euros en 2016. Une première autorisation de programme de 3,4M€ a été votée en 2017.

FICHE 20 - NOUVELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOBUS

- **Porteur du projet** : AggloBus, BourgesPlus, Ville de Bourges
- **Communes et territoires concernés par le projet** : les 20 communes du ressort territorial d'AggloBus en complément de l'offre de transport actuelle à destination de deux cibles principales : les communes rurales peu ou pas desservies par le réseau urbain ; les horaires décalés.
- **Horizon temporel de réalisation** : déploiement progressif au fil de l'émergence des projets - à partir de 2023 pour les solutions pouvant intégrer la délégation du service transport.
- **Objectifs du projet** : élaborer une stratégie permettant l'émergence ou la consolidation de solutions innovantes, construites avec les habitants, en dépassant l'opposition entre mobilité personnelle et transport collectif. Des expérimentations pourront venir compléter et éclairer le panel de solutions.
 - >> Clarifier la gouvernance et développer les solutions vélos : location longue durée (AggloBus), libre-service (Bourges), infrastructures (agglo et communes), aide à l'achat (communes, agglo, région, état), maison du vélo (à définir), vélo écoles / animation (à relancer - rôle des associations)
 - >> Mettre en œuvre des solutions de transports à la demande attractives en horaires décalés et pour la desserte des communes périphériques.
 - >> Développer une stratégie en matière de covoiturage et d'autopartage
 - >> Etudier l'opportunité d'un dispositif de transport solidaire adossé aux dispositifs d'autopartage ou de covoiturage.
 - >> Etudier l'opportunité des transports à vocation sociale (opportunité loi LOM)
 - >> Développer les complémentarités AggloBus/région pour la desserte du territoire
- **Perspectives du projet** : nombre de location longue durée, libre-service ; fréquentation des transports à la demande / taux de groupage, ...
- **Partenaires associés au projet** : AggloBus, Bourges Plus, Communes, Région, Département

FICHE 21 - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE BOURGES

- **Porteur du projet** : Ville de Bourges et Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet** : centre-ville de Bourges - périmètre ORT
- **Horizon temporel de réalisation** : court et moyen terme (convention pluriannuelle Action Cœur de Ville de Bourges et de l'Agglomération Bourges Plus - 2018-2024). Bourges et Bourges Plus se sont engagés conjointement dans la démarche « Action Cœur de Ville » dès mars 2018. Les phases de diagnostic et d'initialisation engagées ont conduit à l'approbation en octobre 2019 d'un avenant de projet comprenant un programme de 35 actions à réaliser dans une phase de déploiement, avant fin 2024.
- **Visée stratégique du projet** : les orientations stratégiques de la démarche Cœur de Ville visent à faire du centre historique de Bourges, un centre-ville à vivre pour ses habitants actuels et futurs, un centre-ville à fréquenter pour les habitants du reste de la ville, de l'agglomération, du bassin de vie, un centre-ville à découvrir. Chacune de ces vocations suppose de répondre à des besoins bien spécifiques que ce soit en matière d'habitat, de commerces et d'activités, de mobilités, d'espaces publics et de formes urbaines, de patrimoine, de services et d'équipements. La stratégie de projet s'appuie sur l'affirmation de son identité à savoir : un patrimoine historique extraordinaire, un dynamisme culturel et d'événements rayonnants, des atouts paysagers remarquables qui servent à la fois l'attractivité résidentielle, économique, touristique. La mise en œuvre de ce projet s'effectue par le déploiement d'un programme d'actions ambitieux et par la mise en place d'un périmètre d'Opération de revitalisation du Territoire (ORT) permettant de s'inscrire dans les dispositifs de soutien à la revitalisation nationale des coeurs de ville et de bénéficier d'un soutien logistique et financier de la part de l'ensemble des partenaires associées à la démarche Cœur de Ville.
- **Objectifs du projet** : la Ville et l'Agglomération souhaitent dans le cadre d'un avenant de projet, issu de la concertation avec les partenaires, réaffirmer l'attractivité résidentielle du cœur de ville, et améliorer son rayonnement en l'élargissant et en le singularisant. Grâce aux actions programmées, le projet vise à résorber la vacance commerciale, à réduire les vacances du parc de logements, à mieux répondre aux nouvelles attentes des habitants, à développer des espaces publics adaptés au changement climatique en cours et à renforcer l'attractivité touristique et culturelle par la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel. Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération et la ville s'appuieront sur les possibilités offertes par le dispositif d'opération de revitalisation du Territoire pour se doter des moyens de maîtrise foncière et de restructuration urbaine.
- **Partenaires associés au projet** : 13 cosignataires de la convention : Ville de Bourges, Bourges Plus, CD Cher, CR Centre-Val de Loire, Préfecture du Cher, ANAH, Action Logement, Banque des Territoires, CCI du Cher, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Cher, Les bailleurs Val de Berry et France Loire.
- **Budget prévisionnel** : A la signature de l'avenant (octobre 2019), le programme des actions s'élève à 85 millions d'euros TTC, toutes maîtrises d'ouvrage confondues (bailleurs sociaux et opérateurs privés compris), avec des opérations pour la ville de Bourges d'un montant de 25 millions d'euros TTC et pour l'Agglomération Bourges Plus de 12 millions d'euros (réhabilitation de l'ENSA, OPAH RU, mobilités,...). Depuis décembre 2020, le programme intègre les opérations sur Lahitolle.

FICHE 22 - RECONQUÊTE DES FRICHES ET PROJETS CULTURELS : AXEREAL

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Commune et territoire concerné par le projet :** commune de Bourges, territoire de marge d'un QPV de Bourges Nord, quartier des Gibjons
- **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme
- **Visée stratégique du projet :**
 - >> Renforcer le maillage économique de l'Agglomération sur les quartiers nord dans le prolongement du NPNRU en apportant une spécificité autour des métiers de la création et des métiers artistiques,
 - >> Associer les habitants, les associations de terrain, l'ESS aux créateurs et entreprises en vue de l'appropriation du lieu
 - >> Contribuer à la transformation du quartier pour en faire un quartier productif et justifier à terme la reconstruction de logements sur les espaces libérés par les démolitions en cours.
- **Objectifs du projet :**
 - >> Créer un attrait différent du quartier
 - >> Dessiner un nouveau devenir économique
 - >> (Ré)animer le quartier : lieu de rendez-vous pour tous et tous les âges
 - >> Faire émerger un projet partenarial et collaboratif, un laboratoire expérimental à relier potentiellement à d'autres projets (ex : Agripôle, économie sociale et solidaire)
- **Perspectives du projet :** Pôle de développement d'activités économiques à dominante créative et artistique, espace de projets s'ouvrant aux habitants et étudiants voisins et dialoguant avec les associations de quartier
- **Partenaires associés au projet :**
 - >> Collectivités, Région Centre-Val de Loire, État, bailleurs sociaux
 - >> A construire : Collectifs d'artistes, Cowork'in, troupes de théâtre amateur, associations
- **Budget prévisionnel :** Non évalué
 - >> Investissement : Remise à niveau et adaptation de la friche Axereal
 - >> Fonctionnement : Animation / gardiennage / fluides / gestion locative
 - >> Ressources : redevance d'occupation

FICHE 23 – LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation :** court, moyen et long terme
- **Visée stratégique du projet :**
 - >> **enjeu social de maintien des populations fragiles** dans un habitat sain et économe en énergie, en luttant contre la précarité énergétique et en adaptant les logements aux évolutions démographiques (ménages d'une personne, vieillissement et handicap) ;
 - >> **enjeu d'attractivité du territoire et de mixité des populations :** offrir des logements de qualité et faciliter les parcours résidentiels dans une offre de logements diversifiés, dans les quartiers historiques, monolithiques ou variés, collectifs ou pavillonnaires, centraux ou périphériques, urbains ou ruraux ;
 - >> **enjeu environnemental essentiel** dans la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier pour améliorer la maîtrise de la demande en énergie du parc de logements du territoire ;
 - >> **enjeu économique en soutenant et en confortant la filière bâtiment locale**, qui représente près de 3 000 emplois pour près de 300 entreprises et qui est appelée à se développer.
- **Objectifs du projet :** différents documents cadres et objectifs nationaux affichent des objectifs de rénovation, l'objectif national de rénovation énergétique (580 logements), la Stratégie Nationale Bas Carbone (ensemble du parc ancien au standard BBC à horizon 2050), les deux OPAH (1 000 logements), etc. Le futur PLH permettra de fixer de nouveaux objectifs, pour les 6 prochaines années en s'appuyant sur un programme d'actions opérationnel permettant de mettre en œuvre les outils nécessaires. Ces outils pour l'agglomération sont :
 - >> la mobilisation d'acteurs impliqués institutionnels ou non, via la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE) ;
 - >> la mise en réseau d'acteurs institutionnels (y compris en interne à la collectivité) et privés afin de faciliter les coopérations et la reproduction des opérations dans la perspective de rénovations de qualité et en nombre
 - >> des financements adaptés aux enjeux,
 - >> la sensibilisation des propriétaires de logement et leur accompagnement (par des services compétents : Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville, Espace Faire...)
 - >> et par des plans de formation des professionnels locaux.
- **Perspectives du projet :** l'offre de rénovation doit être organisée et trouver son marché et ne peut à elle seule être portée par l'agglomération et ses communes. C'est une chaîne d'acteurs et d'actions. Les indicateurs de réussite se situent à divers niveaux : acteurs institutionnels, partenaires financiers, professionnels du bâtiment et immobilier impliqués, nombre de rénovations visées / travaux générés, niveau de formation/qualification des entreprises impliquées, niveau de qualité des rénovations produites, économies d'énergies générés / GES évités, bilan carbone des rénovations / énergie grise des matériaux employés, projets collaboratifs / projets démonstrateurs, animations auprès des partenaires / professionnels / propriétaires, actions de sensibilisation des propriétaires, projets accompagnés / conseils donnés, réunions et actions partenariales
- **Partenaires associés au projet :** Le réseau partenarial public et privé (Europe, Etat, Région CVL, Conseil départemental, PETR, Communes, bailleurs sociaux, opérateurs, acteurs institutionnels de l'habitat, professionnels de l'immobilier, professionnels du bâtiment et de l'architecture, banques et financeurs...)
- **Budget prévisionnel :** environ 800 000 €/an (aides OPAH + façades + Rénovations globales et performantes + suivi-animation des dispositifs à ajouter 3 à 5 ETP).

FICHE 24 - BOURGES VIE NOUVELLE : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE BOURGES PLUS AFIN D'ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS

- **Porteur du projet :** Ville de Bourges, Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel :** court terme (lancement été 2021)
- **Visée stratégique du projet :** alors que le nombre d'habitants baisse et que de nombreux territoires tentent d'attirer également de nouvelles populations, il est essentiel de se lancer dans une stratégie qui vise à séduire de nouveaux habitants et à les accompagner dans leur installation. La crise sanitaire offre également une opportunité de capter des candidats à l'exode. Cette démarche vise les porteurs de projets, familles, étudiants, dirigeants d'entreprises, habitants des grandes villes.
- **Objectifs du projet :** Bourges Vie Nouvelle vise à développer l'attractivité du territoire auprès de nouvelles populations, en mettant en avant la qualité de vie dans les villes à taille humaine. Cette démarche s'appuiera notamment sur une démarche de communication pour s'attacher à faire découvrir les atouts du territoire et pour une mise en lumière : de la qualité du cadre de vie, des talents, des initiatives innovantes, des événements culturels, sportifs, professionnels. Certains événements peuvent être vecteur de communication (Bourges Basket, salons professionnels, Bourges foot, ...). L'accueil de nouvelles populations est un enjeu majeur du territoire et doit être partagé par tous les acteurs. La capacité du territoire à offrir à ces nouvelles populations les conditions nécessaires à leur épanouissement individuel ou collectif est primordial.
- **Perspectives du projet :**
 - >> La cellule d'accueil : une réponse humaine pour accompagner le changement de vie, répondre à l'ensemble des besoins, faciliter l'installation et l'intégration.
 - >> L'offre d'accueil est stratégique : elle comporte les offres d'emplois et doit inclure l'offre de logement, l'offre de services, sportive et culturelle.
 - >> La communication : le site internet doit permettre à tous ceux qui souhaitent changer de vie et s'installer durablement sur le territoire de Bourges de répondre aux premières questions nécessaires à la construction de leur nouvelle vie. Des campagnes d'affichage seront prévues.
- **Partenaires du projet :** Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Cher. Une démarche de sensibilisation auprès des services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés et entreprises est en cours.
- **Budget :** 70 K€ en 2021 pour l'agglomération

FICHE 25 - UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET RESPONSABLE COMME LEVIER STRATÉGIQUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

- **Porteur du projet :** Bourges Plus

- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus

- **Horizon temporel de réalisation :** court et moyen terme pour les médiateurs numériques, les espaces publics numériques fixes et nomades ; long terme pour l'accompagnement et la formation tout au long de la vie

- **Visée stratégique du projet :** Le numérique multiplie les possibilités d'accès à l'information et d'échange de données et modifie les habitudes du quotidien. D'un point de vue social, il importe que l'ensemble des citoyens puisse équitablement bénéficier de la révolution numérique comme d'un vecteur majeur d'intégration. Le maillage de la téléphonie mobile en complément des infrastructures fixes doit garantir un accès équitable et durable à l'ensemble des acteurs du territoire et permettre un développement responsable des usages. Les interfaces standard en matière de saisie ou d'affichage (clavier, souris, etc.) ou les contenus distribués peuvent cependant ne pas être adaptés aux personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique.

Depuis mars 2020, la crise sanitaire renforce la nécessité d'inclusion numérique dans l'ensemble des domaines de la sphère publique : santé, enseignement, télétravail, mobilités, culture, ... La médiation numérique passe par des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux besoins de chacun. La difficulté des politiques menées en matière d'inclusion numérique est de pouvoir toucher des personnes à la fois éloignées en termes d'équipement mais aussi d'usages, les fractures sont multiples et viennent souvent s'ajouter à d'autres : sociales, handicap, etc. La nature plurielle des difficultés liées au numérique doit conduire à une prise en charge multiple afin de capter le public le plus large possible.

- **Objectifs du projet :** Le projet d'inclusion numérique vise à assurer un accès au numérique pour tous :

- >> accès à un matériel informatique adapté, tant dans son ergonomie que dans son accessibilité : Espace Public Numérique, Affichage légal numérique, espaces numériques « nomades » avec le dispositif Bus France Services.

- >> Accès aux services numériques pour tous : Médiateurs numériques et « Aidants Connect » dans les Espaces Public Numérique, espaces numériques « nomades » du dispositif Bus France Services,

- >> Formation et accompagnement : Pass'Numérique, Visa numérique, parcours d'acculturation de la plateforme Pix,

- **Perspectives du projet :** nombre de Pass'Numérique et visas numériques délivrés ; nombre de rendez-vous assurés par les médiateurs numériques ; nombre d'espaces publics numériques disponibles sur le territoire ; indice de maturité numérique (à bâtir avec les partenaires associés)

- **Partenaires associés au projet :** Préfecture du Cher, Région Centre-Val de Loire, GIP RECIA, Banque des Territoires, ANCT, CAF18, Antre Peaux, Ville de Bourges

FICHE 26 - MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ TERRITORIALE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation** : 2022 à 2025 (phase 1)
- **Visée stratégique du projet** : depuis le 1er janvier 2016, tous les salariés du secteur privé sont couverts par la complémentaire santé obligatoire d'entreprise,. Par ailleurs, beaucoup d'habitants sont encore mal ou pas couverts, ou bénéficient de protections à des coûts prohibitifs : parmi eux, on trouve notamment les personnes âgées, les étudiants, des personnes sans emploi, des travailleurs précaires, des travailleurs indépendants...etc. La mise en place d'une mutuelle territoriale devrait permettre de couvrir ces manques. Plusieurs types de portages et de types de couvertures peuvent être proposés.
- **Objectifs du projet** : il s'agit de permettre à tous les habitantes et habitants de l'agglomération de disposer d'une mutuelle santé pour un accès aux soins facilité. Il s'agit de conventionner avec un ou des organismes des conditions intéressantes et avantageuses en termes de couverture santé et de garanties et de proposer aux habitants de l'agglomération non couverts par une mutuelle d'entreprise (et pourquoi pas à ceux des intercommunalités voisines) d'adhérer sans questionnaire de santé afin de leur faciliter l'accès aux soins. Des permanences "physiques" seront à mettre en place sur le territoire pour éviter les difficultés du "tout numérique".
- **Perspectives du projet** : la démarche de diagnostic en cours doit permettre d'affiner les perspectives d'impact, à minima : progression du taux de couverture des habitants de l'agglomération par une mutuelle santé, au maximum : 100 % de couverture
- **Partenaires associés au projet** : CPAM, ARS, DDCSPP, CD 18, CCAS des communes Mutualité française, associations de consommateurs

Annexe 3

Orientations stratégiques

Attractivité

- 1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité**

Fiches-action 1 à 6

Transition écologique

- 2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique**

Fiches-action 7 à 10 ; Fiche économie circulaire, Fiche gestion globale des Marais

- 3. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération**

Fiches-action 18 à 20

- 4. Mieux aménager l'héritage et le confort urbain**

Fiches 21 à 23

Fiche commune

Cohésion sociale

- 5. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet**

Fiches 11-1 à 14

Fiche supplémentaire Santé

Fiche supplémentaire Précarité

- 6. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques**

Fiches 15 à 17

- 7. Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique**

Fiches 24 à 26 ; Fiche Accueil des étudiants,

TOTAL : 28 Fiches-actions issues du projet de territoire numérotées de 1 à 26 (fiche n°11 scindée en deux fiches 11.1 et 11.2, ainsi que la fiche relative aux projets communaux) + 5 fiches supplémentaires (santé, précarité, vie étudiante, déchets et économie circulaire, gestion globale des Marais), soit 33 actions ciblées dans le CRTE.

Annexe 4

Fiches-actions

Cette annexe reprend l'ensemble des actions du CRTE telles qu'elles sont envisagées au moment de l'adoption de ce dernier. Elles feront l'objet d'ajustements périodiques et constituent avant tout un cadre de dialogue entre les différents partenaires.

Fiche-action n°1-Lahitolle

Fiche-action n°2-ENSA

Fiche-action n°3-Développer l'innovation pour les industries du territoire

Fiche-action n°4-Le foncier économique de demain

Fiche-action n°5-Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus

Fiche-action n°6-Développer les énergies renouvelables

Fiche-action n°7- Plan Climat Air Energie Territorial

Fiche-action n°8-Cycle de l'eau et changement climatique

Fiche-action n°9- Sécurisation des points de captage d'eau potable et des AAC

Fiche-action n°10- Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire

Fiche-action n°11-1 Le contrat de ville

Fiche-action n°11-2-La convention pluriannuelle NPRU

Fiche-action n°12-Institut communautaire d'éducation permanente IMEP

Fiche-action n°13- PLH 2022-2028 Élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat

Fiche-action n°14-Amélioration de l'accessibilité du territoire de Bourges Plus

Fiche-action n°15- Requalification de l'ancienne MCB

Fiche-action n°16-Bourges Plus Capitale Européenne de la Culture 2028

Fiche-action n°17-Centre de Conservation et d'Études CCE

Fiche-action n°18- Le réseau de BHNS et le pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges

Fiche-action n°19- Le Plan vélo intercommunal PVI

Fiche-action n°20- Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus

Fiche-action n°21-Programmes de Revitalisation urbaine

Fiche-action n°22-Reconquête des friches et projets culturels-Axereal

Fiche-action n°23- La rénovation des logements

Fiche-action n°24- Bourges Vie Nouvelle

Fiche-action n°25- Un numérique inclusif et responsable

Fiche-action n°26 - Mutuelle complémentaire santé territoriale

Fiche-action supplémentaire n°1- Une action territoriale de la santé pour tous

Fiche-action supplémentaire n°2-Sortir de la précarité logements et insertion professionnelle

Fiche-action supplémentaire n°3-Accueillir les étudiants

Fiche-action supplémentaire n°4- Projets communaux à portée communautaire

Fiche-action supplémentaire n°5-Déchets et économie circulaire

Fiche-action supplémentaire n°6- Gestion globale des Marais



Fiche-action n°1 : Lahitolle

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°1	Lahitolle
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Maître d'ouvrage	<i>Nom de l'organisation</i> <i>Type</i>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : Le quartier Lahitolle, ancien faubourg et site industriel majeur de la ville de Bourges, a fait l'objet de mutations profondes et d'importants remaniements urbains depuis de nombreuses années. Bourges Plus a acquis auprès de l'Etat une partie du site industriel en vue d'un nouveau quartier à dominante enseignement supérieur, économique, tertiaire. La revitalisation de l'ensemble du quartier historique doit également recréer du lien avec le centre-ville et inciter le dialogue entre ce pôle universitaire et les fonctions urbaines du cœur de ville.• Objectifs du projet :<ul style="list-style-type: none">- La valorisation d'une friche industrielle située aux portes du centre de ville de Bourges- Le développement de l'enseignement supérieur pour tendre vers un campus universitaire- Le renforcement du pôle technologique- L'intégration d'un gymnase destiné principalement à l'INSA dans le quartier- Le développement de surfaces cessibles destinées à l'accueil d'activités économiques à vocation tertiaires en lien avec le développement du territoire / attractivité du territoire et la requalification du quartier (deux axes enseignement supérieur et activités économiques innovantes)- La possibilité de développer des immeubles de logement, notamment étudiant, sur le long de la rue de Pignoux- La gestion de la pollution industrielle- L'intégration des enjeux environnementaux- L'articulation entre la requalification du quartier et le projet de site du Centre de Formation de la Défense (CFD)- L'ouverture de ce site à son quartier environnant et plus largement au cœur de ville

	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives du projet : - Ouverture des infrastructures réalisées lors de la 2ème tranche de travaux - Engager l'aménagement de la 3ème et dernière phase d'aménagement - Accompagner le projet de Campus CCI et plus largement les porteurs de projet - Construction du gymnase universitaire
Partenaires	INSA, SEM TERRITORIA, ETAT, CFD, CCI du Cher, Conseil de quartier, les entreprises présentes sur le quartier (UIMM, Cetim Centre – Val de Loire, SDE, Rectorat, Orphéopolis, INSPE...), Région Centre-Val-de-Loire.
Coût prévisionnel de l'opération global	6 840 000€ TTC Études : 513 000€ Travaux : 6 327 000€
Plan de financement et calendrier	Années antérieures : 37 495,74€ TTC 2021 : 42 000€ TTC (dont Études : 42 000€) 2022 : 420 000€ TTC (dont Études : 28 209€ et Travaux : 391 791€) 2023 : 4 800 000€ TTC (dont Études : 253 349€ et Travaux : 4 546 650€) 2024 : 1 320 000€ TTC (dont Études : 93 451€ et Travaux : 1 226 549€) Années ultérieures : 220 504,26€ TTC
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°2 : Réhabilitation de l'Ensa

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°2	Réhabilitation de l'ENSA
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Communes et territoires concernés par le projet	Bourges, Agglomération, Région
Description de l'action	<p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>L'Ecole Nationale Supérieure d'Art, créée en 1881 à Bourges, a marqué la ville au fil des années en offrant à Bourges des générations successives de jeunes artistes et des enseignants célèbres. En sont issues des initiatives remarquables, en particulier dans les trente dernières années le pôle culturel associatif de l'Antre-peaux et son laboratoire de recherche Ursulab, Bourges Contemporain, la galerie la Box, des post-diplômes en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse, une action culturelle forte enfin autour de sa formation de plasticiens intervenants. Au plan régional, l'ENSA de Bourges est la seule école nationale (on en compte sept en France), la première en arts visuels. Une convention entre Bourges Plus et l'Ecole Nationale Supérieure d'art, signée en 2014 pour la période 2014/2023 prévoit des travaux de rénovation conséquents sur l'école. Cette rénovation significative du patrimoine, indispensable au vu de l'état du bâtiment, a pour objectif de garantir le maintien de l'école au cœur de la ville. Ce projet a par ailleurs été inscrit dans le programme Action Cœur de Ville, contribuant ainsi à la revitalisation du centre de Bourges. Le montant des travaux prévus dans la convention 2014/2023 s'élevait à 3 255 K€. La dégradation du bâtiment va imposer des travaux complémentaires, certains en urgence. Une nouvelle convention est en cours de négociation avec l'ensemble des partenaires, afin de lancer une nouvelle phase de travaux et maintenir le rayonnement de l'école dans la ville et dans son agglomération. Au-delà de l'intervention sur le bâti, une seconde convention traite spécifiquement de l'accompagnement par Bourges Plus des actions de l'école, dépassant sa seule mission d'enseignement pour ouvrir sur les formations post-diplômes dans les domaines sonores, de l'intervention artistique et des métiers de l'exposition, et inscrivant l'école dans des réseaux et des labels nationaux.</p>

	<p>• Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation d'un monument historique en cœur de ville - L'ouverture de la cour sur la place Cujas, nouvelle centralité - Le développement de l'enseignement supérieur et de filières artistiques spécifiques - Renforcer la visibilité de Bourges comme Ville accueillante pour les artistes <p>• Perspectives du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'un schéma directeur immobilier permettant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention (avec un phasage financier des travaux) ; - l'élaboration du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre et la coordination de l'ensemble des interlocuteurs de ce dossier (DRAC, CRMH, ABF, architecte conseil de la DGCA, ENSA, etc.) ; - la montée en puissance de la convention d'accompagnement des actions de l'école.
Partenaires	État, DRAC, DGCA, ENSA, Région Centre-Val de Loire
Coût prévisionnel	Budget prévisionnel 2021 : 3,255 M€ (convention actuelle).
Plan de financement	Au-delà des 3,255 M€ de la convention actuelle, le programme de travaux est en cours de réévaluation. 3 M€ sont inscrits par l'Etat au titre du CPER 2021-2027. Aller au terme de la réhabilitation engagera sans doute les partenaires au-delà de cette échéance.
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°3 : Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.

Le Centre de Ressources des Industries de Défense (CID) et le Projet Territoires d'Industries

CRTE de Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°3	Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire : le Centre de ressources des Industries de Défense (CID)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Communes et territoires concernés par le projet	Bourges Plus, le Département du Cher et la Région Centre-Val de Loire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p><u>CID</u></p> <p>L'industrie de défense représente plus 5 000 emplois directs dans l'agglomération, dans une trentaine d'entreprises, PME et ETI. On compte également plus de 4 000 personnels civils et militaires du Ministère des Armées sur le territoire. Pour pérenniser cette présence, les industriels ont besoin d'un soutien fort de la collectivité et de s'inscrire dans un territoire dynamique. En développant un programme centré sur l'innovation, Bourges Plus ambitionne de fédérer le tissu autour de projets structurants et de technologies de pointe telle la cybersécurité pour rester attractive. Créé en 2017, le CID porte une partie de ces ambitions. L'objectif est également de développer la visibilité de Bourges Plus auprès des acteurs économiques.</p> <p><u>Territoires d'Industries</u></p> <p>Le territoire Bourges-Vierzon a été identifié « Territoires d'Industrie »</p>

lors du Conseil national de l'Industrie du 22 novembre 2018 et étendu lors du Conseil National de l'Industrie du 5 mars 2019 au bassin d'Aubigny-sur-Nère. À la demande des intercommunalités, la Comité de Pilotage Régional du 17 juin 2019 a modifié le nom du territoire en « Berry Sologne ».

L'initiative « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'État et de ses opérateurs. Des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

• **Objectifs du projet :**

Le projet cherche à attirer et développer l'activité en visant spécifiquement deux cibles :

>> les jeunes pousses du digital capables de modifier profondément les technologies et processus de productions (impression 3D, cybersécurité, industrie 4.0...) et les jeunes pousses capables de proposer de nouveaux produits s'appuyant sur les compétences déjà fortes du territoire : mécanique de précision, transformation de matériaux, électronique... via un outil d'accélération « DefStart l'accélérateur » vers le marché de la défense et les marchés duaux (civils et militaires) ;

>> Les entreprises industrielles déjà présentes sur le territoire en faisant la promotion de leur savoir-faire, facilitant leur mise en relation avec les acteurs institutionnels du territoire (collectivités, armées) et en les soutenant dans la dynamisation de leur outil industriel.

• **Perspectives du projet :**

>> Installer 2 start-up lauréates sur le territoire en mai 2021, et déployer « DefStart l'accélérateur » ;

	<p>>> Accompagner à la création et au déploiement d'un Groupement d'intérêt d'entreprise (GIE) pour la mécanique de précision dans le domaine des matériels militaires ;</p> <p>>> Organiser plusieurs événements à dimensions régionale et nationale (Université de la Défense, La Fabrique défense, Ateliers Industriels, Ateliers Cyber) et présence sur des salons internationaux (Eurosatory) ;</p> <p>>> Renforcer le partenariat avec la Direction générale de l'armement et son établissement de Bourges « techniques terrestres » (DGA-TT) pour l'animation du cluster technique Lahitolle ;</p> <p>>> Développer la culture et les outils de cybersécurité sur le territoire au travers de nouveaux outils de formation, d'emploi et de mutualisation de moyens.</p> <p>>> Accompagner à la mise en place d'une filière pyrotechnie, avec un volet formation et la perspective de relocalisations industrielles.</p>
Partenaires	DGA-TT, Ecoles Militaires de Bourges (EMB), Région Centre-Val de Loire, Dev'Up, CCI du Cher, CRT CRESITT, Cetim Centre-Val de Loire, Groupe SII, Bellicom ; UIMM.
Coût prévisionnel	121 700€ HT
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche-action n°4 : Le foncier économique de demain

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°4	Le foncier économique de demain
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Communes et territoires concernés par le projet	Bourges Plus, en particulier les communes de Bourges, Saint Germain du Puy et Saint Doulchard
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable de notre territoire pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles. Le recyclage foncier implique de lourdes procédures d'acquisition, de remembrement, de dépollution et d'aménagement mais également un investissement difficilement soutenable par la seule collectivité sans l'appui financier de partenaires institutionnels (Etat, Région ...).</p> <p>Les projets soutenus par la collectivité visent l'exemplarité en matière de développement (sobriété foncière et énergétique, intensification des usages par la multifonctionnalité, valorisation des circuits courts, respect environnemental avec un fort accent porté sur la végétalisation et le cycle de l'eau ...) mais également une diversité des usages (voies vertes, parcs et équipements pour la famille).</p> <p>La ville devant également se construire sur elle-même, le foncier économique retrouvera le cœur des quartiers notamment grâce aux réflexions en cours dans le cadre du NPRU (Cap Nord, site Axéreal par exemple) mais aussi au nord de la gare, à Lahitolle, etc. Certaines zones d'activités devront trouver de nouvelles destinations en lien avec les exigences de protection des ressources notamment en eau, comme le secteur du Porche.</p> <p>Plusieurs objectifs stratégiques relèvent de cet enjeu : >> Conforter et amplifier la dynamique de développement économique</p>

	<p>pour consolider le poids économique de l'agglomération et des communes notamment en réservant des espaces constructibles pour permettre aux entreprises en place de poursuivre leur développement</p> <p>>> Développer de nouvelles capacités d'accueil d'activités économiques via la requalification de parcs d'activités existants ou la revalorisation de friches économiques. Sur différents secteurs du territoire offrir des sites de développement aptes à accueillir sur de nouveaux parcs d'activités des typologies d'activités complémentaires et variées. Soutenir le développement économique du territoire et renforcer l'exploitation de ses atouts.</p> <p>• Objectifs du projet :</p> <p>Optimiser l'utilisation du foncier ; recycler les friches foncières ; favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ; permettre la création d'emplois.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>>> Finaliser la requalification de la zone d'activités des Danjons >> Requalifier la zone d'activités économiques Charité-Sancerrois et déboucher sur un nouveau zonage des activités >> Poursuivre l'aménagement du secteur du Moutet en densifiant l'usage du foncier >> Aménagement du site Villepellet-COMITEC derrière la gare >> Friche Axéreal (Cf. fiche n°15) >> Développement de la zone d'activités artisanale du Bois-Givray à Trouy et valorisation de celle de Berry-Bouy</p>
Partenaires	État, Région, Banque des Territoires, ADEME...
Coût prévisionnel	13 390 K€ HT
Plan de financement	<p>Acquisitions foncières : 3 000 000 € (montant AP) ; Danjons : 5 000 000 € (montant AP) ; Lahitolle (tranche III) : 5 300 000€ (montant AP) ; Charité-Sancerrois : 90 000 € (2021).</p> <p>Couts prévisionnels prévus en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières = 1 550 000 € pour 2022 - ZAE Charité Sancerrois = 280 000 € pour 2022 au titre des études et détection des réseaux - ZAE des Danjons : 450 000€ en 2021, 2 800 000€ en 2022 et prévision de 600 000€ en 2023.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières = 2022 - ZAE Charité Sancerrois = 2022 pour la phase étude, travaux 2023/2026 - ZAE des Danjons : les travaux d'enfouissement des lignes électriques et de réflexion de l'éclairage public ont débuté en 2021, les travaux d'aménagement des espaces publics débutent en début d'année 2022 et se poursuivront sur environ 16 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés</p>



**Fiche-action n°5 : Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus :
Cœur de France à vélo (V46) et la V48 (Étang du puits/ Cathédrale de
Bourges) CRTE Bourges Plus**

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°5	Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus : Cœur de France à vélo (V46) et la V48 (Étang du Puits / Cathédrale de Bourges).
Maître d'ouvrage	>> Cœur de France à Vélo : syndicat mixte du Canal de Berry et CD du Cher >> V48, Véloroute Loing - Loire – Berry : études de faisabilité par le CD du Cher
Communes et territoires concernés par le projet	>> Cœur de France à Vélo : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus (Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just et Annoix), Région Centre-Val de Loire >> V48 : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry, Région Centre-Val de Loire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : Cœur de France à vélo et la V48 participent au maillage du schéma national et régional des véloroutes. Equipement structurant à destination touristique permettant de relier Montluçon à Tours (Cœur de France à Vélo) et Argent-sur-Sauldre à Bourges (V48). Cœur de France à Vélo permet de disposer d'une boucle pour les cyclotouristes depuis la Loire à vélo. La V48 propose un itinéraire pour relier le Canal de Berry à la Loire. Ces deux équipements s'articulent avec le plan vélo intercommunal de Bourges Plus et par leurs connections vers l'ouest, le nord, le sud et l'est peuvent faire de Bourges un vrai carrefour du cyclotourisme régional.• Objectifs du projet : Développer le cyclotourisme pour en faire un levier de développement et aménager un équipement structurant pour les populations locales. Le canal de Berry et la V48 permettent des déplacements de tourisme, de loisir mais aussi de mobilité quotidienne. Un des objectifs sera d'attirer vers les bourgs et leurs commerces les utilisateurs de ces deux axes.• Perspectives du projet :

	Mise en œuvre des aménagements et valorisation touristique. La valorisation touristique nécessitera une coordination entre les enjeux de mobilité et de tourisme et entre l'agglomération et les communes pour réaliser les signalétiques, les services et les communications adaptées. Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.
Partenaires	>> Cœur de France à Vélo : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus ainsi que la Région Centre-Val de Loire. Concernant l'enjeu cyclo-touristique de cet axe, l'Ad2t et les entreprises bordant le canal sont aussi des partenaires potentiels. >> Pour la V48 : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry ainsi que la Région Centre-Val de Loire.
Coût prévisionnel	>> Cœur de France à Vélo de Thénieux à Plaimpied-Givaudins : 6 371 158 € (budget annoncé en 2016) correspondant à la phase 1. La phase 2 de Plaimpied à Bannegon n'est pas encore chiffrée. A ce jour le montant des travaux déjà réalisés sur le territoire de Bourges Plus s'élève à 3 037 111,60 € HT. Participation de Bourges Plus : 224 000 € (Fonds de concours). >> Véloroute Bourges Etang du Puits/Cathédrale de Bourges : Budget Prévisionnel 7 835 000 €. Participation de Bourges Plus : en cours de définition.
Plan de financement	Des financements européens sont prévus (canal).
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Horizon temporel de réalisation : >> Cœur de France à Vélo : un tronçon entre Plaimpied-Givaudins et Annoix reste à aménager en 2021 ou 2022 >> V48 : à moyen terme (études de 2021 à 2025 et travaux de 2022 à 2026)
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



Fiche action n°6 : Développer les énergies renouvelables comme facteur d'attractivité et de résilience économique

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action n°6	Développer les énergies renouvelables comme facteur d'attractivité et de résilience économique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus, communes, acteurs privés & citoyens Type : EPCI, communes, acteurs privés et citoyens.
Communes et territoires concernés par le projet	Bourges Plus et territoires limitrophes
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : 90% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont directement liées à l'énergie que nous utilisons quotidiennement pour nous déplacer, nous chauffer, nous alimenter, nous développer... Si la diminution des consommations d'énergie doit rester un objectif premier et majeur, la décarbonation de l'énergie qui restera nécessaire aux activités humaines est le second objectif de la transition énergétique pour diminuer nos émissions de GES. Le défi est de taille : il s'agit de remplacer les énergies dites fossiles (le gaz naturel, le pétrole...) fortement carbonées par des énergies renouvelables produites localement et faiblement carbonées (l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse-énergie, la méthanisation, l'hydrogène ...) et ce dans tous les secteurs d'activités du territoire (transports, résidentiel, économique, agricole, etc.).• Objectifs du projet : Les dernières données disponibles indiquent que la production locale d'énergie renouvelable permet de couvrir environ 7,6% des besoins énergétiques du territoire. A travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le territoire s'est engagé dans la mise en œuvre d'une transition énergétique locale pour atteindre notamment un taux

de couverture des besoins énergétiques d'environ 33% à 2030. Toutes les filières énergétiques renouvelables sont à investiguer pour constituer à terme un mix énergétique climato-compatible, en capacité d'assurer une résilience énergétique aux habitants et aux acteurs économiques. Il est à ce titre indispensable que le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables prévoit les capacités de raccordement nécessaires à la mise en œuvre de ces différents projets.

• **Perspectives du projet :**

sur les court et moyen termes (2021-2030), les orientations et actions suivantes guideront l'action locale :

>> Pour produire des énergies renouvelables : Bourges Plus deviendra productrice d'énergie renouvelable à travers la valorisation des boues de la future station d'épuration par méthanisation. Un programme de solarisation des toitures publiques de l'agglomération et des communes membres sera engagé. Des montages financiers innovants sont également en cours d'étude pour investir dans des centrales photovoltaïques, alors que d'autres seront à développer pour favoriser l'essor de technologies comme la géothermie, identifiée comme possédant un réel potentiel sur le territoire mais dont le développement reste lent en raison des montants conséquents d'investissement qu'elle suppose.

>> Pour orienter le territoire vers de nouveaux usages : par l'expérimentation de nouvelles motorisations comme l'hydrogène et en poursuivant la conversion au bioGNV du réseau de bus urbains dans la prochaine concession, ou bien encore en consolidant le schéma directeur du réseau de chaleur de la ville de Bourges. L'animation territoriale pour favoriser l'usage des énergies renouvelables produites localement sera renforcée, en particulier à destination des entreprises pour les accompagner dans leur transition énergétique. L'Agglomération sera en outre attentive à tout projet d'hydrogène vert qui verra le jour sur le territoire.

>> Pour accompagner les particuliers et les entreprises en transmettant les informations pertinentes notamment sur le potentiel énergétique du territoire via la construction d'un cadastre solaire ou par des conseils neutres et indépendants lors des projets de rénovation. La modernisation des systèmes de chauffage fortement émissifs en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques à effet sanitaire sera également poursuivie. Les projets d'énergie citoyenne seront privilégiés autant que possible afin de donner la possibilité à l'ensemble des acteurs du territoire (communes, citoyens) d'être parties prenantes des projets de production d'énergie verte.

Partenaires	Bourges Plus veut développer certains projets mais également encourager l'association d'autres parties prenantes dans des dynamiques collectives et citoyennes favorables à l'essor des énergies renouvelables. (Exemple : projet européen <i>Let's Go 4 Climate</i>)
Coût prévisionnel	Voir PCAET
Plan de financement	Voir PCAET
Calendrier	Voir PCAET
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



Fiche-action n°7 : Le Plan Climat Air-Énergie Territorial : une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action n°7	Le Plan Climat Air Énergie Territorial : une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique
Maître d'ouvrage	Bourges Plus et une mise en œuvre partagée par tous les acteurs : communes, Région Centre-Val de Loire, PETR Centre-Cher, entreprises, associations, chambres consulaires, citoyen, etc.
Communes et territoires concernés par le projet	Communes de Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>Afin de coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire, la communauté d'agglomération de Bourges Plus s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Co-construit avec les acteurs, il constitue un cadre commun pour lutter contre le dérèglement climatique et vise la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de tous les secteurs d'activités (résidentiel, tertiaire, transports, industries, agriculture, etc.) ainsi que l'adaptation locale aux effets du dérèglement climatique (canicule, perturbations de la pluviométrie, etc.). La ligne globale fixée par le Plan Climat s'inscrit dans un triptyque sobriété / efficacité / développement des énergies renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>il s'agit dans un premier temps de réduire notre consommation d'énergie en priorisant les besoins essentiels individuels et collectifs (limiter le gaspillage énergétique, maîtriser l'étalement urbain, sensibiliser et accompagner le changement de comportement) et en optimisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un besoin (isolation des logements pour mieux se chauffer ou se protéger des épisodes de fortes chaleurs par exemple). Puis dans un second temps de décarboner l'énergie résiduelle en développant les énergies renouvelables pour remplacer l'usage des énergies fossiles.</p> <p>Le PCAET définit 5 grands objectifs stratégiques :</p> <p>>> Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie</p>

	<p>des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;</p> <p>>> Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables ;</p> <p>>> Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;</p> <p>>> Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;</p> <p>>> Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et des communes un levier de mobilisation du territoire.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>en 2030 (par rapport à l'année 2012), la consommation énergétique finale totale du territoire et les émissions de GES devront avoir diminué respectivement de 20% et de 47%. Un tiers de l'énergie nécessaire aux activités du territoire sera d'origine renouvelable et produite localement. La qualité de l'air se sera elle aussi améliorée, notamment grâce à la modernisation des systèmes de chauffage et au remplacement progressif des énergies fossiles.</p> <p>26 fiches-actions et 90 opérations précisent la manière avec laquelle ces grands objectifs se concrétisent. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la mobilisation de la communauté d'agglomération et de l'ensemble des communes est indispensable.</p> <p>Le premier champ d'actions à renforcer est celui de la rénovation thermique des bâtiments publics. Une trentaine de projets a été identifié dans le PCAET à l'échéance 2025. Afin d'accompagner techniquement les communes et/ou les aider à mobiliser les financements disponibles, la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé sera étudiée dans l'objectif d'accélérer la dynamique d'amélioration énergétique du patrimoine.</p>
Partenaires	<p>Région (CRST)</p> <p>ADEME (COT)</p> <p>Commission européenne (Life)</p> <p>État : Territoires d'industries, Aides à la transition énergétique des entreprises, Plan de Relance (ex : INSA)</p>
Coût prévisionnel	<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>
Plan de financement	<p>CRST</p> <p>COT (financement de l'ADEME donc de l'État)</p> <p>Life</p>
Calendrier	<p>court, moyen (2021-2030)</p> <p>long terme (2021-2050)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>

Fiche-action n°8 : Cycle de l'eau et changement climatique

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action n°8	Cycle de l'eau et changement climatique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Communes et territoires concernés par le projet	Communes de Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Visée stratégique du projet : <p>Protéger la ressource en eau, le milieu récepteur et limiter l'impact des accidents climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du projet : <p>préservation de la qualité de la ressource en eau ; gestion quantitative de la ressource en eau ; adaptation des cultures et la végétalisation de l'urbain aux changements climatiques ; préservation des espaces naturels et mise en place de mesures compensatoires dans les projets à impacts environnementaux ; sécurisation de l'alimentation en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives du projet : <p>>> Amélioration de la qualité du traitement des eaux usées pour ne pas perturber le milieu récepteur ou polluer les nappes : poursuite des suppressions des stations d'épurations avec des rejets non conformes en période d'étiage et transfert des effluents de Saint Germain du Puy vers la station de Bourges ; gestion des premières pluies d'orages, limitation du linéaire de réseau unitaire et du nombre de déversoirs d'orages ; renforcement des contrôles des assainissements non collectifs (ANC) et mise en place de procédures d'aides aux particuliers dans les périmètres de protection de captage >> Limitation de l'imperméabilisation : par les règles d'urbanisme (PLUi), par le recours à des matériaux perméables pour les chaussées et trottoirs, par la création de noues plutôt que des collecteurs d'eaux pluviales, par la gestion des flux sédimentaires (lac d'Auron, Langis,</p>

	<p>marais), par le Plan d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI)</p> <p>>> Systèmes agricoles : mise en place de cycles culturaux adaptés au changement climatique, choix de variétés nécessitant peu d'eau sur la période estivale, développement de nouvelles cultures (agroforesterie). L'irrigation à partir de retenues de substitution ne peut être pensée qu'en diminution des autres prélèvements et après évaluation de leur absence d'impact sur les rivières et les nappes, avec une utilisation prioritaire pour des productions agricoles à forte valeur ajoutée territoriale, en lien avec le plan alimentaire territorial et le développement de biomatériaux.</p> <p>>> Végétalisation de l'espace urbain : verdir les secteurs urbanisés avec des plantes et fleurs nécessitant peu ou pas d'eau en période estivale, rafraîchir la ville par des aménagements adaptés : ombrager les espaces bétonnés pour limiter les îlots de chaleurs, en cas d'impossibilité végétaliser les façades des bâtiments, favoriser la création de toitures végétalisées.</p> <p>>> Optimisation du réseau d'eaux pluviales : étude du réseau d'eaux pluviales.</p> <p>>> Stockage des eaux pluviales : chaussées réservoir, bassins paysagés (en vue de réutilisation pour de la végétalisation par exemple)</p>
Partenaires	Communes, lotisseurs, aménageurs, agence de l'eau (STEP, PAPI...), syndicats de rivières (SIVY et SIAB3A)
Coût prévisionnel	Déplacement de la STEP de St Germain : 5 000 000 € / 500 000 € pour l'étude de réseau d'eau pluviale (sur les 17 communes)
Plan de financement	Des cofinancements sont à prévoir. CRST concernant les aspects liés à la biodiversité Communes concernées État Agence de l'Eau
Calendrier	Court terme : PLUi, gestion eaux pluviales urbaines (GEPu), action cœur de ville (ACV), étude sédimentation du Langis en amont de Bourges Moyen terme : suppression STEP St Germain du Puy, choix variétés, limitation imperméabilisation, GEMAPI, limitation îlots de chaleur
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



Fiche action n°9 : Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage (AAC)

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action n°9	Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage (AAC)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Communes et territoires concernés par le projet	Aires d'Alimentation de Captage des différents champs captants, communes de Bourges Plus et communes extérieures comme Herry par exemple.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : Bourges Plus exploite actuellement en régie 4 champs captants : Herry (sur la commune d'Herry dans le Cher, à 50km à l'Est de Bourges), Le Porche (sur la commune de Plaimpied-Givaudins), Saint-Ursin (sur la commune de Bourges), le Prédé (sur la commune de Saint Doulchard). Bourges Plus envisage également d'exploiter le forage existant de la Geneste 2 (sur la commune de Quincy).• Objectifs du projet : L'objectif est la protection de la ressource en eau potable, particulièrement dans les aires d'alimentations des captages.
Partenaires	Financements potentiels (Programmes 1 à 5) : Agence de l'Eau, Conseil Départemental. Seul le 4ème programme d'actions (5) devrait comporter des partenaires extérieurs (entreprises ou associations liées au monde agricole). Programme 6 : L'Agence de l'Eau est envisagée. Programme 7 : financement à déterminer. Programme 8 : Etat
Coût prévisionnel	Voir rubrique « Plan de financement ».
Plan de financement	1. Sécurisation du champ captant d'Herry : réalisation et mise en exploitation d'un 4ème puits à drains – Moyen à long terme (2028)

	<p>2. Mesures de protection dans l’AAC de Saint-Ursin : validation du PLUi, études du réseau d’eaux pluviales (zone AAC de Saint-Ursin) - Cf.fiche 8 pour montant étude générale – Court à moyen terme (2021-2022)</p> <p>3. Réhabilitation du champ captant de Saint-Ursin : comblement du F3, réhabilitation du F2, réhabilitation de la chambre de comptage de F1 – 35 000 € pour le comblement F1 + 80 000€ pour la réhabilitation F2 + 50 000€ pour la chambre de comptage - Court à moyen terme (2021-2023)</p> <p>4. Recherche de substitution de la ressource captée à Saint Ursin : études au site de La Peupleraie de Souaires (sur les communes de Bourges et Saint Germain du Puy) - 3,5 millions € - Moyen à long terme (2021 à 2031)</p> <p>5. Mesures de protection dans l’AAC du Porche : lancement du 4ème programme d’actions en 2023 avec mise en place d’une stratégie foncière ou de conventions avec les agriculteurs pour tendre vers une agriculture biologique sur l’ensemble des périmètres de captage en zone agricole - Non défini, de l’ordre probable de 400 000 € - Court à moyen terme (début du programme d’actions en 2023)</p> <p>6. Mise en place des périmètres de protection de captage (PPC) et contrôle de l’urbanisation et des activités anthropiques (champ captant du Porche notamment) - Travaux PPC Porche : 500 000 € - Court à moyen terme (démarrage en 2021)</p> <p>7. Limiter les fuites : poursuivre l’effort en sectorisation des réseaux et recherche de fuites (corrélateurs acoustiques, comparaison des consommations etc.) ; inciter les usagers à contrôler leurs consommations (portail usager), à utiliser des appareils ou adopter des usages plus économes ; développer le contrôle du service sur les augmentations de consommations - Court à moyen terme (suivant les actions)</p> <p>8. Diversifier les ressources pour pallier l’indisponibilité de l’une d’elles (Loire, Cher, Yèvre, Auron, Quincy) et sécuriser chaque commune avec si possible 2 solutions d’approvisionnement pour éviter une rupture hydraulique (ex : interconnexion Mehun sur Yèvre) - Sécurisation Mehun sur Yèvre : 4 000 000 € en AP- Court terme (interconnexion Mehun sur Yèvre) à long terme</p>
Calendrier	Voir rubrique « Plan de financement ».
Indicateurs d’évaluation proposés	<p>Nombre d’emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°10 : Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire du territoire de l'agglomération

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action n°10	Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire du territoire de l'agglomération
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus et les communes de l'agglomération Type : EPCI et communes
Communes et territoires concernés par le projet	<i>Nom de l'organisation</i> <i>Type</i>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : La préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire est un enjeu majeur au regard des enjeux climatiques et environnementaux actuels. Cette politique environnementale s'articule pleinement avec de nombreux enjeux portés par l'agglomération : urbanisme (via le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), aménagement de l'espace public (accompagnement paysager des axes cyclables du Plan Vélo Intercommunal, des voies communautaires et des zones d'activités ...), politique de préservation de la ressource en eau, adaptation au dérèglement climatique (actions inscrites dans le PCAET) ...• Objectifs du projet : Afin de pouvoir les préserver au mieux, voire les développer, il est nécessaire de bien les connaître et de les caractériser finement. C'est pour cela que dès le premier exercice budgétaire de ce nouveau mandat a été programmée une étude (estimée à 50 000 euros) qui aura pour objectif de définir l'ensemble des éléments de végétations et de milieux naturels (haies, arbres remarquables, cours d'eau et ripisylves, prairies permanente, mares...) présents sur le territoire de Bourges Plus (localisation et qualité écologique). Devront également être identifiés des corridors écologiques à restaurer et à aménager dans chacune des communes de l'agglomération. Les zones identifiées seront hiérarchisées selon plusieurs critères (dégradation écologique du site, intérêt écologique fort, opportunité à saisir sur un projet d'aménagement public...). Une attention particulière sera portée aux zones dans

	<p>lesquelles Bourges Plus aurait la maîtrise d'ouvrage. En parallèle, une trame noire sera définie. Elle cartographiera toutes les zones dans lesquelles les animaux pourront se déplacer sans rencontrer de pollution lumineuse nocturne. Toutes les sources lumineuses (éclairage public des voies et parking, mise en valeur des bâtiments, panneaux d'affichages) seront identifiées et des solutions trouvées pour ajouter de nouvelles zones sans impact lumineux et favoriser ainsi le maintien de la biodiversité animale sur le territoire de l'agglomération, notamment dans les zones les plus urbaines.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>L'objectif des années à venir sera de bien identifier les leviers d'actions dont Bourges Plus dispose pour définir une politique ambitieuse sur ces sujets et les dispositifs à imaginer pour accompagner et inciter les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens...) à s'emparer de cette problématique et à agir pour que chacun, à son niveau, puisse contribuer à développer les trames verte, bleue et noire du territoire.</p>
Partenaires	Région (CRST) Département (Espaces Naturels Sensibles) Syndicats rivières
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



Fiche action n°11-1: Le contrat de Ville 2015-2022

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action n°11-1	Le contrat de Ville 2015-2022
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	À Bourges, les quartiers Chancellerie / Gibjoncs / Moulon et Val d'Auron
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>Politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale envers les quartiers défavorisés, la politique de la ville est conduite par l'État, sous l'égide de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils de citoyens. Elle vise à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;4. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ;5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>Un cadre unique pour traiter les dimensions urbaines, sociales et économiques. Trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et</p>

renouvellement urbain dont NPRU, emploi et développement économique

• **Perspectives du projet :**

En 2021, le contrat ville c'est : 67 projets déposés dans le cadre de l'appel à projet, un programme de Réussite éducative et un volet d'action dans le cadre du CLSPD . L'actuel contrat arrive à échéance en 2022 . L'enjeu du nouveau contrat sera d'y intégrer les axes d'actions retenus par l'agglomération en veillant à mieux articuler les trois piliers. Les grands axes d'intervention pour Bourges Plus :

1/ Renforcer la présence d'emplois sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs

- En valorisant et développant l'immobilier tertiaire et artisanal
- En implantant de nouveaux services qui rendent la fréquentation du quartier incontournable pour les habitants de la ville et de l'agglomération : centre de santé, centre médico-psychologique, le cas échéant agence de pôle emploi, développement des formations sanitaires et sociales, ...

- En renforçant les associations d'économie sociale et solidaire : réimplantation de l'Entr'aide Berruyère et création d'un atelier de transformation de légumes bio, à mettre en lien avec les projets de quartiers fertiles et de territoire zéro chômeur de longue durée
- En renforçant l'accompagnement des acteurs de l'insertion et de la mobilité

- En innovant par l'implantation d'un pôle d'entrepreneurs créatifs et artistes en lien avec le quartier (projet Axereal)

2/ Intensifier l'accompagnement éducatif :

- L'engagement de l'agglomération sur les volets

emploi/insertion/mobilité (cf supra) permettra à la ville d'accentuer sa présence sur les plans éducation et prévention.

- Vers une implication de l'agglomération sur le volet prévention de la délinquance, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, comme ses compétences obligatoires l'y invitent ? Une réflexion à reprendre.

• **Projet Cité éducative**

Le territoire se mobilise sur le sujet de l'éducation en travaillant à une labellisation Cité Educative du quartier prioritaire Chancellerie Gibjoncs Moulon, composé d'un Réseau d'Education Prioritaire et d'un Réseau d'Education Prioritaire renforcé.

L'objectif est de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces

	<p>de vie.</p> <p>En réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le dossier de candidature doit présenter le diagnostic, les ambitions et le plan d'actions élaborés de manière concertée.</p>
Partenaires	Collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés, société civile, associations.
Coût prévisionnel	668 000€ de budget dédié en 2021 par l'ensemble des partenaires Ville/ Etat/Agglomération
Plan de financement	668 000€ de budget dédié en 2021 par l'ensemble des partenaires Ville/ Etat/Agglomération
Calendrier	moyen terme 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°11-2: La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancellerie / Gibjoncs

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action n°11-2	La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancellerie-Les Gibjoncs
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus, en lien avec la Ville de Bourges Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Dans la commune de Bourges, les quartiers de la Chancellerie / Gibjoncs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : Identifier les leviers de transformation qui doivent permettre de réduire les écarts de développement entre ce quartier défavorisé et le reste du territoire de l'agglomération et améliorer les conditions de vie de ses habitants.• Objectifs du projet : Intervention sur plusieurs registres d'intervention dont certains feront l'objet de négociation avec l'ANRU :<ul style="list-style-type: none">>> l'habitat : démolir beaucoup, pour reconstruire un peu plus et mieux adapté permettant une meilleure mixité sociale, le relogement d'anciens et nouveaux habitants>> une offre de services nouveaux contribuant à redonner de l'attractivité au quartier (centre de santé, pôle culture citoyenneté, services et commerces de proximité), une desserte en transport de qualité via le BHNS>> développer une stratégie de renforcement de la présence d'emplois sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs>> concevoir de nouveaux équipements en synergie avec les équipements existants>> conserver un maillage d'équipements dans le quartier en compléments des pôles dans le souci du maintien d'associations dans le diffus>> s'appuyer sur le potentiel des franges Sud du quartier (IUT, CFA, lycée, formations sanitaires et sociales) pour créer une offre de services

	<p>aux utilisateurs et du logement non conventionné</p> <p>• Perspectives du projet : (Convention 2020, susceptible d'être amendée)</p> <p>Livraison d'une série d'équipements de proximité dont un pôle de santé municipal, renégociations avec l'ANRU de certaines évolutions souhaitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Reconstitution de 300 logements dont 180 environ sur le quartier >> Intégration cité Louis Loucheur (démolition-reconstruction) >> Relocalisation du projet de centre social >> Intégration du centre commercial >> Intégration du projet de l'Entr'aide Berruyère >> Prise en compte des Copropriétés dégradées
Partenaires	Ville de Bourges, DDT, ANRU, Action Logement ; Région Centre-Val de Loire, bailleurs (Val de Berry et France Loire)
Coût prévisionnel	108 M€
Plan de financement	<p>• Budget prévisionnel avant revoyure : 108 M€, répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Ville de Bourges : 18 M€ >> Bourges Plus : 5 M€ >> Conseil Régional : 4,5 M€ >> France Loire et Val de Berry : 22 M€ >> ANRU : 55,2 M€ >> Autres : 3,3 M€
Calendrier	2020/2029
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°12: Institut communautaire d'éducation permanente (IMEP)

CRTE- Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet.
Action n°12	Institut Communautaire d'Éducation Permanente.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>L'Institut Communautaire d'Éducation Permanente, transféré de la Ville de Bourges le 1er janvier 2012, a pour mission de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle permanente adaptée aux besoins des entreprises et des administrations. Il propose des formations dans les domaines aussi variés que les langues (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Chinois, Japonais, Russe, Français langue étrangère ou encore Langue des signes français), la bureautique ou la comptabilité. Il organise des préparations aux concours administratifs, des Tests de Connaissances du Français (TCF) pour les étrangers désireux d'obtenir une carte de résidents ou la naturalisation française et des examens d'anglais « Cambridge ». L'IMEP propose aussi une formation diplômante le « Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires » (DAEU) qui permet à des personnes qui ont interrompu leur parcours scolaire d'acquérir un diplôme équivalent au Baccalauréat pour suivre des études dans l'enseignement supérieur. Enfin, il fait partie du réseau des Campus Connecté qui permet la poursuite d'études supérieures à distance, depuis les locaux de l'IMEP, avec l'accompagnement d'un coach et rend ainsi possible à des jeunes de l'agglomération de ne pas voir leur cursus bloqué par la distance ou les difficultés financières.</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>Permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de se former à proximité de leur lieu d'habitation. L'IMEP a pour mission, dans un contexte de forte concurrence entre les structures de formation sur le</p>

	<p>territoire générant une tension sur les prix et une faiblesse des marges sur ces activités, de proposer une alternative de formation à ceux que ne touche pas l'offre du marché aussi bien du fait du type de formation proposé que des modalités d'enseignements. Il doit aussi pouvoir adapter ses formations aux besoins du territoire (lutte contre l'illectronisme, besoins liés à l'insertion professionnelle....).</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>Indicateurs existants pour l'IMEP : le nombre d'heures de cours dispensées, les taux de réussite aux certifications et examens divers ainsi que l'évaluation de la progression des stagiaires</p>
Partenaires	Bourges Plus, la Région Centre-Val de Loire, l'INSA et l'Université d'Orléans, la mission locale, les établissements de formation et d'enseignement supérieur, les employeurs, le GRETA ... : un des enjeux pour l'avenir de l'IMEP est d'élargir les partenariats
Coût prévisionnel	En 2020, dépenses 683 000 € / recettes 292 000 €
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°13: PLH 2022-2028 - Élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'Agglomération

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action n°13	PLH 2022-2028 : Élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'agglomération
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Communes de Bourges Plus et autres échelles (bassin de vie, aire urbaine, zone d'emploi, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, département)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>Il s'agit d'élaborer la 3ème génération de PLH de l'Agglomération qui au-delà de sa dimension stratégique comprendra une visée plus opérationnelle en proposant une programmation territorialisée des réponses à apporter aux besoins en logement et en hébergement ainsi qu'en matière d'adaptation ou de développement de l'offre. Les spécificités et le contexte local seront pris en compte dans la déclinaison locale des politiques nationales du logement à savoir : l'égalité et la cohésion des territoires ; la mixité sociale dans l'habitat ; la prise en compte des besoins des plus fragiles ; la garantie du droit au logement ; tout en assurant une gestion économe de l'espace afin de lutter contre l'étalement urbain. En cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, la diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sera un des fils rouges du Plan Local de l'Habitat.</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>Dans un contexte local de marché de l'habitat détendu et de stabilité démographique, l'enjeu est dans la capacité de renouvellement du parc de logement ancien déqualifié au regard du développement abondant d'une offre de logements individuels neufs en périphérie. La lutte contre la vacance (7 000 logements dont un quart relève d'une vacance structurelle) établie à 12% (contre 8,8% en 2012) et les situations de fragilisation du bâti (habitat indigne et non décent, copropriétés</p>

	<p>dégradées) sont un enjeu de la rénovation de l'habitat. Les questions de développement d'une offre de logements recyclés, la maîtrise du développement de l'offre neuve en extension, l'adaptation de l'offre de logements et la production d'une offre de logements diversifiée sont des objectifs à intégrer dans la politique locale. Ces préoccupations touchent aussi bien le parc privé que public. Le développement d'une offre diversifiée et adaptée doit répondre aux évolutions socio-démographiques et à la nécessité de maintien du niveau de population (vieillesse, maintien des familles y compris mono-parentales, développement de logements étudiants etc.) et aux besoins spécifiques des plus fragiles (retraités à faibles ressources, sortants d'hébergement, gens du voyage, personnes en insertion etc.). Par ailleurs le parc social est inégalement réparti sur le territoire avec 85% du parc sur Bourges et 4 communes sous le seuil de la loi SRU. Les enjeux d'équilibre de peuplement au sein de l'agglomération et des quartiers sont des questions importantes au regard des obligations de la loi SRU, des projets d'aménagement futur ou de renouvellement urbain (sur le cœur de ville ou dans le cadre du NPRU) ou bien encore des politiques d'attribution.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>évaluation et suivi permanent de la politique de l'habitat via un observatoire de l'habitat et du foncier et obligation de mettre en place une évaluation annuelle et une révision à mi-parcours (2025) pour ajuster le document.</p>
Partenaires	L'adhésion des élus des communes de l'agglomération au projet est une condition de sa réussite. Le document est élaboré en partenariat étroit avec l'Etat qui doit préalablement autoriser son approbation mais également avec les partenaires institutionnels et privés (bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, collectivités etc.). Les communes membres et le PETR seront consultés sur le projet.
Coût prévisionnel	Au terme du PLH, un budget annuel d'environ 2,5 M€ (hors investissements liés à la requalification / création d'habitat adapté Gens du voyage), contre 1,6 M€ actuellement, avec une montée en puissance sur les sujets de réhabilitation du parc privé et de lutte contre la vacance, et la mise en œuvre du NPRU.
Plan de financement	<p>Dispositifs mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Financement du LLS, ANRU, Anah (subventions directes aux porteurs de projets et financement du suivi animation d'OPAH), ... - Action Logement : Aides aux bailleurs sociaux (démolition, réhabilitation, construction), Financements dans le cadre d'ACV (restructuration lourde, acquisition / amélioration, prime accession sociale), Prêts et subventions pour les propriétaires occupants / propriétaires bailleurs, Prêts et subventions accession abordable, Garanties Visale, Aides mobilisables en

	<p>faveur des jeunes et des salariés en situation de handicap, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : CRST, Habitat inclusif ... - Conseil Départemental : PIG Autonomie, Adaptation du parc social au vieillissement / handicap, ADIL, Habitat inclusif, Fonds Solidarité Logement, ... - Communes : Opérations façades, Acquisitions foncières, Logements communaux (gestion et développement patrimonial), Travaux d'office, ...
Calendrier	<i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°14: Amélioration de l'accessibilité du territoire de Bourges Plus

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action n°14	Amélioration de l'accessibilité du territoire de Bourges Plus
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus et les communes de Bourges Plus
Description de l'action	<p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement entre cadre bâti, voirie, espaces publics et systèmes de transports. Cette loi s'est traduite pour Bourges Plus par la création en 2021 d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui a 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Améliorer l'accessibilité du patrimoine d'intérêt communautaire >> Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées >> Faire le bilan des actions effectuées en la matière sur le territoire de l'Agglomération et assurer une bonne diffusion de l'information <p>• Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Mettre en accessibilité la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire ainsi que des équipements recevant du public gérés par Bourges Plus, afin de tendre à une continuité dans la chaîne des déplacements >> Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap
Partenaires	<p><i>Qui...</i></p> <p><i>...s'engage à quoi...</i></p> <p><i>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</i></p> <p><i>Prochaine étape / action à entreprendre</i></p>

	<i>Rôle ?</i>
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	
Calendrier	<p>>> 2021-2026 : Réalisation du diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire : hiérarchisation et mise en œuvre des actions relevant des priorités et réalisables à moyen et long terme</p> <p>>> 2021-2026 : Amélioration de l'accessibilité des ERP communautaires</p> <p>>> 2021-2026 : Organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées du territoire</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p> <p><i>Taux d'ERP et de logements accessibles PMH</i></p>

Fiche action n°15: Requalification d'un bâtiment emblématique de Bourges pour développer un projet hybride rassemblant une partie des services de l'Agglomération, un centre d'interprétation et un lieu d'accueil touristique

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°15	Requalification d'un bâtiment emblématique de Bourges pour développer un projet hybride rassemblant une partie des services de l'Agglomération, un centre d'interprétation et un lieu d'accueil touristique
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Territoire de Bourges Plus
Description de l'action	<p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>Première Maison de la Culture, inaugurée le 18 avril 1964 par André Malraux, cet ensemble est doté d'un passé culturel très riche qui a marqué les habitants. Longtemps lieu d'échanges, de rencontres des associations, de carrefour des arts, de la musique, de la photo, lieu de spectacles, de cabarets, il a vu naître en ses murs le Printemps de Bourges qui participe toujours à la notoriété de Bourges. Les habitants restent, pour ces raisons, très attachés à ce lieu, très curieux de son devenir, avec l'espoir d'une appropriation possible en préservant une ouverture au public. Symbole du passé, ce bâtiment peut devenir un carrefour entre les équipements culturels présents sur le « quartier Séraucourt » (nouvelle Maison de la Culture, Château d'Eau, Conservatoire de Musique et de Danse, Médiathèque) et le cœur historique patrimonial de Bourges, en développant une complémentarité avec les autres sites existants. Véritable porte d'entrée vers la cathédrale, ce bâtiment présente une situation privilégiée pour devenir une force d'attraction vers le centre ancien, en invitant les passants à la déambulation pour partir à la découverte de Bourges et de son territoire. Le déplacement de l'Office de Tourisme en son sein pourrait permettre une présentation sous diverses formes des richesses touristiques de</p>

	<p>Bourges, de son territoire, en identifiant un véritable cheminement à créer, à matérialiser et à promouvoir. Voisin de l’Hôtel de Ville, le projet pourrait rassembler les agents des collectivités Agglomération / Ville répartis aujourd’hui sur des sites très nombreux. La requalification du site de l’ancienne Maison de la Culture, imaginée sous la forme d’un lieu hybride grâce à sa situation privilégiée dans le centre-ville, constitue une action fondamentale de la démarche Action Cœur de Ville, pour construire un véritable centre d’agglomération, au service du bassin de vie et en améliorer le rayonnement et l’attractivité.</p> <p>• Objectifs du projet :</p> <p>Ce projet doit contribuer au développement touristique et économique, et à la valorisation patrimoniale du bâtiment, tout en fournissant l’accès aux équipements et services publics. Présentant un intérêt considérable dans la reconquête d’une friche urbaine et la requalification du centre-ville de Bourges, ce projet permettrait de redonner vie à ce lieu que les habitants de Bourges, qu’ils y travaillent ou qu’ils s’y divertissent, pourraient se réapproprier. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec la nouvelle Maison de la Culture, un dialogue symbolique pourrait s’établir entre les deux sites grâce à une liaison douce et paysagère.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>Le projet devra faire l’objet d’un concours d’architecture, et un maximum de latitude devra être laissé au groupement retenu dans l’élaboration de son projet en termes d’aménagement des espaces. Toutefois, le programme pourra fixer un nombre minimum « plancher » d’agents à accueillir sur le site. Une consultation pour retenir un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour l’élaboration du programme fonctionnel et technique du concours est lancée sur la base d’un cahier des charges validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l’Architecte des Bâtiments de France. Il est demandé à l’AMO de prévoir dans le programme : une extension du bâtiment et de prendre en compte l’hypothèse de l’utilisation de l’ancien mess Condé pour accueillir des services.</p>
Partenaires	État, Ville, Région, AD2T, Département, société civile
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers</i>

	<i>(temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2021-Mars 2022 : Élaboration du programme • Avril 2022 : Lancement de la consultation • Début Janvier 2023 : Notification du Marché de Maîtrise d'œuvre • Septembre 2023 : Études de conceptions • 2nd semestre 2023 : Consultation de Travaux • Mars 2024 : Notification du Marché de Travaux • Avril 2024 : Début des Travaux <p>Ouverture du bâtiment prévue fin 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés</p>



Fiche action n°16 : Bourges Plus Capitale Européenne de la Culture 2028

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°16	Bourges Plus Capitale Européenne de la Culture 2028
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville et Agglomération de Bourges Type : commune et EPCI
Territoires concernés par le projet	Territoires de Bourges, Bourges Plus, Département, Région.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>Dans les années 1960-70 Bourges a connu une phase nationale d'essor culturel (Maison de la Culture, Printemps de Bourges), à l'époque sans dimension intercommunale. Aujourd'hui, l'opportunité de lancer une nouvelle dynamique d'agglomération se présente, à l'occasion de la candidature de Bourges pour devenir ville française « Capitale Européenne de la Culture 2028 ». Si l'Union Européenne impose que la candidature soit administrativement déposée par une commune, elle attend aussi que le projet CEC28 soit au service d'un territoire plus large et profite à l'ensemble de ses habitants, avant, pendant et après l'année « Capitale ». Ce qui est une exigence peut être reçu comme une vraie chance pour mettre en valeur les engagements de l'agglomération en faveur de la culture et pour construire une appartenance commune au territoire. L'ensemble des communes de l'agglomération peut sans doute se retrouver dans les enjeux sous-tendus par la candidature de Bourges et notamment : échange des cultures et accueil de l'altérité, transmission des savoirs et des savoir-faire, partage des pratiques artistiques, qualité de vie et travail des artistes, reconnaissance des droits culturels, valorisation de la diversité des patrimoines historiques, culturels et naturels.</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>L'objectif est d'utiliser la dynamique culturelle du territoire comme un levier de cohésion sociale et d'attractivité résidentielle. Trois axes sont retenus : développer le sentiment d'appartenance des habitants</p>

	<p>à leur agglomération, dynamiser l'activité économique et touristique, renforcer la cohésion entre communes de l'agglomération.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser l'engagement communautaire en faveur de la culture : <p>>> l'archéologie préventive et son centre de conservation (cf fiche suivante)</p> <p>>> l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'engagement en faveur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) et les formations post-diplômes qu'elle propose : dans le domaine sonore avec la perspective partagée d'une labellisation comme Centre National de Création Musicale, dans le domaine de l'intervention artistique en inscrivant Bourges dans un réseau national de Centre de Formation des Plasticiens Intervenant aux côtés de Marseille et Strasbourg, dans le domaine enfin des métiers de l'exposition autour de la Box, outil pédagogique de l'ENSA intégré au réseau Arts en résidence et Devenir.art - réseau des arts visuels en Région Centre-Val de Loire</p> <p>>> la recherche avec le soutien du laboratoire de recherche artistique Ursulab créé par l'Antre-peaux et intégré dans deux réseaux principaux européens European Media Arts Platform et Bio-Friction</p> <p>>> le développement économique de la filière culturelle technique et artistique : musique, sons, images, patrimoines</p> <p>>> la facilitation de l'installation d'artistes, créateurs et leurs familles dans les communes de Bourges Plus. Il offrirait à l'échelle du territoire des conditions propices de vie (habitat, scolarisation des enfants...) et de travail (espaces individuels / collectifs de création, ressources en ingénierie culturelle et créative favorisant la professionnalisation, l'emploi et les activités culturelles...)... Le projet Axéreal en est un des lieux support.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvrir le débat sur le périmètre des compétences de l'agglomération dans les champs culturels, artistiques et patrimoniaux. Pourrait être proposé soit la mise en place d'un dispositif partagé d'éducation artistique et culturelle (EAC) incluant le Conservatoire de Musique et de Danse ; soit la constitution d'un réseau d'échange des bonnes pratiques « culture / patrimoine » ; soit le développement d'un réseau commun musées - patrimoine historique – archéologie ... soit tout autre sujet dont les élus voudraient s'emparer.
Partenaires	Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher. Autres collectivités avoisinantes,

	entreprises, autres institutions publiques (Ex : Ecoles militaires), participation citoyenne et associative, etc.
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	AMO Dossier de candidature : Prestation de communication :
Calendrier	2021-23. Dépôt, présélection et sélection de la ville lauréate CEC28 // moyen terme : 2024-28. Déploiement sur le territoire, que Bourges soit lauréate ou pas // long terme : 2028 et au-delà. Bilan de la dynamique, déploiement des bénéfices
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés <i>Synergies créées à l'occasion de cette candidature</i> <i>Succès de la candidature</i>



Fiche action n°17 : Centre de conservation et d'études (C.C.E.)

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°17	Centre de conservation et d'Études (C.C.E.)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus en collaboration avec la Drac Centre-Val de Loire et son Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.) Type : EPCI et services de l'État
Territoires concernés par le projet	En fonction de l'étude de faisabilité à engager en 2022, possibilité d'intégrer des collections archéologiques conservées par les structures muséales de la ville de Bourges et par le Conseil Départemental du Cher
Description de l'action	<p>AVERTISSEMENT : Cette action n'est pas un projet « mature » à la date du conseil communautaire du 2 décembre 2021. Une reformalisation de ce projet est prévue.</p> <ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : <p>>> Renforcer la reconnaissance du rôle de l'Agglomération en matière d'archéologie préventive et d'en asseoir la position dans le paysage scientifique régional</p> <p>>> Enrichir l'offre culturelle et touristique en conduisant des actions de valorisation de qualité (expositions, conférences, animations) mettant en valeur 2500 ans d'histoire de Bourges et de son territoire</p> <p>>> Apporter des propositions ambitieuses de valorisation du patrimoine archéologique dans le cadre de la candidature de « Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 »</p> <ul style="list-style-type: none">• Objectifs du projet : <p>>> Assurer une totale maîtrise du patrimoine et des biens archéologiques mobiliers découverts sur le territoire de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Opportunité de désengorger les réserves des musées de Bourges en accueillant les collections archéologiques au cœur d'un CCE, dont l'infrastructure offrira des conditions de conservation optimale

	<p>- Possibilité donnée au Conseil Départemental du Cher de déposer les collections de l'ancien service archéologique départemental</p> <p>- Offrir à l'Etat la possibilité de recevoir d'autres collections archéologiques provenant d'opérations d'archéologie préventive ou de prospections conduites sur le territoire de la collectivité.</p> <p>>> Faire vivre les collections archéologiques :</p> <p>- Identifier et proposer des sujets de recherche pour des étudiants ou des chercheurs</p> <p>- Monter des expositions et des animations pour tous les publics en s'appuyant sur le réseau des musées de la ville de Bourges et le service Ville d'art et d'histoire</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>Étude de faisabilité, obtention de la labélisation, réalisation des travaux, réception de nouvelles collections (Ville de Bourges, CD 18, DRAC/SRA), campagnes de chantier des collections, ouverture aux chercheurs et étudiants, réalisation d'expositions et d'animations</p>
Partenaires	Ville de Bourges, Conseil Départemental du Cher et la DRAC Centre-Val de Loire (Service Régional de l'Archéologie)
Coût prévisionnel	À définir dans le cadre d'une étude de faisabilité à programmer pour 2022
Plan de financement	À définir dans le cadre d'une étude de faisabilité à programmer pour 2022
Calendrier	À moyen terme (3 à 4 ans)
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p> <p><i>Réception de collections</i></p> <p><i>Succès auprès des chercheurs et étudiants</i></p> <p><i>Réalisation d'expositions et d'animations</i></p>



Fiche action n°18 : Le réseau de bus à haut niveau de service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°18	Le réseau de Bus à Haut Niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : AggloBus (à ce stade, dans le cadre de Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Echanges Multimodaux) Type : Syndicat de gestion des bus à l'échelle de l'Agglomération (le périmètre incluant des communes comme St-Florent-sur-Cher qui ne font pas partie de Bourges Plus)
Territoires concernés par le projet	Le projet, en facilitant la mobilité, bénéficiera à toutes celles et tous ceux qui fréquentent l'agglomération de Bourges et les communes associées au syndicat AggloBus. Il prévoit des aménagements sur les communes de Bourges, St Doulchard et St Germain du Puy.
Description de l'action	<p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>L'accessibilité au territoire de l'agglomération et l'attractivité des modes alternatifs à l'automobile : train, bus urbain, car interurbain, vélo, marché à pied. Les aménagements proposés traitent systématiquement les cheminements piétons et cyclables en plus des transports collectifs.</p> <p>L'interface entre le train, les cars interurbains, le réseau de bus et les transports individuels (vélo ou voiture).</p> <p>La mise en valeur de l'axe urbain et touristique Gare-Baudens.</p> <p>Le développement du secteur de la Gare et son rôle dans l'articulation des quartiers Politique de la Ville au nord et Cœur de Ville au sud.</p> <p>• Objectifs du projet :</p> <p>Aménagement du pôle d'échanges de la Gare et de 24 km de voiries support des 5 lignes principales du réseau urbain de bus, sur des secteurs à forts enjeux de priorisation des transports et des modes doux, de maîtrise des circulations automobiles et de valorisation des espaces publics :</p>

	<p>>> les espaces centraux des communes de Bourges (hypercentre et première ceinture de boulevards), St Germain du Puy et de St Doulichard</p> <p>>> le quartier de la Gare de Bourges</p> <p>>> les principales voies pénétrantes de l'agglomération</p> <p>>> les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p> <p>Permettre la hausse de la part des déplacements alternatifs à l'automobile de 32% (référence 2006) à 50% (pour les déplacements tous motifs). Ceci correspond aux objectifs identifiés dans le Plan de Déplacements Urbain pour l'horizon 2030.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>résultat de l'Appel à Projet en septembre 2021 et signature de la convention de financement en cas de retour positif ; préparation et lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage fin 2021 puis des études de maîtrise d'œuvre courant 2022.</p>
Partenaires	AggloBus, Bourges Plus, Ville de Bourges, Ville de St Doulichard, Ville de St Germain-du-Puy, Région Centre-Val de Loire, SNCF, potentiel partenaire privé sur le futur parking en ouvrage de la gare, Etat, Europe
Coût prévisionnel	73 M€ HT (première estimation hors études de maîtrise d'œuvre et hors assistance à maîtrise d'ouvrage)
Plan de financement	AMI : 6M€, État, CPER pour le pôle d'échanges. Financement prévu au prochain CRST.
Calendrier	Projet phasé sur 2 mandats (2020/2026 & 2026- 2032) avec l'engagement des premiers travaux au plus tard fin 2025 (cadre de l'Appel à Projets). Le pôle Gare et la première phase du projet de BHNS seront mis en service en septembre 2026.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>

Fiche action n°19 : Plan Vélo Intercommunal (PVI)

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°19	Plan Vélo Intercommunal
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus porte le projet en partenariat avec les communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; à ce jour sont concernés les communes de Bourges, Marmagne, Berry-Bouy, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint Germain-du-Puy, Trouy, Plaimpied-Givaudins Saint-Just, le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM).
Description de l'action	<p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>Le plan vélo intercommunal est un axe fort du plan de déplacements urbains de l'agglomération berruyère approuvé en 2013 par AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité, en vue de développer des alternatives aux déplacements motorisés. Le plan vélo intercommunal a pour ambition d'encourager la pratique des modes de déplacements actifs, et de renforcer la part modale du vélo pour les déplacements domicile travail et de loisir. Il s'inscrit dans les démarches d'Agenda 21 et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit de donner une impulsion à la politique « modes doux » de l'Agglomération, en maillant et en confortant le réseau cyclable existant pour ce qui concerne les itinéraires d'intérêt intercommunal. Il s'articule avec les démarches nationales et régionales (véloroutes) et plus locales : plans vélos des communes.</p> <p>• Objectifs du projet :</p> <p>Réalisation d'aménagements, de stationnement, de signalétique et propositions de services vélos. A noter qu'AggloBus porte le service de location Vélo Cycloplus.</p> <p>Pour les aménagements il s'agit de développer des itinéraires de rabattement vers le canal de Berry, des continuités cyclables sur les boulevards, sur les pénétrantes vers le cœur de l'agglomération et de permettre la desserte des parcs d'activités et des pôles générateurs</p>

	<p>principaux. Le plan vélo s'articule avec les axes structurants du Canal de Berry (Cœur de France à vélo) et de la Véloroute 48 (de la Cathédrale de Bourges à Argent sur Sauldre). Ainsi le Plan vélo intercommunal participe à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Pour traduire ces objectifs, le plan vélo intercommunal prévoit 17 liaisons soit 51 km d'itinéraires d'intérêt communautaire.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>Mise en œuvre des aménagements et valorisation. Révision du plan en vue d'intégrer de nouveaux itinéraires (par exemple Vorly-canal de Berry ; Trouy-Bourges ; Saint-Michel-Bourges). Animations. Articulation avec la desserte en transports collectifs (pour les stationnements notamment). Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.</p>
Partenaires	Bourges Plus porte le projet en partenariat avec l'ensemble des communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM), gestionnaires de voiries. Région Centre-Val-de-Loire (financements inscrits au CRST).
Coût prévisionnel	Le coût des travaux a été estimé à 9,7millions d'euros en 2016. Une première autorisation de programme de 3,4 M€ a été votée en 2017.
Plan de financement	À définir
Calendrier	Le plan vélo intercommunal a été adopté en 2016. Sa mise en œuvre effective a été engagée en 2017, le programme devant être réalisé sur une dizaine d'années.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p> <p>Succès et utilisation des voies cyclables utilisées.</p>



Fiche action n°20 : Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°20	Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : AggloBus, BourgesPlus, Ville de Bourges Type : Syndicat de gestion des transports urbains, EPCI, Commune
Territoires concernés par le projet	Les 20 communes du ressort territorial d'AggloBus en complément de l'offre de transport actuelle à destination de deux cibles principales : les communes rurales peu ou pas desservies par le réseau urbain ; les horaires décalés.
Description de l'action	<p>• Objectifs du projet :</p> <p>Élaborer une stratégie permettant l'émergence ou la consolidation de solutions innovantes, construites avec les habitants, en dépassant l'opposition entre mobilité personnelle et transport collectif. Des expérimentations pourront venir compléter et éclairer le panel de solutions.</p> <p>>> Clarifier la gouvernance et développer les solutions vélos : location longue durée (AggloBus), libre-service (Bourges), infrastructures (agglo et communes), aide à l'achat (communes, Agglo, Région, Etat), maison du vélo (à définir), vélo écoles / animation (à relancer – rôle des associations)</p> <p>>> Mettre en œuvre des solutions de transports à la demande attractives en horaires décalés et pour la desserte des communes périphériques.</p> <p>>> Développer une stratégie en matière de covoiturage et d'autopartage</p> <p>>> Etudier l'opportunité d'un dispositif de transport solidaire adossé aux dispositifs d'autopartage ou de covoiturage.</p> <p>>> Etudier l'opportunité des transports à vocation sociale (opportunité loi LOM)</p> <p>>> Développer les complémentarités AggloBus/Région pour la desserte du territoire</p> <p>• Perspectives du projet :</p>

	nombre de location longue durée, libre-service ; fréquentation des transports à la demande / taux de groupage ...
Partenaires	AggloBus, Bourges Plus, Communes, Région, Département
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir
Calendrier	Déploiement progressif au fil de l'émergence des projets – à partir de 2023 pour les solutions pouvant intégrer la délégation du service transport
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés <i>Diversification des modes de transports dans les 20 communes concernées et diminution de l'usage de la voiture</i>



Fiche action n°21 : Programmes de revitalisation urbaine

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°21	Programmes de revitalisation urbaine (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demaine)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Bourges et Bourges Plus Type : commune et EPCI
Territoires concernés par le projet	Centre-ville de Bourges - périmètre ORT
Description de l'action	<p>ACTION CŒUR DE VILLE (ACV)</p> <p>• Visée stratégique du projet :</p> <p>Les orientations stratégiques de la démarche Cœur de Ville visent à faire du centre historique de Bourges un centre-ville à vivre pour ses habitants actuels et futurs, un centre-ville à fréquenter pour les habitants du reste de la ville, de l'agglomération, du bassin de vie, et un centre-ville à découvrir. Chacune de ces vocations suppose de répondre à des besoins bien spécifiques que ce soit en matière d'habitat, de commerces et d'activités, de mobilités, d'espaces publics et de formes urbaines, de patrimoine, de services et d'équipements. La stratégie de projet s'appuie sur l'affirmation de son identité à savoir : un patrimoine historique extraordinaire, un dynamisme culturel et d'événements rayonnants, des atouts paysagers remarquables qui servent à la fois l'attractivité résidentielle, économique et touristique. La mise en œuvre de ce projet s'effectue par le déploiement d'un programme d'actions ambitieux et par la mise en place d'un périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) permettant de s'inscrire dans les dispositifs de soutien à la revitalisation nationale des cœurs de ville et de bénéficier d'un soutien logistique et financier de la part de l'ensemble des partenaires associées à la démarche Cœur de Ville.</p> <p>Un avenant 2 est en cours de signature et intégrera 8 actions supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Étude de programmation urbaine du Prado

- Acquisition de biens vacants en péril
- Étude pour la préfiguration d'une concession d'aménagement
- Manager de commerce
- Étude sur la stratégie touristique de l'agglomération
- Aménagement de la tranche 3 de la ZAC Lahitolle (démolition, dépollution, aménagement)
- Évolution du projet de reconversion de l'ancien bâtiment de la Maison de la Culture.
- Campus d'enseignement supérieur par apprentissage

• **Objectifs du projet :**

la Ville et l'Agglomération souhaitent dans le cadre d'un avenant de projet, issu de la concertation avec les partenaires, réaffirmer l'attractivité résidentielle du cœur de ville, et améliorer son rayonnement en l'élargissant et en le singularisant. Grâce aux actions programmées, le projet vise à résorber la vacance commerciale, à réduire les vacances du parc de logements, à mieux répondre aux nouvelles attentes des habitants, à développer des espaces publics adaptés au changement climatique en cours et à renforcer l'attractivité touristique et culturelle par la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel. Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération et la ville s'appuieront sur les possibilités offertes par le dispositif d'opération de revitalisation du Territoire pour se doter des moyens de maîtrise foncière et de restructuration urbaine.

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

• **Visée stratégique du projet**

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires fondateurs du programme. Déployé à l'échelle régionale et départementale, le programme s'harmonise avec l'existant et les stratégies territoriales locales. Il permet aux partenaires désireux de s'engager d'intervenir, de manière complémentaire et cohérente, afin de répondre au mieux au besoin d'accompagnement des collectivités lauréates en leur offrant un ensemble de mesures et de moyens accessibles facilement.

Au plan régional, l'Etat, en association avec le Conseil régional Centre-Val de Loire, les Conseils départementaux et la Banque des territoires partagent les ambitions portées par le programme. Ils coordonnent leurs engagements respectifs et leurs modalités d'intervention au sein d'une gouvernance régionale. Les partenaires s'engagent à mettre à la disposition des petites centralités le recensement des aides disponibles au plan régional, sous une forme consolidée et facilement accessible.

Au plan départemental, cette convergence d'ambitions a donné lieu à la signature d'une convention signée entre l'Etat, la Région, Le département du Cher et la Banque des Territoires permettant de préciser le cadre de mise en œuvre du programme sur le département du Cher ainsi que le suivi de son exécution.

Les axes stratégiques identifiés dans la convention d'adhésion sont les suivants :

	<p>Axe 1 : Valorisation et développement du tissu commercial et artisanal</p> <p>Axe 2 : Amélioration du cadre de vie et encouragement des mobilités actives</p> <p>Axe 3 : Développement touristique, sportif et valorisation du patrimoine.</p> <p>Axe 4 : Remobilisation du bâti vacant en centre-ville</p>
Partenaires	<p><u>ACV</u></p> <p>13 cosignataires de la convention ACV : Ville de Bourges, Bourges Plus, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Préfecture du Cher, ANAH, Action Logement, Banque des Territoires, CCI du Cher, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Cher, bailleurs Val de Berry et France Loire.</p> <p><u>PVD</u></p> <p>Communauté d'agglomération de Bourges Plus; Ville de Mehun/sur/Yèvre; État ; Conseil Régional Centre-Val-de-Loire ; Conseil départemental du Cher.</p>
Coût prévisionnel	85 M€ pour ACV
Plan de financement	<p>ACV</p> <p>A la signature de l'avenant (octobre 2019), le programme des actions s'élève à 85 millions d'euros TTC, toutes maîtrises d'ouvrage confondues (bailleurs sociaux et opérateurs privés compris), avec des opérations pour la Ville de Bourges d'un montant de 25 millions d'euros TTC et pour l'Agglomération Bourges Plus de 12 millions d'euros (réhabilitation de l'ENSA, OPAH RU, mobilités,...). Depuis décembre 2020, le programme intègre les opérations sur Lahitolle.</p>
Calendrier	<p>ACV</p> <p>Court et moyen terme (convention pluriannuelle Action Cœur de Ville de Bourges et de l'Agglomération Bourges Plus – 2018-2024). Bourges et Bourges Plus se sont engagés conjointement dans la démarche « Action Cœur de Ville » dès mars 2018. Les phases de diagnostic et d'initialisation engagées ont conduit à l'approbation en octobre 2019 d'un avenant de projet comprenant un programme de 35 actions à réaliser dans une phase de déploiement avant fin 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p>



Fiche action n°22 : Reconquête des friches et projets culturels : Axereal

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°22	Reconquête des friches et projets culturels : Axéreal
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Commune de Bourges, territoire de marge d'un QPV de Bourges Nord, quartier des Gibjons.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Visée stratégique du projet : >> Renforcer le maillage économique de l'Agglomération sur les quartiers nord dans le prolongement du NPRU en apportant une spécificité autour des métiers de la création et des métiers artistiques >> Associer les habitants, les associations de terrain, l'ESS aux créateurs et entreprises en vue de l'appropriation du lieu >> Contribuer à la transformation du quartier pour en faire un quartier productif et justifier à terme la reconstruction de logements sur les espaces libérés par les démolitions en cours • Objectifs du projet : >> Créer un attrait différent du quartier >> Dessiner un nouveau devenir économique >> (Ré)animer le quartier : lieu de rendez-vous pour tous et tous les âges >> Faire émerger un projet partenarial et collaboratif, un laboratoire expérimental à relier potentiellement à d'autres projets (ex : Agripôle, économie sociale et solidaire) • Perspectives du projet : Pôle de développement d'activités économiques à dominante créative et artistique, espace de projets s'ouvrant aux habitants et étudiants voisins et dialoguant avec les associations de quartier
Partenaires	Partenaires associés au projet : >> Collectivités, Région Centre-Val de Loire, État

	>> À construire : Collectifs d'artistes, Cowork'in, troupes de théâtre amateur, associations
Coût prévisionnel	Non évalué
Plan de financement	>> Investissement : Remise à niveau et adaptation de la friche Axereal >> Fonctionnement : Animation / gardiennage / fluides / gestion locative >> Ressources : redevance d'occupation
Calendrier	Moyen terme
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés



Fiche action n°23 : La rénovation des logements

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action n°23	La rénovation des logements
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet :<ul style="list-style-type: none">>> enjeu social de maintien des populations fragiles dans un habitat sain et économe en énergie, en luttant contre la précarité énergétique et en adaptant les logements aux évolutions démographiques (ménages d'une personne, vieillissement et handicap)>> enjeu d'attractivité du territoire et de mixité des populations : offrir des logements de qualité, faciliter les parcours résidentiels dans une offre de logements diversifiés, dans les quartiers historiques, monolithiques ou variés, collectifs ou pavillonnaires, centraux ou périphériques, urbains ou ruraux, et prévenir la vacance>> enjeu environnemental essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier pour améliorer la maîtrise de la demande en énergie du parc de logements du territoire>> enjeu économique en soutenant et en confortant la filière bâtiment locale, qui représente près de 3 000 emplois pour près de 300 entreprises et qui est appelée à se développer• Objectifs du projet :<p>Différents documents cadres et objectifs nationaux affichent des objectifs de rénovation : l'objectif national de rénovation énergétique (580 logements), la Stratégie Nationale Bas Carbone (ensemble du parc ancien au standard BBC à horizon 2050), les deux OPAH (1 000 logements), etc.</p><p>Le futur PLH permettra de fixer de nouveaux objectifs pour les 6 prochaines années en s'appuyant sur un programme d'actions opérationnel permettant de mettre en œuvre les outils nécessaires. Ces outils pour l'agglomération sont :</p>

	<p>>> la mobilisation d'acteurs impliqués institutionnels ou non, via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTRE)</p> <p>>> la mise en réseau d'acteurs institutionnels (y compris en interne à la collectivité) et privés afin de faciliter les coopérations et la reproduction des opérations dans la perspective de rénovations de qualité et en nombre</p> <p>>> des financements adaptés aux enjeux</p> <p>>> la sensibilisation des propriétaires de logement et leur accompagnement (par des services compétents : Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville, Espace Faire...)</p> <p>>> des plans de formation des professionnels locaux.</p> <p>• Perspectives du projet :</p> <p>L'offre de rénovation doit être organisée et trouver son marché et ne peut à elle seule être portée par l'agglomération et ses communes. C'est une chaîne d'acteurs et d'actions. Les indicateurs de réussite se situent à divers niveaux : acteurs institutionnels, partenaires financiers, professionnels du bâtiment et immobilier impliqués, nombre de rénovations visées / travaux générés, niveau de formation/qualification des entreprises impliquées, niveau de qualité des rénovations produites, économies d'énergies générées / GES évités, bilan carbone des rénovations / énergie grise des matériaux employés, projets collaboratifs / projets démonstrateurs, animations auprès des partenaires / professionnels / propriétaires, actions de sensibilisation des propriétaires, projets accompagnés / conseils donnés, réunions et actions partenariales</p>
Partenaires	Le réseau partenarial public et privé (Europe, Etat, Région CVL, Département, PETR, Communes, bailleurs sociaux, opérateurs, acteurs institutionnels de l'habitat, professionnels de l'immobilier, professionnels du bâtiment et de l'architecture, banques et financeurs...)
Coût prévisionnel	Environ 800 000€ / an. Ce montant est revu à la hausse pour les années de mise en œuvre du prochain PLH.
Plan de financement	Environ 800 000 €/an (aides OPAH + façades + Rénovations globales et performantes + suivi-animation des dispositifs à ajouter 3 à 5 ETP)
Calendrier	Court, moyen et long terme
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p> <p>Nombre de bâtiments rénovés</p>



Fiche action n°24 : Bourges Vie Nouvelle : développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°7	Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique
Action n°24	Bourges Vie Nouvelle : Développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Ville de Bourges, Bourges Plus. Type : Commune, EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Visée stratégique du projet : Alors que le nombre d'habitants baisse et que de nombreux territoires tentent d'attirer également de nouvelles populations, il est essentiel de se lancer dans une stratégie qui vise à séduire de nouveaux habitants et à les accompagner dans leur installation. La crise sanitaire offre également une opportunité de capter des candidats à l'exode. Cette démarche vise les porteurs de projets, familles, étudiants, dirigeants d'entreprises, habitants des grandes villes.• Objectifs du projet : Bourges Vie Nouvelle vise à développer l'attractivité du territoire auprès de nouvelles populations, en mettant en avant la qualité de vie dans les villes à taille humaine. Cette démarche s'appuiera notamment sur une démarche de communication pour s'attacher à faire découvrir les atouts du territoire et pour une mise en lumière : de la qualité du cadre de vie, des talents, des initiatives innovantes, des événements culturels, sportifs, professionnels. Certains événements peuvent être vecteur de communication (Bourges Basket, salons professionnels, Bourges Foot 18, ...). L'accueil de nouvelles populations est un enjeu majeur du territoire et doit être partagé par tous les acteurs. La capacité du territoire à offrir à ces nouvelles populations les conditions nécessaires à leur épanouissement individuel ou collectif est primordiale.

	<p>• Perspectives du projet :</p> <p>>> La cellule d'accueil : une réponse humaine pour accompagner le changement de vie, répondre à l'ensemble des besoins, faciliter l'installation et l'intégration.</p> <p>>> L'offre d'accueil est stratégique : elle comporte les offres d'emplois et doit inclure l'offre de logement, l'offre de services, sportive et culturelle.</p> <p>>> La communication : le site internet doit permettre à tous ceux qui souhaitent changer de vie et s'installer durablement sur le territoire de Bourges de répondre aux premières questions nécessaires à la construction de leur nouvelle vie. Des campagnes d'affichage seront prévues.</p>
Partenaires	Partenaires du projet : Conseil Départemental du Cher. Une démarche de sensibilisation auprès des services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés et entreprises est en cours.
Coût prévisionnel	70 K€ en 2021 pour l'agglomération
Plan de financement	70 K€ en 2021 pour l'agglomération
Calendrier	Court terme (lancement été 2021)
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés</p> <p>GES économisés</p> <p>KWh économisés</p> <p>Ha artificialisés</p> <p><i>Nombre de nouveaux arrivants</i></p>



Fiche n°25 : Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°7	Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique
Action n°25	Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	
Description de l'action	<p>Le numérique multiplie les possibilités d'accès à l'information et d'échanges de données et modifie les habitudes du quotidien. D'un point de vue social, il importe que l'ensemble des citoyens puisse équitablement bénéficier de la révolution numérique comme d'un vecteur majeur d'intégration. Le maillage de la téléphonie mobile en complément des infrastructures fixes doit garantir un accès équitable et durable à l'ensemble des acteurs du territoire et permettre un développement responsable des usages. Les interfaces standard en matière de saisie ou d'affichage (clavier, souris, etc...) ou les contenus distribués peuvent cependant ne pas être adaptés aux personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique.</p> <p>Depuis mars 2020, la crise sanitaire renforce la nécessité d'inclusion numérique dans l'ensemble des domaines de la sphère publique : santé, enseignement, télétravail, mobilités, culture,...La médiation numérique passe par des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux besoins de chacun. La difficulté des politiques menées en matière d'inclusion numérique passe par des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux besoins de chacun.</p> <p>La difficulté des politiques menées en matière d'inclusion numérique est de pouvoir toucher des personnes à la fois éloignées en termes d'équipement mais aussi d'usages, les fractures sont multiples et viennent s'ajouter à d'autres : sociales, handicap, etc. La nature plurielle des difficultés liées au numérique doit conduire à une prise en charge multiple afin de capter le public le plus large possible.</p>

Partenaires	Préfecture du Cher, Région Centre-Val-de-Loire, GIP RECIA, Banque des Territoires, ANCT, CAF18, Antre Peaux, Ville de Bourges.
Coût prévisionnel	<i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Plan de financement	<i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i>
Calendrier	Court et moyen terme pour les médiateurs numériques, les espaces publics numériques fixes et nomades ; long terme pour l'accompagnement et la formation tout au long de la vie.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés <i>Nombre de Pass'Numérique et visas numériques délivrés ; Nombre de rendez-vous assurés par les médiateurs numériques ; Nombre d'espaces publics numériques disponibles sur le territoire ; Indice de maturité numérique (à bâtir avec les partenaires associés).</i>



Fiche-action n°26 : Mutuelle complémentaire santé territoriale

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°7	Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique
Action n°26	Mutuelle complémentaire santé territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Bourges Plus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Visée stratégique du projet : <p>Depuis le 1er janvier 2016, tous les salariés du secteur privé sont couverts par la complémentaire santé obligatoire d'entreprise. Par ailleurs, beaucoup d'habitants sont encore mal ou pas couverts, ou bénéficient de protections à des coûts prohibitifs : parmi eux, on trouve notamment les personnes âgées, les étudiants, des personnes sans emploi, des travailleurs précaires, des travailleurs indépendants...etc. La mise en place d'une mutuelle territoriale devrait permettre de couvrir ces manques. Plusieurs types de portages et de types de couvertures peuvent être proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du projet : <p>Il s'agit de permettre à tous les habitantes et habitants de l'agglomération de disposer d'une mutuelle santé pour un accès aux soins facilité. Il s'agit de conventionner avec un ou des organismes des conditions intéressantes et avantageuses en termes de couverture santé et de garanties et de proposer aux habitants de l'agglomération non couverts par une mutuelle d'entreprise (et pourquoi pas à ceux des intercommunalités voisines) d'adhérer sans questionnaire de santé afin de leur faciliter l'accès aux soins. Des permanences "physiques" seront à mettre en place sur le territoire pour éviter les difficultés du "tout numérique".</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives du projet : <p>La démarche de diagnostic en cours doit permettre d'affiner les perspectives d'impact, à minima : progression du taux de couverture</p>

	des habitants de l'agglomération par une mutuelle santé, au maximum : 100 % de couverture
Partenaires	CPAM, ARS, DDCSPP, CD 18, CCAS des communes, Mutualité française, associations de consommateurs
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir.
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés Nombre d'adhérents à cette mutuelle territoriale

Fiche-action supplémentaire n°1 : Une action territoriale de santé pour tous

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action supplémentaire n°1	Une action territoriale de santé pour tous
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus, PETR, Ville de Bourges Type : EPCI, Syndicat intercommunal, commune
Territoires concernés par le projet	Territoire de l'agglomération de Bourges, et au-delà communes du PETR
Description de l'action	<p>L'agglomération de Bourges Plus est disponible et force d'initiative en soutien aux politiques publiques, en lien avec les partenaires adéquats, qui concourent à l'amélioration de l'accès aux soins et d'une politique de prévention renforcée.</p> <p><u>Démographie médicale</u></p> <p>Afin de favoriser l'installation et le maintien de professionnels médicaux et paramédicaux, les acteurs publics territoriaux peuvent actionner plusieurs leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le logement pour les internes et les étudiants paramédicaux, pour lequel Bourges Plus peut intervenir dans le cadre du PLH, aux côtés du Département et de la Région (appel à projets) - la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et d'autres formes de structures d'exercice regroupé et/ou coordonné, tel que le projet de centre de santé de la Ville de Bourges. Ces structures peuvent être soutenues au titre du CPER (cf ci-dessous). - l'implantation et le développement de formations médicales et paramédicales - la constitution et le soutien de réseaux de médecins tuteurs pour l'accueil des internes. <p><u>Politique régionale</u></p> <p>L'accès aux soins est une exigence territoriale et sociale. C'est la raison pour laquelle, dès 2007, l'État et la Région ont structuré leurs</p>

interventions pour permettre un maillage régional en Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val-de-Loire qui apporte son expertise dans l'analyse des dossiers et à l'articulation de ce programme avec les priorités du Projet Régional de Santé (PRS2).

Pour la période 2021-2027, cet effort est maintenu, en poursuivant le renforcement de l'offre territoriale de soins, en accompagnant le développement de l'e-santé, de même que le renforcement de la capacité à former de nouveaux médecins et paramédicaux, et en développant l'accompagnement du vieillissement de la population.

Sont éligibles à un financement les projets portés par des collectivités territoriales, leurs délégataires et établissements publics dont le champ d'intervention comprend la construction immobilière (ex : OPAC), ou les organismes gestionnaires de HLM, sous réserve d'une convention de délégation de service public. Le portage intercommunal est encouragé.

Les dépenses éligibles peuvent concerner des travaux de construction ou de réhabilitation, le mobilier de base des parties communes, des acquisitions foncière et immobilières, voire l'aménagement des abords directs.

Couverture des soins santé

La mise en place d'une **mutuelle complémentaire de santé territoriale** est envisagée par Bourges Plus.
Cf fiche-action n°26

Santé-environnement

PCAET

De nombreux objectifs du PCAET relèvent de la promotion d'un environnement sain favorisant le bien-être des populations et une meilleure situation sanitaire du territoire :

- Développer l'usage du vélo,
- Adapter le territoire aux déplacements alternatifs,
- Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles,
- Protéger et favoriser les milieux naturels du territoire en engageant les projets communaux et intercommunaux exemplaires.
- Adapter l'urbanisme et les logements au réchauffement climatique.

PAT

Le PETER dont sont adhérentes les communes de Bourges Plus a délibéré le 5 décembre 2019 pour mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT), lequel devra être axé autour de 5 axes :

- Élaboration d'une cartographie du système Alimentaire Territorial ;
- Mise en place d'un Conseil Local de l'Alimentation (CLA) ;
- Réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire ;
- Co-construction d'une stratégie alimentaire transversale ;
- Coordination, suivi et évaluation du programme d'action qui en découle.

Promotion de la Santé

Contrat Local de Santé PETER

Un Contrat Local de Santé (CLS) permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé du territoire dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il porte sur différents aspects tels que la prévention et la promotion de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers ou encore l'accompagnement médico-social.

La mise en place d'un Contrat Local de Santé nécessite de mobiliser et de fédérer l'ensemble des acteurs (professionnels, élus, habitants) autour d'un projet de santé commun.

Le financement du Contrat Local de Santé (CLS) PETER a été acté en bureau syndical le 17 novembre 2020.

Prévu pour 4 ans, il permet de renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants. Il se décompose en trois phases : un diagnostic (réalisé avec l'ORS), un programme d'actions et la mise en œuvre des actions au plus près de besoins des habitants.

La démarche CLS permettra de travailler aux coopérations et à la coordination de l'action des acteurs en matière de promotion et de prévention de la santé. Le CLS du PETER s'articule avec le CLS de la Ville de Bourges (voir plus bas).

Le territoire de Bourges Plus est représenté au Comité de pilotage du CLS du PETER par un représentant de la ville de Bourges (qui dispose de son propre CLS) et par un représentant de Bourges Plus, à savoir le vice-président de l'agglomération en charge de la santé.

	<p>Les échéances sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 octobre 2021 : Adoption d'un diagnostic de Santé sur l'ensemble du territoire du CLS du PETR (hors villes de Bourges et de Vierzon, soit environ 100 000 habitants). - Mi-décembre 2021 : validation des actes stratégiques, validés par Copil. - Début d'année 2022 : élaboration des fiches-actions. <p>Le CLS du PETR couvrira la période 2022-2026.</p> <p>Contrat local de santé Ville de Bourges</p> <p>Les missions des CLS sont avant tout la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le décroisement des politiques publiques.</p> <p>Pour tenter de mener à bien cette mission, il s'agit de travailler à diffuser sur le territoire une culture commune autour des valeurs de la Promotion de la Santé et de diffuser largement le plaidoyer de la santé en transversalité dans tous les secteurs de la vie publique.</p> <p>Pour cela il s'agit de s'appuyer sur la vision globale et positive de la santé de au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé qui associe santé et santé mentale (au sens positif du terme « bien être, bonne santé mentale ») et de travailler à agir sur les déterminants de la santé en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la Charte d'Ottawa : créer des environnements favorables à la santé, prendre en compte la santé dans les différentes politiques publiques , renforcer la démocratie sanitaire, la santé communautaire, réorienter les services de santé afin qu'ils travaillent en partenariat avec d'autres secteurs (la santé n'est pas seulement l'affaire du secteur sanitaire mais tout secteur à son niveau a un rôle à jouer (ex. : urbanisme, parentalité, cohésion sociale, santé au travail...) il faut travailler en inter-secteur/pluridisciplinarité.</p>
Partenaires	<p>Les Partenaires au titre du CRTE pour la mise en œuvre des orientations de cette fiche sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agglomération de Bourges Plus - Le PETR - La Ville de Bourges - Le Conseil Régional - Le Conseil Départemental - L'État et ses agences (ARS)
Coût prévisionnel	À définir

Plan de financement	À définir
Calendrier	Harmonisation des actions à l'horizon 2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés <i>Indicateurs de santé (taux de contamination, prise en charges, etc...)</i>



Fiche action supplémentaire n°2 : Sortir de la précarité : logements et insertion professionnelle

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°5	Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet
Action supplémentaire n°2	Sortir de la précarité : logements et insertion professionnelle
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bourges Plus Type : EPCI
Territoires concernés par le projet	Nom de l'organisation : Communes du territoire de Bourges Plus. Type
Description de l'action	<p>L'agglomération soutient et appuie les dispositifs permettant d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et permettant à la vie étudiante de se développer grâce à une offre de qualité en matière de logements, de transports, et d'activités culturelles et sportives.</p> <p>Les dispositifs qui renforcent la relation entre les étudiants et le territoire sont encouragés.</p> <p>Au-delà de l'appui à la vie étudiante et à l'accueil des étudiants, l'agglomération permet et soutient les dispositifs permettant aux personnes exclues du monde professionnel et en proie à des problèmes de précarité de réintégrer la sphère professionnelle.</p> <p><u>Cette fiche regroupe 4 programmes d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Territoire zéro chômeurs• Dispositifs Logements précaires• Expérimentation France Urbaine• Mission Locale <p><u>Territoire zéro chômeur</u></p> <p>L'expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est un projet porté par des associations, basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée. La première expérimentation a été lancée</p>

sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020.

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle du territoire Chancellerie/Gibjoncs/Moulon, sans surcoût pour les acteurs publics, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

La démarche s'inscrit sur la base du territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le projet repose sur trois postulats :

- Tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées.
- Le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois.
- Il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU...) et les manques à gagner (impôts, cotisations) pour financer les emplois manquants. La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Au croisement de nombreuses politiques publiques (Insertion, Économie sociale et solidaire, Politique de la Ville) et toutes les politiques en lien avec les entreprises à but d'emploi (Agriculture urbaine, gestion des déchets, etc...), ce dispositif suppose pour l'Agglomération de Bourges de s'engager dans la démarche pour favoriser l'emploi des personnes éloignées du marché du travail et créer une nouvelle forme d'emploi local.

Ce dispositif, initié dans un premier temps par la seule Ville de Bourges, a été repris par l'agglomération par délibération du 30 septembre 2021.

Dispositifs Logements précaires

Il est proposé dans le cadre du prochain PLH de déployer et diversifier l'offre d'hébergement et de logement d'insertion.

Les modalités d'action seraient les suivantes :

>>Accompagner la sortie des projets de logements d'insertion dans le cadre du Plan Logement d'Abord, portés par les partenaires sur l'agglomération (4 nouvelles pensions de famille comprenant 94 places, extension / réhabilitation des résidences sociales d'ADOMA).

>> En complément des opérations déjà programmées, déployer une offre complémentaire manquante sur des produits spécifiques :

- Places d'urgence et de réinsertion pour les personnes victimes de violence : animer un groupe de réflexion avec les associations locales et les opérateurs sur les besoins d'accueil et d'hébergement afin de développer une offre en diffus sur le territoire (logements captés dans le parc privé, sous location dans le parc social, etc.)
- Relogement des travailleurs hébergés au sein des ESAT lors de la retraite
- Habitat adapté pour les personnes sédentarisées de la communauté des Gens du Voyage

Expérimentation France Urbaine

La crise sanitaire a aggravé les difficultés sociales auxquelles les jeunes sont confrontés. De nouvelles réponses doivent être portées par les grandes villes et métropoles qui concentrent les situations de pauvreté des 18-25 ans

France Urbaine a proposé aux métropoles volontaires des démarches expérimentales, au titre de 4 scénarii, respectueuses des choix politiques des élus, susceptibles d'être mises en œuvre avec l'État et les collectivités concernées.

Bourges Plus s'est proposée pour expérimenter le scénario 2 : ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi.

Cet accompagnement serait financé pour sécuriser la période de recherche du 1er emploi pour chaque jeune de moins de 30 ans sortant de formation en contrepartie de l'inscription dans un parcours d'accompagnement contractualisé SPE.

Cette expérimentation reposerait sur :

- Sortir d'une approche de l'accompagnement vers l'emploi perçue comme réservé à quelques-uns, faire varier son intensité et sa durée : coordination territoriale des offres de Pôle emploi (rôle de pivot) pour accompagner les jeunes diplômés (CAP à bac +2 inclus), des missions locales (jeunes sans qualification ou sans diplôme, les jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur ou les jeunes diplômés qui ont du mal à accéder à l'emploi et rencontrant des difficultés sociales, et de l'APEC (bac+3 et supérieur)
- Création d'une aide financière versée comme pour tous les demandeurs d'emploi en contrepartie d'une inscription auprès du SPE. Aide d'un montant équivalent à celui du RSA pour tout jeune décohabitant (495 €, en tenant compte du forfait logement) et de 300 € pour les jeunes vivant dans leur famille.
- Une durée de versement adaptée aux difficultés d'insertion (liées au niveau de diplôme) : de 4 mois (bac +5) à 15 mois (non diplômés).
- Aide versée sous la forme d'une allocation mensuelle ou d'un capital (aide à la création d'entreprise).

Délai : En attente d'un positionnement de l'État.

Mission Locale Jeunes :

La Mission locale intervient sur 65 communes du Cher dont la totalité de l'agglomération Bourges Plus.

Elle accompagne les jeunes dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

En 2020, la Mission Locale a accompagné 2 725 jeunes dont 1 000 nouveaux inscrits.

Pour cela, elle mobilise les outils à sa disposition et met en œuvre les politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'autonomie des jeunes :

-Accès à la formation et à la qualification : [Programme Régional de Formation](#) dont le Combo Parfait (aide à l'entrée en formation, aide au permis,..)

-Accompagnement renforcé : [Pacea](#) et [Garantie Jeunes](#) (dont versements d'allocations ponctuelles ou mensuelles)

-Fonds d'aide aux jeunes (aides financières ponctuelles)

-Travail sur l'accès aux droits, la mobilité (Chéquier régional pour l'emploi,..) et à l'autonomie (partenariat avec la CPAM, le FJT, ..)

Partenaires	<p><u>Territoire zéro chômeur</u> Association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire (dispositif « À vos idées »), État.</p> <p><u>Dispositifs logements précaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - partenaires du PLH (cf fiche action 13) - Partenaires mobilisés pour la réponse à l'AMI Logement d'Abord <p><u>Expérimentation France Urbaine</u> Etat, Région, Département</p> <p><u>Mission locale</u> La Mission Locale s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels et associatifs : Services de l'État : DDTESPP, Education Nationale Conseil Régional, Conseil Départemental CdC Terres du Haut Berry et de la Septaine Communes du territoire de la CDC Fercher CPAM, CAF, Pôle Emploi, Cap Emploi,...</p> <p>Tivoli Initiatives (FJT), Foyer St François, AJBC, ADAA, Banque Alimentaire dont Esope, Les Organismes de formation du territoires, Restau du Cœur, Secours Populaires et Catholiques... Associations jeunesse et sport : Ligue de l'enseignement, Unis Cité, clubs sportifs.</p> <p>L'agglomération Bourges Plus est financeur de la Mission locale, Mme Pallot, conseillère municipale et conseillère communautaire, en assure la présidence.</p>
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir
Calendrier	Territoire zéro chômeurs : Le dispositif était précédemment contractualisé par la Ville de Bourges. Bourges Plus assume le suivi du dispositif à compter de l'automne 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés</p> <p><i>Évolution du nombre de chômeurs et notamment de chômeurs longue durée à l'échelle de l'Iris.</i></p>

Fiche action supplémentaire n°3 : Bourges Plus troisième pôle universitaire de la Région Centre-Val de Loire

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°1	Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité
Action supplémentaire n°3	Bourges Plus troisième pôle universitaire de la Région Centre-Val de Loire
Maître d'ouvrage	Agglomération de Bourges Plus
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>L'agglomération soutient et appuie les dispositifs permettant d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions et permettant à la vie étudiante de se développer grâce à une offre de qualité en matière de logements, de transports, et d'activités culturelles et sportives.</p> <p>Les dispositifs qui renforcent la relation entre les étudiants et le territoire sont encouragés.</p> <p><u>Objectifs précisés dans le projet de territoire :</u></p> <p>L'attractivité étudiante est particulièrement précieuse parce qu'elle rajeunit une population qui tend à vieillir par les échanges migratoires (départ des jeunes et jeunes actifs, arrivée de retraités ou d'actifs en fin de carrière), est nécessaire au confortement du capital technologique et participe beaucoup à l'effervescence culturelle indispensable à l'attractivité territoriale.</p> <p>85% des étudiants de l'INSA Bourges viennent hors de la Région Centre-Val de Loire : meilleur sera le souvenir de leur passage à Bourges, plus ils auront, un jour, l'idée d'y revenir.</p> <p>Bourges Plus mise résolument sur le déploiement du pôle d'enseignement supérieur et de recherche que constituent à ce jour les UFR de sciences et droit éco-gestion de l'Université d'Orléans, l'IUT, l'INSA, l'ENSA, l'ESTACOM, le CFASA Hubert Curien, l'IFSI, les formations aux métiers de l'éducation.</p> <p>Elle continuera à porter ardemment l'ambition de constituer avec Lahitolle et autour de ce site un véritable campus de ville moyenne, jouxtant le centre de formation de la défense, les écoles militaires de</p>

Bourges, et les fonctions de R&D du projet technopolitain (centres de ressources du CETIM-CERTEC et de l'INSERIS, transfert, incubation).

Le site de Turly (IUT, formations sanitaires et sociales, faculté de sciences, CREPS, centre de formation des apprentis) et le centre-ville (ENSA) sont les deux autres pôles de ce campus.

Actions :

Aides à la vie étudiante :

L'agglomération accorde des subventions de soutien à la vie étudiante sur la base des critères suivants :

Les projets des associations étudiantes pouvant obtenir une subvention de la part de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus doivent :

- avoir un but pédagogique en lien direct avec le cursus de formation
- Ou
- concourir à l'animation de la vie étudiante locale et/ou à la promotion du territoire. (Délibération du 26 octobre 2012)

Ces projets doivent permettre l'implication d'un groupe d'étudiants dans l'organisation ou le déroulement (public pressenti). Le projet doit pouvoir présenter une retombée sur le territoire (animation de la vie locale, promotion visible à l'extérieur, partenariats créés...) et/ou favoriser les liens entre les étudiants des différents établissements d'enseignement supérieur.

Campus connecté :

Au sein du programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche », l'action « Territoires d'innovation pédagogique », mise en œuvre par la Banque des Territoires pour le compte de l'État, comporte plusieurs volets consacrés notamment aux dispositifs et solutions numériques d'orientation vers les études supérieures, à la formation des enseignants et la dynamisation de la recherche en faveur de l'éducation ou encore au soutien aux Campus des métiers et des qualifications et Campus d'excellence.

L'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

	<p>L'AAP Campus connecté s'associe à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique des Territoires », porté par le programme « Nouveaux Lieux, nouveaux Liens » de l'Agence Nationale des Cohésion des Territoires (ANCT), pour permettre de créer et/ ou soutenir financièrement des tiers lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.</p> <p>Logement :</p> <p>Le soutien aux étudiants doit également concerner le logement. Ainsi, le Label Logement Etudiant instauré par Bourges Plus permet aux étudiants d'identifier des logements de qualité et adaptés à leurs besoins dans le parc locatif privé. Ce label est amené à évoluer.</p> <p>Bourges Plus s'engage également dans une démarche d'observation du logement étudiant, réunissant les partenaires locaux en termes de logement et d'enseignement supérieur. Cette démarche vise à mieux connaître l'offre et la demande de logement sur le territoire pour adapter les interventions des opérateurs du logement, en termes de réhabilitation, de construction, d'offre de services. Elle pourra également permettre de mieux informer les étudiants.</p>
Partenaires	<p><i>Qui...</i> <i>...s'engage à quoi...</i> <i>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</i> <i>Prochaine étape / action à entreprendre</i> <i>Rôle ?</i></p>
Coût prévisionnel	<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>
Plan de financement	<p><i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</i> <i>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>
Calendrier	<p><i>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</i></p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suggestion : nombre d'étudiants sur le territoire.</p>



Fiche action supplémentaire n°4 : Projets communaux à portée communautaire

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°6	Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques
Action supplémentaire n°4	Projets communaux à portée communautaire
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : communes de l'agglomération Type : communes
Territoires concernés par le projet	Territoires communaux de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Cette fiche est appelée à être enrichie lors de l'ajustement annuel du CRTE sur la base du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et des propositions formulées par les exécutifs communaux désireux d'apporter une visibilité et de solliciter un soutien accru des partenaires dès lors que ces projets communaux participent de la mise en œuvre du projet de territoire.
Description de l'action	Quelques projets communaux à portée communautaire : <ul style="list-style-type: none">➤ À Annoix, la mise en accessibilité de la mairie, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour la salle des fêtes et de l'écopâturage.➤ À Arçay, le développement de l'observatoire astronomique en lien avec la politique de trame noire et un projet de café associatif.➤ À Berry-Bouy :<ul style="list-style-type: none">- Pérennisation de l'installation des commerces sur la commune (boulangerie, coiffeur) avec des baux commerciaux adaptés, aménagement d'une parcelle en un espace de détente.- Projet de groupe de bâtiments communaux pour la géothermie. Accord de l'ADEME pour subventionner l'étude préparatoire. Une étude avec le SIVY sur l'aménagement d'une parcelle pour un espace pédagogique de détente est en cours.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ À Bourges, la réhabilitation et l'amélioration des bâtiments scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - École Auron pour un montant indicatif de 686 538€ HT - Groupe scolaire des Gibjoncs (école Paul Armand, projet compris dans le NPNRU) - École maternelle Maryse Bastié, pour un montant global de 585 000€ HT. - École maternelle de Pressavois, pour un montant global de 850 000€ HT. - Groupe scolaire Jules Ferry, pour un montant global de 750 000€ HT ➤ À La Chapelle-Saint-Ursin, le réaménagement du cœur du bourg. ➤ Au Subdray : Agrandissement d'une structure d'accueil petite enfance, périscolaire et extrascolaire. Le coût prévisionnel est compris entre 250 000 et 300 000€. Création d'un plateau de sport et de loisirs d'environ 25 000€. Création d'un rond-point pour la sécurisation et la fluidification du trafic pour un coût compris entre 150 000 et 200 000€. Création de locaux techniques pour un coût d'environ 400 000€. ➤ À Lissay-Lochy, le projet de réaménagement du centre-bourg et le développement d'une salle des fêtes associative dans un ancien restaurant. ➤ À Marmagne, un projet sur un espace naturel de prairie humide en bord de rivière et le développement de plusieurs projets en matière d'énergies renouvelables, la réhabilitation et extension de la salle des fêtes, aménagement espaces publics : place de la gare. ➤ À Mehun-sur-Yèvre : <ul style="list-style-type: none"> -L'accueil d'entreprises de haute technologie et le projet Petites Villes de Demain. -Projet de rénovation et de mise en valeur d'un bâtiment représentatif du patrimoine industriel local dit de « La Fabrique des arts », intégrant des modes constructifs vertueux, innovants et respectueux de l'environnement. Ce
--	--

	<p>programme permettra d’allier un espace de création ouvert sur la ville et quelques logements à usage mixte d’habitation et d’activité professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ À Morthomiers, la réhabilitation des trottoirs de l’ensemble de la commune et l’aménagement d’un verger communal sur un terrain public. ➤ À Plaimpied-Givaudins : <ul style="list-style-type: none"> - Projet d’une résidence sénior avec des logements domotisés, Aménagement des abords de l’abbatiale et du parc - Aménagement des abords de l’abbatiale et du parc de la mairie. - Aménagement d’un espace multimédia, culturel et de loisirs dont la bibliothèque municipale. - Réhabilitation/ Reconstruction et mise aux normes des bâtiments du stade de football (vestiaires, club House...). ➤ À Saint-Doulchard : projet de rénovation thermique de bâtiments (Foyer Hector Bernard), Aménagement de places publiques et esplanades dans le centre historique phase 2. ➤ À Saint-Germain-du-Puy : <ul style="list-style-type: none"> - Construction d’un nouveau centre de loisirs (Montant : 1 500 000€ HT) - Extension du gymnase Jacques Prévert (Montant : 400 000€ HT) - Projet de valorisation patrimoniale sur l’ancienne colonie pénitentiaire du Val d’Yèvre. ➤ À Saint-Just, la construction d’une nouvelle boulangerie et le développement d’une offre bio et locale dans les cantines scolaires. ➤ À Saint-Michel-de-Volangis, Projet d’étude quant à l’isolation des bâtiments publics et à l’installation de panneaux photovoltaïques. ➤ À Trouy, le projet de réhabilitation du château en centre-bourg pour y installer la mairie et un espace public. ➤ À Vorly, un projet pour le développement de la vie locale culturelle et associative.
Partenaires	À définir

Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés

Fiche action supplémentaire n°5 : Economie circulaire

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action supplémentaire n° 5	Tendre vers une empreinte écologique neutre en passant d'une économie linéaire à une économie circulaire
Maître d'ouvrage	Bourges Plus + mise en œuvre des actions pouvant être partagée avec des acteurs locaux (communes, associations, entreprises etc.).
Communes et territoire concernés par le projet	Territoire de la communauté d'agglomération.
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés », Bourges Plus est engagée depuis 2016 dans un programme local de prévention des déchets qui a été l'origine de la mise en place de plusieurs actions : promotion du compostage domestique et partagé, prêt de broyeurs, prêt de couches lavables, distribution de stop pub, animations territoriales diverses etc.). Une étude est également en cours pour la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets.</p> <p>Afin de compléter son spectre d'action en faveur de la transition écologique et énergétique, Bourges Plus souhaite identifier une stratégie en faveur d'une économie circulaire et se doter d'un cadre opérationnel. Pour cela, la communauté d'agglomération expérimente depuis le mois de mai 2021 le référentiel « économie circulaire » promu par l'ADEME afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se situer par rapport à la notion d'économie circulaire ; - Identifier une stratégie et un programme d'actions pour progresser dans les différentes cibles de l'économie circulaire ; - Se doter d'un outil de suivi pour évaluer régulièrement sa progression. <p>Au-delà des aspects de gestion des déchets et de leur prévention, d'autres leviers d'actions sont à mobiliser : développement d'une politique d'achats éco-responsable, soutien aux actions de sobriété, accompagnement/soutien des projets d'écologie industrielle et territorial, économie de la fonctionnalité, éco-conception, recherche et innovation etc.</p>

Partenaires	<p>Dans un premier temps, le référentiel économie circulaire encourage la collectivité à intégrer les principes de l'économie circulaire dans son champ de compétences. La stratégie de Bourges Plus étant en cours d'élaboration, le ou les rôles que souhaitera prendre la collectivité auprès des acteurs locaux reste à définir.</p> <p>L'ADEME est un partenaire technique et financier de cette expérimentation. Le programme d'actions qui sera identifié pourra bénéficier d'un financement via un Contrat d'Objectifs Territorial.</p>
Coût prévisionnel	<p>227 500€ HT (fonctionnement)</p> <p>Sont essentiellement concernés du temps agents, des frais de communication et des études nécessaires à la progression dans le référentiel « économie circulaire ».</p>
Plan de financement	Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME
Calendrier	<p>Signature de la convention d'initialisation du COT en novembre 2021</p> <p>Phase 1 de préfiguration : 18 mois pour identifier une stratégie « économie circulaire » et un plan d'actions pour progresser dans le référentiel économie circulaire</p> <p>Phase 2 : 30 mois pour mettre en œuvre le plan d'actions et évaluer ses résultats.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action supplémentaire n°6 : Gestion globale des marais et valorisation du réseau de jardins ouvriers et familiaux.

CRTE Bourges Plus

Orientation stratégique n°2	Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique
Action supplémentaire n°5	Gestion globale des marais
Maître d'ouvrage	Bourges Plus, Ville de Bourges (commune) et SIVY (syndicat intercommunal de rivières)
Communes et territoires concernés par le projet	Territoires de Bourges Plus et de la commune de Bourges.
Description de l'action	<p>Les Marais classés de l'Yèvre, du Langis et de la Voiselle constituent un milieu structuré par l'homme au fil des siècles d'où résulte une organisation de l'espace et une architecture hydraulique dédiée au maraîchage, ce patrimoine repose sur les variations naturelles perpétuelles de son environnement.</p> <p>Ce lieu est actuellement confronté à une problématique de comblement, phénomène multifactoriel : évolution climatique, modifications morphologiques des cours d'eau du bassin, dégradation des ouvrages hydrauliques du bassin versant qui structurent l'écoulement des eaux qui cheminent dans les marais...</p> <p>Ces facteurs peuvent être répartis à différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs internes aux Marais <p>Evolution sociale, des besoins, des usages et des pratiques, parfois inappropriées, au sein des marais, introduction volontaire ou non d'espèces invasives et/ou nuisibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs à l'échelle du bassin d'alimentation <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation progressive des ouvrages hydrauliques qui structurent les écoulements en amont et au sein des Marais, - Evolution profonde de l'occupation des sols en amont des marais au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles sur une part de bassin

versant de 900 km² dédié progressivement à l'agriculture intensive : drainage, prélèvements, qualité de la ressource...

- Dégradation morphologique des cours d'eau du bassin versant (rectification, recalibrage, curages, ...)

- Lessivage des sols

- Imperméabilisation des sols (urbanisation, voirie, ...)

- Facteurs climatiques

- Réchauffement général (évaporation, appauvrissement de la biodiversité et multiplication des espèces végétales ou animales nuisibles pour le site.

- Dégradation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif : baisses des débits, intensification des extrêmes hydrauliques (intensité pluviométrique, période de sécheresse, ...)

L'action consiste à la mise en œuvre de travaux qui permettront une meilleure régulation et répartition des écoulements vers et dans les Marais classés.

Par ailleurs, une action publique forte est engagée pour permettre aux usagers des marais (propriétaires de parcelles, promeneurs, riverains) de concourir à un maintien du site des Marais classés comme zone humide préservée et privilégiée du territoire de Bourges Plus.

En ce sens, depuis de nombreuses années, les marais classés font l'objet d'interventions de la commune de Bourges à différents niveaux.

- la gestion des ouvrages de régulation hydraulique
- l'entretien des emprises communales dont notamment les digues,
- Un soutien financier et matériel aux associations de maraîchers,
- la tenue régulière de réunions de travail thématiques entre les différents acteurs institutionnels et associatifs,
- la mise en œuvre de diverses études techniques et sociologiques,
- le financement et l'exécution du plan du curage des coulants 2014 -2020 par voie de DIG (opération sur domaine privé) à

raison de 60 000 € par an...

Les études menées sur la gestion des eaux pluviales en amont du site des marais classés au titre du schéma directeur des eaux pluviales piloté par Bourges Plus, doit également apporter des éléments techniques importants. Les premiers travaux sont prévus dans le quartier des Gibjoncs puis dans la ZAC Charité-Sancerrois. Ils contribueront à protéger les marais.

Le déplacement du Langis contribuera à réduire les apports érosifs participant à l'envasement des marais.

De son côté, la commune de Bourges (partenariat avec Bourges Plus à définir) prévoit d'organiser des ateliers thématiques échelonnés sur 2022 sur les différents enjeux :

- usages de l'eau, hydraulique, inondations
- entretien des parcelles et des coulants incluant les allées appartenant à la Ville
- biodiversité, espèces invasives
- circulation, mobilités
- place du maraîchage professionnel
- sécurité, police de l'eau
- tourisme, valorisation patrimoniale (cf stratégie tourisme)
- règles d'urbanisme
- gouvernance, intérêts généraux et particuliers, DIG
- pollutions, gestion des eaux pluviales

Ce travail rassemblant tous les acteurs du territoire, institutionnels, collectivités, associations et particuliers, doit aboutir à un plan d'action concerté.

Les études menées sur la gestion des eaux pluviales en amont du site des marais classés au titre du schéma directeur des eaux pluviales piloté par Bourges Plus, doit également apporter des éléments techniques importants.

Partenaires	<p>Conseil départemental du Cher, région ; État (protection du site classé en 2003), projet de classement en ENS (Espace Naturel Sensible).</p> <p>Le déplacement du Langis est permis par un cofinancement de l'État et de Bourges Plus.</p> <p>SIVY</p> <p>Assises des Marais : DDT, UDAP, OFB, ARB, SIVY, PETR,AD2T (Office de tourisme porté par Bourges Plus), association de maraîchers, moulins, pêche, randonnée, conseil de quartiers, Territoire 0 chômeurs, police, population...</p>
Coût prévisionnel et plan de financement	<p><u>Interventions 2016-2021 du SIVY, à l'échelle du bassin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 178 000€ : études sur les ouvrages hydrauliques <p><u>Projets SIVY 2023-2028 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité des actions de restauration morphologiques zones humides et cours d'eau • Travaux sur les ouvrages hydrauliques ayant fait l'objet des études 2018-2020 : 192 000€ TTC (Moulin de la Voiselle, Ville de Bourges) 245 000€ TTC (Barrage D, privé) 166 000€ TTC (Barrage des 3 Bondons, privé) • Projet test de colmatage de fuites de l'Yèvre à St-Germain-du-Puy (Fenestrelay), dans l'objectif d'améliorer le maintien du débit d'étiage dans l'Yèvre : Coût estimé : 28 500€ TTC (avec l'aide des fonds CRST de l'Agglomération) <p><u>Assises des Marais – Ville de Bourges</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 000 € fléchés sur Action Cœur de Ville
Calendrier	<p>2023- 2028 (SIVY) 2022 – 2023 (Assises des Marais - Ville de Bourges)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'emplois créés GES économisés KWh économisés Ha artificialisés</p> <p><i>SIVY : Indicateurs écologiques</i></p>



	<i>Assises des Marais : participation des acteurs aux ateliers, efficacité du plan d'action, lisibilité de la gouvernance</i>

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)LC(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	NPNRU (fiche 1.1.2)	BMS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 1: Lahitolle	x	x					Dépollution / aménagement de la tranche 3 du secteur Lahitolle	Bourges Plus	5 700 000	2023	x	x				
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 1: Lahitolle							Construction d'un gymnase de l'INSA	Bourges Plus	4 000 000	2023						
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 2: Réhabilitation de l'ENSA		x					Valorisation d'un monument historique en cœur de ville, Ouverture de la cour sur la place Cujas, nouvelle centralité;	Bourges Plus	3 255 000							
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.								Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.							Accompagner à la création et au déploiement d'un Groupement d'entreprise (GIE) pour la mécanique de précision da	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.							Organiser plusieurs événements à dimension régionale et nationale (Université de la Défense, La Fabrique Défense, At	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.							Renforcer le partenariat avec la Direction générale de l'Armement et son établissement de Bourges "techniques terres	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.							Développer la culture et les outils de cybersécurité sur le territoire au travers de nouveaux outils de formation, d'empl	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 3: Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire.							Accompagner à la mise en place d'une filière pyrotechnie, avec un volet formation et la perspective de relocalisations	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain	x						Requalification de la zone d'activités économiques des Danjons	Bourges Plus	3 600 000	2022	x					
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain	x						Requalification de la zone d'activités économiques Charité-Sancerrois	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain							Poursuite de l'aménagement du secteur du Moutet en densifiant l'usage du foncier (ZAC du Moutet: Fin de l'opération	Bourges Plus	1 000 000			x				
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain	x						Aménagement du site Felix Chédin	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain							Développement et valorisation de zones d'activités artisanales (Trouy/Bois-Givray et Berry-Bouy)	Bourges Plus								
4. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	ATTRACTIVITÉ	Fiche 4: Le foncier économique de demain							Reconversion de la friche Axérial	Bourges Plus								
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 5: Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus: Cœur de France à vélo (V46) et la V48 (étang du Puits / cathédrale de B							Véloroute Bourges Étang du Puits / Cathédrale de Bourges	Conseil départemental du	7 835 000							
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 5: Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus: Cœur de France à vélo (V46) et la V48 (étang du Puits / cathédrale de B							Cœur de France à Vélo de Thénieux à Plaimpied-Givaudins		6 371 158							
	ATTRACTIVITÉ	Fiche 5: Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus: Cœur de France à vélo (V46) et la V48 (étang du Puits / cathédrale de Bourges)							Restauration des ouvrages hydrauliques et consolidation des berges en vue de l'aménagement de la véloroute Canal d	Syndicat du Canal du Berry	99 338							
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	ATTRACTIVITÉ	Fiche 6: Développer les énergies renouvelables comme facteur d'attractivité et de résilience économique																
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					23	Promouvoir le remplacement des chaudières au fioul ou au propane par des chaudières à condensation gaz ou biomat	GrDF	À définir	2021-2024	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x		x				Conduire les études de conception d'un pôle d'échanges multimodal à la gare SNCF, et de trois nœuds d'échanges con	Agglobus	468 000	2019-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre le dispositif d'OPAH	Bourges Plus	278 529	2018-2023	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre le dispositif d'OPAH	Bourges Plus	233 255	2018-2023	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre le dispositif d'OPAH-RU	Bourges Plus	222 567	2018-2023	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les actions de prévention des déchets (fonctionnement)	Bourges Plus	200 000	2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les actions de prévention des déchets (investissement)	Bourges Plus	35 000		x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Initier un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)	PETR Centre Cher	175 100	2020-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en place et animer un espace test agricole	EPLFPA de Bourges-Le Sul	174 000	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Expérimenter un service de location de vélo	Agglobus	115 000	2019-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Animer le dispositif ENERGIE'NOV	Bourges Plus	94 000	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Construire la politique d'adaptation au changement climatique de Bourges Plus	Bourges Plus	70 000	2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Expérimenter de nouveaux modes d'association	Région Centre-Val-de-Loire	55 000	2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer un projet de logistique urbaine	Bourges Plus	50 000	2021-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Animer le dispositif ENERGIE'NOV	Bourges Plus	40 000	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Améliorer la valorisation des déchets organiques	Bourges Plus	32 800	2020-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Stimuler le développement du photovoltaïque	Bourges Plus et / ou les co	26 000	2021-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Surveiller l'évolution de la qualité de l'air	Lig'Air	25 000	2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Isoler les bâtiments publics	Les communes, Bourges Pl	20 000	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Animer le projet "Objectif Climat 2030"	Nature 18	15 000	2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Organiser un cycle de formation à destination des particuliers sur la performance énergétique	Bourges Plus	1 000	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Favoriser l'équipement en véhicules électriques par la mise en place de bornes de recharges.	SDE 18	450	2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					4	Restructurer et réhabiliter les zones d'activités	Bourges Plus		2020-2030	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x			x	19		Mettre en œuvre le plan vélo intercommunal	Bourges Plus		2016-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x				23		Animer la politique d'amélioration de l'habitat privé	Bourges Plus		2023-2025		x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Organiser des soirées débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s'inscrivant da	Bourges Plus, les communes, les associations,		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Lutter contre la pollution lumineuse, nocturne et visuelle									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Définir et suivre l'application des règles d'extinction nocturne du Règlement Local de Publicité	Bourges Plus		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Optimiser l'éclairage public	Les communes		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Organiser des défis éco-citoyens	Région Centre-Val-de-Loire		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie	ALEC 18		2020-2025	x	x	x	x		

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	NPNRU (fiche 1.1.2)	BMS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Expérimenter la pose de gites de substitution pour les chauve-souris lors des travaux de rénovation.	Museum d'Histoire Naturelle de Bourges		2019-2021	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Inciter à être plus ambitieux que la réglementation en cours pour les constructions neuves									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer la dimension climat-air-énergie dans le PLUI pour favoriser la mise en place de systèmes d'isolation thermique	Bourges Plus		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Promouvoir le concours "Ma maison eco"	Région Centre-Val-de-Loire / ADEME		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des dispositions propices au développement des énergies ren	Bourges Plus		2019-2029	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Utiliser des matériaux de proximité et biosourcés pour les constructions et les rénovations									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Organiser une réunion technique pour identifier les leviers de développement de l'usage des matériaux biosourcés.	Bourges Plus		2019-2020						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre et suivre les actions retenues (identifiées en 2.4.1.)			2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les débouchés et structurer la filière chanvre.	Chambre d'Agriculture du Cher		2021						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner les particuliers et les entreprises pour stimuler le développement des énergies renouvelables.									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Conseiller les particuliers sur leurs projets d'installation de systèmes de production d'EnR	ALEC 18, CAUE 18		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Inciter les entreprises à consommer moins d'énergie									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner les exploitants agricoles dans la maîtrise de leur consommation d'énergie	Chambre d'Agriculture du Cher		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Initier une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale sur les parcs d'activités.	CCI-CMA		2019-2020						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les énergies renouvelables dans les zones d'activités et les friches.									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des dispositions propices au développement des énergies ren	Bourges Plus		2019-2029	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Identifier les sites industriels pollués pouvant accueillir des centrales photovoltaïques au sol	Bourges Plus		2020-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Informers les entreprises de la politique énergétique de Bourges Plus et des accompagnements existants.	Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les énergies renouvelables									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer des centrales photovoltaïques au sol	Porteurs de projets privés		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer la production de biogaz	Chambre d'Agriculture du Cher		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Anticiper l'arrivée à saturation du réseau de gaz	GRDF		2020-2023	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Favoriser la prise en compte de la géothermie dans les projets	Bourges Plus		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Être attentif à l'émergence de la filière hydrogène	SDE 18		2019						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Faire la promotion du Contrat d'Objectif Territorial Énergie Renouvelable	Chambre d'Agriculture, PETR Cetre Cher		2019-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des dispositions propices au développement des énergies ren	Bourges Plus		2019-2029	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x				x		Développer l'usage du vélo									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre le plan de déplacements urbains de l'agglomération et engager son évaluation	Agglobus, Bourges Plus		2020-2023	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre des plans vélo communaux	Les communes		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Élaborer des outils de communication pour la promotion du vélo	À définir		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer les services "voitures de demain" et articuler les alternatives à la voiture individuelle.									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Adapter le territoire aux déplacements alternatifs									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Expérimenter de nouvelles motorisations et poursuivre la conversion vers le GNV	Agglobus		2022-2027	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer les enjeux de mobilité dans le PLUI.	Bourges Plus		2019-2029	x	x	x	x	x	x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Rénover et développer la mobilité ferroviaire et le frêt									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Améliorer la qualité de la desserte ferroviaire	Région Centre-Val-de-Loire		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner la transition agro-écologique du territoire									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner le changement de modèle agricole	Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Réaliser une veille foncière et diffuser l'information sur le foncier disponible pour l'installation des maraichers et la co	Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets candidats à la conversion et/ ou à l'installation en production biolo	GABB18		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Installer un incubateur de projets			2019-2022	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Réaliser des diagnostics de biodiversité dans des exploitations agricoles	Nature 18		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner les exploitants agricoles pour restaurer et/ ou implanter des haies ou développer des système agrofores	Nature 18		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Structurer les filières alimentaires et de biomatériaux									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Être un territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre des PAT portés par la Chambre d'Agriculture et le PETR Ce	Bourges Plus		2021-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer la plate-forme agri-local	Conseil départemental du Cher		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ ou biologiques dans les repas des	Les communes		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en place un atelier de vente directe	EPLEFPA de Bourges-Le Subdray		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Accompagner l'évolution des filières agricoles.	La Ville de Bourges- Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Animer le défi Famille à Alimentation Positive	BioBerry		2019-2025	x	x	x	x		
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs	BioBerry, chambre d'Agriculture du cher		2019-2025	x	x	x	x		

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	NPNRU (fiche 1.1.2)	BMS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles	Chambre d'Agriculture du Cher									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer la production de biogaz en veillant à la compatibilité des systèmes de cultures avec les contraintes de d	Chambre d'Agriculture du Cher									
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation autour des projets de méthanisation	Chambre d'Agriculture du Cher		2020-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Développer la production de biogaz	Chambre d'Agriculture du Cher		2019-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Protéger et favoriser les milieux naturels du territoire en engageant des projets communaux et intercommunaux exemplaires										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Intégrer des clauses en faveur de la biodiversité	Les communes, Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Travailler en équipe transversale pour intégrer les enjeux climat-air-énergie.										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre à jour les bilans des émissions de gaz à effet de serre	Direction mutualisée environnement et dével		2021							
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en place un programme de management et de labellisation Citergie®	Bourges Plus		2021-2023	x	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Rénover énergétiquement de façon exemplaire le bâti public										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Équiper les bâtiments publics avec des dispositifs de production d'énergies renouvelables										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Identifier les toitures publiques adaptées pour l'accueil de panneaux solaires	Bourges Plus		2021-2023	x	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Installer des panneaux solaires sur les toitures identifiées	Bourges Plus		2021-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Approfondir systématiquement la faisabilité technique et financière de la géothermie pour les bâtiments publics neufs	En fonction du maître d'ouvrage		2019-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Faire la promotion du CoTEr	PETR Centre-Cher et Chambre d'Agriculture		2019-2022	x						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x	x					Construire une unité de méthanisation des boues d'épuration urbaine	Bourges Plus		2019-2021							
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Faire évoluer les pratiques de mobilité des agents de Bourges Plus et de la Ville de Bourges										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en place un plan de déplacement d'administration	Direction mutualisée ressources humaines Bo		2020-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Mettre en place le forfait mobilités durables.	Direction mutualisée Ressources humaines Bo		2020-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Être exemplaire sur la performance de l'éclairage public.										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Optimiser l'éclairage public	Les communes		2019-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Moderniser le parc d'éclairage public des zones d'activités	Bourges Plus		2020-2025	x	x	x	x			
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Revitaliser les centres-bourgs et limiter le développement des périphéries commerciales										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					4	Maîtriser le développement des zones commerciales de périphérie	Bourges Plus		2020-2030	x	x	x	x	x	x	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					4;	Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs	Bourges Plus / Les communes		2018-2024	x	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					23	Rénover énergétiquement le bâti										
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					23	Intégrer la dimension climat-air-énergie dans le PLUI pour favoriser la mise en place de systèmes d'isolation thermique	Bourges Plus		2019-2029	x	x	x	x	x	x	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 8: Cycle de l'eau et changement climatique							Déplacement de la STEP St-Germain	Bourges Plus	5 000 000								
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 8: Cycle de l'eau et changement climatique							Déplacement de la STEP St-Germain (étude de réseau d'eau pluviale)	Bourges Plus	500 000								
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Sécurisation du champ captant d'Herry	Bourges Plus		2028							x
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Mesures de protection dans l'AAC de Saint-Ursin (cf fiche n°8 pour montat étude générale)	Bourges Plus		2021-2022	x						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Réhabilitation du champ captant de Saint-Ursin	Bourges Plus	165 000	2021-2023	x	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Recherche de substitution de la ressource captée à Saint-Ursin	Bourges Plus	3 500 000	2021-2031	x	x	x	x	x	x	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Mesures de protection dans l'AAC du Porche	Bourges Plus	400 000	2023	x	x					
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Mise en place des périmètres de protection de captage (PPC) et contrôle de l'urbanisation et des activités anthropiques	Bourges Plus	500 000	2021-...	x						
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Limiter les fuites	Bourges Plus		court et moy	x	x	x				
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 9: Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage							Diversifier les ressources pour pallier l'indisponibilité de l'une d'elles.	Bourges Plus	4 000 000	court terme	x	x	x	x	x	x	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 10: Définition d'une politique de développement des trames vertes, bleue et noire du territoire de l'agglomération																	
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche supplémentaire 5: économie circulaire							Identifier une stratégie et un programme d'actions pour progresser dans les différentes cibles de l'économie circulaire	Bourges Plus									
8. Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche supplémentaire 6: Gestion globale des Marais	x					8		Bourges Plus, Ville de Bourges									
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération	COHÉSION SOCIALE	Fiche 11.1: Le contrat de ville 2015/2022							Renforcer la présence d'emplois sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs	Bourges Plus	668 000								
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération	COHÉSION SOCIALE	Fiche 11.1: Le contrat de ville 2015/2022							Intensifier l'accompagnement éducatif	Bourges Plus									
	COHÉSION SOCIALE	Fiche 11.2: La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancellerie / Les Gibjoncs (montant global de 108 M€)							Ensemble du programme (voir convention ANRU)				x	x	x				
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération	COHÉSION SOCIALE	Fiche 12: Institut communautaire d'éducation permanente (IMEP)							Offre alternative de formations	Bourges Plus	683 000								
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération	COHÉSION SOCIALE	Fiche 13: PLH 2022-2028: élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'agglomération.	x	x	x				Proposition d'une feuille de route pour 6 ans en matière d'habitat	Bourges Plus	90 000								
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération	COHÉSION SOCIALE	Fiche 14: Amélioration de l'Accessibilité du territoire de Bourges Plus								Bourges Plus									
4. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	COHÉSION SOCIALE	Fiche 15: Requalification d'un bâtiment emblématique de Bourges pour développer un projet hybride rassemblant une partie de	x						Reconversion emblématique du site de l'ancienne Maison de la Culture (Action Cœur de Ville)	Bourges Plus	23 000 000		x	x	x	x	x	x	
4. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	COHÉSION SOCIALE	Fiche 16: Bourges Plus capitale européenne de la culture 2028							Ville de Bourges, Agglomération Bourges Plus, département du Cher	Ville de Bourges									
4. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	COHÉSION SOCIALE	Fiche 17: Centre de Conservation et d'Études (C.C.E.)							Étudier la faisabilité	Bourges Plus			x						
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et études préparatoires	Bourges Plus et AggloBus	1 500 000	2026	x	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x	x		x			Aménagement axe Commerce-Moyenne-Rimbault	Ville de Bourges	2 918 180	2026	x	x	x	x	x	x	

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	NPNRU (fiche 11.2)	BMS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x	x		x	x		Aménagement boulevards Juranville, Auron, Lamarck et rampe Marceau	Co-maîtrise d'ouvrage	8 559 500	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x	x		x			Aménagement carrefours et abords Lahitolle	Co-maîtrise d'ouvrage	1 462 800	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x	x		x			Aménagement avenues aux abords de la gare	Co-maîtrise d'ouvrage	2 226 000	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Aménagement rues quartiers nord	Ville de Bourges	2 915 000	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Aménagement rues quartiers Val d'Auron	Ville de Bourges	174 900	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x	x		Aménagement route de la Charité et Chaussée de Chappe	Co-maîtrise d'ouvrage	17 177 300	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Aménagement route d'Issoudun	Co-maîtrise d'ouvrage	2 650 000	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Système de priorisation des feux et mises aux normes		1 000 000	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 18: Le réseau de bus à haut niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	x			x			Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare (1ère phase)		5 642 000	2026	x	x	x	x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x	x			x		Mise en place d'une prime à l'achat de vélo	Bourges Plus	300 000	2026	x	x	x	x	x	x
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagements cyclables Joffre	Bourges Plus	115 594	2022	x					
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x	x			x		Aménagements cyclables Clémenceau	Bourges Plus	83 333	2022	x					
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x	x			x		Aménagements cyclables Lamarck	Bourges Plus	33 333	2022	x					
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement liaison Marmagne / Berry-Bouy croisant le canal de Berry	Bourges Plus	295 600	2022	x					
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement liaison La Chapelle Saint-Ursin / Canal de Berry	Bourges Plus	674 831	2023	x	x				
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement liaison Plaimpied / Saint-Just croisant le canal de Berry	Bourges Plus	347 787	2023		x				
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement liaison Henri Debord à Saint-Doulchard / rocade verte	Bourges Plus	452 961	2023		x				
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Vignes de Chappe/Jaurès -Bourges/Saint-Germain	Bourges Plus	162 570	2023		x				
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Saint-Germain-avenue de la gare	Bourges Plus	21 755	2023		x				
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement carrefour de la Fourchette (de l'avenue de Latre au rond-point Voltaire)	Bourges Plus	1 551 275	2023				x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement du pont supérieur	Bourges Plus	940 450	2025				x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 19: le plan vélo intercommunal	x				x		Aménagement liaison Bourges / secteur de l'échangeur	Bourges Plus	737 718	2025				x	x	
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x					20	Accompagner les entreprises et les administrations dans l'élaboration de plans de mobilité.	Agglobus	70 000	2020-2025	x	x	x	x		
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage	Agglobus, Bourges Plus		2021	x	x	x	x		
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 20: Nouvelles solutions de mobilité sur le territoire de Bourges Plus.	x						Expérimentation de solutions de mobilité innovantes									

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	NPNRU (fiche 1.1.2)	BMS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27	
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Réalisation d'une opération de démolition- reconstruction des logements sociaux rue Peterborough	Val de Berry	5 900 000	2020-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Réalisation d'une opération de démolition-reconstruction des logements sociaux rue Mirebeau-Calvin (18 logements)	France Loire,	3 353 000	2020-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Résidence Sénior Services - maison médicale Baudens	SCCV	25 917 000	2020-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Accompagnement de l'Office de Commerce et d'Artisanat de Bourges			2021-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x			x		Liaisons douces Séraucourt - Centre ancien	Ville de Bourges	2 000 000	2020-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Signalétique "Cœur de Ville" dédiée	Ville de Bourges	500 000	2020-2023	x	x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Nuits Lumière	Ville de Bourges	882 492	2019							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Végétalisation du centre-ville	Ville de Bourges	2 000 000	2019-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Parcours des Nuits Lumière	Ville de Bourges	500 000	2020-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Renouvellement de l'éclairage patrimonial (Hôtel Lallement et des Echevins)	Ville de Bourges	120 000	2020							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Patrimoine historique - Musées	Ville de Bourges									
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Etude de requalification des espaces publics structurants du centre-ville (rues et places)	Ville de Bourges				x	x	x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Place Cujas	Ville de Bourges	7 000 000	2020-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Boulevard Lamarck	Ville de Bourges	5 800 000	2020-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)							Rue Coursarlon	Ville de Bourges		2020-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Reconversion de l'ancien Couvent des Augustins - Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt	Ville de Bourges	150 000	2019-2021	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Déploiement d'un réseau de colonnes enterrées pour les ordures ménagères	Bourges Plus	500 000	2020-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Réhabilitation de l'école maternelle Auron	Ville de Bourges	900 000	2024				x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Mise en place d'une Maison de Santé Pluriprofessionnel (montant incrémenté dans la fiche Santé)	Ville de Bourges		2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Campus numérique du Cher - start-up du numérique	SCI	5 292 000	2021-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Réhabilitation de l'école Nationale Supérieure d'Art pour le développement de l'offre de formation (Voir fiche-action	Bourges Plus	2 600 000	2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Travaux de réaménagement et d'extension de la médiathèque	Ville de Bourges	1 700 000	2024				x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Mise en œuvre du Plan vélo en centre-ville	Bourges Plus	700 000	2019-2024	x	x	x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Etudes préalables à la réalisation de pôle d'échange multimodaux	Agglobus	562 788	2020-2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Etudes de programmation pour l'insertion du Bus à Haut Niveau de Service et du Réseau de transport en cœur de ville	Agglobus	500 000	2020-2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Développement des services vélo	Agglobus	320 000	2019-2023	x	x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Maison de l'habitat et du cœur de ville	Bourges Plus	190 000	2019-2020							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Plan guide des équipements publics et des espaces publics du quartier Séraucourt	Ville de Bourges	78 654	2020-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Mise en œuvre du plan de sauvegarde et de mise en valeur	État, Bourges Plus		2020-2026	x	x	x	x	x		
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Acquisition de biens vacants en péril (2, rue de la Grosse Armée)	VDB		2021-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Etude pour la préfiguration d'une concession d'aménagement	BDT		2020-2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Recrutement d'un manager de commerce	Bourges Plus		2021-2022	x						
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Exposition Avaricum	Bourges Plus		2019							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Ilot Victor Hugo	Ville de Bourges		2018-2019							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Dépollution de la tranche 3 de la Zac Lahitalle	Bourges Plus		2020-2021							
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x					Evolution du projet de reconversion de l'ancien bâtiment de la maison de la culture (voir fiche-action n°15)	Bourges Plus									
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 21: Programme Action Cœur de Ville de Bourges (Montant total de 85 M€)		x				Fic	Campus d'enseignement supérieur par apprentissage	CCI		2024				x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 22: Reconquête des friches et projets culturels: Axereal							Création d'un pôle d'activités économiques à dominante artistique										
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 7: le Plan Climat- Air- Énergie Territorial: une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	x						Réhabilitation de logements sociaux	France Loire, Val de Berry	180 000 000	2018-2028	x	x	x	x	x	x	x
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	COHESION SOCIALE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						Réhabilitation thermique des logements sociaux (hors NPNRU) - voir PCAET-	France Loire, Val de Berry	180 000 000	2018-2028	x	x	x	x	x	x	x
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						Organiser un cycle de formation à destination des particuliers sur la performance énergétique	Bourges Plus	1 000	2019-2025	x	x	x	x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						Sensibiliser et accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation	ALEC 18		2019-2025	x	x	x	x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						Organiser des balades thermographiques	ALEC 18		2019-2025	x	x	x	x			
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x	x					OPAH RU hors opération façades	Bourges Plus		2019-2023	x	x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements							Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé: sur une période de 5 ans, l'OPAH a pour objectif la réhabilitation d	Bourges Plus									
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter mieux. Sur une période de 5 ans, l'OPAH	Bourges Plus		2023		x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat: sur une période de 5 ans, l'OPAH doit permettre d'adapt	Bourges Plus		2023		x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					Le volet social constitue une action transversale mais essentielle de l'OPAH avec comme objectif l'accompagnement d	Bourges Plus		2023		x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					Volet économique et développement territorial: L'OPAH, via le financement de travaux pouvant être réalisés par des	Bourges Plus		2023		x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					Volet environnemental: Les enjeux de réhabilitation thermique de l'OPAH concourent directement à la réduction des	Bourges Plus		2023		x					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					Volet copropriétés en difficulté ou fragiles: Un travail de repérage et d'identification des copropriétés fragiles ou en d	Bourges Plus		2023		x					

Tableau de synthèse du CRTE - Identification des actions matures. Ce tableau présente les principaux projets identifiés dans le cadre du CRTE. Il sera amendé régulièrement.

Orientation / projet de territoire+LC(9)L(52)CLC:LC(19)	Pilier	Fiche principale / projet de territoire	PCAET (fiche 7)	ACV (fiche 21)	PNRUL (fiche 1.1.2)	BNS (fiche 18)	PVI (fiche 19)	Autres fiches	Actions détaillées	Maître d'Ouvrage	Montant global indicatif (HT)	Échéance	22	23	24	25	26	27
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements		x					PTRE: Mise en place et organisation d'une plate-forme territoriale de la rénovation énergétique	Bourges Plus		2023		x				
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	COHESION SOCIALE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						PTRE Energie'nov	Bourges Plus								
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	ATTRACTIVITE	Fiche 23: La rénovation des logements	x						OPAH	Bourges Plus								
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements	x	x					OPAH-RU	Bourges Plus								
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Fiche 23: La rénovation des logements (budget global: 800 000€/an)	x	x	x				Volet immobilier et foncier: B+ souhaite que l'OPAH soit un moyen opérationnel pour répondre aux problématiques d	Bourges Plus								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Annoix: Mise en accessibilité de la mairie, installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour la salle de fêtes et de l'éco	Commune d'Annoix								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Bourges: Réhabilitation et amélioration des bâtiments scolaires Ville de Bourges: école Auron	Commune de Bourges	686 538	2024	x	x	x			
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Bourges: Réhabilitation et amélioration des bâtiments scolaires Ville de Bourges: Groupe scolaire des Gibjoncs (école	Commune de Bourges		2022-2025	x	x	x	x		
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Bourges: Réhabilitation et amélioration des bâtiments scolaires Ville de Bourges: école maternelle Maryse Bastié	Commune de Bourges	585 000	2022	x					
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Bourges: Réhabilitation et amélioration des bâtiments scolaires Ville de Bourges: école maternelle Pressavois	Commune de Bourges	850 000	2021-2023	x	x				
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Bourges: Réhabilitation et amélioration des bâtiments scolaires Ville de Bourges: groupe scolaire J. Ferry	Commune de Bourges	750 000	2022-2023	x	x				
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Açay: développement de l'observatoire astronomique en lien avec la politique de trame noire et un projet de café ass	Commune d'Açay								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Berry-Bouy: Pérennisation de l'installation des commerces sur la commune (boulangerie, coiffeur) avec des baux com	Commune de Berry-Bouy								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Berry-Bouy: Projet concernant un groupe de bâtiments communaux pour de la géothermie.	Commune de Berry-Bouy								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							La Chapelle-Saint-Ursin: Réaménagement du Cœur de bourg	Commune de La Chapelle-S	4 600 000	2021-2023	x	x				
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Le Subdray: mise en place d'une solution géothermique pour la salle polyvalente " La Grange"	Commune du Subdray	763 230							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Le Subdray: Agrandissement d'une structure d'accueil petite enfance, périscolaire et extrascolaire (coût estimé entre 2	Commune du Subdray	275 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Le Subdray: Création d'un plateau de sport et de loisir:	Commune du Subdray	25 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Le Subdray: création d'un rond-point pour la sécurisation et la fluidification du trafic (coût compris entre 150 000€ et	Commune du subdray	200 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Le Subdray: Création de locaux techniques	Commune du subdray	400 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Lissay-Lochy: Projet de réaménagement du centre-bourg et développement d'une salle des fêtes associative dans un a	Commune de Lissay-Lochy								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Marmagne: Réhabilitation et modernisation de la Salle des Fêtes	Commune de Marmagne	339 732							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire	x						Marmagne: Projet sur un espace naturel de prairie humide en bord de rivière et développement de plusieurs projets e	Commune de Marmagne								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Mehun-sur-Yèvre: Réhabilitation du centre socio-culturel	Commune de Mehun-sur-Y	271 200		x					
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire	x						Mehun-sur-Yèvre: Projet de réhabilitation de La Fabrique des Arts	Commune de Mehun-sur-Y	3 227 828							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire		x					Mehun-sur-Yèvre: projet "Petite Ville de Demain" (voir fiche 21).	Commune de Mehun-sur-Yèvre								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Morthommiers: Réhabilitation des trottoirs de l'ensemble de la commune et aménagement d'un verger communal su	Commune de Morthommiers								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Plaimpied-Givaudins: Projet de résidence sénior avec des logements domotisés	Commune de Plaimpied-Givaudins								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Doulchard: projet de rénovation thermique des bâtiments	Commune de Saint-Doulchard								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Germain-du-Puy: projet de valorisation patrimoniale sur l'ancienne colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre	Commune de Saint-Germain-su-Puy								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Germain-du-Puy: construction d'un nouveau centre de loisirs	Commune de Saint-Germai	1 500 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Germain-du-Puy: extension du gymnase Jacques Prévert	Commune de Saint-Germai	400 000							
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Just: Construction d'une nouvelle boulangerie	Commune de Saint-Just	630 000	2021-2022	x					
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Saint-Michel-de-Volangis: Projet d'étude quant à l'isolation des bâtiments publics et à l'installation de panneaux phot	Commune de Saint-Michel-de-Volangis								
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Trouy: Projet de réhabilitation du château Roze en centre-bourg et des espaces publics alentours (325 000€ HT)	Commune de Trouy	1 600 000		x	x	x			
7. Mieux vivre dans les villages aussi	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire n°4 : Quelques projets communaux à portée communautaire							Vorly: Projet pour le développement de la vie locale culturelle et associative.	Commune de Vorly								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche 24: Bourges Vie Nouvelle: développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations.							Bourges Vie Nouvelle	Ville de Bourges, Bourges f	70 000							
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche 25: Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie.							Conseil régional Centre Val de Loire (matériel télétravail)		198 809							
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche 26: Mutuelle complémentaire santé territoriale							Mutuelle complémentaire santé territoriale									
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé	x						Actions santé-environnement du PCAET	Bourges Plus								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé							Plan Alimentaire Territorial (PAT) du PETR	PETR								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé							Action départementale pour le renforcement des structures pour l'accueil des personnes âgées et de la petite enfance	Conseil départemental du Cher								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé							Dans le contexte du Ségur de la Santé, implication accrue des collectivités territoriales dans les investissements de san	À définir								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé	x						Contrat Locaux de Santé (CLS) du PETR et de la Ville de Bourges	PETR	38 000							
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 1: Politique territoriale de Santé							Le logement des internes et des étudiants paramédicaux	Bourges Plus								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 2: Emploi							Expérimentation France Urbaine	Bourges Plus								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	COHÉSION SOCIALE	Fiche supplémentaire 2: Emploi							Territoire zéro chômeurs	Bourges Plus								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	ATTRACTIVITÉ	Fiche supplémentaire 3: Étudiants et Vie étudiante							Aides à la vie étudiante: soutien de l'agglomération à des projets de vie étudiante	Bourges Plus								
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	ATTRACTIVITÉ	Fiche supplémentaire 3: Étudiants et Vie étudiante		x					Campus d'enseignement supérieur par apprentissage	CCI		2024			x			
8. Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique	ATTRACTIVITÉ	Fiche supplémentaire 3: Étudiants et Vie étudiante							Action Campus connecté									

PREFECTURE DU CHER

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE [N]**

ENTRE

Le Préfet du département du Cher

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière [année] liste les actions à engager pour l'année [N].

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de Bourges Plus, signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire [N] sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer des engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année [N], au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

Les informations indiquées dans ce tableau n'engagent que les cosignataires du document. Les engagements financiers de tiers dont il est fait état n'ont de valeur qu'indicative.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en [année]

Ces actions, qui seront à engager en [année], sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en [année] est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Les données présentées dans ce document ne préjugent

Au titre de l'année budgétaire [année], sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	1. Lahitolle	Bourges Plus				
	2. ENSA	Bourges Plus				
	3. Innovation pour les industries stratégiques du territoire	Bourges Plus				
	4. Le foncier économique de demain	Bourges Plus				
	5. Les véloroutes sur le territoire de Bourges Plus	Syndicat mixte du Canal de Berry et CD du Cher ; Véloroute Loing-Loire-Berry				
	6. Développer les énergies renouvelables	Bourges Plus, communes, acteurs privés et citoyens				

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
2. Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique	7. Le Plan climat Air-Énergie Territorial : une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique	Bourges Plus, communes, Région Centre-Val-de-Loire, PETR Centre-Cher, entreprises, associations, chambres consulaires, citoyens			COT (Ademe)	CRST Programme européen LIFE
	8. Cycle de l'eau et changement climatique	Bourges Plus				
	9. Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage (AAC)	Bourges Plus				
	10. Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire du territoire de l'agglomération	Bourges Plus et les communes de l'agglomération				
3. Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet	11-1. Le contrat de ville 2015-2022					
	11-2. La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancellerie / Gibjoncs	Bourges Plus, Ville de Bourges				

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
12. Institut communautaire d'éducation permanente (IMEP)	Bourges Plus				
13. PLH 2022-2028 : Élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'agglomération	Bourges Plus				
14. Amélioration de l'accessibilité du territoire de Bourges Plus	Bourges Plus				

Les fiches supplémentaires 2 et 3 relatives aux politiques de l'emploi et de santé ont été intégrées à l'orientation n°7 relative à l'accueil des générations du renouveau démographique pour des raisons d'équilibre du document, mais auraient pu légitimement être intégrées à l'orientation n°3 relative à la solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération.

4. Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	15. Requalification de l'ancienne MCB	Bourges Plus			
	16. Bourges Plus capitale européenne de la culture	Ville de Bourges Bourges Plus			
	17. Centre de Conservation et d'Études	Bourges Plus DRAC Centre-Val-de-Loire			

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
5. Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	18. Le réseau de Bus à haut niveau de service de l'agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges	Agglobus				
	19. Plan Vélo Intercommunal	Bourges Plus				
	20. Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus	Agglobus, Bourges Plus, Ville de Bourges,				



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
	21. Programme Action Cœur de Ville de Bourges					
6. Mieux aménager l'héritage et le confort urbain	22. Reconquête des friches et projets culturels	Bourges Plus				
	23. La rénovation des logements	Bourges Plus				



	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
	Fiche supplémentaire 3 : Quelques projets communaux à portée communautaire	Annoix, Arçay, Berry-Bouy, La Chapelle St-Ursin, Le Subdray, Lissay-Lochy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Morthommiers, Plaimpied-Givaudins, Projet Petites Villes de Demain porté par Bourges Plus				
	24. Bourges Vie Nouvelle : développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations	Ville de Bourges, Bourges Plus,				
	25. Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie	Bourges Plus				
7. Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique	26. Mutuelle complémentaire Santé territoriale	Bourges Plus,				
	Fiche supplémentaire 2 : Une action territoriale de santé pour tous	Ville de Bourges				

	Fiche supplémentaire 3 : Des dispositifs actifs de retour à l'emploi	Bourges Plus				
--	--	--------------	--	--	--	--

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X...	Autres (préciser)
	25 621 820 €					

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année [N] correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre [année].

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Bourges, le

La Présidente de Bourges Plus,

Le Préfet du Cher,

Annexe 7

Indicateurs de suivi

Orientation 1 : Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		
<u>Suggestions :</u> - Taux de chômage - Taux de chômage des 15-24 ans - Nombre de chômeurs de longue durée	Données Insee essentiellement	Mesurer l'efficacité des actions

Orientation 2 : Plus d’actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l’urgence climatique

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d’emplois créés à l’action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		
<u>Suggestions :</u> Indicateurs de suivi du PCAET	PCAET	L’objectif environnemental de ces actions nécessite, pour en mesurer l’efficacité, une évaluation environnementale plus précise que celle imposée par les 6 critères environnementaux issus du RE 2020/852.

Orientation 3 : Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses,	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés 		
<p><u>Suggestions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la vacance des logements - Nombre de diplômes délivrés par l'IMEP et d'heures de cours dispensées <p>(cf Fiche n°12 du projet de territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs existants pour l'IMEP : nombre d'heures de cours dispensées, taux de réussite aux certifications et examens divers ainsi que l'évaluation de la progression des stagiaires. 	PLH, Données Insee	Mesurer l'efficacité des actions engagées

Orientation 4 : Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses,	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		
<u>Suggestion</u> - Maintien d'une offre culturelle et sportive diversifiée et de haut niveau sur le territoire		Mesurer l'efficacité des actions engagées

Orientation 5 : Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses,	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		.
Suggestion : - Taux d'utilisation des mobilités douce	Données Insee, Indicateurs de mesure spécifiques?	Mesurer l'efficacité des actions engagées.

Orientation 6 : Mieux aménager l'héritage et le confort urbains

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses,	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		
Mise en œuvre des opérations spécifiques incluses dans les programmes d'appui supports des fiches-actions.	- Action Cœur de Ville, - NPRU - Projets communaux - Friche Axereal	Succès des opérations engagées

Orientation 7 : Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique

Indicateur	Référence	Objectif
Indicateurs de suivi financiers : Budget prévisionnel / Financeurs / Crédits engagés / Dépenses,	Cf annexe 3.2. Convention financière annuelle et fiches actions	Maîtrise financière des opérations
- Nombre d'emplois créés à l'action - GES économisés - KWh économisés - Ha artificialisés		
Suggestions : - Indicateurs démographiques - Indicateurs de santé - Indicateurs d'emploi	Données Insee Données ARS CLS	Mesurer l'efficacité et l'impact des actions engagées.

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 17 JUIN 2021 à 18 HEURES					
Palais des Congrès, 7 boulevard Lamarck à Bourges					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absent	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	37	8	1	11 juin 2021	11 juin 2021

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Renaud METTRE, Alex CHARPENTIER, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Marcella MICHEL, Martial REBEYROL, Elisabeth POL, Thibaut RENAUD, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Philippe DEBROYE, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Christine DAGAUD, Annie JACQUET

Excusés : Stéphane GARCIA, Evelyne SEGUIN, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET

Absent : Philippe MERCIER

Pouvoirs :

Yann GALUT donne pouvoir à la Présidente
Richard BOUDET donne pouvoir à la Présidente
Marie-Christine BAUDOUIN donne pouvoir à Gaëlle FLEURIER-LEFORT
Yvon BEUCHON donne pouvoir à Daniel GRAVELET
Olivier CABRERA donne pouvoir à Hugo LEFELLE
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES
Magali BESSARD donne pouvoir à Jean-Pierre PIERRON
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
Catherine MENGUY donne pouvoir à Constance BONDUELLE
Nadia NEZLILOU donne pouvoir à Hugo LEFELLE
Frédérique SOULAT donne pouvoir à Jean-Pierre PIERRON
Sakina ROBINSON donne pouvoir à Alex CHARPENTIER
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Alex CHARPENTIER
France LABRO donne pouvoir à Marie-Hélène BIGUIER
Joël ALLAIN donne pouvoir à Constance BONDUELLE
Régis MAUTRE donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL
Justine SINGEOT donne pouvoir à Philippe MOUSNY
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL
Nicole HUBERT donne pouvoir à Béatrice FOURNIER
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Didier PRUDENT
Franck BRETEAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO
Nadine MOREAU donne pouvoir à Gérard SANTOSUOSSO
Yvonne KUCEJ donne pouvoir à Patrick BARNIER

Mme Constance BONDUELLE et M. Thibaut RENAUD sont désignés secrétaires de séance

Domaine : 8.8 Environnement

- 31 -

Engagement de BOURGES PLUS dans un Contrat d'Objectifs Territorial en faveur de la transition énergétique et écologique

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau (eau pluviale et rivières, assainissement, eau potable), Transition Ecologique et Energies Renouvelables du 25 mai 2021 ;

Pour engager et renforcer les politiques territoriales de transition énergétique et écologique, l'Agence de la transition écologique (ADEME) a développé un dispositif méthodologique et financier qui prend la forme d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

Après une première vague d'expérimentation en 2020, le déploiement de ce dispositif est proposé, en 2021, à 50 territoires présélectionnés par le Ministère de la Transition Ecologique selon les critères cumulatifs suivants :

- Etre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal de plus de 20 000 habitants ;
- Etre un territoire engagé dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;
- Témoigner d'une ambition et d'une volonté forte de développer ou de renforcer un projet territorial de transition, notamment sur les sujets d'économie circulaire, de climat, d'air et d'énergie.

BOURGES PLUS fait partie des territoires présélectionnés et c'est dans un courrier daté du 12 avril 2021 que Madame la Ministre de la Transition Ecologique a proposé à la Communauté d'Agglomération de Bourges de bénéficier de cet appui technique et financier renforcé.

Le Contrat d'Objectifs Territorial

C'est une démarche opérationnelle qui s'inscrit dans la durée (4 ans) et qui doit permettre à BOURGES PLUS de renforcer son projet territorial de transition en s'appuyant :

- Sur les politiques et stratégies déjà en place : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de Prévention des Déchets... ;
- Sur les deux référentiels d'actions promus par l'ADEME que sont Citergie® et celui dédié à l'économie circulaire ;
- Et sur des objectifs spécifiques régionaux ou locaux à atteindre.

Ainsi, le COT permet l'accès à des financements dont le versement est conditionné à l'atteinte d'objectifs environnementaux. Le schéma situé en annexe I synthétise les 3 volets du COT.

Le COT comporte deux phases principales (cf. annexe II) :

- La première, dite de préfiguration, doit permettre à BOURGES PLUS de consolider sa feuille de route en faveur de la transition énergétique par :
 - Un renfort de son diagnostic territorial : au regard d'un premier audit de sa politique avec les deux référentiels Citergie® et économie circulaire ;
 - La définition d'instances de travail spécifiques ;
 - L'élaboration d'un plan d'actions en tenant compte des objectifs propres au territoire et des actions déjà engagées.
- Une seconde consacrée à la mise en œuvre du plan d'actions et à son évaluation.

A chacune de ces phases correspondent les modalités de financement suivantes :

- Pour la phase 1 : une part fixe de 75 000 € ;
- Pour la phase 2 : une part variable de 275 000 € maximum versée annuellement et en fin de programme en fonction de l'atteinte des objectifs fixés.

Les dépenses éligibles couvrent toutes celles nécessaires à l'atteinte des objectifs : frais de personnel, études, actions d'animation, de communication, de formation, mise en œuvre du programme d'actions etc.

Les deux parties suivantes présentent brièvement les référentiels Citergie et économie circulaire sur lesquels s'appuie le COT.

Le référentiel Citergie

Citergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Ce label est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) et constitue un outil opérationnel porté par l'ADEME et déployé en 2021 sur 219 collectivités françaises couvrant environ 24 millions d'habitants.

Basé sur un référentiel d'actions, sa mise en œuvre au sein de BOURGES PLUS permettra de renforcer la structuration de sa politique climat-air-énergie dans le cadre de ses compétences et complétera la mise en œuvre du PCAET, arrêté le 11 février 2021, qui possède quant à lui une dynamique plus territoriale et partenariale, dépassant le seul champ des compétences de la Communauté d'Agglomération. Le déploiement de l'outil Citergie est d'ailleurs une opération inscrite dans le PCAET pour renforcer l'exemplarité de la collectivité.

La démarche Citergie couvre les 6 domaines d'actions suivants :

- La planification du développement territorial ;
- Le patrimoine de la collectivité ;
- L'approvisionnement en énergie, eau, assainissement, déchets ;
- La mobilité ;
- L'organisation interne ;
- La communication et les coopérations.

Le processus se construit en plusieurs étapes :

- La formalisation de l'engagement de la collectivité pour obtenir le soutien de l'ADEME ;
- L'organisation du pilotage ;
- La réalisation d'un état des lieux de BOURGES PLUS vis-à-vis du référentiel d'actions et l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel couvrant les 6 domaines d'actions pour 4 ans ;
- Le suivi de la mise en œuvre des résultats ;
- La demande de labellisation avec un auditeur externe ;
- La remise à jour du label tous les 4 ans.

Trois niveaux de labellisation sont prévus :

- La reconnaissance CAP Citergie qui récompense les collectivités, engagées dans le processus, ayant atteint au moins 35 % de leur potentiel et font preuve de leur volonté de s'améliorer pour atteindre 50% ;
- Citergie qui récompense les collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel ;
- Citergie GOLD qui récompense les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.

Le référentiel économie circulaire

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter pour atteindre une empreinte écologique neutre compatible avec les limites planétaires.

L'économie circulaire appelle notamment à :

- Une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ;
- La prévention et la réduction de déchets ;
- La promotion de l'écologie industrielle territoriale ;
- La conception écologique des produits ;
- La commande publique durable ;
- Etc...

Au niveau national, l'ADEME, dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Zéro déchet, Zéro gaspillage », a élaboré un référentiel pour accompagner les collectivités souhaitant s'engager dans une dynamique d'économie circulaire allant au-delà des approches classiques liées à l'exercice des compétences « déchets » et mobilisant d'autres compétences (développement économique, aménagement du territoire par exemple).

Le référentiel est composé de 5 axes couvrant la politique « économie circulaire » :

- Axe 1 : définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire ;
- Axe 2 : développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets ;
- Axe 3 : déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires ;
- Axe 4 : outils financiers du changement de comportement ;
- Axe 5 : coopération et engagement.

Chaque axe est découpé en orientations, 21 au total, qui distinguent plusieurs niveaux d'avancement, de 2 à 5 niveaux selon les orientations. Le renseignement de ce référentiel permet de réaliser un état des lieux des actions existantes en faveur d'une politique déchets et économie circulaire avant d'établir une stratégie et de définir un plan d'actions associé. Le référentiel permet également de suivre dans le temps et de mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue.

L'ADEME en région Centre-Val de Loire a proposé d'engager l'expérimentation du référentiel et de tester son appropriation par un groupe de collectivités. Pour cela, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en fin d'année 2020 pour faire bénéficier les collectivités volontaires de l'accompagnement d'un prestataire spécialisé sur une durée de 11 mois. La Communauté d'Agglomération de Bourges a candidaté à cet appel à manifestation d'intérêt et a été retenue.

M. Denis POYET rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'engager Bourges Plus dans la préfiguration et la mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial ;
- d'engager Bourges Plus dans la démarche Citergie ;
- d'engager Bourges Plus dans l'expérimentation du référentiel économie circulaire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris la sollicitation des subventions correspondantes auprès de l'ADEME.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le 23 JUIN 2021
Affichage du 23 JUIN 2021

Pour la Présidente et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 18 juin 2021

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,



Denis POYET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.